Digitized by Google

BIBLIOTECA NACIONAL DE CHILE
201
1 F
17

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

COLLECTION D'HISTORIENS CONTEMPORAINS

HISTOIRE

DES

ROMAINS

SOUS L'EMPIRE

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

Bruxelles. — Typ. A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, rue Royale, 3, impasse du Parc.

CHARLES MERIVALE

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE ROMA

HISTOIRE

DES

ROMAINS

SOUS L'EMPIRE

TRADUCTION DE L'ANGLAIS PAR FR. HENNEBERT

BIBLIOTECA NAZ. VITTORIO EMANUELE ROMA

SEULE ÉDITION FRANÇAISE AUTORISÉE

TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE INTERNATIONALE
A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS
Boulevard Montmartre, 15, au coin de la rue Vivienne
MÊME MAISON A BRUXELLES, A LIVOURNE ET A LEIPZIG
1865
Droits de reproduction réservés

PRÉFACE

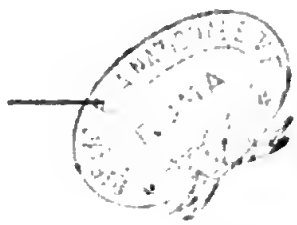

La portion de cette histoire offerte maintenant au public embrasse la période qui s'étend du premier Triumvirat à la mort de Jules César. La vie et l'époque du grand homme par le nom duquel elle pourrait être convenablement désignée, présentent d'un côté la fin, de l'autre le commencement d'une ère. César écrasa l'oligarchie romaine, et fit reposer les fondations de l'empire sur la volonté des classes moyennes. Il nivela les barrières de la municipalité, et infusa du sang provincial dans le sénat et le peuple de Rome. Les impérators précédents avaient annexé des provinces, César commença à organiser les conquêtes de la République. Dès le début de sa carrière, il eut la pleine conscience de la nature réelle de la révolution dans laquelle il s'était engagé; mais si c'est à sa main que cette révolution dut sa forme et sa direction, le changement qu'il effectua fut en fait demandé par son parti et exigé par les circonstances. Bien que l'édifice de son ambition personnelle ait péri avec lui, les fonde-

ments sociaux qui lui servaient de base restèrent solidement enracinés dans le sol; et la vaste autorité de ses successeurs s'éleva avec une majestueuse sécurité des lignes tracées à l'origine par l'homme d'État le plus sagace de la république. La carrière de César est le prélude de l'histoire de quatre siècles.

J'ai fixé dans mon premier chapitre les limites que j'ai osé assigner à l'ouvrage, notamment, le transfèrement du siége de l'empire de Rome à Constantinople. J'essaierai de tracer, à travers la longue période qui se déroule devant moi, les effets de la conquête et de la suprématie sur le peuple romain, la réaction des provinces sur la capitale, les efforts des nations conquises pour s'assurer une part dans les dignités et les priviléges de la race conquérante, et la fusion graduelle en une masse unique des Italiens, des Bretons, des Africains et des Orientaux. J'aurai à rechercher ce qu'il y avait de légitime dans cet orgueil des Romains eux-mêmes, qui, en contemplant le résultat de ce mélange universel, s'écriaient que leur cité seule avait été assez sage et assez juste pour prendre l'initiative de cette bienfaisante révolution (1), car nous verrons que ces concessions lui furent en

(1) Claudien, *de Cons. Stilich.*, liv. III, cap. v, pag. 150.

« Elle est la seule qui ait reçu les vaincus dans son sein, et embrassé « le genre humain dans un nom commun, à la façon non d'une maî- « tresse, mais d'une mère, la seule qui ait appelé au rang de citoyens « ceux qu'elle avait subjugués et qui ait uni par un lien pieux les lieux « les plus éloignés. »

Rutilius. *Itiner.*, l. 63.

« Tu as fait une seule patrie aux diverses nations; ce fut pour elles « un bienfait immérité que d'être soumises par toi: en offrant aux vain- « cus de participer à tes propres droits, tu n'as fait qu'une seule ville « de ce qui était auparavant le monde. »

grande partie extorquées, et que l'événement culminant qui effaça le dernier vestige des sentiments romains, l'établissement du christianisme, constitua en fait la conquête de Rome par ses propres sujets.

Quoique les documents que nous possédons sur l'époque dans laquelle ces volumes se renferment, soient peut-être plus abondants que ceux de toute autre portion de l'histoire ancienne, nous aurons à passer dans le cours de cet ouvrage, par de longs et arides espaces, variés par peu d'objets, et n'admettant guère une description détaillée. Dans cette pensée, je me suis étudié à ne pas perdre entièrement de vue les proportions convenables à un travail historique de longue haleine, et j'ai cherché à resserrer mes matériaux jusqu'à l'extrême limite compatible avec la clarté. En même temps, le manque singulier, dans notre littérature moderne, d'une histoire complète de cette période, la plus intéressante assurément des annales de Rome, m'a toujours donné la tentation de la parcourir; et je n'ai pas voulu laisser échapper l'occasion de combler solidement cette lacune, dans le cas où les circonstances m'empêcheraient de pousser plus loin l'exécution de mon plan général.

Le peu de lumières répandues sur cette époque par les écrivains anglais a été amplement compensé par l'abondance et la richesse des travaux dus à des savants du continent. Des volumes de Michelet, d'Amédée Thierry, de Duruy, de Hoeck, d'Abeken et d'autres, sont restés ouverts devant moi pendant tout le cours de mes propres études; et l'ouvrage si consciencieusement élaboré de Drumann, dans lequel il a amassé toutes les documents de l'antiquité, et les a tressés toutes ensembles avec un talent et une critique si

admirables, m'a fourni une collection de renseignements, auquel je ne me suis pas fait scrupule de recourir librement. Mais, sans affecter une originalité qui n'aurait pu être qu'extrêmement défectueuse, je pense qu'une grande partie de mes recherches et la plupart de mes conclusions peuvent prétendre au moins à l'indépendance.

Je reconnais ailleurs mes obligations à l'histoire de la fin de la République, du docteur Arnold. La rapide esquisse qu'il a donnée de l'époque de Jules César méritait d'être retracée par la même plume; il aurait sans doute fourbi à nouveau, pour un combat définitif, l'armure dans laquelle il a fait sa première campagne littéraire. S'il eût assez vécu pour continuer son histoire générale de Rome jusqu'à la période que j'ai choisie, il est inutile de dire que mon ambition se serait dirigée ailleurs; et que, comme son admirateur et son ami, j'aurais joint ma voix à celle du public, en saluant un ouvrage que de nouveaux développements auraient rendu digne de l'auteur et de son sujet.

« Si mea cum vestris valuissent vota, Pelasgi,
Non foret ambiguus tanti certaminis hæres,
Tuque tuis armis, nos te poteremur, Achille. »

CHAPITRE I

Principes généraux de l'histoire romaine, éclaircis par la légende de la fondation de la cité. — Exclusion : compréhension. — Romains ; patriciens, plébéiens. — Romains. Latins. — Romains ; Italiens. — Romains ; provinciaux. — Tyrannie des Romains : torts des provinces ; Sertorius ; Mithridate ; les pirates. — Force et faiblesse intérieures : Spartacus. — Esprit de réforme : avènement d'une classe moyenne : modification des idées romaines. — Prétentions des provinciaux à l'incorporation : leur reconnaissance graduelle. — Développement de l'idée d'unité, morale et politique. — Chrétienté : monarchie. — Extinction des idées romaines. — Dessein de l'ouvrage.

Contraste entre le Palatin et l'Aventin comme siéges d'une cité. — Les Romains regardaient le Palatin comme le berceau de la cité des sept collines. C'était de la pente opposée du Janicule qu'ils prenaient plaisir à contempler la chaîne d'éminences qui entourait ce sommet central, et comprenait dans son circuit les sites et les monuments les plus intéressants de leur histoire (1). La configuration des six hauteurs extérieures, du mont Capitolin à gauche, à l'Aventin à droite, présentait une chaîne presque continue d'inégale élévation, aboutissant à chaque extrémité au lit du Tibre. Entre l'Aventin et le Cœlius, un petit ruisseau se frayait une voie à travers l'enceinte, et une dépression dans ce rempart naturel

(1) « De là, on peut voir les sept collines maîtresses, et apprécier « Rome toute entière. » Martial, l. IV, *Epist.* LXIV.

Digitized by Google

entre le Quirinal et l'Esquilin fut remplacée par le rempart de Servius (1); mais ce ne fut qu'au temps de Trajan qu'une ouverture fut creusée entre le Capitolin et le Quirinal. A l'endroit où le Tibre passait pour la première fois à l'ombre des murs de Servius, le Capitolin descendait par un versant abrupt dans la vallée, et portait sur ses sommets escarpés les défenses de la cité au nord. L'Aventin, présentant la corne opposée de l'arête, déclinait graduellement jusqu'au bord de l'eau, et semblait par sa position inviter le commerce du monde à entrer dans la plus large et la plus riche vallée du sud des Apennins, toute grosse des produits de la civilisation étrusque. Ses monstres aborigènes furent exterminés par l'Hercule Tyrien, le génie de l'entreprise commerciale (2).

Mais dans les profondeurs de l'antiquité, avant la fondation de Rome, la seule issue des eaux qui se rassemblaient au pied du Palatin était fermée par un marais désolé, et la luxuriante végétation de forêts primitives ensevelissait l'éminence centrale dans un mystère presque impénétrable. Une telle position convenait admirablement pour une place de retraite, et offrait un asile imprenable au crime et à la rapine. Il semblait créé par la nature elle-même pour être la forteresse d'un peuple de caractère exclusif et d'habitudes

(1) « Afin que le seul passage, qui se trouvait entre l'Esquilin et le « Quirinus, après avoir été masqué par un grand talus, fût ceint d'un « fossé très profond. » Cic., *de Rep.*, II, 6. Le Viminal s'élève entre ces deux collines, un peu derrière le rempart de Servius, qui unit leurs bases. Il y a une légère dépression de l'arête encore perceptible en ce quartier. Il est remarquable que Cicéron ne fasse pas mention du ravin par lequel l'*Aqua Crabra* entrait dans la ville, mais il ne pensait qu'aux défenses contre une invasion par le Nord.

(2) Voyez la légende de Cacus, Virg. *Æn.*, VIII. « Cacus la terreur de l'Aventin et l'infamie de la forêt. » Ovid., *Fast.*, I, 551.

pillardes. Elle était destinée à devenir la tanière des loups de l'Italie (1). La légende de la fondation de la ville éternelle, qui affirme que les divins augures décidèrent la contestation des deux frères et les prétentions des montagnes rivales, fournit une frappante explication des fortunes subséquentes du peuple romain. Ils choisirent entre une carrière de conquête et de butin, et une carrière de découverte et de commerce. Romulus fonda Rome, Rémus aurait pu fonder une Carthage.

Antipathie des Romains pour les étrangers. — Ce n'est pas seulement dans la physionomie des lieux qui l'ont vu naître que l'isolement du caractère romain se peint avec vivacité. La férocité native du peuple est imprimée dans ses premières traditions. L'auteur de la race, dit-on, fut rejeté et exposé par ses gardiens naturels. La subsistance que l'homme lui refusait lui fut apportée par la bête la plus sauvage du désert. Il grandit pour tuer son oppresseur, appeler les offensés et les bannis sous son étendard, et assouvir avec eux une vengeance sauvage sur tout ce qu'il y avait d'humain à sa portée. C'est ainsi que l'orgueil morose des Romains et leur antipathie pour les usages étrangers marquent fortement de leur empreinte chaque page de leur histoire. Ils méprisaient les travaux humanisants du commerce et les aimables recherches de raffinement social. Ils étaient enflammés de la passion de détruire les monuments, les arts, la littérature de leurs ennemis conquis. Ils établissaient les plus odieuses distinctions entre eux et leurs sujets, les insultaient par leurs lois, et les diffamaient dans leurs histoires.

La politique d'assimilation est forcée pour eux. — La

(1) Mot du Samnite Télésinus : « Qu'il y aurait toujours des loups « ravisseurs de la liberté italienne, si l'on ne rasait la forêt qui leur « servait de refuge. » — Vell., II 27.

politique romaine cependant présente une autre face qui se recommande davantage à notre intérêt. Quelque égoïstes et exclusifs que fussent les sentiments qui lui servaient de base, la nécessité la contraignit, à diverses périodes, d'admettre des étrangers et même des ennemis à s'allier et à s'associer avec elle. Les annales du peuple romain nous donnent la plus complète lumière sur les lois naturelles qui semblent présider à la formation et aux progrès des nations. La succession presque ininterrompue de leurs triomphes, l'énorme extension de leur domination, et l'ensemble du cycle par lequel ils passèrent de l'enfance au déclin et à la décrépitude finale, tout se combine pour nous les présenter comme le type normal d'une race conquérante. Un principe semble établi par leur histoire, à savoir, que c'est la condition d'une domination durable, que les vainqueurs absorbent graduellement les vaincus dans leur propre corps, en étendant, à mesure que les circonstances l'exigent, une part de leurs priviléges exclusifs aux masses dont ils ont détruit l'indépendance originelle. C'est ainsi seulement qu'ils peuvent préparer une constante réserve de sang nouveau pour restaurer leur énergie épuisée, et fortifier la base de leur pouvoir pendant qu'ils étendent les limites de leurs conquêtes.

Cette politique est la condition nécessaire d'une domination permanente. — Toutes les nations conquérantes sentent une instinctive répugnance à faire ce sacrifice de leur orgueil et de leur intérêt immédiat; toutes luttent aveuglément contre la nécessité ; celles-là seulement qui s'y soumettent à temps sauvegardent leurs institutions, et combattent l'inévitable principe de la décadence. L'obstination avec laquelle les conquérants doriens de Sparte résistèrent à cette nécessité fit échouer leur carrière d'agrandissement, et amena leur existence politique à une fin prématurée. Nous avons nous-

mêmes aujourd'hui un exemple des conséquences d'une résistance pareille dans la ruine imminente d'un empire plus vaste, la domination des Turcs en Grèce et dans l'Asie occidentale. D'autre part, les derniers conquérants de notre île et ceux de la Gaule ont reconnu les conditions ainsi attachées au triomphe de leurs armes; et les effets de leur victoire, depuis si longtemps oubliée, ont résisté à une longue série de siècles. Ce fut en communiquant par degrés, et non sans résistance, à leurs sujets les distinctions extérieures et les priviléges de la caste conquérante que les Normands et les Francs détournèrent la réaction qui, autrement, devait tôt ou tard, balayer les descendants d'une poignée d'aventuriers devant les amas de peuples qu'ils avaient pour un temps contenus. Mais en abandonnant les priviléges extorqués par les armes, ils ont gardé l'ascendant naturel dû à un génie supérieur; et ont imprimé d'une façon indélébile leur caractère propre sur les institutions que tous les habitants du sol regardent maintenant comme leur appartenant également. Il peut arriver encore, dans le progrès social d'une nation, une fois l'incorporation de ses éléments composants devenue complète, que la lutte de races soit suivie d'une lutte d'idées; l'antagonisme d'intérêts et de sentiments des différentes classes peut requérir un système semblable d'opportunes concessions; la naissance, par exemple, de nouvelles convictions religieuses peut menacer d'agir avec une force explosive dans le sein de la société, et demander une nouvelle combinaison sociale à la prudence des hommes d'État. A cet égard aussi, l'histoire du peuple romain dans ses derniers développements offre un manuel d'expérience à l'investigation du philosophe.

Traces du principe d'assimilation dans les légendes primitives de Rome. — On peut retrouver la trace de cet esprit assimilatif, si nous pouvons le nommer ainsi, dans la vénérable

légende qui raconte l'acte de violence par lequel le fondateur de la cité chercha à multiplier le nombre de ses sujets. La contestation avec les Sabins, qui se plaignaient du rapt de leurs femmes, eut pour issue l'union des tribus hostiles par les nœuds de l'amitié et de l'alliance. Le partage du trône entre Romulus et Tatius était un type du double siége du consul patricien et du consul plébéien, et de l'extension successive des franchises romaines aux Latins, aux Italiens, et aux provinciaux. La colonie naissante, ainsi recrutée, atteignit rapidement une rigoureuse adolescence. La cité de Romulus se répandit du Palatin sur la chaîne environnante, et relia par un mur unique les forteresses plantées sur ses hauteurs (1). Le développement de la République consista dans la répétition périodique de cette expérience originaire; ce fut en poussant à bout ce principe d'incorporation qu'elle aboutit à l'empire.

Lutte entre les patriciens et les plébéiens. — Néanmoins, une grande portion de l'histoire de Rome n'est autre chose qu'un récit de la résistance désespérée qu'elle opposa aux réclamations de ses sujets pour être compris dans l'enceinte de ses priviléges.

L'opportune opération d'alliage, si souvent répétée entre les vainqueurs et les vaincus, doit être attribuée à la bonne fortune de la République, plutôt qu'à la sagesse et à la prévoyance de ses tuteurs. Sous le gouvernement des rois, sans doute, autant que nous pouvons ajouter confiance aux documents parvenus jusqu'à nous, le principe d'égale association fut admis et pratiqué libéralement. Romulus partagea son trône avec le roi des Sabins. Tullus transplanta à Rome les citoyens d'Albe. Les plus anciens démembrements du peuple

(1) « Elle rassembla autour d'elle par un mur les sept forteresses. »
Virg. *Géorg.*, II. fin.

romain semblent indiquer, par leur rapide accroissement, qu'ils poursuivirent systématiquement cette politique aussi longtemps qu'ils furent gouvernés par une suite de rois. Mais de même que la forme monarchique favorise généralement la disparition des distinctions entre les éléments variés dont une nation est composée, ainsi l'oligarchie qui succéda à l'expulsion des Tarquins montra, comme toujours, une tendance opposée. Depuis que la lumière commence à briller sur le berceau des institutions romaines, nous découvrons des traces distinctes de l'existence dans leur enceinte, non seulement de deux classes, les guerriers et leurs sujets, mais encore d'une troisième, occupant une position intermédiaire, partageant le nom et, à un degré inférieur, les droits et les priviléges de la classe dominante. Les patriciens et les plébéiens de Rome représentent, à cette période primitive, deux races d'origine différente, dont la première a admis l'autre, de force ou de gré, après une résistance infructueuse ou par une concession spontanée, à partager dans une mesure déterminée les priviléges du gouvernement et les droits de la conquête. La race dominante exige en retour une alliance étroite contre les sujets insoumis et les ennemis jaloux communs à toutes deux. Durant un siècle et demi du gouvernement républicain, tandis que la politique extérieure de l'État développe sa tendance à l'aggression universelle, et que le travail d'agrandissement et de défense semble, aux yeux du simple spectateur animé d'un instinct commun, il existe cependant intérieurement un fort contre-courant d'hostilité entre ces compagnons de joug encore mal domptés. La plèbe fraie résolûment la voie qui doit la conduire à une complète égalité avec le populus, à une jouissance commune de tous les honneurs et avantages publics, et à une pleine garantie de la liberté personnelle de ses membres. Son nombre s'augmente par degrés, bien

qu'avec lenteur, par l'admission dans ses rangs de la classe des affranchis, ces individus que la pitié, l'intérêt ou de grands services publics élevaient parfois du troupeau des esclaves au rang de citoyens romains. Dans quelques cas toute la population libre d'une ville alliée ou amie fut admise en corps au droit de la cité. Elle fut enrôlée dans une des tribus plébéiennes existantes, ou en ajouta une autre à leur nombre, accroissant ainsi directement le pouvoir et l'influence de l'ordre inférieur, tandis qu'en qualité de cliente de quelque maison patricienne, elle jetait un nouveau lustre sur la classe privilégiée. A la fin le peuple atteint son but. Il acquiert une part égale dans les charges et les honneurs publics, participe au même système de loi, aux mêmes rites religieux, à la commune jouissance des fruits de la conquête. Les deux nations s'amalgament en une seule. A dater de cette époque, le corps politique semble animé d'une nouvelle vigueur. La carrière de la victoire n'est plus interrompue par la défection du peuple à un moment critique. L'hostilité de l'ennemi n'est plus encouragée par le soupçon de la division qui règne aux conseils de son adversaire. Le siècle suivant assiste à l'extension de la domination romaine sur toute l'Italie, et la vigoureuse république est déjà prête à disputer la souveraineté de l'Occident à la puissance séculaire et profondément enracinée de Carthage.

Le droit de latinité, et l'admission des alliés dans l'État romain. — Nous remarquons cependant que les Romains, entrant dans cette lutte à mort, ne dépendent par exclusivement de leurs propres ressources. Les bourgeois et le populaire ensemble sont bien dépassés en nombre par la multitude de leurs sujets, qu'ils continuent à traiter en étrangers, qui sont jaloux de leur pouvoir, et qu'on peut s'attendre à voir se tourner contre eux en toute occasion favorable. Il faut que la force des Romains soit accrue, celle des Italiens

Digitized by Google

réduite. En conséquence, nous remarquons l'institution d'une nouvelle forme de droit de cité restreint, conférée à certaines communautés dépendantes, soit en récompense d'un bon office envers la République, soit comme un lambeau pour apaiser leur faim d'union avec elle. Le droit de latinité (1), ainsi nommé du peuple qui l'obtint le premier, plaçait son possesseur dans un état d'association subordonnée avec le peuple romain. Le principal avantage qu'il conférait se rapportait aux moyens d'acquisition et de disposition de la propriété ; mais le Latin n'était pas jugé digne de mêler son sang à celui du Romain ; et l'enfant d'un mariage mixte naissait Latin, et non citoyen romain. La République ne concédait pas davantage à ses subalternes le droit complet de suffrage ; et cependant elle leur ouvrait à moitié ses portes jalouses en permettant à certaines magistratures locales de conférer à ceux qui les avaient occupées un titre à l'inscription dans une tribu plébéienne, et la pleine acquisition de ses priviléges. D'autre part, toutefois, elle exigeait de ceux qui recevaient cette faveur de s'enrôler à son service. Être admis, même à un degré inégal, à faire partie de la victorieuse république, était un honneur hautement prisé; et qui, étendu graduellement à un nombre considérable de villes italiennes, particulièrement dans le Samnium et la Campanie, et ensuite au delà de la mer, concilia beaucoup d'amis douteux, et contribua matériellement à la force de Rome.

Lutte des patriciens et des plébéiens transportée entre les riches et les pauvres. — Il était manifeste, pourtant, qu'en donnant à ses sujets cet avant-goût de sa propre liberté, la République les encourageait directement à en demander la

(1) Cette condition politique se nomme en latin *Latinitas*, *jus Latii*, et quelquefois *Latium*. (Note du trad.)

pleine et entière jouissance. Cependant, non seulement un constant état de guerre épuisait son sang de pure race, mais chaque nouvelle conquête exigeait l'emprunt d'une greffe fraîche à la souche mère pour des garnisons ou des colonies. En cherchant parmi ses sujets de quoi réparer ses pertes, elle aggravait le dommage que la guerre lui avait infligé. L'inévitable conséquence de ses concessions, la réclamation du droit de cité, était hâtée par des discussions intérieures. Dans les murs de Rome même, la vieille lutte des bourgeois et du peuple avait fait place insensiblement à la lutte des classes riches et des classes pauvres, de la noblesse et de la populace. Sans doute, bon nombre de familles de la plèbe étaient aussi nobles et aussi opulentes qu'aucune de l'ordre des patriciens ; mais ces derniers possédaient tous la même supériorité de naissance et de position, et les avantages politiques dont ils jouissaient dans une si large proportion n'étaient guère, de la manière dont ils se répartissaient encore, accessibles à la pauvreté. La masse des plébéiens, d'autre part, comprenait tous les citoyens d'obscure extraction, et presque tous ceux de moyens modiques. En conséquence, quand un débat s'élevait entre les hautes et les basses classes, on réveillait de chaque côté de vieux noms et de vieilles jalousies, le différend prenait le titre d'un conflit entre patriciens et plébéiens, et le nom conduisait probablement à donner à la chose une couleur fausse et une tendance illégitime. Les classes pauvres réclamaient certains droits relatifs au domaine public, dont ils avaient été dépossédés, non en qualité de plébéiens, mais simplement comme citoyens, mais leur cause était plaidée du haut des tribunes de la plèbe; les griefs de la plèbe, de tout individu enrôlé dans une tribu plébéienne, qu'il fût noble ou roturier, riche ou pauvre, étaient invoqués à l'appui de la cause. C'était la sympathie d'une vieille association, plutôt

Digitized by Google

qu'aucune participation actuelle à l'injure, qui engageait les membres de la noblesse plébéienne dans une querelle étrangère, ou pour mieux dire, contraire à leur intérêt personnel. L'attraction n'était pas universelle; beaucoup de riches plébéiens se jetaient dans les rangs de l'aristocratie patricienne, généralement opposée à ces réclamations; et dans les phases subséquentes du différend, on vit des individus flotter réciproquement d'un bord à l'autre. Mais les combats des privilégiés et des non privilégiés continuèrent à porter les vieilles désignations de partis, et la faction populaire put s'étonner de se voir triompher sous la direction du patricien Jules, tandis que les nobles acceptaient avec dégoût et répugnance les services de plébéiens tels que Porcius et Pompée.

Décrets relatifs à la propriété, les rogations Liciniennes, les lois agraires des Gracches. — Les rogations Liciniennes, décrétées l'an 389 de la ville, avaient jeté les fondements d'une égalité virtuelle entre les patriciens et les plébéiens. Le principe de la plus importante de ces mesures était de détruire le monopole de fait dont jouissaient les patriciens quant à l'usage des terres publiques, et de limiter l'occupation de chaque individu à un certain nombre d'acres. Depuis ce temps, toutefois, les riches et les puissants avaient encore peu à peu dépassé ces limites; et pendant qu'ils embrassaient d'immenses étendues de terrain, qu'ils ne pouvaient occuper avec profit, ils avaient privé une vaste proportion des citoyens pauvres de leurs légitimes moyens d'existence. La loi, en fait, était tombée entièrement en désuétude. Tiberius Gracchus, alarmé de la dépopulation progressive de l'Italie, et comprenant que l'énorme disproportion des propriétés ne tendait à rien moins qu'à l'extinction de la classe des citoyens libres, jeta les yeux sur ces règlements négligés, comme sur les moyens légitimes de rétablir l'équilibre entre les riches et les pauvres. Son

objectif immédiat fut, non d'enrichir ou d'élever les plébéiens, mais simplement de rétablir les citoyens pauvres et nécessiteux dans un état d'honorable indépendance. La loi existante était doublement favorable à ses vues de repartage; car non seulement les rogations Liciniennes n'avaient jamais été abrogées, mais le titre en vertu duquel le domaine public pouvait être occupé, était toujours, à strictement parler, révocable par l'État. Ce ne fut pas seulement la noblesse de Rome qu'alarma le projet de cette nouvelle division agraire. Les Italiens aussi s'unirent à eux dans une opposition résolue (1). Les sénats des villes italiennes étaient à cette époque presque plus aristocratiques que celui de Rome même; parce qu'au milieu des modifications populaires auxquelles sa propre constitution avait été sujette, la république avait toujours eu pour politique d'étouffer tout mouvement démocratique dans ses possessions. Il est probable, en conséquence, que les gouvernements italiens étaient attachés à la noblesse romaine par des intérêts communs et des sympathies mutuelles. Les nobles payaient leur bon vouloir de services réciproques; et l'usage de portions du domaine public, dont on écartait si jalousement la démocratie à l'intérieur, était concédé à une grande partie des alliés par décret spécial; à un nombre plus considérable peut-être, par faveur et par connivence.

L'État retire de la force de cette concession. Les alliés italiens réclament la bourgeoisie romaine. Résistance des Romains. La guerre sociale. Triomphe des Romains, mais concession éventuelle aux réclamations. (A. U. 666; avant J-C., 88.) — Nonob-

(1) « La noblesse coupable et d'autant plus animée, tantôt par les « alliés et les Latins,.... s'était opposée aux propositions des Gracches. » — Salluste, *Bell. Jug.* XLII, Comp. Prosper Mérimée, *Études sur l'histoire romaine*, I. 48.

stant cet appui étranger, l'aristocratie fut vaincue par le courage et le patriotisme des Gracches, qui agirent avec cette pleine foi dans la vérité et la justice de leur cause, qui constitue le gage le plus assuré du succès. Les lois agraires furent portées, bien que leurs auteurs eussent péri dans la lutte, et que leurs règlements fussent reconnus pour trop compliqués et trop peu praticables, pour être jamais mis pleinement à exécution. Mais, si imparfaitement réalisés qu'ils fussent, leur effet salutaire peut être inféré de l'énergie extraordinaire déployée par la république durant les trente années suivantes. Elles furent signalées, en effet, par la destruction de Jugurtha et des Cimbres, les triomphes répétés de Marius et de Métellus, de Fabius et de Scaurus. Cependant les Italiens avaient couvé en secret les idées que la dernière réforme leur avait suggérées. En y réfléchissant, ils reconnurent que la jouissance précaire de quelques acres des terres publiques était un privilége très inférieur au droit de cité (1). Le parti populaire à Rome n'était pas encore apaisé, et agitait l'État en réclamant de nouvelles lois agraires pour remédier à l'insuffisance de la première. Ils encouragèrent les demandes des Italiens, qui se mirent sur-le-champ à frapper aux portes de la constitution (2). Grande fut la clameur des nobles contre la trahison des citoyens, disposés à renverser les barrières de l'exclusion. Comme il

(1) Appien dépeint (*Bell. Carth.* I, XVIII) combien ils étaient tracassés par les commis qui essayaient d'exécuter la redistribution décrétée du territoire.

(2) « Et quelques-uns conseillèrent d'inscrire au nombre des citoyens « romains tous les alliés qui luttaient vivement au sujet des terres, « parce que, en recevant cette grâce plus importante, ils cesseraient de « disputer quant aux terres. Pour les Italiens, ils accueillaient avec « joie cette proposition, préférant aux biens fonds le droit de cité. » Appien, *Bell. Carth.*, I. XXI, cf. I, XXXIV.

arrive d'ordinaire dans les luttes populaires, des concessions modérées furent refusées; et l'on ne fit que crier plus fort pour obtenir des mesures extrêmes (1). Les nobles coururent aux armes avec un élan qui intimida la trahison domestique, tout en disputant non moins résolûment le terrain à l'agression étrangère. Les appréhensions, nourries par la classe dominante, de la perte personnelle qui résulterait pour ses membres de l'admission d'une telle armée de compétiteurs à l'assaut des honneurs et des profits publics, non moins peut-être qu'une horreur aussi respectable qu'erronée de l'affaiblissement que le sang et les sentiments des Romains éprouveraient de ce flux étranger, unirent les patriciens et les plébéiens qui composaient cette classe en une austère et indomptable phalange. Seule, au milieu de tous les complots possibles de la dissension intestine et de la trahison, la vieille noblesse romaine, quelques centaines de familles au plus, soutint, par son courage et sa richesse, la lutte contre toutes les forces de l'Italie qui s'était ruée en armes à la brillante perspective que lui avaient révélée les meneurs populaires. A mesure que la lutte avança, la demande du droit de cité se changea en vœux mortels d'extermination, et ce fut pour leur existence plutôt que pour leurs prérogatives que les Romains eurent à combattre. Le résultat du combat fut à tous égards digne de leur réputation militaire et politique. Heureux partout sur le champ de bataille, ils s'arrêtèrent au moment de la victoire, et à mesure que chaque nation déposait ses exigences, ils lui offraient la faveur du droit de cité comme un libre don. Toute l'Italie reçut les pleins priviléges de la cité (2).

(1) Valère Maxime, IX. v, 1; Mérimée, I. 60.

(2) Appien, *Bell. Carth.*, I, XLIX; Vell., II. XVII. Les principaux actes législatifs par lesquels la franchise fut étendue aux Italiens furent la loi

Coup d'œil rétrospectif. — Les Romains étaient parvenus alors à cette période de la carrière d'une nation, où la génération existante commence à réfléchir sur le passé, et à rechercher la trace des pas qui l'ont amenée à son développement actuel. Ils ne pouvaient méconnaître le trait particulier qui distingue leur histoire de celle de tous les gouvernements populaires de l'ancien monde, le principe d'expansion et d'association, qui leur avait fait traverser victorieusement toutes les crises, et avait fortifié d'année en année les fondations de leur magnifique empire. Salluste salue avec satisfaction la première application de cette heureuse politique par le fondateur de la cité (1); et c'est à elle surtout que Cicéron attribue l'extension et la vitalité de la domination romaine (2). Denys, dans le remarquable passage où il énumère les principales causes de la grandeur du peuple qui avait mortifié la vanité de ses compatriotes, en subjuguant si aisément les descendants de Léonidas et de Thémistocle, fait contraster la politique humaine et libérale des Romains avec la puérile jalousie et l'exclusivisme des Grecs (3). « Quelle fut la cause de la ruine des Lacédémo-« niens et des Athéniens, malgré leur valeur guerrière, si « ce n'est qu'ils éloignaient d'eux les vaincus, comme des « étrangers (4) ? »

Julia (A. U. 664) et la loi Plautia Papiria (A. U. 665). Mais le progrès réel de l'affranchissement fut plus lent qu'on ne l'a supposé généralement. Beaucoup de difficultés furent suscitées aux individus cherchant à être enrôlés ; pour acquérir la franchise de la métropole, il fallait abandonner la franchise locale. Quelques États déclinèrent cet honneur. Voyez la note approfondie de Duruy, *Hist des Rom.*, II. 213, et Niebuhr, *Lect. sur l'hist. rom.* I. 387.

(1) Salluste, *Bell. Carth.*, VI.

(2) Cicéron, *pro Balbo*, 31.

(3) Denys, *Antiquités rom.*, II, 16, 17.

(4) Tacite (*Ann.*, XI. XXIV) met cette remarque dans la bouche de l'empe-

Triomphe du parti populaire à Rome, contemporain de l'affranchissement des Italiens. — Les nobles, bien qu'ils eussent cédé à leurs opposants sur le point vital du droit de suffrage, se cramponnèrent encore à l'espoir de maintenir leur supériorité. D'abord ils tâchèrent de limiter la prépondérance des nouveaux votants, en les restreignant arbitrairement à un petit nombre de tribus (1). Mais au milieu de la violence des guerres civiles, pendant lesquelles les prescriptions les plus sacrées de la constitution étaient violées, de si odieuses distinctions ne pouvaient être longtemps maintenues. Dans le premier triomphe du parti populaire, son chef se hâta de récompenser les services des Italiens, en abolissant ces distinctions odieuses. La totalité des tribus leur fut ouverte, et dès lors on ne put douter qu'ils n'eussent le pouvoir, en agissant avec fermeté et ensemble, de maîtriser complétement les éléments romains dans les comices. Mais beaucoup de causes s'unirent pour empêcher ce résultat. Les Italiens n'avaient plus d'intérêt distinct en désaccord avec celui des Romains, tandis qu'ils conservaient beaucoup de raisons de jalousie et de désunion entreeux. La distance qui les séparait du centre de l'action les mettait dans l'impossibilité d'épier les changements de courant du forum romain, et l'inactivité

reur Claude, quand il presse le sénat, suivant cette politique uniforme, d'étendre la franchise à la masse du peuple Gaulois. Il ajoute : « Au con « traire, notre fondateur Romulus brilla tant par sa sagesse, qu'il traita « plusieurs peuples dans la même journée, d'abord en ennemis, ensuite « en concitoyens. »

(1) Le premier arrangement dura si peu de temps, qu'on semble en avoir promptement oublié la nature Velleius (II. 20), dit que les Italiens furent enrôlés dans huit tribus, apparemment huit des trente-cinq existantes; d'autre part, Appien (*Bell. Carth.*, I. XLIX) affirme que dix nouvelles tribus furent créées pour eux. Dans les deux cas, ils étaient exposés à être écrasés par les vieux citoyens romains dans les comices, où les questions étaient décidées par la majorité, non des votants, mais des tribus.

à laquelle leur position les condamnait produisit bientôt en eux une complète indifférence pour les questions d'intérêt passager. Il n'y avait donc aucun fondement dans l'appréhension que l'introduction de l'élément italien dans la constitution aurait eu pour effet d'italianiser Rome. Néanmoins, il est certain qu'à partir de cette époque, la dénationalisation de Rome commence, bien qu'il en faille chercher l'origine ailleurs. La cité devint dès lors le refuge commun de tout ce qu'il y avait de plus besoigneux et de plus vil dans la population suburbaine. Il s'éleva une multitude d'aventuriers sans frein, empressés à se vendre aux démagogues de chaque parti, gouvernant les élections par la corruption ou la violence, entravant la marche paisible des affaires publiques, rendant les lois impuissantes et la justice impraticable. Connaissant leur force et leurs services, ces mercenaires faméliques réclamèrent et obtinrent un subside de l'État. Ils se cantonnèrent aux dépens du gouvernement, qui fut forcé d'imposer l'industrie des provinces pour les entretenir. Le malheur ou l'erreur des hommes d'État du jour fut de n'avoir pas inventé un système au moyen duquel les votes des municipalités éloignées auraient pu être recueillis de manière à l'emporter sur la canaille du forum. L'idée d'une représentation populaire était tout à fait étrangère à l'esprit et aux habitudes du siècle; mais sous Auguste on dirigea les élections en prenant les votes séparément dans chaque ville (1). Il est permis de croire que l'introduction de ce plan par un gouvernement fort comme celui de Sylla aurait apporté un nouvel élément de stabilité à la machine branlante de la constitution républicaine.

(1) Suetone, *Oct.*, 46 : « Ayant imaginé un genre de suffrages que les décurions des colonies émettraient dans leurs colonies respectives au sujet des magistratures urbaines, et au jour des comices, enverraient scellés à Rome. »

Marius fut porté au pouvoir par la marée montante de la confédération italienne. Il fut le premier à donner l'exemple de proscrire et de massacrer les chefs du parti opposé (1); mais ses vues étaient étroites et sordides, et il ne prit pas de mesures pour assurer l'ascendant de la faction populaire. Satisfait de l'acquisition d'un septième consulat, il se préserva par une mort opportune de la disgrâce et de la ruine, qui engloutirent bientôt ses amis (2).

Réaction oligarchique sous Sylla, et ascendant de la politique exclusive ou politique romaine. — Le retour d'Asie de Sylla, le champion de la noblesse, avec son armée victorieuse, les surprit sans plans et sans ressources. Le jeune Marius se jeta dans les bras des Samnites, encore les implacables ennemis de Rome, et il était prêt à transférer dans leur pays le siége de l'empire. Les vues de Sylla, d'autre part, étaient toutes nationales. Les massacres par lesquels il décima les races italiennes, les proscriptions dont il balaya les chefs du parti populaire dans la ville, en même temps que l'usage vigoureux qu'il fit des pouvoirs extraordinaires que la gratitude des nobles triomphants lui avaient conférés, en abrogeant les lois qui avaient établi, pour plus d'une génération, l'équilibre de la constitution, tout tendait à la même fin, la restauration et la défense de la suprématie aristocratique. Même dans cette introduction, révolutionnaire en principe, d'une multitude de soldats et d'esclaves au nombre des citoyens, il se justifie par le but qu'il avait en vue, celui de combattre les suffrages des Italiens, qu'il n'osait pas annuler directe-

(1) Sylla fut certainement le premier qui décréta une proscription par voie législative; et à cet égard, Velleius lui attribue la honte d'avoir inventé cette manière de terminer la lutte. « Le premier il donna l'exemple de la proscription. » II. 28.

(2) Mérimée pense que Marius commit un suicide, I. 247. Voy. Plutarque, *Marius*, 45.

Digitized by Google

ment. Il abrégea le pouvoir des tribuns (1), qui, outre leur office originaire de protecteur des intérêts de la plèbe, avaient usurpé un contrôle considérable sur les délibérations du Sénat. Il rendit à ce corps les *judicia* (2), c'est à dire le droit exclusif de siéger en jugement, par ordre du préteur ou d'un autre magistrat : droit très ardemment convoité et très jalousement gardé, à cause de l'influence qu'il donnait, aussi bien que pour l'occasion qu'il offrait de moissonner les fruits de la corruption. Le parti populaire trembla; les nobles se promirent de jouir longtemps de la nouvelle constitution oligarchique. Leur reconnaissance, le dévoûment de ses vétérans, la terreur de son nom, s'unirent pour conserver au dictateur un pouvoir incontesté; et continuèrent à protéger sa personne après son abdication.

Acquiescement des Italiens aux mesures politiques de Sylla. — Le cours des événements nous amènera, plusieurs fois, à signaler les restes de ressentiment et d'antipathie pour Rome, qui furent longtemps à s'éteindre dans quelques régions de la péninsule : mais, chez la plupart des races italiennes, toute ambition était alors étouffée; ils regardaient volontiers Rome comme leur métropole; et en savourant les fruits de cette domination qui étendait si loin ses ravages, ils apprirent graduellement à s'enorgueillir de son nom. Il nous faut maintenant porter nos regards au delà des limites de l'Italie, et apprécier, d'après la condition des provinces, le bonheur de Rome, d'avoir su acquérir ainsi des forces et

(1) Live, *Epist.*, LXXXIX ; Veil. II. 30 ; Appien, *Bell. Carth.*, I. 100; Cicéron *de Leg.*, III. 9 : « Sur ce point, j'approuve fortement Sylla d'avoir enlevé par sa loi aux tribuns du peuple la puissance de nuire, en leur laissant celle de secourir. »

(2) Pseudo-Asconius, *in Cic. Divinat*, VIII : « Sylla, vainqueur, avait porté une loi pour que l'ordre des sénateurs jugeât, et il jugea durant dix années honteusement. » Comp. Cicéron, *in Verr.*, I. 13, 37.

des ressources nouvelles, pendant une crise redoutable de ses affaires intérieures.

Les provinces romaines. — Les provinces de la république occupaient toute la côte septentrionale de la Méditerranée, des colonnes d'Hercule au golfe d'Issus, à l'exception de la région située entre la frontière de Macédoine et le Pont-Euxin. Les déserts barbares de la Thrace furent sans doute fréquemment traversés par les armées romaines dans leurs expéditions en Orient (1); mais aucune tentative ne fut faite pour les subjuguer jusqu'après la mort de Sylla, et ils ne furent occupés d'une manière permanente, avec une organisation civile, que sous le règne d'Auguste (2). La Narbonnaise ne s'étendait pas loin dans l'intérieur de la Gaule, et une moitié de l'Asie Mineure avait été arrachée des terres des conquérants romains par Mithridate, roi de Pont. Sur les autres rivages de la grande mer intérieure, le domaine de Carthage, territoire relativement restreint, était le seul pays qui reconnût leur domination. L'étendue de leur empire, sous Sylla, égalait à peine la moitié de celle qu'il atteignit sous Auguste et sous Trajan.

Relations des provinciaux avec Rome.—Les relations variées que les différentes classes de la population provinciale entretenaient envers la cité maîtresse, supportent le parallèle avec celles des membres d'une maison romaine. Les colonies de citoyens romains semées dans les provinces, avec le plein exercice de tous leurs droits nationaux, et présentant une miniature de la métropole elle-même, occupaient la position du fils

(1) Cicéron, *de Prov. cons.* II, fait mention d'une route militaire permanente à travers la Macédoine jusqu'à l'Hellespont.

(2) Comp. Mannert, *Geogr. der Griech. und Röm.* VII. 61 : M. Lucullus triompha des Thraces (A. U. 683); Eutrop. VI. 10 : M. Crassus les subjugua (A. U. 724); Dion. II. 23 : Pour des raisons politiques, Auguste s'abstint de réduire le pays en province.

vis-à-vis du père de famille : les peuples conquis qui s'étaient abandonnés à la merci du vainqueur, étaient assujettis à sa domination aussi complétement que l'esclave à celle de son maître : ceux d'entre eux que l'État avait rétablis dans la jouissance de leurs terres et de leurs institutions, occupaient une place analogue à celle des affranchis. Certaines cités ou nations avaient volontairement recherché une union avec Rome dans des termes d'alliance, mais avec une infériorité reconnue; d'autres encore se maintinrent sur un pied plus indépendant, offrant un échange mutuel de bons offices et de droits de cité; et, enfin, il y en eut qui se confédérèrent avec la république, avec pleine égalité de droits des deux parts. Toutes ces classes avaient leurs prototypes respectivement dans les clients, les hôtes et les amis du noble Romain. Dans les limites de chaque province romaine, il y avait généralement des États qui avaient ces divers rapports avec la république; et la sévérité de l'administration militaire et civile de la contrée se déployait ou se relâchait à leur égard suivant leurs titres respectifs. Mais, en somme, la masse de la population provinciale appartenait à la classe des *dediticii*, c'est-à-dire ceux qui s'étaient soumis originairement sans conditions, les esclaves, comme on peut les nommer, de la grande famille romaine. Ils étaient assujettis aux plus sévères charges, fiscales et autres, encore aggravées par la cupidité de leurs maîtres, qui, depuis le consul ou le préteur jusqu'au plus infime de leurs officiers, dévoraient cette proie sans remords et sans satiété.

Gouvernement des provinces par les proconsuls, etc. — C'était une règle générale, que les consuls et les préteurs, après avoir rempli leur année de charge dans la ville, passaient de là à l'administration des affaires d'une province pour une et quelquefois trois années. L'État plaçait de grandes armées permanentes à leur disposition, jetait entre leurs mains un

énorme patronage, et leur ambition, leur avarice, ou leur rivalité mutuelle, beaucoup plus qu'aucun sentiment des intérêts publics, les poussait à s'occuper, durant leur courte carrière, de réduire les tribus frontières, d'étouffer des insurrections que leur propre injustice excitait constamment, et chaque fois qu'ils pouvaient en trouver le prétexte, d'anéantir les anciennes libertés, et les priviléges encore conservés par les classes provinciales les plus favorisées. Entourés d'une armée d'officiers, tous leurs créatures, tous engagés dans le même travail de se tailler des fortunes à eux-mêmes, en y aidant leurs collègues, les proconsuls, n'avaient que peu de sentiment de responsabilité envers le gouvernement central, et assouvissaient leur cupidité sans contrainte. Les dîmes, péages et autres impôts, dont se tirait le revenu public, étaient affermés par des traitants romains, appartenant en général à l'ordre des chevaliers, qui avaient peu d'occasions de s'élever dans la métropole aux plus hauts emplois politiques; et la connivence de leurs supérieurs dans la province, secondée par la corruption du sentiment public à Rome, protégeait dans une large mesure, les pratiques sordides par lesquelles ils volaient à la fois l'État et ses sujets.

Les moyens de s'enrichir que les provinces fournissaient à la noblesse devinrent le but suprême de beaucoup des plus profondes intrigues politiques. Un homme ruiné regardait la charge de proconsul comme le seul moyen de rétablir ses affaires. Pour l'obtenir, il s'alliait au personnage ou au parti dont l'influence pouvait lui faire parcourir successivement les degrés divers qui montaient au consulat. Il obtenait d'abord le poste de questeur, d'où, après un intervalle prescrit, il pouvait espérer être élu édile, puis préteur, et enfin consul. Son grand objet était alors atteint; car à l'expiration de sa charge il partait comme gouverneur pour une

province consulaire; il comptait payer les dépenses de ses diverses luttes, liquider sa dette de reconnaissance envers ses adhérents, et accumuler une vaste fortune, pour sa propre satisfaction, ou pour l'avancement de son parti.

Griefs et mécontentement des provinciaux. — La cupidité qui animait les individus fut en fait la source principale des factions politiques du temps. La spoliation des provinces étaient l'amorce à l'aide de laquelle les meneurs populaires avaient attiré les Italiens sous leurs étendards. Tous les droits légaux de la cité avaient été concédés, mais les vieilles familles oligarchiques, illustrées par des souvenirs historiques, et jouissant avec ostentation de l'opulence accumulée par des siècles de conquêtes, espéraient encore continuer à accaparer la plus large part des honneurs et des profits, qu'elles avaient réussi à ne rendre accessibles en général qu'aux plus riches. Ils regardaient encore avec mépris, répandant dans le peuple le même sentiment, les hommes nouveaux, les hommes de talent et d'éducation, mais d'origine et de fortune modérées, qui cherchaient de toutes parts à se pousser dans la faveur publique. Les *judicia*, ou le privilége d'occuper le banc de la justice, était le grand moyen de protection de leur monopole; car en le gardant entre leurs mains, ils pouvaient comprimer tout essai de révéler, par une procédure légale, les énormités de leur administration provinciale. Ce fut sur ce champ de bataille que, comme nous le verrons, son instinct d'orateur conduisit Cicéron à transférer le débat; et quand, par un concours d'heureuses circonstanees, il trouva les moyens de mettre au jour l'évidente iniquité du système, les nobles furent forcés de renoncer, sinon à leurs prérogatives, au moins à l'impunité de l'abus qu'ils en faisaient. Mais, selon que chaque parti réussissait à retenir ou à extorquer une part dans le pillage, le même système fut appliqué par tous deux. Il

Digitized by Google

serait injuste d'imputer à l'un d'avoir dépassé l'autre en rapacité et en tyrannie. La détresse des provinces, et l'animosité qui en était la conséquence, devinrent le mal et le danger pressant de l'époque. Des aventuriers surgirent partout, et se trouvèrent entourés d'une masse flottante de mécontents, dont ils étaient certains de tirer une assistance directe, ou chez lesquels ils rencontraient au moins une haineuse approbation. Des antagonistes redoutables pour la domination, même pour l'existence du nom romain, sortirent des écoles de gladiateurs, ou des cales des pirates. Les matières combustibles étaient accumulées pour le feu, et la moindre étincelle suffisait pour le faire flamber. Le premier usage que les empereurs firent du pouvoir fut de contrôler la tyrannie fiscale des proconsuls et des publicains. La révolution de Drusus et les Gracches livrèrent le monde au pillage des Italiens; mais celle de Jules et d'Octave le leur enlevèrent de nouveau, et le rendirent à leurs légitimes propriétaires. L'excessif développement de l'oppression romaine ne fleurit qu'un siècle et demi; mais durant cet espace elle créa la misère la plus étendue et la plus profonde que le monde ait peut-être jamais connue. L'établissement du despotisme impérial soumit en réalité à un contrôle effectif ces petits tyrans; et nonobstant tous les crimes par lesquels il fraya sa route, et les corruptions qui se développèrent durant son cours, il mérite d'être regardé, au moins à cet important point de vue, comme une des plus grandes bénédictions accordées à l'espèce humaine (1).

(1) Nous pouvons certainement inférer, d'un remarquable passage de Cicéron, que l'oppression fiscale des Romains eux-mêmes n'était pas si vexatoire que celle que les provinciaux exerçaient quelquefois les uns sur les autres, quand ils en avaient le pouvoir. Voy. Cic. *ad Qu.*, 1. 1. 11 : « On peut conclure que les Grecs ne sont pas plus traitables que nos publicains dans la perception des impôts, de ce que récemment les Cau-

Leur mécontentement se fait jour de différents côtés. — La retraite de Sylla montra combien son énergie et sa réputation étaient nécessaires pour soutenir le poids de l'empire sur la faible base de la faction oligarchique. A l'Occident, toute la nation espagnole se souleva contre ses oppresseurs. Dans l'extrême Orient, l'habileté de Mithridate fut secondée par le bon vouloir des races conquises de l'Asie Mineure. Partout où il montra ses enseignes, le peuple se souleva sans hésitation et l'accueillit comme un libérateur. En même temps, des milliers d'hommes, que l'oppression des conquérants du monde avaient chassés d'occupations honnêtes et paisibles, recouraient à la piraterie pour se venger, ou pour subsister. Les écumeurs de mer de la côte de Cilicie voyaient leurs ressources multipliées par l'affluence de ces aventuriers turbulents et mécontents, et leurs vaisseaux pénétraient dans tous les golfes et insultaient tous les ports de la Méditerranée, grâce à un système d'organisation qui embrassait toute la sphère du trafic maritime (1). Tel était le désordre de l'Italie même, qu'une simple poignée de gladiateurs échappés de leurs prisons et réfugiés dans les montagnes pour échapper à la poursuite, rassemblaient autour d'eux une multitude de misérables et d'hommes turbulents, et s'élevaient, même contre leur volonté, à la hauteur de rebelles et d'ennemis de la république. Ce ne fut qu'après que ces diverses ligues de ses adversaires et de ses sujets eurent été successivement détruites, que le pouvoir de Rome fut définitivement établi dans toute l'étendue de ses possessions.

niens et tous ceux des îles attribuées par Sylla aux Rhodiens, implorèrent le sénat, pour payer plutôt l'impôt aux nôtres qu'aux Rhodiens. » Comp. Liv. 41. 6. L'habileté des Grecs dans l'art des extorsions fiscales est signalée dans une longue série d'exemples par Aristote. *Œcon.*, II.

(1) Appien, *Bell. Mithr.*, XCII : « Ils ne dominaient pas seulement sur la mer orientale, mais sur toute celle en deçà des colonnes d'Hercule. »

Révoltes des provinces espagnoles, liguées avec le reste du parti populaire ou de Marius. Sertorius.—1. Sertorius (1), Sabin de naissance et citoyen romain, avait servi avec distinction dans les campagnes de Marius contre les Cimbres ; et ensuite avec beaucoup de succès et de gloire en Espagne. Dans la guerre civile, il s'attacha au parti populaire, et jouit d'une part du gouvernement avec Marius et Cinna. Sa modération et son patriotisme désintéressé contrastèrent avantageusement avec les principes égoïstes de ses collègues : son nom ne fut pas souillé du crime de leurs proscriptions. Après leur mort, il désespéra de résister avec succès à la fortune de l'aristocratie qui se ranimait sous Sylla, et n'ayant pas confiance dans le caractère du jeune Marius, il abandonna la défense de la cause populaire, et se retira en Espagne, mais non désarmé (2). Les provinciaux fatigués, qui semblaient gagnés d'avance à sa cause, le reçurent comme un libérateur de la tyrannie du gouvernement proconsulaire, s'identifiant maintenant avec le règne de Sylla et de la noblesse. Mais l'énergie avec laquelle le dictateur procéda à apaiser l'insurrection fut irrésistible. Les rudes barbares furent incapables de tenir tête à ses légions de vétérans, et Sertorius s'enfuit précipitamment à Carthagène d'où il passa en Afrique. En peu de temps les provinces espagnoles revinrent à l'obéissance, pendant que leur champion fuyait de place en place, essayant diverses conspirations contre le parti dominant,

(1) La vie de Sertorius, de Plutarque, dont ces détails sont principalement tirés, est l'une des plus intéressantes, dans la série de ses biographies. Le caractère du héros est le plus romantique de toute l'histoire romaine, et les traits d'humanité et de modération qui le distinguent sont de ceux que le doux philosophe aimait le plus à peindre.

(2) Plutarque, *Sertorius*, IV. « Désespérant tout à fait de la ville, il se jeta en Espagne. »

mais sans succès. Proscrit et banni de Rome, il eut l'idée de mettre à la voile pour les fameuses îles de l'Occident, et d'établir sa souveraineté dans le paradis des légendes grecques (1). Mais une guerre indigène entre des prétendants au trône de Mauritanie l'engagea à rester sur le continent africain, où il rencontra et défit une armée romaine sous l'un des lieutenants de Sylla. Ainsi flatté dans sa vieille animosité de parti, il accepta joyeusement une invitation des Lusitaniens de diriger une nouvelle révolte contre l'autorité romaine. La cause de l'oligarchie en Espagne était confiée à la garde de Métellus, alors âgé, et incapable de résister à un vigoureux antagoniste ; de plus, la retraite de Sylla priva bientôt les Romains de l'âme qui jusque-là animait leurs efforts. Par des victoires successives, presque toute la péninsule fut arrachée aux armées de la république (2), et reconnut pour chef le héros de l'Occident.

Sertorius s'étudia scrupuleusement à rendre son autorité douce et conciliante. Ses vues étaient larges, et, sans se contenter de son élévation présente, il agit en prévision de l'établissement d'une souveraineté permanente. Il retint les enfants des nobles comme otages de leur fidélité ; mais en même temps il les instruisit dans les arts et les coutumes romaines et se proposa de former une génération qui comprendrait et mettrait en pratique les principes d'un gouvernement éclairé. La force militaire de Sertorius fut alors raffermie par l'arrivée de quelques corps de vétérans du parti italien, qui avaient forcé leur général Perpenna, à les conduire auprès de lui.

(1) Plutarque, *Sert.*, IX. « Sertorius, à ces récits, fut pris d'un merveilleux désir d'habiter ces îles, et de vivre en repos, débarrassé de l'autorité, et de toutes guerres. »

(2) Live, *Epist.*, XC : « L. Manlius, proconsul, et M. Domitius, legatus ab Herculeio questore, victi sunt. » Cf. Flor., III. 22 ; Oros., V. 23 ; Plut. *Sertor.*, 12.

Son camp devint l'asile des fugitifs de Rome, ayant pour objet de renouveler la vieille lutte civile sur un terrain plus favorable. De ce moment, les desseins de Sertorius semblent avoir subi un changement. Il s'entoura du noyau d'un nouveau sénat, pris parmi ses adhérents romains; il visa à rentrer triomphalement dans la cité impériale, et à restaurer son parti avec ses principes, et commença à traiter ses partisans espagnols plutôt en alliés fidèles, qu'en compatriotes d'adoption. Aussi, quand Mithridate lui envoya des ambassadeurs pour négocier une attaque combinée de l'Italie, et un partage de ses provinces (car Rome, dit-il, ne pourra résister à l'union du nouveau Pyrrhus avec le nouvel Hannibal) Sertorius rejeta avec hauteur son alliance, et déclara qu'il ne permettrait jamais à un barbare de posséder un pouce de territoire romain, hormis la Bithynie et la Cappadoce, misérables contrées qui avaient toujours été gouvernées par des rois, et dont il ne se souciait pas de disputer la souveraineté (1).

Lutte entre Sertorius et Pompée. — Pendant qu'il méditait ces résultats suprêmes, Sertorius continuait à maintenir sa position contre Cn. Pompée, qui partageait alors avec Metellus le commandement des armées romaines. Quoique bien meilleur général que son collègue, et quoique heureux dans divers engagements avec les lieutenants de son formidable ennemi, Pompée était déconcerté par l'adresse et la vigilance d'un chef qui compensait sa pénurie de troupes disciplinées, en mettant à profit cette aptitude à la guerre d'es-

(1) Mithridate, suivant Plutarque, consentait à fournir à Sertorius 3,000 talents et 40 vaisseaux, en retour de cette entière reconnaissance de ses prétentions sur la Bithynie et la Cappadoce. Le récit circonstancié que donne cet écrivain de toute la négociation semble plus digne de crédit que l'assertion d'Appien, suivant lequel Sertorius livrait à Mithridate toute la province romaine d'Asie. Plutarque, *Sertor.*, XXIII, XXIV; Appien, *Bell. Mithr.*, LXVIII.

carmouches pour laquelle le peuple espagnol a toujours été fameux (1). Il y avait aussi de la jalousie entre les commandants romains, et Pompée éprouva un rude échec en se hâtant de livrer bataille avant l'arrivée de Métellus, qui, par la suite de l'événement, le sauva d'une déroute totale. « Si la « vieille femme n'était pas survenue, dit Sertorius, j'aurais « reconduit ce jouvenceau à Rome à coups de verges. » Les deux généraux ne purent longtemps tenir la campagne contre un ennemi qui possédait toutes les communications du pays, et l'art d'en faire usage. Métellus fut forcé de se retirer en Gaule pour remettre ses forces en état, pendant que Pompée prenait une position défensive dans le pays des Vaccéens, et écrivait des lettres pressantes au sénat pour de nouveaux renforts (2).

Mort de Sertorius. La révolte éteinte par Pompée. — L'influence acquise par Sertorius sur les Espagnols était sans limites. Quand, avec leur versatilité ordinaire, et leur défiance mutuelle, des tribus se montraient disposées à rentrer sous l'obéissance de Rome, il recouvrait par un appel à leur superstition la soumission due à son génie. Il avait dressé une biche, blanche comme le lait, à le suivre et à le caresser comme un chien, et il prétendait que c'était un présent de Diane, et que cet animal était son conseiller familier et son protecteur (3). Les artifices qu'il mit en usage, si nous pouvons croire les récits populaires, pour ranimer la confiance de ses partisans au moyen de cette biche, appartiennent à un genre d'imposture assez commun ; mais il est intéressant de trouver, dans l'affection qu'il montra pour un animal favori, la trace de cette tendresse et de cette humanité qui le

(1) Plutarque, *Pompée*, XIX.
(2) Salluste, *Ep. Pomp. Fr. Hist.*, III. IV.
(3) Plutarque, *Sertorius*, 11 ; Aulu-Gelle, XV. XXII.

distinguaient à une époque de cruauté, et qui, dit-on, le poussèrent plus d'une fois à offrir d'abandonner la lutte, pour qu'il lui fût permis de revoir sa mère, qui vivait encore à Rome, veuve et sans enfants (1). C'est avec peine pourtant, que nous remarquons, de sa part, un acte, unique il est vrai, de cruauté sauvage. Des jalousies éclatèrent à la fin entre ses adhérents romains et ses partisans indigènes; il fut trahi par la désertion de la noblesse espagnole, et, dans un moment de colère ou d'alarme, il fit massacrer leurs enfants qu'il avait retenus en otage. Cet acte, en même temps qu'il souillait sa renommée, ne pouvait manquer de ruiner sa fortune. Son lieutenant Perpenna intrigua contre lui, et, au milieu des dissensions qui emplissaient le camp, put l'assassiner avec impunité (2). Le traître prit la place de sa victime à la tête des armées alliées, mais leur force s'affaiblit de jour en jour par la désertion des Espagnols. Dès ce moment le succès des armes de Rome, toujours patiente et vigilante, ne fut plus longtemps douteux. Perpenna fut défait et pris dans le premier engagement, et tenta vainement de détourner le châtiment qu'il méritait en trahissant les noms de ses adhérents dans la ville. Pompée, soit générosité soit politique, refusa de regarder la liste (3). Perpenna fut mis à mort et ses forces entièrement détruites, les Espagnols se soumettant de nouveau à une domination qu'ils avaient été si près de réussir à secouer entièrement.

(1) Plutarque, *Sertorius*. 22. « En effet, il aimait sa patrie, et il avait un grand désir d'y retourner ..... dans ses victoires, il envoyait à Métellus et à Pompée, se déclarant prêt à déposer les armes, et à vivre en simple particulier, si on lui accordait de rentrer. On dit qu'il désirait surtout revoir sa patrie à cause de sa mère, qui l'avait élevé orphelin, et à laquelle il était entièrement dévoué. »

(2) Idem, *Sertorius*, 26; Vell. II. 30; Live, *Épit.*, XCVI; Orose, V. 23.

(3) Idem, *Pompée*, 20.

Combat de Mithridate avec Rome. Sa cause vue avec faveur par les provinciaux en Orient. — 2. La longue lutte de Mithridate, roi de Pont, avec la puissance romaine, commença par ses tentatives pour prendre possession des royaumes voisins de Bithynie et de Cappadoce, sur lesquels Rome avait étendu sa protection. Le succès dont ses armes furent couronnées l'encouragea à porter la guerre dans les territoires romains d'Asie Mineure, et dans tous ces districts l'esprit de la population lui était si favorable, qu'il n'eut pas de peine à les soustraire pour le moment au joug de la république (1). L'enthousiasme avec lequel il fut reçu marque la haine excessive inspirée par ce joug. Il est évident qu'on allait jusqu'à préférer la capricieuse tyrannie du despotisme oriental, à tous les bénéfices de la civilisation européenne, gâtés comme ils l'étaient par la rapacité systématique des gouverneurs romains (2). Le caractère du grand roi de Pont est

(1) Cela ressort incidemment du récit d'Appien, *Bell. Mithr.*, 20. 21. 22. 28. Il dit expressément en un lieu : « Il devint très clair que c'était moins par crainte de Mithridate, que par haine des Romains, que l'Asie agissait ainsi envers eux. « La clémence que le conquérant barbare montra aux vaincus indique qu'il venait plutôt en libérateur qu'en ennemi. Vellélus excuse l'empressement avec lequel les Athéniens reçurent le lieutenant de Mithridate (II, 23), mais Tacite sie stigmatise comme ayant été les alliés de l'ennemi de Rome, *Mithridatis adversus Sullam socios.* » (*Ann.* II. 55.)

(2) Cela est fortement exprimé dans le discours de Mithridate (Justin, 38. 7), où il fait un appel direct aux passions des provinciaux : « Et que « l'Asie m'attende si avidement, qu'elle m'appelle de toutes ses voix. « Tant la haine du nom romain leur a été inspirée par la rapacité des « proconsuls, les confiscations des publicains, les calomnies des pro- « cès. » Comparez la remarque de Pline sur l'affreuse renommée que ses compatriotes avaient acquise, quand il parle de la mort d'Aquilius, dans la gorge duquel on versa de l'or fondu, par ordre de Mithridate. (*Hist. nat.*, XXXIII. 3.)

arrivé jusqu'à nous chargé de tous les crimes que la malveillance de ses rivaux pouvait lui imputer; et en l'appréciant, nous devons nous garder d'oublier que les sources dont nos historiens tirent leurs informations, sont les narrations contemporaines d'adversaires sans scrupules. Nous ne savons de quels documents originaux ils ont pu être tirés; et les mémoires de Sylla lui-même, l'adversaire personnel de Mithridate, étaient sans doute considérés par les Romains comme les documents les plus authentiques de la lutte de ces deux grands hommes. Nous avons trop de preuves de la méchanceté des écrivains romains, pour avoir aucun égard à leur appréciation du caractère de leurs ennemis. Les talents déployés par le despote oriental doivent naturellement faire naître un préjugé en sa faveur; et quand nous considérons en outre la modération et la magnanimité qu'il déploya en plusieurs occasions, nous serons plus disposés à chercher d'autres explications des atrocités qu'on lui impute plutôt que de les rapporter, comme les Romains, à sa cruauté personnelle. Le massacre général des colons romains dans toute l'étendue de leurs possessions asiatiques, qui suivit le succès de Mithridate, ressemble plus à un acte de vengeance nationale, qu'à l'exécution de l'ordre d'un tyran, comme le représentent les historiens (1).

Tentative de Lucullus pour réformer l'administration provinciale; non soutenue par Pompée. — Les triomphes du roi de

(1) Il est digne de remarque, comme exemple du peu de scrupule que mettent les Romains à rapporter des calomnies sans fondement, que Plutarque (*Pomp.*, 37) parlant de ce même sujet, mentionne Théophane, littérateur contemporain de Cicéron, comme ayant affirmé que Pompée découvrit parmi les papiers de Mithridate une lettre d'un certain Rutilius, le pressant de perpétrer le massacre, tandis qu'il ressort incidemment d'un passage de Cicéron (*pro Rabir. Post.* 10), que ce ne fut que par stratagème que Rabirius n'en devint pas lui-même victime.

Pont ne s'arrêtèrent pas à l'Asie. En Grèce, la même prédisposition engendra des effets semblables, et toute la contrée fut arrachée aux Romains avec la même facilité et la même vitesse. Il est vrai que l'habileté et l'énergie de Sylla récupérèrent ces provinces après un grand nombre de combats désespérés ; mais l'hostilité des habitants, suite du mauvais gouvernement, s'était amplement manifestée, non moins que la fragilité du lien de suzeraineté qui maintenait leur obéissance. Sylla poursuivit sa carrière victorieuse en Asie, et força l'ennemi à accepter des conditions de paix, par lesquelles il lui enlevait la totalité de ses conquêtes. Les provinces furent rendues à leur première servitude. Il semble, au rapport des Romains eux-mêmes, que durant les années suivantes, pendant que Sylla jouissait de l'autorité suprême à Rome, les généraux auxquels l'occupation militaire et la défense des frontières asiatiques étaient confiées, agirent avec une grande perfidie dans leurs négociations avec Mithridate, en tâchant de le provoquer à renouveler la guerre, dans l'espoir de la faire tourner à leur gloire ou à leur profit (1). Ce ne fut pourtant qu'après la mort du dictateur que le conflit recommença. Lucullus prit le commandement en chef des forces romaines; il comprit seul la faiblesse réelle de la république, et s'efforça d'y appliquer un remède. Les publicains, ou fermiers du revenu, avaient redoublé leurs exactions pour s'acquitter de l'obligation qu'ils avaient contractée de défrayer les campagnes de Sylla. Le nouveau proconsul prit des mesures immédiates pour soulager les provinciaux des nouvelles charges qui leur étaient imposées à cette occasion (2) ; en même temps, il commença une série de réformes dans l'administration, et fit concevoir des espérances pour

(1) Appien, *Bell. Mithr.*, 61.
(2) Plutarque, *Lucullus*, 20. 23.

l'amélioration permanente de la condition des indigènes désaffectionnés. Il ne négligea pas non plus de célébrer des fêtes et d'étaler de magnifiques spectacles, à la fois conformes à son goût personnel et aux habitudes de servilisme de la population provinciale. Pour effectuer ces projets, il était nécessaire de gagner du temps et de rétablir la confiance. Mais les armées de Mithridate étaient déjà entrées en campagne, et les peuples s'étaient levés pour le recevoir avec tout leur ancien élan. Lucullus s'efforça vainement de réprimer l'impatience de ses officiers, qui méprisaient ses mesures prudentes, et brûlaient d'opposer la force à la force. Les armes de la république subirent des pertes partielles; elles furent grossies peut-être par la voix des classes intéressées à l'oppression provinciale, si bien que le peuple de Rome se mit à murmurer contre la politique de temporisation de son général. Quoiqu'il eût obtenu d'éminents succès, et restauré la domination de sa patrie sur un pied plus solide qu'auparavant, il fut accusé de retarder, dans des vues personnelles, la conclusion de ses victoires, et fut, finalement, démis de son commandement. Les opérations brillantes et décisives de Pompée, auquel la conduite de la guerre fut ensuite confiée, sembleraient justifier la disgrâce de son prédécesseur. Mais si Pompée avait de plus grands talents militaires que Lucullus, et si son influence sur une soldatesque démoralisée par des alternatives de défaite et de pillage, était plus efficace pour le rétablissement de la discipline, les vues de son rival étaient certainement plus nobles et plus dignes d'un homme d'État. Il est probable que le triomphe de Pompée fut dû autant à l'épuisement de l'ennemi qu'à sa propre valeur; il paraît, en tout cas, qu'après avoir gagné les lauriers, objets de son ambition, il ne voulut pas risquer sa popularité près des nobles romains en entravant leur carrière d'extorsion dans les provinces.

Digitized by Google

Origine de la confédération de pirates de la Cilicie. — 3. Le grand trafic qui se fit pendant des siècles entre la Grèce, l'Égypte et la Syrie, offrait une tentation particulière aux habitudes de piraterie qui semblent avoir prévalu dans ces mers depuis les temps les plus reculés. Le père de l'histoire fait remonter l'origine de l'hostilité des Européens et des Asiatiques aux entreprises de brigandage d'aventuriers sans frein (1). Telle est la configuration naturelle des côtes de la Grèce et de l'Asie Mineure, en même temps que des îles intermédiaires, que cette plaie de la piraterie n'a jamais été complétement extirpée des eaux qui baignent ces rivages (2). La côte de chaque continent se brise en d'innombrables baies et criques, et se hérisse de promontoires avancés; dans de telles régions, la science de la navigation ne peut se passer de l'aide d'une connaissance spéciale des localités. L'intérieur du pays est aussi généralement d'un difficile accès; des montagnes escarpées alternent avec de profondes vallées; de place en place seulement un espace plus large est ouvert par un cours d'eau d'un volume plus considérable. La population de l'intérieur, était agglomérée, même dans les meilleurs temps, sur des lambeaux de terrain fertile, isolés les uns des autres par de grandes étendues de montagnes impraticables. Dans de telles conditions, les enfoncements de chaque baie offraient les plus sûres retraites à des pirates : c'est là qu'ils réparaient leurs vaisseaux, qu'ils jouissaient de leur butin, et qu'ils consumaient dans la débauche leurs intervalles de repos.

(1) Hérodote, I. Init.; comp. Thucydide, I. 5.

(2) Comparez l'intelligent travail de M. Finlay sur la Grèce sous les Romains, pag. 38. « On dit que les pirateries commises durant la dernière « guerre révolutionnaire contribuèrent tout autant que l'humanité des « alliés à la signature du traité du 6 juillet 1827, et à la fondation d'une « monarchie allemande en Grèce. »

La politique des Romains ne permettait pas aux provinciaux de maintenir sur pied aucune force militaire pour détruire ces nids de maraudeurs. Durant la guerre de Mithridate les côtes de la Grèce et de l'Ionie en regorgèrent; mais ce fut par la politique du roi de Pont que la Cilicie devint leur principale place d'armes. Désespérant de tout succès ultérieur, il résolut, dit-on (1), de laisser un aiguillon planté comme un foyer de corruption dans les parties nobles de la république. Dans cette vue, après avoir chassé les faibles avant-postes de la puissance romaine, il encouragea les hordes de pirates des mers orientales à se réunir sur la côte de Cilicie (2). Ils y établirent leurs docks, leurs arsenaux et leurs magasins : il s'y éleva un système organisé de rapine et de défi, une flotte, une nation, et peut-être un gouvernement, de pirates

Elle prospère, grâce à l'impuissance du gouvernement provincial et à la désaffection des provinces. — La naissance d'une telle puissance, non seulement menaçant la sécurité de la la vie individuelle et de la propriété, mais gênant les communications, et rognant les revenus de l'État, montre à quel point le gouvernement des provinces a dû être impuissant, et combien il s'était aliéné l'affection des indigènes, puisqu'ils n'ont pas débarrassé leurs côtes de ces maraudeurs (3). Cependant, les affamés et les opprimés, quiconque avait souffert du fléau de la guerre ou de la rapacité d'un employé étranger, au moins les plus aventureux et les plus énergiques d'entre eux contribuèrent à grossir la population de cet état

(1) Appien, *Bell. Mithr.*, 92.

(2) Idem, *ibid.*

(3) Sylla et Lucullus rétablirent le gouvernement romain en Cilicie, mais ne firent aucune impression sur les établissements de pirates de la côte.

Digitized by Google

de pirates (1). Le commerce entre l'Italie, la Grèce, la Syrie et l'Égypte était, dans une large mesure, un échange d'objets de nécessité, que la guerre et même l'anarchie ne pouvaient pas restreindre essentiellement. D'année en année, des flottes entières de vaisseaux marchands, avec passagers et cargaisons, tombaient entre les mains des corsaires. Telles étaient leur puissance et leur audace, que souvent ils s'élançaient jusqu'à six milles dans l'intérieur des terres, enlevant non seulement le butin, mais encore les habitants des villes et des villas (2). La rançon des captifs pouvait enrichir leurs coffres; leur enrôlement dans la même cause de résistance sauvage à tout pouvoir régulier, et surtout à celui de Rome, augmenterait leur nombre; même le meurtre des victimes, et particulièrement celui de citoyens romains, frapperait la société d'une plus grande terreur, et resserrerait les liens de la confédération. Des stations et des colonies furent formées tout le long de la Méditerranée. Ce fut sur la côte d'Espagne que Sertorius tomba dans une flotte de pirates ciliciens, et obtint leur assistance pour réduire les îles Pityuses. Une autre escadre de pirates traita avec Spartacus pour le transport de ses compagnons à travers le détroit de Messine (3). Quatre cents cités, suivant Plutarque (4) tombèrent entre les mains de ces aventuriers; ils possédaient mille vaisseaux; leur orgueil et leur audace, la splendeur de leurs équipements, et leur insolente ostentation d'opulence, étaient plus irritants pour le gouverne-

(1) Plutarque (*Pomp.*, 24), dit que des hommes de fortune et de rang commençaient à s'engager dans la piraterie comme dans une sphère d'honorable activité.

(2) Antonia, fille de l'orateur Marc-Antoine, fut arrêtée par ces aventuriers sur une grand'route d'Italie, et mise à une forte rançon.

(3) Plutarque, *Crassus*, 10.

(4) Idem, *Pompée*, 24.

ment romain que leur violence même (1). Plusieurs des principaux temples, les grands dépôts de richesse du monde grec, qui avaient échappé à la cupidité de tant de conquérants, furent pillés sans scrupule par ces brigands sacriléges. En certains lieux, ils établirent dans leurs murailles les rites de Mithra et les mystères secrets de l'Orient, comme s'ils voulaient faire la guerre à la religion non moins qu'à la civilisation de l'Europe. Mais leurs plus grandes délices furent de torturer et d'exterminer les citoyens de la république, contre laquelle leur haine se concentrait principalement.

Réduction des pirates par Pompée. (A. U. 687, av. J. C. 67.) — L'honneur et la sécurité de la république demandaient qu'on opposât une résistance décisive à ce mal toujours croissant. Muréna, et après lui Servilius Isauricus, pendant qu'ils occupaient des commandements en Asie, avaient tenté sans succès de le réprimer. La république avait une immense force maritime à sa disposition; il ne manquait à cette force que d'avoir à sa tête un homme avec le génie du commandement, pour la mettre en action. Pompée, à qui la tâche fut confiée, distribua son armement en trois divisions, de façon à balayer toute la Méditerranée, et surprit le monde en réduisant, dans l'espace de trois mois, les escadres des pirates, ainsi que leurs places d'armes en Cilicie. Il effectua son dessein, à la vérité, autant par des négociations que par la force.

(1) Cicéron (*pro lege Manil.*, 12) énumère quelques-uns de leurs principaux exploits : l'occupation de Gnide, de Colophon et de Samos; le sac de Gaëte; l'insulte et le dommage portés jusque dans les ports d'Ostie et de Misène; la flotte romaine enfermée dans Brindes; la prise successive de douze préteurs romains. « Nous n'étions plus même en possession paisible de la voie Appienne. » Comp. Appien, *Bell. Mithr.*, 98. Jules César et P. Clodius, tombèrent tous deux entre leurs mains, comme nous le verrons plus tard.

Il admit les prétentions des maraudeurs à la dignité de nation (1), ne les traitant pas en gens hors la loi, mais condescendant à en établir un grand nombre dans des colonies de la Grèce et de l'Asie Mineure. Il leur associa même son nom, en donnant à Solès, qu'il rebâtit pour la leur faire occuper, la sonore appellation de Pompeiopolis (2).

Les Italiens, d'autre part, sont ralliés par leur incorporation dans l'État romain. Ils ne prêtent aucun appui aux mouvements de Lépidus et de Brutus. (A. U. 677. B. C. 77).—Ces considérations peuvent suffire pour démontrer quelle haine excitait le gouvernement romain dans toutes les provinces. Nous voyons les nationaux prêts partout à se jeter tête baissée dans la première entreprise qui semblera menacer les destinées de la République. Nous voyons avec quelle insouciance ils regardent s'élever un pouvoir hostile, même s'ils sont les premiers à en souffrir. Également tracassés, soit pendant la guerre, soit pendant la paix, leur détresse les pousse au désespoir; ils brisent leurs liens avec la société, et pillent même les nations qu'ils vengent. L'énergie avec laquelle les Romains combattirent et domptèrent cette masse de résistances, nous frappe d'admiration et de respect. Leur puissance s'accrut de la force que l'incorporation des Italiens leur apportait et devint même irrésistible. Malgré beaucoup de désaffection partielle, bien qu'étouffée, dans les districts qui avaient le plus souffert des excès des guerres civiles, malgré une grande opposition de vues et de désirs, les Italiens sentaient pourtant, en somme, que leurs intérêts s'identifiaient avec ceux

(1) Appien, *Bell. Mithr.*, 92. « S'égalant déjà aux rois et aux tyrans et aux grands généraux. » Vellélus nous découvre par une expression incidente, que les Romains étaient jaloux de cette condescendance : « Il y en a qui critiquent cet acte. » (II. 22. Comparez la répugnance de Tibère à traiter Tacfarinus comme un *hostis*. (Tac., *Ann.*, 73).

(2) Appien, *Bell. Mithr.*, 97; Plutarque, *Pompée*, 28; Strabon. XIV. 5.

du pouvoir souverain, qui se ruait au pillage des provinces de l'est à l'ouest. Les plus mortelles animosités de classes et de partis s'éteignaient dans le sentiment d'un danger commun. La faction populaire reconnaissait la supériorité que sa rivale avait acquise, et qu'il eût été insensé de chercher à renverser dans un pareil moment. L'ambition égoïste des individus rallia peu de sympathie, pour un temps, dans les deux partis. A l'abdication de Sylla, M. Æmilius Lepidus, un des consuls de l'armée, homme que distinguait la haute illustration de sa famille, conçut le projet de se placer à la tête du parti populaire, et d'arracher à la république la même domination suprême qu'elle avait accordée aux services militaires du dernier dictateur, et aux nécessités d'une période de révolution. Il spéculait sur une réaction présumée de l'esprit public causée par les atrocités du dernier gouvernement, sur son rang élevé et sur le pouvoir qui s'y attachait. Ses plans étaient si peu déguisés, même pendant la durée de sa charge, que le sénat tenta de le lier par le serment solennel de ne pas faire la guerre à son collègue Catulus, en prenant possession de son gouvernement proconsulaire (1). Mais il n'eut pas plutôt atteint sa province, la Gaule cisalpine, qu'il rassembla les légions qui lui étaient assignées, et s'avançant dans l'Étrurie, planta son étendard au milieu des restes de cette nation proscrite, brûlant du ressentiment de ses griefs et de ses souffrances (2). Mais là même le courage et la force furent impuissants à fournir un solide soutien à son entreprise téméraire. Défait au pont Milvius, dans une tentative désespérée pour surprendre la cité, et hors d'état de faire tête aux forces de la république, il se retira en Sardaigne : mais l'ennemi qu'il avait

(1) Appien, *Bell. Carth.*, 107.

(2) Salluste dit : *Etruria atque omnes reliquiæ belli arrectæ.* (*Fragm. Hist.* I. 14); mais l'ardeur des Etrusques s'éteignit bientôt.

provoqué le poursuivit dans sa retraite, et il périt, délaissé des Italiens, dans une guerre misérable et sans gloire (1), M. Junius Brutus, qui s'embarqua dans une aventure analogue, fut enfermé dans Mutine, et là pris et mis à mort (2).

Révolte des gladiateurs sous Spartacus; soutenue par la multitude des mécontents en Italie, mais comprimée, parce qu'elle n'est pas appuyée par les États italiens. (A. U. 681. Av. J. C. 73). — Un autre événement remarquable de cette période jette beaucoup de jour sur la condition de l'Italie, et tend à montrer à la fois sa corruption sociale et sa vigueur politique. Les spectacles de gladiateurs avaient déjà commencé à former le grand divertissement national des Romains et des Italiens. Des esclaves, des captifs et des criminels étaient les victimes ordinaires de cette passion barbare : mais des hommes libres, et même des citoyens, se louaient parfois aux maîtres des écoles, par lesquels les gladiateurs étaient payés, nourris et instruits dans leur art, et pouvaient au bout de trois ans obtenir leur congé. Cette circonstance et d'autres règlements concernant la pratique montrent que, du moins dans les premiers temps, c'était autre chose qu'une boucherie sanguinaire, telle qu'on la représente généralement. Il arriva qu'un corps nombreux ou une famille de gladiateurs étaient entretenus à Capoue par un certain Lentulus Batiatus, pour être loués, selon la coutume du temps, dans les occasions de fête publique. Une grande partie de ces gens complotèrent une évasion, mais soixante-dix-huit seulement dans le nombre réussirent à briser les verroux de leur prison (3). Ils commencèrent par s'emparer des broches et

(1) Lépidus mourut de la fièvre. Appien, *Bell. Carth.*, I. 109 ; Florus, III, 23 : *Ibi morbo et pœnitentia interiit.*

(2) Plutarque, *Pompée*, 16.

(3) Idem, *Crassus*, 8-12 ; Appien (Av. J. C., I, 116-121) ; Florus, III, 20. en fixe le nombre à trente.

des autres ustensiles de la maison d'un cuisinier : avec ces armes ils vainquirent l'escorte d'un grand envoi d'armes de gladiateurs, qu'ils rencontrèrent sur leur route ; cherchèrent asile, dit-on, dans le cratère alors éteint du mont Vésuve ; et se rendirent bientôt maîtres des forteresses environnantes. S'étant créé des chefs, leur premier choix tomba sur Spartacus (1), Thrace de naissance, homme d'une force et d'un courage remarquable, et doué d'une douceur de caractère ainsi que d'une pénétration supérieure à sa condition. Le premier succès des insurgés sur le champ de bataille fut un engagement avec les troupes envoyées sans délai de Capoue pour comprimer la révolte. Cette victoire leur fournit les armes d'une soldatesque régulière, contre lesquelles ils échangèrent avec joie leur équipement imparfait. Plus confiants en eux-mêmes, et toujours croissants en nombre, ils rencontrèrent et défirent un corps romain de trois mille hommes, sous les ordres de C. Clodius, et furent alors journellement rejoints par des bandes d'esclaves fugitifs et de maraudeurs turbulents (2). Pendant trois ans, que Spartacus continua à tenir tête à la puissance de la république, l'importance de ses armées fut estimée successivement à quarante mille, soixante et dix mille et cent mille hommes. Il fut en pleine possession des provinces méridionales de la péninsule ; il saccagea plusieurs des principales cités de la Campanie, et pilla les fermes et les villes des montagnes de la

(1) Il paraît qu'il avait déserté de l'armée, avait été repris et vendu comme esclave ; si du moins nous pouvons ajouter quelque foi au langage violent de Florus : *De stipendiario Thrace miles, de milite desertor, inde latro, dein in honore virium gladiator.* (Flor., *loc. cit.*)

(2) Les bergers des montagnes de l'Apulie (voy. Lucain, IX, 182) étaient une classe d'hommes hors la loi et désespérés, prêts à se joindre à tout soulèvement. Comp. Asconius, *in Orat. in Tog. Cand.*, p. 88. Orell.

Sabinie (1). En campagne, il remporta de brillantes victoires sur Cassinius et le préteur Varinius; mais à l'apogée de ses succès, il ne se dissimulait pas la faiblesse réelle de ses ressources, et pressait ses compagnons de s'échapper à travers les Alpes, et de se retirer dans leurs foyers en Gaule et en Thrace, pays auxquels ils appartenaient pour la plupart (2). Mais le pillage de toute l'Italie semblait à leur portée, et c'était une perspective trop tentante, pour y renoncer dans le premier enivrement de la victoire. Le sénat s'alarma alors sérieusement. Il envoya les deux consuls, Gellius et Lentulus, avec des forces considérables pour affronter l'ennemi public (3). Mais le danger n'avait pas encore atteint toute sa gravité : les deux consuls furent ignominieusement défaits. On les déposa de leurs commandements, et on nomma Crassus pour continuer la guerre. Cependant des dissensions éclatèrent dans le sein même de la horde; des bandes se détachèrent du corps principal, et furent anéanties en détail. Les États italiens ne manifestèrent aucune sympathie pour une révolte d'esclaves et de brigands. Les légions de la république, nombreuses et bien commandées, se reunirent pour tomber sur ce ramassis de vagabonds désorganisés. Revenant sur les pas qu'il avait faits vers le nord de l'Italie, Spartacus méditait maintenant de transporter ses compagnons en Sicile, et d'y raviver les cendres de la guerre civile qui avait récemment embrasé cette île. Une

(1) Horace, *Ode*, III, 14.

(2) Plutarque, *Crassus*, 8. Ὧν οἱ πολλοὶ Γαλάται καὶ Θρᾷκες. Crixus et Ænomaüs, les principaux chefs après Spartacus, étaient tous deux Gaulois. Eutrope, VI, 7; Orose, V, 24. Live (Épit. XCVII) parle d'un corps considérable de fugitifs pour la plupart Germains et Gaulois.

(3) Lucain, fidèle dépositaire des traditions du vieux gouvernement oligarchique, l'honore du titre d'*hostis*, ou adversaire étranger : *Ut simili causa caderes qua Spartacus* hostis. (II, 554.)

flotte de pirates ciliciens stationnait à la hauteur de Rhégium; et le chef rebelle négocia avec ses plus cruels ennemis de Rome, le passage du détroit. Mais aussi impolitiques que déloyaux, ils touchèrent le prix stipulé, et mirent à la voile, sans remplir leur engagement (1). Crassus, alors en pleine poursuite des révoltés, les chassa dans la ville de Rhégium, et les y bloqua. Par une habile manœuvre, Spartacus s'évada, mais seulement avec une partie de ses forces; c'en fut assez, cependant, pour terrifier le général romain, qui craignit de voir l'ennemi échapper à sa poursuite, et percer jusqu'à Rome même, avant d'avoir pu être anéanti. Mettant les choses au pis, il engagea le sénat à rappeler pour sa défense Lucullus de l'Asie et Pompée de l'Espagne; puis, se repentant d'avoir invité ses rivaux à partager avec lui, peut-être à lui dérober les honneurs de la guerre, il redoubla ses efforts pour la mener à bonne fin avant leur arrivée (2). Mais Spartacus était dépourvu des moyens de faire l'attaque contre Rome, qu'on craignait de lui, et les États italiens continuaient à rester immobiles. Il se défendit avec une bravoure obstinée; mais après des alternatives de victoire et et de défaite, il fut tué dans une bataille finale et décisive. Le reste de ses partisans fut exterminé par Pompée, qui arriva à temps pour frapper le dernier coup, et pour recueillir, de la partialité du peuple, une part disproportionnée dans la gloire de la conclusion de cette guerre. Crassus jeta à la multitude la dîme de son immense opulence. Il fit dresser, pour la fête, dix mille tables, et nourrit les citoyens à ses frais pendant trois mois (3). Mais Pompée seul fut regardé comme leur sauveur : c'est sur lui seul que

(1) Plutarque, *Crassus*, 10.
(2) Appien, *Bell. Carth.*, I, 120.
(3) Plutarque, *Crassus*, 12.

la multitude concentra sa gratitude; et ce ne fut que grâce à son appui que Crassus obtint une part dans le consulat.

Corruption du gouvernement romain à l'intérieur. Vénalité et violence déployées dans les élections. — L'effrayante corruption du gouvernement romain dans les provinces, était un symptôme du relâchement général de la moralité publique, à Rome. En jetant les yeux sur la grande métropole d'où sortait ce torrent de dépravation, nous retrouvons dans tous les actes de son sénat, de ses comices, de son forum, la même souillure d'égoïsme et de vénalité. Le sénat s'accrochait convulsivement à tous les priviléges que Sylla lui avait conquis : les judicia, ou tribunaux pour la connaissance des accusations politiques, réservées par lui à cet ordre, offraient tous, sans pudeur, la même partialité et la même corruption (1). On recherchait et on gagnait la faveur du peuple par de profuses largesses; on usait ouvertement et audacieusement des moyens de séduction autorisés par la loi, comme l'appât déguisé des spectacles et des fêtes; quant aux autres qui étaient expressément interdits, comme les libéralités directes en argent, on n'en abusait pas moins dans les enclos du vote, où la gêne du scrutin n'était rien moins qu'efficace. Assez souvent la violence ouverte prenait la place de la corruption : des troubles étaient provoqués à dessein; des attroupements étaient formés et rangés en bataille, et des combats s'ensuivaient. Dans la bagarre les consuls intervenaient, et rompaient les opérations. Les grandes magistratures publiques restaient vacantes des

(1) Cicéron reconnaît que la vénalité des *judices* qui présidaient aux *quæstiones perpetuæ* jetait une tache sur l'ordre entier : « Tout l'ordre est accablé par l'improbité et l'audace de quelques-uns et oppressé de l'infamie des jugements. » (I, *in Verr.*, 12.) Dans un autre endroit, échauffé par son sujet, il flétrit les *judicia* du sénat comme un despotisme royal. (II, *in Verr. de suppl.*, 68.)

mois entiers, par l'impossibilité de conduire les élections avec même une apparence d'ordre légal.

Dépravation de la masse de la population libre à Rome. Restes de l'ancien esprit parcimonieux des Romains. Supériorité morale des chevaliers sur les sénateurs. Formation d'une classe moyenne. — Il a déjà été démontré, qu'une grande partie de la population urbaine, que les nobles soumettaient ainsi à une corruption systématique, ne consistait qu'en un ramassis de gens pauvres, de mœurs dissolues, et dénués de tout sentiment d'honneur national. La vénalité des votes, organisée en un marché public, était un appas irrésistible pour la classe la plus infime et la plus vile des Italiens; et la populace des comices se grossissait ainsi de la pire espèce des nouveaux citoyens. Trop fiers pour travailler, là où le travail était la marque de l'esclavage, une multitude d'hommes libres, croupissant dans la plus profonde misère, tiraient leurs seules ressources, dans leur paresse, de cette vente annuelle de leur premier privilége, et offraient de faciles instruments au premier aventurier politique qui leur promettait un paiement comptant, ou une rapine en perspective. Mais les Romains avaient un génie naturel pour les pratiques qui servent à acquérir et à accumuler de l'argent. Les habitudes circonspectes et frugales des ordres moyens à une époque plus reculée de la république, survivaient encore dans cette classe de la société à laquelle appartenaient les familles équestres, qui avaient toujours formé la force du parti de Marius. C'est cette classe qui avait le plus souffert dans les guerres civiles. Elle avait été décimée et presque détruite par les massacres et les proscriptions de Sylla. Cependant, le rétablissement de la paix intérieure fut bientôt suivi de la renaissance de ses destinées. La noblesse s'efforçait en vain de la maintenir dans l'état d'abaissement auquel elle l'avait réduite. Ses membres aussi avaient leurs souvenirs de

famille. Leur modeste patrimoine leur donnait un intérêt héréditaire à la paix et à l'ordre. Ils avaient de l'éducation et de l'intelligence, et connaissaient la puissance que ces avantages leur conféraient. La production de la richesse était leur premier objet : c'est là que la pente de leurs dispositions les conduisait instinctivement; et la situation de l'État, regorgeant des richesses que les provinces y déversaient, leur donnaient un grand avantage sur leurs rivaux, que des nécessités politiques forçaient, d'année en année, à dissiper leurs fortunes en les semant parmi la populace. Cette classe comprenait : 1° ceux qui s'attachaient aux grandes familles, et dépendaient de leurs faveurs et de leur patronage, soit au forum, soit dans les provinces, soit à l'armée ; 2° ceux qui, en dépit des vieux préjugés contre le commerce, les arts et les sciences d'une société policée (1), s'engageaient de toute leur énergie dans les entreprises lucratives, et ne rougissaient pas de satisfaire le goût croissant pour le luxe et le raffinement; 3° les officiers du gouvernement, classe jusqu'alors dans l'enfance, mais que le progrès graduel de l'uniformité et de la régularité dans le gouvernement, élevait peu à peu au rang d'un corps important (2). Il devint évident pour les politiques clairvoyants,

(1) Cicéron, *de Off.*, I, 42; *in Verr.*, II, 5, 18; Live, XXI, 63 : « Quæstus omnis patribus indecorus visus. »

(2) La grande masse des écritures officielles était confiée originairement à des esclaves ou à des hommes libres au dessous de la classe des citoyens. Niebuhr, *Histoire de Rome*, III, 299. E. T. Il n'y a pas de doute que la malheureuse institution de l'esclavage priva l'État de cette grande classe de citoyens, de goûts modérés et de tendances conservatrices, qui contribuent tant, comme inférieurs dépendants du gouvernement, à la stabilité des États modernes. Mais les employés supérieurs et les chefs des départements étaient, au moins dans la dernière période de la république, en jouissance de la franchise complète.

que dans cet ordre reposait la force réelle de la nation, et que c'est aux mains de cette aristocratie d'argent que le cours des choses devait faire tomber le gouvernement. Un homme d'État honnête, et aimant sa patrie, pouvait espérer, à l'aide de leur influence, de placer la république sur une base nouvelle et permanente; l'aventurier, n'ayant que des mobiles égoïstes, pouvait s'unir à lui pour le triomphe de leurs intérêts, avec l'espoir de trouver dans cet ordre des instruments pour ses propres fins. Le cours de cette histoire nous montrera comment les principaux chefs de parti s'appuyèrent successivement sur ce corps, et quel rôle important il joua dans la conversion de la république en une forme monarchique de gouvernement. L'avénement de cette classe moyenne, hostile à la fois à ceux qui étaient au dessus et au dessous d'elle, et résolue à les maîtriser également, fut, à l'intérieur, le principal élément de cette puissante révolution. Un coup d'œil jeté plus avant sur les provinces, nous révélera une seconde force parallèle, coopérant, du dehors, avec la première, et destinée à former l'autre support capital du colosse impérial.

Immunités fiscales attachées au droit de cité. Prétentions des provinciaux à l'incorporation. — Les droits légaux du citoyen romain étaient de deux espèces, sociaux et politiques : les premiers consistaient principalement en certaines immunités et en certains priviléges relatifs au mariage, à l'hérédité, et à la possession de la propriété; le second assurait sa personne contre la souillure d'un châtiment corporel, lui donnait l'appel au peuple des décisions du magistrat, l'exercice du suffrage et l'éligibilité aux emplois publics, et la faculté d'éluder une sentence de mort par un exil volontaire. Dans les derniers temps, ils acquirent une autre immunité d'un intérêt plus substantiel, ou au moins plus général. La conquête de la Macédoine par Paul-Emile,

Digitized by Google

l'an 585 de la ville, amena de si abondantes ressources au trésor, que les domaines publics occupés par des propriétaires romains, furent, à dater de cette époque, déchargés du paiement de l'impôt foncier (1); et en général, l'indulgence que l'État montra aux citoyens au sujet de leurs redevances publiques perpétua une distinction grosse d'envie entre eux et la classe inférieure des sujets. Aussi, à mesure que l'oppression de la métropole devenait de plus en plus écrasante, les provinces, dominées par de puissantes raisons politiques, cherchaient avec angoisse le moyen de s'y soustraire. La diminution de la population libre de l'Italie était le mal le plus manifeste du temps; et il excitait d'autant plus d'alarme, que l'extension des possessions de l'État rendait indispensable l'augmentation permanente de ses armées (2).

Illustration successive des hommes d'État romains. Tendance vers une fusion générale de toutes les races de l'empire. — L'arrivée successive des hommes d'État romains à l'illustration amena constamment l'addition de noms nouveaux au rôle des citoyens. On donna à des généraux victorieux la faculté de récompenser leurs adhérents par ce don précieux. La fidélité à l'État commença à constituer un droit à ses privi-

(1) Cicéron, *de Off.*, II, 22. La taxe fut imposée de nouveau sous le consulat d'Hirtius et de Pansa. (A. U. 711.) (Plutarque, *Æmilius*, 38); mais ce ne semble avoir été qu'un expédient temporaire. Voyez Durcau de la Malle, *Économie politique des Romains*, liv. II, chap. IX. La ville même et toute l'Italie furent exemptées de tous impôts par les lois de Métellus Nepos en 694. Denys, XXXVII, 51; Cicéron, *ad Att.*, II, 16.

(2) La plus importante démonstration relativement à cette dépopulation de l'Italie peut se trouver au commencement de l'histoire de la guerre civile, d'Appien. Il n'y a pas de sujets sur lesquels il y ait un aussi complet accord des autorités originales. Nous nous réservons d'examiner plus tard les causes et les effets de cette dépopulation.

léges, d'autant plus gracieusement concédés, que les bienfaits de l'incorporation étaient plus vivement sentis. Comme le peuple en vint par degrés à reconnaître que la grande révolution sociale avait apporté avec elle plus de bien et moins de mal qu'on ne l'avait présumé, l'extension des droits de la métropole aux provinces éloignées perdit le caractère d'une inconséquence et d'une anomalie dans la constitution. Les préjugés locaux s'éteignirent dans la contemplation familière de l'immensité de l'empire et des rapports mutuels de ses différents membres. L'esprit de la nation s'élargit jusqu'à la pensée de répandre une unité de sentiment dans un corps mu par un effort unique, partant d'un centre commun. On vit surgir l'une après l'autre des crises politiques qui exigèrent la centralisation de tous les pouvoirs de l'État dans une seule main. Le succès de chaque expérience devint un motif pour la répéter, jusqu'à ce que l'idée de la soumission permanente à l'autorité d'un seul cessât de choquer, et fût enfin saluée avec acclamation. La monarchie s'enveloppa d'abord des antiques formes républicaines. Par degrés les voiles tombèrent. Enfin, l'idée d'une république se trouva chassée de l'entendement humain, et tomba dans le même oubli où s'étaient déjà abîmées les forces réelles de cette institution. Sous la suprématie d'un seul maître, toutes les variétés de classes furent englouties à la fois; et quand les citoyens cessèrent d'être distingués entre eux, il n'y avait plus de raison pour maintenir les distinctions entre les races constituantes dont se composait l'empire.

Pressentiment d'une nouvelle ère. Manifestation contemporaine du christianisme et de la monarchie. Développement de l'idée d'unité. Sa consommation dans l'établissement politique du christianisme. — A la même période, il s'éleva de différents points du monde, des voix mystérieuses, dont les his-

toriens ont répété les échos : elles indiquaient un sentiment général mais non défini de l'approche d'une ère d'unité sociale ou morale (1). L'Orient se réveillait dans l'attente fiévreuse de quelque conquérant universel qui fondrait toute l'humanité en une masse brute et informe. Accoutumé dès l'enfance à une succession de dynasties monarchiques, il se sentait mal à l'aise au sein de l'organisation républicaine, et du développement de l'individualité, qui suivit la conquête romaine. Il soupirait après la venue d'un autre Cyrus et d'un second Alexandre. Mais ces accents trouvèrent aussi dans l'Occident une lyre pour leur servir d'écho (2). Les sublimes vaticinations de la sybille de Virgile, traduisant aux âmes italiennes, les prédictions des prophètes hébreux, faisaient entrevoir par avance l'idéal d'un règne de paix, d'égalité et d'unité, sous une loi politique ou morale. Enfin, avec la naissance de la monarchie, jaillit le germe de la plus grande des révolutions sociales, la religion du Christ. Cette doctrine, répandue dans le monde, saisit et développa, avec une intelligence et une énergie vraiment divines, les aspirations latentes de l'humanité vers une combinaison sociale. Son essence, à un point de vue humain, consistait dans la doctrine de l'égalité fondamentale des hommes. Dans sa marche en avant, elle foulait aux pieds tous les préjugés de race et de caste. La persécution pouvait arrêter son développement numérique; mais elle ne pouvait que rendre ses principes plus manifeste; et pendant que ses adeptes se comptaient par milliers, ses disciples sans le savoir étaient déjà des

(1) Voyez les passages bien connus de Suétone, *Vesp.*, 4, et de Tacite *Hist.*, V, 23), confirmés par Josèphe. *Bell. Jud.*, VI, 5, 4, et Zonaras, XI, 16, citant un livre perdu d'Appien. Comp. Philon, *de Præm. et Pen.*, 16.

(2) Virgile., *Eglogue.*, 4. Comp. Suétone, *Aug.*, 94; Velleius, II, 59; Sénèque, *An. Nat.*, I, 2, pour les prodiges et les prédictions concernant le futur empire d'Auguste.

millions. L'objet des pages suivantes est de retracer l'expansion de la nation romaine, en même temps que des idées d'unité et de monarchie, depuis les derniers jours de la république jusqu'à l'ère de Constantin. Nous arrivons à une période où le sénat s'imaginait encore follement que le gouvernement du monde, appartenait, par un privilége du destin, à une race conquérante, et que son germe vital était enraciné dans la curie de Rumulus et de Camille. Le point auquel notre examen doit convenablement s'arrêter est le jour où le monde civilisé reçut ses lois et sa religion de la bouche d'un autocrate, dont la seule volonté transféra, sans opposition, le siége de l'empire, du cercle sacré des sept collines à un village du Bosphore.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Position et politique de l'oligarchie, ou parti du sénat. — Portrait de ses principaux chefs : Catulus, Lucullus, Crassus : Pompée, le favori du sénat : sa position prééminente. Il introduit des réformes, et favorise les prétentions des chevaliers. Il s'assure l'appui de l'éloquence de Cicéron. — Élévation de Cicéron au consulat. — Conspiration de Catilina. — Services rendus par Cicéron à l'oligarchie. — Leur mépris pour loi, et jalousie de Pompée. — Influence de Caton. — Incapacité générale des nobles. — Caractère et prétentions du parti populaire ou parti de Marius. — Position critique de l'oligarchie.

Composition de l'oligarchie de Rome. — La perte de son grand champion, Sylla, laissait l'oligarchie sans aucun chef reconnu. On peut supposer qu'il ne déplaisait pas à ces nobles hautains d'être débarrassés de la domination d'un despote militaire, et que, aussi longtemps qu'ils pourraient se passer de son secours pour maintenir leur ascendant, ils seraient peu disposés à se soumettre à un second. Il était difficile, en effet, au sein d'un corps si illustre par ses richesses et ses dignités de famille, si bien préparé pour les affaires publiques, de choisir un individu d'un nom et d'un caractère assez influent pour se faire accepter volontiers pour guide par le reste (1). Si nous voulons nous faire une

(1) La noblesse romaine avait en général plus ou moins d'éducation militaire; ils étaient jurisconsultes de père en fils, et pour la plupart

Digitized by Google

idée de l'importance numérique de la noblesse de Rome et du fondement de son influence, il nous faut remonter pour un moment à l'origine des maisons patriciennes et de leur subdivision en familles. Dans la première forme de la constitution, les patriciens étaient divisés en trois tribus, trente curies et trois cents *gentes* ou maisons. Les membres de ces dernières étaient unis entre eux par l'identité de nom, et la communauté de rites religieux. Il est inutile de rechercher s'ils descendaient originairement d'une seule souche. En tout cas, nous pouvons affirmer que toute idée de parenté du sang fut oubliée de bonne heure; que la « gens » se remplissait et s'accroissait par l'introduction tantôt de clients, tantôt d'étrangers, si bien qu'avec le temps son élément patricien originel pouvait être complétement absorbé dans le mélange plébéien; que quelques maisons perdirent leur patriciat par la pauvreté de leurs membres, ou l'effet de mésalliances; et que, pour des causes quelconques, le nombre des maisons anciennes était tombé si bas au temps d'Auguste, qu'il se réduisait à cinquante (1).

initiés de bonne heure à la conduite des affaires publiques. L'auteur du traité de *Corrupt. Eloq.* dit d'eux : « Par là on peut voir que Cn. Pompée « et M. Crassus n'étaient pas seulement remarquables par leur force et « leurs talents militaires, mais aussi par leur esprit et leur éloquence, « que les Lentulus, et les Metellus, et les Lucullus, et les Curions, et tout « le reste de la troupe des plus grands personnages avaient consacré à « ces études beaucoup de peine et de soin et que personne en ces temps « n'est arrivé sans éloquence à un grand pouvoir. »

(1) Denys, *Ant. rom.*, I, 85 : « Il y avait un assez grand nombre des « plus distingués des grands et de ce que la race troyenne comptait de « mieux né; quelques lignées en ont encore subsisté jusqu'à moi, au « nombre de cinquante familles environ. »

Cette prétention à descendre des Troyens était naturellement une pure affectation; mais l'opinion populaire ne l'aurait permise qu'à des familles d'une réelle antiquité, comme celles des Julius, des Sergius et autres.

Celles d'entre elles qui florissaient cependant se divisaient en un grand nombre de familles portant le même nom, telles que les Cornelius et les Emilius, et ne se distinguaient les unes des autres que par le surnom. Ainsi parmi les Cornelius on trouvait les Scipion, les Sylla, et les Lentulus; pendant que les Emilius portaient les noms de Lépidus, Scaurus ou Paulus. Les maisons plébéiennes reposaient sur le même principe et étaient, depuis une époque reculée, beaucoup plus nombreuses. La noblesse se composait proprement de tous ceux qui étaient, d'après le terme légal, anoblis par ce fait, que leurs ancêtres avaient occupé des magistratures curules (1). Tous avaient droit à un siége au sénat, sur la désignation des censeurs. Le nombre de ce corps s'élevait peut-être à cinq cents au temps de Cicéron (2); et l'élection faite par Sylla en avait écarté tous ceux que la pauvreté mettait hors d'état de tenir une place dans une oligarchie, dont l'influence dépendait, à un haut degré, de la richesse individuelle de ses membres. Le parti qui se rattachait au sénat était sans doute considérablement plus nombreux et comprenait une grande partie des chevaliers, liés à ce corps à beaucoup d'égards par une communauté d'intérêts. Un autre de ses appuis consistait en une nombreuse classe de clients, tant à Rome que dans toute l'étendue des provinces; même là où les vieux sentiments sociaux

(1) Les magistratures curules étaient celles de consul, de préteur, d'édile et de censeur, ainsi que de dictateur et de maître de la cavalerie.

(2) C'est ce qu'on peut inférer de deux passages des œuvres de Cicéron. Dans une lettre à Atticus (I, 14), il parle d'une division dans une assemblée très complète du sénat, où l'on vit quatre cents d'un côté et cinquante de l'autre. Dans une autre circonstance, à laquelle il fait allusion dans le discours *Post redit. in Senat.*, 10, la salle était extrêmement garnie, et quatre cent soixante et dix étaient présents. Il faut tenir compte du nombre de ceux qui étaient employés à l'administration des provinces.

attachés à cette espèce d'alliance étaient oubliés, assez d'avantages substantiels en dérivaient encore, pour la rendre difficile à secouer. Des cités entières, et parfois des États se plaçaient sous la protection d'un patron sénateur. Un boulevard plus direct de l'oligarchie résidait dans l'armée de cent mille vétérans que Sylla avait établis comme colons en Italie : aucun d'eux n'ignorait combien était précaire la concession dont ils tenaient leurs nouvelles possessions, et ils étaient liés par tous les motifs à la cause de l'aristocratie.

Chefs de l'oligarchie. Catulus. — Les consuls pour l'année 676 de la ville, celle où Sylla mourut, étaient M. Emilius Lepidus et Q. Lutatius Catulus. La maison Emilienne se partageait en une branche patricienne et une branche plébéienne; mais le sang de toutes deux était du plus noble de Rome, et peu de maisons comptaient des noms plus distingués dans leurs annales, et s'enorgueillissaient de plus de trophées. Lépidus, nous l'avons vu, aspirait à être un second Sylla; mais il n'avait pas l'espoir d'être élevé par la noblesse au dessus de tout le reste de sa classe, et sa seule ressource consistait à faire appel aux passions des partisans de Marius et des Italiens, à rallumer les flammes de la guerre civile, et à se placer à la tête d'une faction militaire. Son collègue Catulus, d'autre part, était le plus modéré et le plus désintéressé de tous les grands hommes de son époque; il n'y a peut-être pas de caractère dans l'histoire de la république, qui commande une estime plus générale, et obtienne une renommée plus pure dans la vie politique. Rien ne montre que ses talents fussent de premier ordre. Le seul exploit militaire qu'il ait accompli, a été d'écraser le faible mouvement de Lépidus. Son éloquence n'avait pas le caractère qu'il fallait pour gouverner la turbulente démocratie du forum, ou pour dénouer les habiles intrigues du sénat. Mais

il se montra utile à son pays en jetant le poids de sa réputation dans le plateau de la justice et de la constitution, et en appuyant des hommes plus ardents et plus entreprenants dans la cause qu'il jugeait la meilleure. Il déclama ouvertement contre la corruption des tribunaux et la spoliation des provinces. (1). Il fut le ferme avocat de l'extension des jugements aux chevaliers, de la restitution aux tribunaux de leurs pouvoirs, bien que ces deux mesures fussent contraires aux intérêts immédiats des nobles, tandis que, d'autre part, il combattait les propositions de Gabinius et de Manilius tendant à conférer à Pompée des pouvoirs extraordinaires et dangereux. Il prêta aussi tout le secours de son influence à fortifier l'action de Cicéron contre Catilina et ses adhérents déclarés ou cachés. Le peuple, qui connaissait ses mérites, lui en rendit un témoignage marqué, quand, en s'opposant à la loi Gabinienne, l'orateur fit cette demande : « Si nous plaçons des pouvoirs si extraordinaires « dans les mains d'un seul homme, à qui aurons-nous « recours pour nous sauver si nous périssons? » D'un commun accord la multitude s'écria que leur ressource serait dans Catulus lui-même (2). En conséquence, il jouit pendant de longues années du *principatus*, ou primauté du sénat, le plus honorable titre de la république, qui tomba en désuétude à sa mort, et ne fut ressuscité, après que la liberté eut expiré, que pour enfler les dignités et les priviléges d'Auguste (3).

Lucullus. — L. Licinius Lucullus, noble aussi, d'un grand caractère et d'immenses richesses, montra par ses exploits

(1) Cicéron, *in Verr.*, I, 15.

(2) Idem, *Pro lege Manil.*, 20.

(3) Voyez l'*Essai* de La Bleterie, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXIV, pag. 26.

militaires des talents pour le commandement; ses capacités administratives étaient encore plus remarquables. Mais, quoique avide de distinctions, il manquait de l'énergie nécessaire pour se dévouer aux affaires publiques, et pour briguer la popularité, au sein d'un parti jaloux et exigeant. Les réformes dans le gouvernement des provinces de l'Asie étaient faites pour déplaire au sénat, qui lui rendit la pareille en saisissant une occasion de le révoquer de son commandement en Orient. Il est accusé d'avarice; et ce qui peut donner quelque apparence de vérité à cette accusation, c'est qu'il s'abaissa à accepter une autre mission en Thrace, au lieu de revenir et de maintenir du même coup sa position naturelle à Rome. Quand il revint, ce fut plutôt pour jouir de sa richesse, dans une molle ostentation, que pour entrer dans le courant des affaires politiques (1). On pourrait, peut-être, le ranger après Catulus, quoiqu'à un long intervalle, pour la pureté réelle et le patriotisme de ses motifs, qualités si rares à cette époque. Mais il n'eut ni assez de force de caractère, ni assez de résolution, pour dominer les passions diaboliques et l'aveugle vénalité d'une faction romaine.

Crassus. — Licinius Crassus occupait une place distingnée au sein de cette haute noblesse, remarquable par la médiocrité de ses talents. On peut le regarder comme représentant fidèlement un des côtés du caractère des anciens Romains, auquel nous avons déjà fait allusion : leur habileté et leur sordide activité dans l'accumulation de la richesse ; deux passions qui de tant de héros nationaux, firent de rigides économes domestiques, qui souillèrent tant de noms illustres de la tache de l'usure et de l'extorsion, et forcèrent tant de milliers d'individus de la basse classe à s'établir eux-mêmes de toutes parts comme trafiquants, et à réparer incessamment la

(1) Plutarque, *Lucullus*, 38.

destruction de leurs compatriotes dans les provinces. Crassus descendait d'une branche de la famille Licinienne, à laquelle le surnom de *Dives* (1) ou le Riche, avait été donné à cause de l'excessive richesse de certains de ses membres. Mais personne de cette race ne méritait si justement ce titre que le contemporain de Catulus et de Lentulus. Son nom passa en proverbe parmi ses concitoyens, comme celui du plus riche des Romains (2), et la tête est prise de vertige quand on suppute ses trésors dans la petite monnaie de la nation (3). La richesse qu'il amassa devient, sans doute, insignifiante quand on la compare à quelques fortunes récentes; mais il faut se rappeler que sa position l'obligeait à dépenser presque aussi rapidement qu'il entassait; et il semble n'avoir pas manqué de libéralité dans sa manière de dépenser ses trésors, quand il y allait de son intérêt. Mais le plus digne d'attention, c'est que ses biens furent acquis, non par de brillants succès ou de criantes extorsions, mais simplement par des opérations sûres et solides, en guettant les moments de gêne de ses amis et de ses rivaux (4), en achetant à bas prix et revendant aux moments de cherté;

(1) Cicéron (*de Off.*, II, 16) dit du père de M. Crassus : « P. Crassus, surnommé *le riche*.

(2) Comp. Cicéron, *ad Att.*, I, 4; *de Fin.*, III, 22; Salluste, *Bell. Carth.*, 48; Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 47; Plutarque, *in Crass. Cæs.*; Tertullien, *Apol.*, 11.

(3) Les biens de son père avaient été confisqués par les partisans de Marius, et Plutarque (*Crass.*, 2) établit qu'il ne possédait d'abord que 300 talents. Avant d'entreprendre son expédition en Parthie, il estima sa fortune à 7,000 talents. Pline (*Hist. nat.*, *loc. cit.*) donne la somme de 200,000,000 de sesterces, ce qui fait plus de 8,300 talents. Le talent est égal en poids d'argent à près de 200 livres de notre monnaie. On ne voit pas clairement si ces sommes représentent le capital compris dans les esclaves, les maisons et les terres.

(4) Plutarque, *Crassus*, 2, mentionne quelques moyens curieux à l'aide desquels il gagnait de l'argent.

par un soigneux et judicieux usage de son capital toujours croissant, comme par exemple en déboursant de grandes sommes pour l'éducation d'une multitude d'esclaves, en vue de tirer profit de leurs talents. Dans l'état de désordre des fortunes privées à Rome à cette époque, on peut imaginer quelle quantité d'adhérents un adroit politique pouvait s'attacher de cette façon, surtout quand il n'avait ni vices assez saillants pour les dégoûter, ni talents assez brillants pour leur donner l'alarme. Il rallia autour de lui tous les hommes de finance de la cité : cette classe qui établissait silencieusement et prudemment sa fortune sur le pillage des provinces, pendant que les hauts personnages dissipaient la leur en largesses au peuple, et gaspillaient leur temps et leurs énergies à courir après les honneurs. Il paya leur faveur en travaillant vigoureusement à leur élévation, et s'unit à Pompée pour restituer aux chevaliers une part dans les jugements; mais, sans aspirer encore au gouvernement de l'oligarchie, il parvint à s'assurer une grande partie de leur confiance, et fut, en fait, le principal chaînon qui continua à relier ensemble le sénat et les chevaliers, malgré leur jalousie mutuelle, et parfois l'antagonisme de leurs prétentions.

Pompée. — Quelque pénétrés que fussent les nobles de la nécessité pour la conservation de leurs priviléges de la tendre et attentive protection du général le plus habile et le plus heureux de son temps, ce ne fut pas sans défiance et sans combat qu'ils consentirent à rechercher la faveur de Cneius Pompée. Cet illustre personnage était fils de Pompeius Strabon, fameux capitaine des dernières guerres civiles. Le nom du père était attaché à beaucoup des plus grandes énormités de cette terrible période. Quoique commandant au nom du sénat, il avait été l'objet de son dégoût et de ses soupçons ; et l'obstination avec laquelle il poursuivait ses propres plans, en dehors de la direction sénatoriale, l'avaient désigné comme un de ceux

Digitized by Google

qui auraient pu aspirer, dans un moment favorable, à usurper l'autorité sur les deux partis qui déchiraient l'État. Nourri sous les auspices d'un tel père, et familiarisé dès son enfance avec les sentiments pervers d'une soldatesque ambitieuse, on dirait que des projets de cette nature fermentaient dans la tête du jeune Pompée dès ses premières années. Sylla le devina, et s'en défia ; mais ses partisans étaient puissants, ses prédilections ostensiblement oligarchiques ; toutes ses entreprises étaient couronnées d'un succès extraordinaire ; et quand à l'âge de vingt-quatre ans, il revint victorieux de ses campagnes en Afrique contre les restes du parti de Marius, et leurs alliés Numides (1), le dictateur le salua du nom de Grand (2), et lui accorda, quoique avec peine, l'honneur d'un triomphe dont il n'existait point d'exemple pour un si jeune conquérant. Pompée reconnut bientôt cette faveur en s'unissant à Catulus pour réprimer l'insurrection de Lépidus. Il n'était pas encore en position d'entrer dans la carrière des honneurs publics, quand les succès de Sertorius exigèrent l'emploi de ses talents militaires dans la guerre d'Espagne. Là, nous l'avons vu, sa victoire finale fut amenée plutôt par la trahison de Perpenna, que par sa propre valeur ; le sénat cependant, dans sa reconnaissance, ne scruta pas ses mérites de trop près ; mais il le récompensa par un second triomphe, et lui confia, comme à son plus zélé champion, l'exécution de sa politique. Cependant, tout en le flattant et le caressant ainsi par intérêt, les nobles le regardaient avec un profond dédain à cause de son origine muni-

(1) Live, *Épit.*, LXXXIX ; Eutrope, V, 9.

(2) La circonstance dans laquelle ce titre célèbre fut conféré a été le sujet de beaucoup de discussions. Drumann (IV, 335), après avoir pesé les diverses autorités contraires, adopte la version de Plutarque (*Pomp.*, 13), laquelle est suivie dans le texte.

cipale, et de sa descendance plébéienne, que n'ennoblissaient pas de grands honneurs de famille. On ne lui permettait pas d'oublier qu'il n'était, après tout, que peu éloigné de la condition méprisée d'homme nouveau, et que le fondement réel de sa fortune reposait sur ses capacités personnelles, non sur l'amour ou la sympathie du parti dominant. Mais Pompée savait bien que ce parti se faisait illusion à lui-même et que sa puissance avait des bases trop fragiles pour qu'elle pût s'éterniser. Par contre, il avait conscience de sa propre force et adopta résolument la politique qu'il maintint constamment à travers la plus grande partie de sa carrière, aussi longtemps, peut-être, que les circonstances lui permirent de choisir sa voie. Ce fut d'élever une classe moyenne pour servir de boulevard à la noblesse et à l'État lui-même contre la turbulence de la populace et la désaffection des provinces. Dans cette vue, il n'hésita pas à se placer en opposition directe avec les désirs de la noblesse, sur des points qu'elle regardait comme vitaux pour ses intérêts. Telle fut, spécialement, la grande mesure de rendre aux chevaliers leur premier droit dans les jugements; mesure nécessaire, non seulement pour élever la position et augmenter la considération de cet ordre important; mais encore pour débarrasser les nobles eux-mêmes du poids de la haine générale qui menaçait de les envelopper. En même temps, cette observation ne lui échappa point, qu'en soutenant cette politique, il déplaçait graduellement l'édifice de sa propre fortune, en le faisant reposer, non sur la base de l'aristocratie, mais sur ses adhérents personnels, et en changeant de terrain pour arriver à une position, dans laquelle il serait entièrement indépendant du sénat.

Pompée entreprend une réforme en faveur de l'ordre équestre. Poursuite de Verrès. — La restauration des prérogatives tribunitiennes et celle des judicia se reliaient par une sorte de

parenté. Dans sa première harangue après son élection au consulat, Pompée promit de réaliser ces deux mesures (1), et le peuple accueillit sa déclaration par les plus bruyantes acclamations. Mais les nobles résistèrent avec désespoir, malgré les conseils de l'illustre Catulus et des plus sages d'entre eux. Il était nécessaire d'abattre leur courage par un coup d'éclat, et le crime notoire de Verrès, qui revenait précisément de sa préture de Sicile, en fournit l'occasion. Le zèle et l'éloquence de Cicéron se rangèrent du côté de la justice et du pouvoir réel, et l'heureuse issue de la poursuite revêtit la cause du peuple d'une influence morale irrésistible. Le criminel s'était vanté que les fruits de ses trois années de charge suffiraient, ceux de la première pour faire sa fortune, ceux de la seconde pour récompenser ses avocats et ses partisans, ceux de la dernière, les plus abondants, pour s'assurer les suffrages de ses juges. Rien d'étonnant que Cicéron ait osé exprimer son attente de voir bientôt les provinces revenir d'elles-mêmes demander le rappel des lois contre la malversation, puisqu'elles ne servaient qu'à redoubler les extorsions de leurs oppresseurs, en vue d'acquérir les moyens de corrompre les tribunaux (2). Durant les quarante ans, ajouta-t-il, que les chevaliers avaient siégé sur le banc de justice, il n'y avait pas eu un seul exemple même de soupçon de corruption (3); c'était maintenant plutôt la règle, qu'une exception.

(1) Pompée et Crassus furent consuls A. U. 684, Av. J.-C. 70. Pseudo-Asconius, *in Cic. Div.*, 8. « Primus Sicinius, trib. plebis, nec multo post Quintius, et postremo Palicanus perfecerant, ut trib. potestatem populo darent consules Cn. Pompeius magnus, et M. Licinius Crassus. » Cf. Live, *Épit.*, XCVII; Velleius, II, 30; Plutarque, *Pompée*, 22.

(2) Cicéron, I, *in Verr.*, 13-15.

(3) Pseudo-Asconius, *in Divin.*, 8 : « C. Gracchus legem tulerat, ut equites Rom. judicarent. Judicaverunt per annos quadraginta sine infamia. » Mais Appien reconnaît que les chevaliers ne valaient pas mieux que les sénateurs (*Bell. Carth.*, I, 22).

Mais il faut avouer que le changement qui était alors sur le point de s'opérer fut loin de ramener un tel âge d'or de pureté judiciaire.

Pompée s'unit avec Crassus, et s'assure les services de Cicéron, pour transférer aux chevaliers une part dans les jugements. — Cependant, dans un état de choses où les juges étaient si gravement intéressés à l'impunité de membres de leur ordre qui pouvaient avoir le lendemain à décider contre eux des mêmes accusations, on ne devait point s'attendre à beaucoup d'exemples de criminels traduits à la barre de la justice. Quoique le nombre des crimes notoirement commis par la majorité des gouverneurs dans les provinces et chez les alliés fût considérable, nous ne connaissons que trois cas d'accusation pour malversation avant celle de Verrès, ceux des deux Dolabella, gouverneurs de Macédoine et de Cilicie, et celui de C. Antonius, proconsul de Grèce. Mais dans l'instance actuelle, il est évident que les poursuivants étaient encouragés par la ferme résolution du gouvernement de résoudre la question et par la détermination les deux consuls, Pompée et Crassus, d'effectuer une mesure si populaire. Le criminel eut recours à tous les moyens possibles pour retarder le procès jusqu'à l'année suivante, où l'un de ses amis intimes, Hortensius, serait le consul, et un autre, Métellus, le préteur, à qui il incomberait de présider dans des causes semblables à celle qui était alors pendante (1). Mais l'activité et l'habileté de Cicéron déjouèrent tous ses artifices, et le discours préliminaire par lequel il ouvrit la poursuite révéla les traits généraux d'un système si terrible, que la défense fut aussitôt abandonnée comme sans espoir. Verrès évita le jugement, en se bannissant lui-même; mais l'accusateur

(1) Cicéron, I, *in Verr.*, 8 : « Comme les préteurs désignés tiraient au sort, « et qu'il était échu à M. Metellus d'instruire les procès de concussion. »

poursuivit son succès en publiant la série des discours qu'il avait préparés, et dans lesquels il fait une énumération complète des crimes de l'accusé. La honte de ces révélations ne pouvait être ni évitée, ni palliée; le système ne permettait pas de défense, et le sénat dut cesser de faire opposition au gouvernement qui promettait d'en corriger les vices. Mais il est fort douteux qu'ils aient été réellement détruits par le changement qui fut fait dans l'organisation des tribunaux. En présence de la conduite ultérieure de Pompée quant aux réformes de Lucullus en Asie, et du caractère de son collègue, nous pouvons difficilement admettre l'idée qu'ils prissent un intérêt bien pur à la cause de l'honneur et de la justice; et quant à Cicéron, nous le trouvons, l'année suivante, défendant Fontéius contre les plaintes des provinciaux de la Gaule, avec une insouciance de langage et une indifférence pour la moralité du fait incriminé, qui dépassent de beaucoup la licence d'un avocat à gages. Mais ces mesures législatives firent faire aux chevaliers un pas important dans la carrière politique, et la classe moyenne commença à s'agglomérer en un corps ferme et compact, ayant conscience de son unité et de sa force.

Progrès de la réforme. Restauration de la censure. — En même temps, l'assistance généreuse de Catulus, et d'autres nobles, mit les consuls à même d'effectuer une réforme plus profitable au bien public. Ils ressuscitèrent la charge des censeurs après un long intervalle de vacance (1); et les magistrats qui y furent nommés, L. Gellius Publicola et Cn. Cornelius Lentulus, entreprirent leurs fonctions dans l'esprit des meilleurs temps. Ils assignèrent à Catulus le poste distingué de princeps, ou chef du sénat. Ils firent aussi

(1) Cicéron, II, *in Verr.*, V, 7. Comparez Live, *Épit.*, XCVIII; Plutarque, *Pompée*, 22.

une enquête rigoureuse sur les moyens et les qualités des membres de ce corps, dont ils rejetèrent jusqu'à soixante-quatre, comme indignes par leur caractère, ou incapables par leur fortune, de remplir les devoirs de l'ordre conformément aux vues des premiers temps. Ces actes publics sont importants pour montrer l'esprit du moment et le sentiment croissant de la nécessité de réformes administratives; ils jettent aussi beaucoup de lumière sur la politique circonspecte et tranquille qui caractérisait Pompée, lequel jetait toute son influence dans le plateau descendant de l'opinion populaire.

Réserve affectée par Pompée. Des pouvoirs extraordinaires lui sont conférés par les lois de Gabinius et de Manilius. — A l'expiration de son consulat, Pompée n'accepta pas, comme c'était l'usage, le gouvernement d'une province. Il avait déjà atteint les plus hauts honneurs ordinaires de l'État, et, avec la pureté de sa conduite privée et la modération de ses habitudes, les profits du proconsulat ne le tentaient en aucune manière. La confiance suprême qu'il nourrissait dans la réputation qu'il avait déjà acquise le préservait de concevoir aucune jalousie contre Lucullus, Métellus et les autres commandants de provinces. Il resta donc à Rome, affectant la réserve et la vie retirée d'un homme qui ne voulait condescendre désormais à servir l'État que dans les grandes occasions; mais il savait bien que les dangers croissants de la république devaient le faire rappeler bientôt au milieu de bien plus grandes acclamations. Quand Gabinius, profitant de la panique générale causée par les pirates ciliciens, proposa de lui conférer des pouvoirs extraordinaires, de l'investir du commandement sur toutes les côtes méditerranéennes (1), et sur toute

(1) Cicéron, *pro Lege Manil.*; Dion, XXXVI, 6; Velleius, II, 31; Live, *Épit.*, XCIX. (A. U. 687, Av. J.-C. 67.)

Digitized by Google

cité et district à cinquante milles dans les terres, el sénat fut saisi d'effroi. Mais il n'y allait pas seulement de la cause du sénat et des nobles. L'empire était saisi d'une panique générale, et disposé à saisir le premier remède venu. La cité tremblait pour sa subsistance journalière, le gouvernement appréhendait la violence d'une populace affamée. En dépit des fortes dissuasions de Catulus et d'autres orateurs, Pompée fut porté à ce commandement inouï par la voix générale de la nation. L'habileté et la vigueur de sa conduite, la confiance universelle qu'il rétablit immédiatement, la rapide affluence des provisions dans la capitale, tout parut justifier la sagesse de la mesure. Ayant pris un temps fort court pour faire ses dispositions, diviser ses forces, et assurer ses communications les plus importantes, Pompée mit à la voile avec une flotte bien équipée pour le principal refuge de ses insaisissables ennemis. En deux mois, la plaie fut pansée, en six, elle fut guérie par l'établissement des terribles maraudeurs dans des colonies continentales (1); la santé et la force furent ramenées par l'ordre naturel des événements. Le danger du retour à Rome, dans une condition privée, d'un homme qui venait de goûter si largement du pouvoir absolu, fut encore écarté par les difficultés croissantes de la guerre de Mithridate. Lucullus fut rappelé, et une autre loi proposée par Manilius, pour conférer au grand champion de la république le commandement de la totalité des provinces de l'Orient (2). Encore une fois, les nobles furent

(1) Cicéron, *pro Lege Manil.*, 12. « Une si grande guerre... Cn. Pompée la prépara à la fin de l'hiver, l'entreprit au commencement du printemps, la termina au milieu de l'été. » Comp. Plutarque, *Pompée*, 28 : « Dans un laps de trois mois seulement. » Live, *Épit.*, XCIX. Florus, III, 6, et l'auteur du *de Vir. Illust.*, pag. 77, réduisent ce temps à quarante jours.

(2) A. U. 688, Av. J.-C. 66. Cicéron, *pro Lege Manil.*; Velleius, II, 33; Dion, XXXVI, 25, Live, *Épit.*, C; Plutarque, *Pompée*, 30.

terrifiés du pouvoir auquel ils avaient donné l'existence; encore une fois, Catulus et d'autres, les sages et les prudents de leur parti, résistèrent à cette accumulation d'honneurs. Pompée fut soutenu par la voix unanime du peuple, par les intrigues de tous ses amis et adhérents dans le sénat; par Crassus et César, qui voyaient avec plaisir ces déviations des principes de la constitution; et il pouvait disposer de l'éloquence de Cicéron, qui, s'élevant alors rapidement à la renommée, s'appliquait à faire suivre à sa fortune le sillage de celle du conquérant.

Cicéron. — Le mérite d'avoir tracé la seule ligne politique propre à maintenir l'ascendant des vieilles familles romaines est dû à Pompée; mais le développement que le talent et la sagacité de Cicéron donnèrent à ces vues semblent le désigner spécialement comme leur patron et leur représentant. Toutes les circonstances se combinaient pour le préparer à assumer le rôle de champion modéré de l'aristocratie. En tant qu'homme nouveau, rejeton d'une famille équestre de l'obscur municipe d'Arpinum, il était un objet de jalousie pour les nobles, qui n'avaient jamais permis à un membre de sa classe de monter aux plus hautes charges de l'État par la série ordinaire des honneurs. Toutefois, un concitoyen de Cicéron, ayant même moins de droits aux distinctions civiques, s'était récemment élevé, grâce aux guerres civiles, jusqu'à jouir de sept consulats, et le cœur du jeune Arpinien était enflammé d'ambition par un si illustre exemple. Cicéron cependant n'avait rien du caractère audacieux de Marius; s'il nourrit jamais des aspirations à la gloire militaire, elles furent satisfaites par une seule campagne. Mais quand les agitations de la guerre civile se furent calmées, un plus noble champ s'ouvrit aux œuvres de la paix, et Cicéron ressentit de bonne heure, dans la conscience de son talent et de son génie, une ardente convoitise de brillants

succès au forum et au barreau. Il comprit d'instinct que les talents, qui rendaient Pompée si illustre sur le champ de bataille, demandaient dans la ville la coopération de l'orateur et du juriste ; et il prévit qu'en se rendant nécessaire au champion militaire de l'État, il pourrait en retour compter sur son appui, et monter aux plus hauts honneurs politiques. Quand le jeune orateur entra dans la vie publique, la prééminence du grand capitaine était sans rivale, et les perspectives de sa politique fort séduisantes. Il ne convient pas d'examiner si, au milieu d'autres circonstances, Cicéron se serait jeté dans les bras du parti démocratique et aurait travaillé au renversement de la constitution existante. Certainement, la modération et le caractère conservateur des vues dont il se fit constamment l'avocat, s'accordent avec le caractère du grand orateur, toujours debout pour dénoncer des maux réels, mais accoutumé à s'arrêter à chaque pas, et à mettre scrupuleusement le bien général au dessus de l'utilité particulière.

Cicéron, avocat de la réforme. — S'étant ainsi tracé ses plans politiques, Cicéron les poursuivit toute sa vie, avec une constance qu'on eût à peine attendu même d'un homme plus ferme, et conçut pour les classes dont il s'était fait le défenseur un intérêt et même une affection qui forment un des traits les plus agréables de son caractère. Son but dominant fut l'élévation de cette classe moyenne dont nous avons déjà parlé, comme une garantie de l'intégrité de la constitution. Il travailla diligemment à éteindre les tendances hostiles des nobles et du peuple, des Romains et des Italiens, des vainqueurs et des vaincus des dernières guerres civiles. Sa carrière politique ne fut troublée, comme celle de son chef Pompée, par aucune espérance illégitime de s'élever au dessus des lois qu'il administrait ou qu'il défendait. Son ambition fut grande et noble, mais honnêtement limitée

à la jouissance des plus hauts honneurs de la constitution. Il réussit à atteindre le consulat, la plus haute charge de l'État, et, en la remplissant, il rendit à son pays un service aussi brillant qu'aucun de ceux que rappellent les annales romaines. Mais sa carrière d'utilité publique fut abrégée par la jalousie de ses associés et l'égoïsme de son premier patron. Enivré par le succès, il s'était laissé aller à oublier ce que son élévation avait en réalité de peu naturel et de précaire ; et il n'y a pas de doute que sa vanité n'ait contribué dans une large mesure à sa chute. Mais les nobles voulaient prouver au monde la faiblesse inhérente à tout homme, quelque éclatantes que fussent ses capacités, s'il ne pouvait s'appuyer sur une base purement aristocratique de fortune et de naissance. Quant à Pompée, il choisit Cicéron pour victime de sa colère, lorsqu'il voulut montrer son pouvoir, et lancer un défi au sénat, sans oser cependant lui infliger une blessure qui lui fût réellement douloureuse.

Appréhension d'une conspiration secrète contre l'ordre de chose existant. — Pendant que Pompée poursuivait la guerre contre Mithridate avec tous les pouvoirs que lui assignait la loi Manilia, Cicéron continuait à veiller aux intérêts de leur commune politique dans la cité. Il avait déjà acquis une grande réputation d'orateur et d'avocat. Il étendit et consolida ses amitiés par les causes dont il entreprit la défense. En même temps, il rechercha et obtint successivement les principales charges civiles de la république. Cependant, les circonstances mûrissaient pour une crise que plusieurs partis semblent avoir considérée comme le signal d'un assaut général du pouvoir. Pompée, Crassus, César, et tous les hommes d'État éminents du temps, étaient certainement préparés à une explosion parmi les hommes nécessiteux et sans scrupule, dont abondaient les rangs de la plus haute aristocratie de naissance et de position. Le plus dangereux

ennemi de celle-ci était nourri dans son propre sein. Les changements violents, arrivés récemment dans les affaires politiques, avaient produit une race d'hommes aux inimitiés effrénées, aux résolutions désespérées. La vie publique et la vie privée étaient devenues de grands jeux de dés, dans lesquels les plus brusques alternatives de chances, se succédant journellement, avaient rendu des multitudes d'hommes également indifférents à la bonne ou à la mauvaise fortune. La cité était dépourvue de tout chef d'une autorité reconnue, soit dans la sphère civile, soit dans celle des armes. Le moment était arrivé, en l'absence de Pompée, où l'Italie, et même le monde, pourrait devenir la proie de l'aventurier le plus audacieux. Le retour d'Orient de ce général et de ses légions, formait une éventualité trop éloignée pour troubler les espérances des têtes bouillantes, qui tenaient de secrets conciliabules, et partageaient en imagination les dépouilles de Rome. Pompée attendait à distance le résultat de la commotion prévue, et se félicitait d'être loin de la cité, où sa présence l'aurait étouffée dans le berceau, sachant bien que, quel que fût le résultat immédiat, il gardait entre les mains la puissance réelle, pour faire tourner l'événement suprême suivant ses propres vues. On citait, dans les rumeurs confidentielles du temps, les deux noms de Crassus et de César, comme en relation avec la conspiration. On disait que le premier allait devenir dictateur, et le second son maître de la cavalerie. Quand cependant un des inculpés s'offrit à faire des révélations, et comprit Crassus parmi les individus qu'il dénonça, le sénat déclara cette accusation indigne de créance, et refusa d'entendre le témoignage du délateur (1). Cicéron refusa avec constance d'élever contre César aucune charge de cette nature, quoiqu'il en fût pressé par quel-

(1) Salluste, *B. C.*, 48.

ques-uns des plus puissants parmi les nobles; et plus tard, un acte public déclara César exempt du plus léger soupçon (1). Si la valeur de ces preuves favorables n'est pas tout à fait incontestable, beaucoup de circonstances répugnent à ce que des personnages de leur caractère et de leurs vues, se soient mêlés à une entreprise de cette nature. Il n'y a pas de raisons cependant de douter que tous deux n'aient spéculé, comme Pompée, non sans complaisance, sur le résultat d'une explosion qui menaçait de diviser et d'affaiblir la noblesse.

Première conspiration avortée de Catilina. — On trouva la cause première de la célèbre conspiration de Catilina dans le désappointement que lui fit éprouver Clodius en l'empêchant de briguer le consulat, par une accusation de malversation dans sa province. Ce fait eut lieu l'an de la fondation de Rome 688. Une histoire obtint un crédit général, — quoique le fait ne s'étant jamais manifesté publiquement, son authenticité doive toujours rester incertaine,— c'est qu'après cet échec, Catilina forma avec Autronius Pœtus, qui avait été aussi privé du consulat pour corruption, avec Calpurnius Pison et d'autres, un complot ayant pour objet le meurtre des candidats heureux, et l'envahissement des pouvoirs de l'État par la violence. Pison, qui avait préablement acquis le gouvernement d'une des provinces de l'Espagne, s'y occupait d'organiser une force militaire pour contre-balancer les légions du sénat sous le commandement de Pompée. Le plan, disait-on, fut dévoilé, et les principaux conspirateurs découverts. Pison lui-même périt dans une attaque de bandits, ou peut-être d'assassins (2); mais les poursuites que le sénat menaçait d'exercer contre les coupables furent arrêtées par l'intervention d'un tribun, et les circonstances du complot ne furent jamais formellement révélées.

(1) Suétone, *Jul.*, 17.

(2) Salluste, *B. C.*, 19 : « Nos eam rem in medio relinquemus. »

Caractère et machinations de Catilina et de ses associés. — Telle était cependant l'influence de Catilina, à cause de l'ancienneté de sa race, et de ses relations personnelles, que non seulement le pouvoir exécutif fut hors d'état de le faire convaincre d'un crime flagrant, mais qu'il n'hésita pas à briguer sur-le-champ le consulat pour l'année suivante, et cela pendant qu'une accusation de malversation pesait encore sur lui. L. Sergius Catilina nous est représenté comme un voluptueux éhonté, perdu de fortune et de réputation, alimentant ses folies, en se faisant le complaisant des vices d'une jeunesse fougueuse et prodigue, ayant pour toute vertu éminente un courage personnel, qu'il avait montré dans ses jeunes années lors des guerres de Marius et de Sylla, et un talent particulier, celui de cajoler et d'influencer jusqu'aux meilleurs et aux plus sages citoyens de l'État. Ces qualités suffirent pour le placer à la tête d'une faction, qui embrassait des personnages si marquants et d'une autorité si grande, que les pouvoirs ordinaires de la constitution ne furent pas jugés assez forts pour arrêter leurs machinations de trahison. La circonstance la plus étonnante entre toutes, est le fait qui nous est révélé dans une lettre de Cicéron lui-même. Étant compétiteur de Catilina pour le consulat, il résolut un moment d'entreprendre la défense de la conduite de son rival dans sa province, avec l'espoir de s'affermir par une coalition avec un personnage si odieux (1). L'événement, toutefois, épargna au souple orateur la disgrâce de se présenter comme l'avocat d'un homme qu'il était appelé, l'année suivante, à dénoncer comme le monstre le plus affreux, le plus chargé de crimes du siècle. Catilina échappa à la condamnation, apparemment en corrompant ses juges (2). Mais il fut mal-

(1) Cicéron, *ad Att.*, I, 2.
(2) Idem, *ibid.*

heureux, dans sa brigue du consulat; Cicéron et Antoine l'obtinrent. La plus grande partie de l'année suivante fut occupée par la discussion de diverses lois salutaires proposées par Cicéron, tandis que le candidat rejeté retournait encore à ses machinations secrètes contre l'État. Les noms de ses complices montrent une fois de plus de quelles nobles familles, de quelle position élevée étaient les hommes prêts ainsi à se précipiter dans une révolution, avec peu d'espoir d'un succès permanent, et, à ce qu'il sembla à leurs contemporains, sans être aveuglés par l'influence d'un enthousiasme de parti. Les membres de la conspiration paraissent sans doute avoir appartenu surtout à la faction de Sylla (1), et peuvent se ranger dans la classe des aristocrates désappointés, dégoûtés de la politique par laquelle les chefs de leur parti les poussaient à une forme plus libérale de gouvernement; mais on ne peut douter que leurs vues ne fussent plus personnelles que politiques, qu'ils ne fussent résolus à l'abolition des dettes et à un nouveau partage des charges et des honneurs, et qu'ils n'aient guère porté leurs vues au delà (2). Parmi eux étaient deux neveux du dictateur. Autronius et Cassius Longinus avaient été récemment candidats au consulat; il y avait un tribun élu, Calpurnius Bestia; Cornélius Lentulus et Cornélius Céthégus étaient des nobles de haute distinction, bien que perdus de réputation; pendant que le consul Antonius se trouvait fortement soupçonné de voir au moins avec faveur les desseins des conjurés. Le bruit public ne manqua pas non plus, avec peu de probabilité pourtant, de comprendre encore Crassus et César dans

(1) Après avoir donné les noms des chefs, Salluste ajoute : « Jeunes gens pour la plupart, mais principalement de la noblesse. » (*B. C.*, 17.)

(2) Salluste, *B. C.*, 21 : « Alors Catilina de promettre l'abolition des dettes, la proscription des riches, des magistratures, des sacerdoces, des rapines. »

la liste (1). Avec cette influence étendue dans les rangs les plus élevés de la nation, Catilina et ses associés ne comptaient pas moins sur la turbulence et l'esprit de rapine qui animait la population infime de la cité. Ils espéraient, de plus, l'assistance armée de grands corps parmi les vétérans de Sylla, qui avaient déjà dissipé, avec l'insouciance d'aventuriers heureux, les biens qu'ils avaient acquis si vite (2). Ils se proposaient ensuite de solliciter et de stimuler les sentiments hostiles encore puissants chez quelques-unes des races italiennes qui environnaient Rome (3). Ils espéraient même s'emparer des écoles de gladiateurs à Capoue, et armer une nouvelle insurrection d'esclaves et de criminels contre les lois et la propriété (4). Cette dernière mesure, il est vrai, fut la seule énormité à laquelle Catilina hésitât de souscrire. Il y était poussé plus spécialement par Lentulus (5) ; et quand une si honteuse proposition fut découverte dans un écrit d'un des Cornélius, le comble fut mis à l'horreur et à l'indignation du peuple romain.

(1) Il faut y ajouter des besoigneux de toutes les classes. Cicéron remarque avec surprise que quelques victimes des confiscations de Sylla s'étaient jointes à la conspiration. (*Pro Murena*, 24.)

(2) Cicéron, *in Cat.*, II, 9 : « Ce sont ces colons qui ont gaspillé dans un faste insolent des fortunes si inespérées et si rapides. Ceux qui, en bâtissant, comme les heureux du monde, en se donnant à cœur joie de leurs biens fonds, de leurs litières, de leurs nombreux esclaves, de leurs festins somptueux, se sont jetés dans un tel abîme de dettes que, pour se sauver, il leur faudrait ressusciter Sylla du fond des enfers. » Comparez Salluste, *B. C.*, 16, 28.

(3) Salluste, *B. C.*, Manlius se retira à Fésules en Étrurie, Septimius dans le Picenum, C. Julius dans l'Apulie.

(4) Salluste, *B. C.*, 30.

(5) Telle était la teneur de la lettre de Lentulus à son chef qui fut découverte sur la personne de Volturcius : « Demandez assistance à tout le monde, même aux plus infimes. » Ce qui était expliqué par un message

Découverte et défaite de la conspiration. — Le secret des conspirateurs, depuis longtemps semé de tous côtés par la rumeur publique, fut d'abord révélé à Cicéron par Fulvie, la maîtresse d'un des complices. Aussitôt que le sénat en eut reçu communication, il se hâta de porter un décret conférant aux consuls des pouvoirs discrétionnaires pour étouffer la conflagration qui couvait (1). Mais la découverte du complot ne fut que le commencement de leurs embarras. Dans un cas d'une telle gravité intéressant l'existence de personnages si importants, quand l'esprit de la populace était si contraire ou si peu sûr, et en face des chefs de la démocratie toujours aux aguets pour profiter du moindre faux mouvement, il fallait entourer l'affaire d'une lumière assez éclatante pour entraîner les passions du peuple à la suite du gouvernement. Cicéron montra une adresse consommée dans la marche hardie, et en apparence hasardeuse, qu'il adopta. Il poussa d'abord Catilina au désespoir en lui prouvant la parfaite connaissance qu'il avait de tous ses desseins, et lui permit alors de s'échapper de la ville sans être inquiété, et même de se réfugier au milieu de ses adhérents armés. Aussitôt qu'il fut parti, et sa défection ouverte connue, le consul put convoquer le sénat, et faire déclarer Catilina ennemi public. Il put le représenter comme un envahisseur hostile, prêt à fondre sur la ville à la tête des hommes de l'Étrurie et du Picenum; il put ressusciter la vieille panique d'une invasion gauloise, aggravée des terreurs d'une guerre servile. Nul cri n'était plus infaillible pour faire bouillir le sang du peuple romain, et le rallier contre l'ennemi com-

verbal : « Une fois déclaré ennemi public par le sénat, pourquoi repousser l'appui des esclaves? » Sall., *B. C.*, 44.

(1) Salluste, *B. C.*, 29. « Le sénat décréta que les consuls veillassent à ce que la république ne souffrît aucun dommage. »

mun. De ce moment aussi, il put convaincre de trahison tout citoyen qui serait simplement découvert en correspondance avec le proscrit. On n'exigeait pas d'autres preuves de desseins de trahison, que le fait de lui avoir envoyé une ligne d'écriture, quelque vague et déguisé qu'en fût le contenu. Le consul recourut encore à de nouveaux artifices pour amener entre ses mains des documents de cette nature. Il réussit à arrêter, avec des lettres sur eux, quelques-uns des messagers employés par les conspirateurs, et à leur arracher en même temps des révélations verbales supplémentaires. Une fois maître de ces pièces, il fit arrêter tous les conspirateurs dont les noms lui avaient déjà été signalés. Il les fit comparaître successivement devant le sénat, les confronta avec leurs propres messagers, et les mit en présence de leur écriture et de leur sceau. Les preuves qu'il avait déjà acquises de ses créatures Fulvia et Curius, furent sans doute exposées au sénat, et pleinement examinées. Elles spécifiaient le rôle particulier assigné à chacun des associés, le meurtre du consul, l'incendie de la ville sur différents points, les signaux convenus entre le chef et ses compagnons, et le partage final des dépouilles. Il est remarquable, cependant, que dans la troisième Catilinaire, que Cicéron adressa au peuple immédiatement après l'achèvement de l'instruction et la conviction des criminels, il n'entra dans aucune preuve judiciaire de leur culpabilité comme conspirateurs contre le gouvernement. Il se contenta de déclarer l'évidence avec laquelle ils avaient été convaincus de trahison, leur correspondance avec Catilina, un ennemi public, et leurs intelligences avec certains députés des Allobroges, clan gaulois, objets à cette époque de grandes alarmes pour les Romains (1).

(1) Cicéron, *in Cat.*, III, 9. « Des hommes de race gauloise, d'une peuplade mal soumise, la seule nation qui paraisse encore pouvoir faire la guerre au peuple romain et ne pas être éloignée de le vouloir. »

Cela suffisait pour les stigmatiser comme des hommes qui s'étaient engagés à appuyer une invasion ennemie, à l'introduire dans la cité, et à livrer celle-ci au pillage des Etrusques et des Gaulois. Cela suffisait pour justifier les effrayantes descriptions d'incendie et de massacre que Cicéron avait fait longtemps retentir aux oreilles du public. Mais pour entrer plus avant dans la preuve de la culpabilité de l'accusé, il eût fallu dévoiler au monde les moyens honteux auxquels le consul avait été forcé de recourir, son commerce avec des hommes et des femmes de la plus basse espèce. Cela eût été malséant pour la dignité du gouvernement, et peu d'accord avec la réserve politique d'une assemblée aristocratique (1). Et l'argumentation de Cicéron n'eût peut-être été fortifiée ni par l'exhibition des preuves de machinations dirigées contre lui-même, car il n'était pas alors le favori de la populace, ni par la révélation du projet des conspirateurs de partager les magistratures et les sacerdoces, ce qui l'aurait laissée complétement indifférente. Le but du gouvernement fut pleinement atteint par les révélations partielles qu'il plut à son orateur de faire, et la présomption nourrie par quelques écrivains modernes, que la condamnation des criminels ne reposa point sur une preuve légale adéquate, est purement illusoire.

Exécution des conspirateurs. — Le talent et l'éloquence du grand orateur concilièrent ainsi à sa cause la faveur du

(1) La réserve que Cicéron garda en cette matière ne passa pas inaperçue chez ses contemporains; mais, si elle devint un sujet d'attaques pour Clodius, elle rencontra la pleine approbation des plus graves et des meilleurs citoyens. Cicéron, *ad Att.*, I, 14. « Il m'accusait seulement d'avoir *tout su*. « Me tantum *comperisse omnia* criminabatur. » Comparez *ad Div.*, V, 1. C'était la phrase par laquelle le consul avait coutume d'indiquer sa connaissance des faits, quand il s'abstenait de révéler ses sources d'information.

Digitized by Google

peuple et prêtèrent au bras de l'aristocratie une force à laquelle elle était restée longtemps étrangère. Neuf des principaux conspirateurs avaient été reconnus coupables, et on les tenait prisonniers; la question de leur châtiment restait encore à décider. La vieille théorie de la constitution, au moins comme l'interprétaient les praticiens, donnait au premier magistrat le droit de vie et de mort, aussitôt que le sénat aurait décrété, comme il l'avait déjà fait, la fameuse formule que « les consuls veillent à ce que l'État ne souffre point de dommage. » Les précédents ne manquaient pas pour étayer un acte d'extrême rigueur, et la majorité de cette assemblée aurait été prête à le justifier et à y applaudir. Mais Cicéron savait que la commune n'avait jamais acquiescé formellement à une telle extension de prérogative; que sa puissance ainsi que sa jalousie des nobles s'étaient accrues considérablement depuis le dernier exercice de ce droit au temps des Gracches. Il existait, d'ailleurs, dans les lois romaines un principe contraire, suivant lequel un citoyen ne pouvait être mis à mort que par un vote du peuple. D'un côté, les nobles hésitaient encore à faire un appel au peuple qui risquait de les priver en même temps de justice et de vengeance; de l'autre, leur délégation d'autorité n'aurait donné aucune protection au consul qui se serait aventuré à agir en conséquence, si ses ennemis personnels avaient réussi à soulever contre lui les passions de la populace. Cicéron donc dans le moment du triomphe, était trop prudent pour assumer d'emblée la responsabilité qu'on rejetait sur lui. Il était impatient de se garantir par une déclaration plus expresse des volontés du sénat, et il le réunit encore une fois pour rendre son arrêt collectif sur les prisonniers. On peut recueillir les traits d'un tableau plein de vie de la discussion, en partie dans le vrai discours de Cicéron, en partie dans la narration historique de

Salluste, qui place les arguments des partis opposés dans la bouche de Caton et dans celle de César (1). Les chefs de l'oligarchie inclinaient évidemment à décréter la peine capitale, à laquelle César s'opposa vigoureusement. Les relations que l'on s'imaginait exister entre lui et les conspirateurs, pourraient jeter quelque suspicion sur les arguments qu'il faisait valoir en leur faveur; néanmoins, il avait, sans conteste, beaucoup de raisons de son côté, et comme champion du parti populaire, on ne pouvait pas s'attendre à ce qu'il approuvât le droit de vie et de mort que voulait s'arroger le sénat. Le bannissement et l'emprisonnement étaient, soutenait-il, la pénalité extrême que la loi décrétât contre tout citoyen. Caton, d'autre part, maintenait que les coupables n'étaient plus des citoyens, mais des ennemis déclarés de l'État, qui avaient perdu tout privilége romain. Mais aucun parti n'attachait, en fait, beaucoup d'importance à la lettre de la loi. La politique et l'intérêt dictaient les arguments des deux côtés. L'opinion de Caton prévalut, et les mains du consul furent armées d'un vote débattu par le sénat, et favorable à la marche que le magistrat préconisait lui-même.

Doute touchant la crédibilité de l'accusation. — Le temps était bien passé où la justice et la moralité des actes publics pouvaient se ramener strictement à la mesure des lois existantes. La vieille maxime, que la sûreté de l'État est la suprême loi, ne fut jamais plus applicable qu'au cas présent, dans la supposition que les couleurs données par le sénat aux vues des conspirateurs fussent réelles et vraies. Que sa

(1) Il est impossible de conjecturer jusqu'à quel point le langage que Salluste attribue à ses orateurs se rapproche des paroles qu'ils prononcèrent en réalité; mais Plutarque rapporte que le discours de Caton fut le seul conservé, ayant été recueilli au moment même à l'aide d'une sorte de sténographie par les soins de Cicéron. Plutarque, *Cat. Min.*, 23.

façon de présenter les faits de la cause soit appuyée par le concours des témoignages de l'antiquité, cela n'est point douteux. Mais il faut reconnaître que des écrivains tels que Dion Cassius, Appien et Plutarque, nous offrent peu de garanties d'indépendance, et qu'ils se fondent principalement sur les autorités contemporaines de Salluste et de Cicéron, qui, ni l'un ni l'autre, ne peuvent être admis comme d'irréprochables témoins. Le premier, membre et primitivement adhérent de l'aristocratie (1), s'était vu expulser du sénat pour son immoralité notoire, et il s'était attaché à César à l'époque où il se mit à composer son histoire de la conspiration de Catilina. Cette dernière circonstance pourrait nous faire attendre de lui la plus impitoyable révélation de tous les artifices et de toutes les exagérations imputables à ses ennemis personnels, en supposant qu'on puisse réellement porter contre eux de telles accusations. Il prétend, cependant, ne l'avoir fait nulle part. Mais, il faut reconnaître, d'ailleurs, que le caractère de son esprit, tel qu'il se déploie dans sa narration, est tout à fait dépourvu de toute pénétration profonde dans les vues et les motifs de ses contemporains. Sans doute, il a pu être trop intimement lié à des individus, encore survivants et puissants, pour aimer à nous démasquer la physionomie réelle de l'affaire, et nous découvrir les secrets mobiles d'action auxquels obéissaient les partis contraires (2). Mais, quelle qu'en soit la cause, pendant

(1) Il y a une vie de Salluste parmi les *Vitæ Illust. Grammat.* attribuées a Suétone, mais son autorité est loin d'être sûre. Les anecdotes vulgaires qui le discréditent proviennent du témoignage de Varron (Aulu-Gelle, XVII,18) et le comment. *in Horat. Sat.*, I,2. Son expulsion du sénat est mentionnée par Dion (XL, 63, A. U. 704), mais le prétexte n'est point relaté.

(2) Salluste, on peut le supposer, était en relations familières avec les principaux personnages de la république. Comparez *B. C.*, 18 : « J'ai entendu par la suite Crassus lui-même déclarer... »

que les taches de sa propre réputation lui faisaient trouver une basse satisfaction à exposer les vices du temps, et surtout de la classe qui l'avait déclaré indigne de figurer dans son sein, l'esquisse qu'il nous a donnée est surtout remarquable par son impuissant étalage d'événements sans cause; et son peu de valeur en tant que monument historique est à peine déguisé par l'élégance de la diction et l'éclat des images. Les déclamations de Cicéron, bien qu'elles constituent des documents beaucoup plus intéressants, ne sont guère d'une autorité moins suspecte. Il serait aisé de les représenter comme artificieusement disposées pour augmenter les terreurs des ignorants, tant au sein du sénat que parmi le peuple, et pour justifier des mesures de violence et d'injustice par des tableaux où le danger public est peint sous les plus fausses couleurs. Car c'est une objection assez raisonnable à la perspective qu'il nous donne de l'imminence d'une révolution, que cette représentation qu'il fait lui-même de son ennemi, comme d'un brigand trop insigne pour faire courir un danger réel à aucun gouvernement constitué.

Vérité générale des accusations. Politique du sénat à cet égard. — Ce qui semble cependant, en somme, le plus probable, c'est que les vices de Catilina et la faiblesse de ses associés ont été outrés pour flatter le goût vulgaire des auditeurs, sans que la réalité et la grandeur du péril aient été sérieusement exagérées. Mais il faut observer que la position du sénat à ce moment était telle, qu'il était joyeux de saisir l'occasion de montrer plus de hardiesse que d'habitude, pour faire front aux ennemis qui l'environnaient. L'homme dont il se méfiait et qu'il craignait ne l'avait quitté que pour faire un saut plus hardi dans l'escalade qu'il tentait du fort de ses prérogatives. Il l'avait laissé exposé aux attaques furieuses du parti de Marius, dont le courage et la violence s'étaient réveillés en son absence. Les esprits les plus

résolus parmi les nobles comprenaient qu'on en était arrivé à la crise, qui pouvait leur permettre de se débarrasser en même temps de leurs ennemis publics et de leurs ennemis secrets. La conspiration, pouvaient-ils croire, venait à propos, leur fournir un prétexte de se liguer pour un acte d'audacieuse justice, de sorte que la conscience de leur valeur pût leur inspirer de la confiance, et mettre au jour les énergies de ceux qui étaient le plus capables de les conduire. Ils peuvent s'être servis de Cicéron comme d'un instrument, alors même qu'ils applaudissaient le plus vivement aux brillantes peintures de la conflagration imminente, dont le grand orateur effrayait les timides pour les forcer à l'approbation de leurs mesures. L'indolence du consul Antonius dans la conduite de la campagne contre l'ennemi public, que les non initiés regardaient comme le symptôme d'une fidélité chancelante, a pu être le résultat d'instructions secrètes, afin que de plus grandes forces pussent être rassemblées et disciplinées sous les officiers du sénat. Quand l'apparence du danger eut atteint son apogée, on saisit le moment pour enlever la décision des irrésolus par un acte de violence qui leur coupât toute retraite. On pouvait s'attendre à ce que Pompée, à son retour, fît de ce coup d'autorité un prétexte à intervention militaire. En le portant, les nobles s'engageaient à la résistance la plus désespérée. Ils jetaient le gant, et défiaient le commandant de leurs légions de le relever. Assurément, ils s'abusaient sur leur propre force, s'ils s'imaginaient pouvoir l'arrêter un instant; mais peut-être connaissaient-ils l'homme auquel ils avaient affaire, et comptaient-ils l'amener à la soumission par leur imposante attitude. On ne peut douter qu'ils ne fussent pleinement préparés à sacrifier Cicéron, qu'ils détestaient et méprisaient; et il était si bien au fait, nous pouvons le supposer, de leurs dispositions peu amicales, qu'il insista pour

les envelopper avec lui dans toute la responsabilité de l'exécution des conspirateurs. Si telle fut la secrète politique des nobles, le succès ne lui fit certes point défaut. Leur hardiesse intimida Pompée, dont ils flattèrent si avant la jalousie vindicative, en abandonnant Cicéron, qu'il s'interposa encore une fois entre eux et les membres du parti de Marius : si bien que, comme nous le verrons, au lever de l'influence de César, l'occasion de conquérir un ascendant individuel lui échappa, et que l'ancien champion des chevaliers fut heureux à la fin de se placer sous les ordres des sénateurs, et de se contenter des honneurs et des pouvoirs qu'ils voulurent bien lui dispenser.

Caton. — Le nom de M. Porcius Caton a déjà été présenté comme celui d'un chef du parti aristocratique. Plus jeune de quelques années qu'aucun de ses rivaux politiques, il entra sur le théâtre de la vie publique à une époque un peu plus tardive. L'absence de Pompée, qui commandait en Asie, lui fit place pour la première fois dans les conseils de la noblesse, dont la cause, quoiqu'il fût plébéien lui-même (mais de la plus ancienne et de la plus honorable descendance), fut embrassée par lui avec un dévoûment plus complet et plus exclusif que par aucun de ses contemporains. Son caractère était rigide et intraitable, et se signalait par sa réaction contre ce relâchement de manières et de principes que les circonstances du temps avaient généralisé, et qui semblait malheureusement indispensable à une action politique efficace. Avec de la lecture et de l'érudition, son esprit n'était pas capable de s'assimiler les leçons de l'histoire. Disciple systématique de la philosophie stoïcienne, il ignorait ou méconnaissait les vraies sources de l'activité humaine. Il s'était fait une idole du nom de son bisaïeul, Caton le Censeur ; et tandis qu'il s'étudiait à se conformer à ce modèle de famille, il en avait déjà hérité en fait une disposition naturelle. Mais le Censeur

vivait à une époque où l'opinion publique respectait au moins encore les principes de la vieille austérité romaine. C'était une minorité, que les extravagants et les utopistes, les innovateurs en pratique et en théorie, contre lesquels il combattait; et tout malheureux qu'il fut, il conserva encore le respect du peuple, et légua un nom honoré à l'admiration de la postérité. Le jeune Caton appliqua à son temps ces règles et ces principes qui tombaient rapidement en désuétude plus d'un siècle auparavant. Le poète des guerres civiles compare Pompée au chêne vénérable, majestueux dans son déclin, et honoré pour ces antiques souvenirs (1); César à la foudre de Jupiter, qui n'épargne rien de vénérable, rien de sacré, ni le roi de la forêt, ni les temples de sa propre divinité; il aurait pu comparer Caton au promontoire de rochers, qui marque l'ancienne limite d'un océan gagnant sur les terres; il résiste encore à la force qui a broyé les falaises voisines, et ne tient plus au rivage que par un isthme étroit diminuant toujours. Il n'est pas jusqu'à la nature de fer du stoïque qui ne ressentit l'influence du changement subi par les circonstances depuis l'époque qu'il admirait le plus. Le même tempérament qui faisait du vieux Caton un maître sévère, un frugal économe, le cultivateur de ses propres terres, l'homme des maximes et des proverbes, convertit le jeune en un politique pédantesque, et en un formaliste scolastique. La vie privée s'était absorbée dans la sphère des occupations publiques; l'expérience domestique des individus se perdait dans la sagesse écrite des philosophes de profession. Le caractère du Censeur était simple et vrai comme la nature; celui de son descendant fut un système d'affectations laborieuses, bien qu'inconscientes.

Influence de Caton sur l'oligarchie. Rupture entre le sénat et

(1) Lucain, I, 136, ss.

les chevaliers. — Quand les espérances de l'oligarchie commencèrent à revivre, grâce à la longue absence de Pompée et à ce que l'influence de conseillers plus agréables se substituait à celle du soldat heureux, si longtemps courtisé par peur, les nobles trouvèrent dans Caton un plus jeune, et, à leur sens, un plus utile chef, d'une grande obstination, et d'un dévoûment sans bornes aux vues les plus étroites de leur parti. De tous les orateurs qui avaient pris part au débat, Caton avait été le plus pressant pour la punition capitale des conspirateurs : mesure qui flattait l'orgueil des sénateurs, et dont le succès accrut l'idée qu'ils se formaient de leur pouvoir. A la persuasion de ce téméraire conseiller, ils travaillèrent à briser cette union avec l'ordre équestre, qui avait été le but de toute la politique de Cicéron, et le sujet favori des éloges qu'il se décernait à lui-même. Le sénat avait déjà grièvement offensé ce naissant ordre, patronné par Pompée et par Crassus autant que par Cicéron, en instituant des enquêtes sur leurs malversations dans l'administration de la justice, pour se venger de leur intrusion dans l'affaire de la poursuite de Verrès, qu'il aurait voulu se réserver, et de toutes les insultes qu'il avait reçues depuis la mort de Sylla (1). Bientôt après, certains chevaliers qui avaient fait marché avec les censeurs pour les revenus des provinces asiatiques, trouvant que dans leur cupidité, comme Cicéron lui-même le reconnaît, ils s'étaient dupés eux-mêmes, conjurèrent le gouvernement d'adoucir les conditions auxquelles ils s'étaient engagés. Le sénat ne voulut entendre à aucun arrangement. Caton, partie à cause de la sévérité et de la rigueur naturelle de son caractère, partie par obéissance aux préjugés de sa classe, s'y opposa avec la dernière véhémence, et parvint à faire rejeter leur appel par l'assemblée,

(1) Cicéron, *ad Att.*, I, 17, 18.

après les avoir humiliés par de longs délais (1). La jalousie et l'hostilité la plus profonde recommencèrent à régner entre les deux ordres, et cette discorde, en renversant la politique de Cicéron et de Pompée, fut en grande partie le point de départ des événements de cette période.

Cicéron penche du côté du sénat plutôt que du côté des chevaliers. — Ainsi frustré dans son projet favori de fondre les classes supérieures dans une union durable, Cicéron dès lors commença à incliner plutôt vers le sénat que vers les chevaliers. Il avait goûté les douceurs de l'admission dans les plus hauts rangs de la société, et son amour-propre ne lui permettait pas d'en rejeter les fascinations et de redescendre au niveau dont il s'était élevé, et où seulement il pouvait agir avec dignité et indépendance. Il se plaignait que les chevaliers avaient abandonné le sénat, encore que sa vanité lui défendît de dire qu'ils s'étaient refroidis dans leur dévoûment à sa personne. Il était fier de les avoir vus se rassembler autour de lui pour le défendre durant la crise de la conspiration de Catilina (2); et quand ils se rangèrent en bataille sur le mont Capitolin, pour protéger les délibérations qui précédèrent la condamnation des criminels, ils ne mettaient pas moins de résolution à maintenir l'intégrité de la république et les priviléges de ses diverses classes (3). Mais il apprit bientôt que les services qu'il avait rendus ne pouvaient lui donner aucune influence réelle sur un parti qui méprisait son bienfaiteur, et était décidé à déprécier ses mérites. Il était forcé de reconnaître la misérable incapacité de beaucoup des principaux nobles;

(1) Cicéron, *ad Att.*, I, 18.

(2) Idem, *ibid.*, I, 19. « J'ai vu nos publicains se séparer facilement du sénat, quoiqu'ils ne se fussent point détachés de moi. »

(3) Idem, *ibid.*, II, 1. « Et maintenant que notre chevalerie, que j'avais placée sur le mont Capitolin, a délaissé le sénat... Les chevaliers font la guerre aux sénateurs, mais non pas à moi. »

et il ne pouvait rester insensible au danger auquel ils exposaient leur cause, en choisissant pour les guider un chef tel que Caton, avec ses manières d'agir et de voir si éloignées des leurs, et son humeur intraitable (1). Pour Caton lui-même, nous pouvons nous figurer la perplexité qu'a dû lui inspirer le spectacle des divers éléments du parti au sein duquel il occupait une place si distinguée. Il avait à choisir ses conseillers et ses instruments, soit parmi les plus âgés, qui étaient indolents et inertes dans l'action, insensibles à la moralité publique, au point de mépriser jusqu'aux apparences extérieures de la décence, soit parmi les jeunes, violents et effrénés, avec leur sang patricien enflammé autant par la luxure que par l'orgueil. Ceux de la première catégorie avaient passé, pour la plupart, leur jeunesse dans les camps. Les dangers pressants de la république ne leur avaient laissé que peu de loisirs, même en temps de paix, pour cultiver les raffinements de la vie sociale. Plus tard, couronnés par le succès, et voyant soudainement à leurs pieds toutes les jouissances de la richesse (2), ils se plongèrent d'un bond, au sortir de leur complète ignorance, dans une imitation sans goût de la civilisation sensuelle de l'Orient. Les peintures du vice que les écrivains du siècle nous ont laissées sont principalement empruntées à la haute aristocratie; et les habitudes d'un Pison et d'un Gabinius ne laissent aucun doute sur la grossièreté barbare de la classe à à laquelle ils appartenaient.

Caractère de la noblesse. Forme dégradée et sensuelle revêtue

(1) Cicéron, *L. C.* « Et cependant, avec les meilleures intentions et la plus grande loyauté, il (Caton) nuit parfois à la république. En effet, ses avis sont faits pour la *République* de Platon plutôt que pour la lie de Romulus. »

(2) Comparez Plutarque, *Lucull.*, 40.

par la civilisation romaine. — L'introduction des modèles formés par la Grèce à l'art et à la littérature, qui avait si honorablement distingué l'âge de Lélius et de Scipion, ne produisit en réalité qu'un effet très incomplet sur le progrès de l'esprit national. Pendant un demi-siècle, elle parut faire une impression réelle sur un peuple qui était loin de manquer de sensibilité naturelle, ou de capacité pour apprécier l'excellence de ses modèles. Durant cette heureuse période, on pouvait raisonnablement s'attendre à voir Rome devenir une rivale pour sa maîtresse et institutrice, même dans les talents qui étaient le plus propres à cette dernière. Mais cette belle perspective fut détruite par les circonstances qui suivirent. On aurait pu espérer qu'à Rome, comme chez les autres nations, le temps serait arrivé où les armes auraient fait place aux travaux de la paix, et où les fruits d'une éducation de jeunesse auraient trouvé la place et le loisir nécessaires pour mûrir dans un âge plus avancé. Mais le destin de la race conquérante l'emporta. Chacune des générations successives pénétra plus avant dans la guerre que la précédente; le torrent bourbeux des habitudes militaires ne s'éclaircit jamais; le camp continua à verser son flot de sang dans le courant argenté de la politesse et des lettres. Même ces individualités qui acquirent le plus de célébrité pour leur amour de la belle littérature, n'avaient guère pour elle de cette dévotion naturelle qui recherche la retraite, et se réjouit dans la simplicité. La pureté de la prédilection de Cicéron lui-même peut être mise en question, bien qu'il fût très éloigné des raffinements voluptueux qui énervent l'esprit et vicient la moralité, Mais Lucullus et Hortensius, cet orateur si accompli qui n'avait de supérieur parmi ses contemporains, — que Cicéron, — comme savant et bel esprit, non moins que comme orateur au barreau et dans le conseil, avilissaient plutôt qu'ils ne les relevaient les goûts qu'ils affectaient de

patronner. L'étalage que faisait Lucullus de ses bibliothèques et de ses galeries d'art, qu'il ouvrait à l'admiration publique, quoique fort en avance sur les besoins réels du siècle (1), et calculé pour exciter l'envie plutôt que la reconnaissance, pourrait encore être considéré comme un emploi plus magnanime de sa richesse, que les vulgaires profusions à l'aide desquelles d'autres membres de son ordre cherchaient à gagner la faveur de la multitude. Mais ceux qui le connaissaient plus intimement découvraient combien peu d'intérêt il prenait en réalité à ces honorables passe-temps d'un illustre loisir. Dans ses dernières années il se retira presque entièrement de la vie publique, et sembla consacrer toute son activité languissante à inventer de nouveaux raffinements pour le luxe de la table (2). Son exemple encouragea et corrompit ceux qui l'entouraient. L'un après l'autre, les nobles tombèrent dans une léthargie presque incompréhensible. Les écrivains d'une époque postérieure ont associé les plus orgueilleux noms de Rome avec les innovations déplacées dont ils amusaient leur paresse. Un Gabinius, un Cœlius, un Crassus, s'immortalisaient par l'élégance de leur danse (3). Un Lucullus, un Hortensius, un Philippe, s'estimaient l'un l'autre non pour leur éloquence, leur courage ou leur vertu, mais pour la perfection de leurs viviers, et la singularité des races qu'ils nourrissaient. On eût dit qu'ils touchaient le ciel du doigt, raconte leur avocat humilié, s'ils avaient peuplé leurs réservoirs de mulets barbus et leur avaient appris à recon-

(1) En fait ce furent les Grecs, à Rome, et non les indigènes qui tirèrent avantage de cette munificence. (Plutarque, *Lucull.*, 42.)

(2) Velleius, II, 33. Comparez Plutarque, *Cat.*, 19; *Lucul.*, 40; Pline, *Hist. nat.*, XXVIII, 14.

(3) Macrobe, *Sat.*, II, 10. L'affectation d'Hortensius dans son habillement et dans ses manières est notée par Aulu-Gelle, I, 6.

naître la voix de leurs maîtres, et à venir leur manger dans la main (1).

Férocité de la nouvelle génération dans la noblesse. — Si l'austère vertu de Caton s'indignait à la vue de ces patriciens dégénérés, les tendances des jeunes hommes du parti ne répugnaient pas moins, d'autre part, à ses sentiments de justice et à son respect de la loi. Si Lucullus et Hortensius étaient frivoles et d'esprit étroit, ils avaient au moins le mérite de la modération et de l'humanité. Le souvenir des horreurs des guerres civiles, non moins que la délicatesse qu'ils avaient retirée de leur éducation grecque, leur faisait éviter la vue du sang. Mais la génération nouvelle n'avait pas de tels souvenirs pour modérer sa férocité naturelle, et la barbarie croissante des spectacles publics, peut-être, peut-on ajouter, celle des usages reçus à la guerre, cuirassaient leurs cœurs contre les remords de leurs pères. Ils n'avaient pas appris par expérience l'inévitable rançon du sang pour le sang, et ne respiraient que vengeance et destruction contre quiconque osait leur barrer le chemin. Ils

(1) Cicéron, *ad Att.*, II, 1. Comparez Varron, *de R. R.*, III, 17, qui donne de curieuses descriptions des viviers de Lucullus et d'Hortensius. Le premier perça une montagne pour introduire de l'eau salée dans son réservoir, action pour laquelle Pompée lui donne le sobriquet de Xerxès Romain (Vellelus, II, 34). Pline, *Hist. nat.*, IX, 80 et suiv. célèbre les inventions d'Hirtius, de Philippe, de Muréna et d'autres, et rapporte des traits de leur extravagance : « Ils se prirent ensuite d'un bel amour pour des poissons en particulier. » Les viviers d'Hortensius étaient à Baiil, « où il aima tant une lamproie, qu'on croit qu'il pleura sa mort. » Comparez Martial, X, 30. « La lamproie favorite nage vers son maître; le nomenclateur appelle par son nom le muge familier, et les vieux mulets s'avancent quand on le leur ordonne. » Il semble que cette folie dura cent cinqoante ans. On a dit qu'Hortensius arrosait ses platanes avec du vin (Macrobe, *Saturn.*, II, 9), et qu'il fut le premier qui fit servir des paons à sa table. (Pline, *Hist. nat.*, X, 23.)

voulaient gouverner la république par voie de dénonciations et d'assassinats; ils voulaient ramener les jours de la domination de Sylla; et certes rien ne pouvait sortir de leur politique anarchique, qu'une dictature perpétuelle. C'est là cette jeunesse sanguinaire dont Cicéron parle avec tant d'aversion et de crainte, qui soldait des bandes de chenapans pour l'accompagner au forum, et ne sortait point des portes de la ville sans une escorte armée (1). De telles démonstrations, comme de raison, en suscitèrent de rivales de l'autre côté; des querelles et des collisions survinrent naturellement, les élections furent constamment suspendues par des actes de violence, les assemblées du peuple interrompues par le fracas des armes, les priviléges sacrés des tribuns violés, et les plus augustes personnages de l'État abandonnèrent leur poste par crainte pour leurs vies. César et Cicéron, Caton et Pompée, tous souffrirent également, et à leur tour, de la férocité effrénée d'hommes tels que Clodius et Milon, Métellus et Curion.

Position et vues du parti populaire, ou de Marius, opposé à l'oligarchie. — Les nobles, en frappant leur grand coup contre les associés de Catilina, voulaient que l'effet de leur hardiesse rejaillît sur leurs ennemis les plus éloignés. L'un d'eux, nous l'avons vu, était Pompée, qui avait à ce moment les mains embarrassés par les exigences de la guerre dans laquelle il était engagé, et dont le vaste pouvoir pouvait être dissimulé par la distance du théâtre sur lequel il l'exerçait. L'autre était le parti populaire, ou, comme on peut le nom-

(1) Cicéron, *ad Att.*, II, 7, écrit en l'année 695 : « Mégabocchus et cette jeunesse sanguinaire sont nos plus grands ennemis. » Dans un autre endroit, il les appelle « Grex Catilinæ » (troupeau de Catilina). — Les termes les plus doux qu'il leur applique, en parlant de la faveur temporaire qu'ils lui montrèrent, sont « libidinosa et delicata juventus. (*Att.*, I, 19.)

mer plus justement, le parti de Marius, reste de la faction qui avait ouvert les portes de Rome aux nations italiennes; qui avait déjà une fois gouverné la république, et aspirait encore à recouvrer son ascendant, grâce à l'influence d'origine récente, de ses adhérents extérieurs. Quoique ses chefs, à l'exception de Marius lui-même, n'eussent eu dans la noblesse presque pas de supérieurs quant au rang et à l'origine, le principe politique sur lequel il se basa fut l'abandon des priviléges exclusifs de la naissance romaine, et la fusion dans un intérêt commun de toute l'aristocratie de l'Italie et des provinces. Le caractère démocratique qu'elle revêtit fut en partie un masque pour faciliter la réussite de ces projets ultérieurs, qui en eux-mêmes n'avaient rien de commun avec la populace de Rome. Ce ne fut point pour la protection des plus pauvres citoyens que les partisans de Marius réclamèrent la restauration du pouvoir tribunitien, quoique les intérêts de cette classe fournissent un prétexte convenable. Le tribunat investissait ses titulaires du privilége de l'inviolabilité personnelle; et on le regardait anciennement comme le bouclier du peuple contre la violence des nobles. Mais plus tard, il avait usurpé aussi un pouvoir dictorial, et réclamait au moins un partage égal avec le consulat dans l'initiative des mesures législatives. C'était la prétention que Sylla avait annihilée, et que les partisans de Marius étaient déterminés à ressusciter; qu'ils y eussent réussi, le tribunat serait devenu entre leurs mains un instrument irrésistible d'empiétement et d'usurpation. Un autre de leurs projets favoris, l'élévation de l'ordre équestre, avait une portée semblable : mais les chevaliers constituaient entre eux une noblesse exclusive, entachée de la même arrogance que celle qu'ils subissaient eux-mêmes de la part de la haute aristocratie. Et il n'était pas aisé de balancer l'influence de Cicéron, et des hommes

considérables qui s'unissaient à lui pour faire de cette classe une alliée et un boulevard de la noblesse. Car elle était attachée par intérêt, autant que par origine, à la politique traditionnelle de la république conquérante, et n'était pas moins jalouse de la participation d'étrangers à ses priviléges, que les membres du sénat lui-même.

L'oligarchie retient entre ses mains le commandement des armées de l'État. — Sur ces entrefaites, le gouvernement ne manqua pas d'exercer un contrôle jaloux sur le commandement des armées de l'État, et de ne les confier qu'à ceux sur lesquels il pouvait compter, au moins pour s'opposer à leurs ennemis communs, les partisans de Marius. En employant toute son influence à assurer l'élection de ses partisans aux plus hautes magistratures, il pouvait remettre les légions dans les provinces, année par année, à des officiers de son choix. L'armée, qui avait perdu depuis longtemps sa constitution primitive et était devenue une force permanente de soldats enrôlés pour un long terme d'années, avait cessé d'obéir aux prédilections politiques que les membres apportaient toutes fraîches au camp de leur élection annuelle. Elle avait échangé son amour pour des patrons patriciens ou des démagogues populaires, contre un dévoûment purement militaire à la personne de ses chefs, et, avec les officiers qu'on lui envoyait, placés eux-mêmes sous l'ascendant du sénat, elle donnait un appui si solide au gouvernement existant, que toute tentative de révolution, sauf avec la chance précaire d'un coup de main comme celui de Catilina, devait paraître sans espoir à tout politique doué de sang-froid et de raison. Les troupes de Pompée, de Lucullus, de Métellus, et des autres proconsuls, bien que cantonnées dans chaque province de l'empire, constituaient une garnison pour la cité, trop éloignée pour contrôler la marche ordinaire du gouvernement, mais assez près pour effrayer

tous les intrigants ayant assez de sens pour prévoir les résultats d'un petit nombre de semaines ou de mois de résistance (1).

Cependant, on semblait généralement convaincu que les partisans de Marius croissaient en force. Le sénat sentait un pouvoir invisible l'entourer de liens dont il pourrait difficilement se dégager, paralyser ses forces, et assombrir son horizon. Quelque sûr qu'il fût des soldats, pendant qu'il les retenait encore sous leurs enseignes, il savait qu'en les débandant et les dispersant dans les colonies, quoiqu'ils le demandassent eux-mêmes, et que cette mesure fût avantageuse sous beaucoup de rapports, il causerait une dissolution immédiate des engagements qui assuraient leur fidélité. Aucune classe n'était plus prête au tumulte et à la révolte que les vétérans de Sylla, établis dans une aisance et un contentement apparent par toute l'Italie ; il ne leur manquait que des chefs de leur choix pour se jeter dans une autre guerre civile, et enlever de force un nouveau butin. Les chefs du parti hostile remuaient toutes les passions que contenait la cité dans sa vaste enceinte, pour emporter leur propre élection aux magistratures curules, comme ouvrant la route directe des provinces, et du commandement des armées nationales.

(1) Ce fut l'effet immédiat de la réforme opérée par Marius lui-même dans la constitution de l'armée. Son but était de rapprocher du peuple la force militaire de la république et de la détacher de son dévoûment à l'État. C'est dans cette vue que Marius abolit la condition de propriété, requise jadis de tout citoyen qui offrait de s'enrôler. Salluste, *Bell. Jug.*, 86 : « Marius enrôla les soldats non d'après les classes et suivant l'usage antique, mais au caprice de chacun. On attribue ce fait, soit à la pénurie de biens, soit à l'ambition du consul, parce que c'est à cette classe d'hommes qu'il devait sa célébrité, et qu'à celui qui convoite la puissance, le plus pauvre convient le mieux, lui qui n'a souci de rien, puisqu'il n'a rien, et à qui tout ce qui rapporte semble honnête. »

C'était ainsi qu'un traître à l'égard de l'aristocratie, avait obtenu le gouvernement d'une partie de l'Espagne, et avait juré d'amener ses troupes au secours de Catilina : danger qui n'avait été détourné que par sa mort prématurée et suspecte. Cet exemple suffit pour montrer combien le péril du sénat était imminent, même au sein de la plus apparente sécurité. Pour se défendre contre une surprise de ce côté, il s'efforça, par sa domination sur les tribunaux publics, de dévoiler et de châtier la corruption immodérée de ses adversaires. Mais de l'achat des électeurs, il n'y avait qu'un pas aisé à franchir, pour corrompre les votes des juges, et les partisans de Marius trouvèrent bientôt qu'ils pouvaient réussir dans les salles de justice non moins promptement que dans les comices. Quand ce dernier boulevard commença à être miné, les nobles sentirent que le temps était proche où ils devraient tirer l'épée pour leur défense ou se soumettre à des conditions dont ils pouvaient à peine conjecturer l'étendue.

CHAPITRE III

Caractère et vues politiques de César. — Ses dangers précoces et sa bonne fortune. — Il assume la direction du parti de Marius : fatigue le sénat d'attaques répétées ; devient questeur, édile, et grand-pontife : déjoue la tentative de ses ennemis de le comprendre dans la proscription des conjurés de Catilina : lui seul accomplit l'idée du héros demandé par le temps.

Caractère de César. — La politique et la conduite du parti populaire, pendant la grande crise de la république, seront mieux comprises si nous retraçons la carrière de son plus illustre chef; homme qui s'éleva bien plus haut au dessus de ses associés, et donna une expression plus nette à leurs tendances, que ne fit aucun des chefs de la faction opposée, dont nous avons déjà passé en revue la physionomie. A ce grand appareil de gravité aristocratique, de renommée militaire, de savoir et d'éloquence, d'austère et indomptable vertu, étaient opposés le génie et les ressources d'un seul homme. Il portait sans doute un ancien et honorable nom; ses talents pour la guerre étaient peut-être les plus grands dont le monde ait jamais été témoin; ses facultés intellectuelles étaient presque également distinguées, dans le cabinet, le forum et le combat; ses vertus, tout opposées à celles de Caton, n'étaient pas assurément moins remarquables. Mais il possédait une qualité plus essentielle au succès que toutes celles que nous venons d'énumérer; la parfaite sim-

plicité de son caractère lui donnait le tact nécessaire pour apprécier le réel dans les circonstances et les tendances des affaires publiques, quand ses contemporains y étaient manifestement aveugles. Il guetta le flux des événements pendant de longues années de vigilance, et s'y précipita au moment où le courant était irrésistible. Favorisé en maintes circonstances de la plus brillante fortune, il ne laissa jamais échapper les occasions qu'elle lui mit ainsi dans la main. Jamais on ne le vit se laisser aller à l'indolence, comme Lucullus, ni flotter indécis comme Pompée, ni varier comme Cicéron, ni, comme Caton, se draper dans un intraitable orgueil ; mais également capable de commander aux hommes et de les séduire, de céder aux événements et de les maîtriser, il continua sa marche sans défaillance et sans crainte, évitant le moindre faux pas, jusqu'à ce qu'il atteignît le dernier sommet de la puissance humaine.

Sa parenté et sa liaison avec Marius, dont il hérite le commandement du parti populaire. Largeur de ses vues. — Caïus Julius César, le plus grand nom de l'histoire, descendait d'une famille romaine de pure race et d'une haute antiquité (1). Il semble avoir, le premier, prétendu remonter au héros Jule, de la souche d'Énée, et par ce dernier à la déesse Vénus (2) : généalogie légendaire que les poètes adoptèrent avec ardeur et rendirent universellement familière (3). Le

(1) Les Jules étaient à la fois patriciens et plébéiens : la branche qui portait le surnom de César appartenait à la première classe.

(2) Dans l'oraison funèbre qu'il prononça pour sa tante Julie, qui avait été la femme de Marius. (Suétone, *Jul.*, 6) A cette époque, il était en pleine poursuite du grand objet de son ambition, et cette assertion de son origine divine peut être regardée comme un coup de politique et non comme une simple effervescence de vanité juvénile.

(3) Velleius, II, 41; Appien, *Bell. Carth.*, II, 68; Dion, XLI, 34, et les poètes *passim*.

nom de Julius Julus se rencontre quelquefois dans la liste des premiers consuls, mais cette branche de la maison semble avoir péri; tandis que celle dont Caius César sortait lui-même pouvait aussi s'enorgueillir de plus d'un consulat, et d'une large part d'autres honneurs publics. Outre le père et le grand-père de Caius, dont les noms ont laissé d'honorables souvenirs, plusieurs de ses oncles et cousins sont mentionnés dans les annales du temps. Ils paraissent, pour la plupart, s'être rangés du côté de l'aristocratie dans les guerres civiles (1), et plus d'un d'entre eux furent tués par Fimbria au milieu des ennemis de Marius et de Cinna (2). Mais Marius lui-même épousa Julie, sœur du père du futur dictateur; et le neveu hérita de son oncle le poste de champion du parti populaire, et il cimenta plus tard son alliance avec lui, dans sa première jeunesse, en épousant la fille de Cinna (3). S'étant ainsi placé dans une opposition décidée à l'oligarchie, il ne se laissa point éblouir par la brillante apparence de leur situation, et ne se trompa point dans son estimation de leurs forces et de leurs ressources si vantées. Il savait sur quelle base branlante leur pouvoir reposait en réalité : ce n'était plus que le respect traditionnel des classes infimes, et la précaire influence d'intérêts malentendus. D'autre part, il connaissait parfaitement les éléments

(1) L. Jules-César fut consul au commencement de la guerre sociale et prit le commandement des armées romaines. Dans la chaleur de la lutte, il reconnut la sagesse d'une concession, et réussit à porter une loi pour l'admission des Italiens au droit de cité. Mais le caractère de la guerre était changé à cette époque, et beaucoup d'Italiens refusèrent de profiter de la faveur. (Cicéron, *pro Balb.*, 8.) Le fils et le petit-fils de ce César furent notés plus tard comme partisans du sénat, quoiqu'ils eussent peu d'influence sur les affaires publiques.

(2) Florus, III, 21.

(3) Cornélie, dont il eut son unique fille Julia. (Suétone, *Jul.*, 1.)

qui constituaient la force des partisans de Marius. Il savait que leur puissance, quelque grande qu'elle fût à Rome, à l'ombre même de la majesté patricienne, s'étayait surtout d'un grand nombre d'appuis extérieurs, comme l'ambition des Italiens, la turbulence des vétérans, et même la haine des provinciaux pour la classe dominante, dont l'injustice et la tyrannie lui étaient surtout familières (1). Il prévit que la pure race romaine serait écrasée sous le poids de ses sujets étrangers; mais il conçut la magnifique idée, bien au dessus de la compréhension ordinaire de son époque, de forcer la totalité de cette masse puissante dans sa plus grande confusion, à rendre à un seul chef l'obéissance qu'elle dédaignait de conserver à une nation épuisée. Il eut, tout d'abord, la fière conscience d'être le génie qui fondrait tous ces éléments dans un nouveau peuple universel ; et plus il apprit à apprécier ses contemporains, plus il se persuada que nul d'entre eux n'avait de capacités comparables aux siennes. Il visa à la destruction des engagements moraux, des principes ou des préjugés qui maintenaient encore quoique imparfaitement le système existant de société, non par amour de détruire, ou orgueil du pouvoir, mais parce qu'il sentait combien ils étaient devenus surannés et peu sûrs, et qu'il se confiait en ses propres ressources pour créer de nouvelles idées en harmonie avec ses nouvelles institutions.

Il est persécuté par le parti de Sylla. — César fut appelé à affirmer son caractère et ses principes politiques au début même de sa carrière. Sylla, suspectant le jeune neveu de son rival, était pressé probablement de le détruire au moyen

(1) Lucan., VII, 284 :

« Romanos odere omnes, dominosque gravantur
Quos novere magis. »

de ses propres adhérents; mais retenu par quelque secret sentiment de pitié ou de sympathie envers un génie de la même famille, il lui enjoignit de divorcer d'avec sa femme Cornélie, et de briser ainsi le lien qui l'unissait au parti de Marius (1). Ce parti était alors dans l'état le plus désespéré. La proscription avait moissonné tous ses chefs, et personne n'osait relever la tête au dessus des rangs de la multitude, que protégeait leur insignifiance. Il n'y en avait pas un parmi eux dont César pût réclamer la protection; pourtant, quoiqu'il ne fût que dans sa dix-huitième année (2), il refusa résolument de se soumettre à l'ordre du dictateur. Sylla, étonné de son audace, se retint encore de frapper. Pompée même, le favori naissant du sénat, avait répudié Antistia sur le décret du tyran, et Pison, Annia, veuve de Cinna. Mais le dictateur, à ce qu'il semble, devenait las du pouvoir. Il était satisfait de la révolution qu'il avait accomplie; il nourrissait, comme il le prouva par son abdication, un sentiment de confiance magnanime dans la stabilité de son œuvre; et dans un moment de générosité, ou de malice, il épargna la vie d'un homme dans le génie duquel il voyait la promesse d'une brillante carrière. Néanmoins, on dit qu'il remarqua qu'il y avait en César plus d'un Marius, et qu'il avertit les oligarques de « prendre garde à ce jeune fou (3). » Ils n'eurent garde de mépriser les prédictions de leur maître, et César ne jouit point d'une complète impunité. Il paya sa constance de la perte de sa prêtrise et de la fortune

(1) Suétone, *Jul.*, I; Plutarque, *Cæs.*, I.

(2) A. U. 672, av. J.-C. 82. César naquit A. U. 654, av. J.-C. 100. Parmi ses contemporains les plus célèbres, Crassus était né environ l'an 115 avant J.-C.; Pompée et Cicéron, tous deux l'an 106 avant J.-C.; Caton, l'an 95 avant J.-C.

(3) Suétone, *Jul.*; Plutarque, *Cæs.*; Macrobe, *Sat.*, II, 3 : « Qu'ils prissent garde à cet enfant mal retroussé. » Dion., XLIII, 43.

de sa femme (1). Il fut forcé lui-même de chercher un asile à distance de Rome, hors de la surveillance immédiate de ses ennemis, et, jusqu'à ce que son pardon fût assuré, il se cacha sous un déguisement dans les montagnes de la Sabine (2).

César prend sous son patronage la cause populaire. — Les amis de César avaient représenté au dictateur sa jeunesse, ses habitudes déréglées, son insignifiance, comme des raisons qui permettaient de l'épargner en toute sûreté. La réplique de Sylla montra qu'il voyait plus avant dans le caractère du jeune homme que des observateurs vulgaires. Il eut la finesse de comprendre combien d'énergie et de puissance d'application sont souvent cachées dans la jeunesse sous l'extérieur d'une folle dissipation. On ne peut douter que le futur orateur, historien et homme d'État, n'ait activement employé ses premières années à munir son esprit de science, et à jeter les fondements de cet intérêt multiple qu'il prit dans la suite à la littérature. Il méditait aussi profondément le rôle qu'il devrait jouer dans les affaires politiques. Le grand parti populaire de la dernière génération gisait épuisé et en débris sur le sol. Il résolut de le faire revivre et de le consolider ; et ambitionna, avec le généreux dévoûment de la jeunesse, d'être l'organe de ses passions et le centre de ses affections. La hardiesse de sa conduite, dans son conflit avec le formidable dictateur le posa du premier coup comme un homme fait pour commander. Il semblait s'élever d'un bond sur un des piédestaux de renommée et de popularité, où les

(1) Suétone, *Jul.*, i.

(2) Il fut découvert et saisi par un certain Cornélius Phagita, dont il se délivra par une rançon. Il est rapporté par Suétone, comme exemple de la clémence de son caractère, qu'il ne se vengea jamais de cette capture au temps de son pouvoir. (Suétone, *Jul.*, 74 ; Plutarque, *Cæs.*, 1.) Il obtint son pardon à l'intercession des Vestales, de Mamercus Æmilius et d'Aurélius Cotta. (Suétone, *Jul.*, 1.)

figures des grands hommes du jour étaient admirées et courtisées par la multitude. Son second pas fut de se rendre célèbre au dehors pour acquérir des alliés à lui et à son parti parmi les nations et les potentats étrangers à l'Italie, qui brûlaient d'envie de participer davantage aux priviléges et à la faveur de Rome. A cette époque, les généraux de la république en Orient travaillaient avec ardeur à recouvrer l'autorité dans les provinces que Mithridate leur avait arrachées lors de sa première lutte. César apprit les premiers rudiments de l'art de la guerre au siége de Mytilène, sous Thermus (1). Il mit à profit une mission à la cour de Nicomède, roi de Bithynie, pour gagner l'amitié personnelle autant que politique de ce monarque, qui par la suite légua ses possessions au peuple romain (2). Il servit aussi sous Servilius en Cilicie. Mais aussitôt que la nouvelle de la mort du dictateur parvint au camp, il abandonna l'armée et retourna jouer un rôle plus éclatant dans les affaires civiles.

Il s'abstient de se joindre au mouvement de Lépidus. Il accuse plusieurs des principaux nobles. — A l'abdication de Sylla, personne n'avait osé toucher aux institutions qu'il avait établies, tant était grande la terreur que le monstre inspirait encore, bien que désarmé et décrépit. A sa mort, le jeune César manifesta son indépendance, en se tenant à distance du mouvement réactionnaire trop prématuré de Lépidus (3). Il ne se mêla non plus en aucune façon

(1) Suétone, *Jul.*, 2.

(2) L'influence que César obtint sur le roi de Bithynie, conduisant, en apparence, à cet heureux résultat, excita la jalousie des nobles, qui la récompensèrent en faisant circuler des accusations infâmes, mais tout à fait sans fondement contre son caractère privé. (Suétone, *Jul.*, 2. Comparez 49, 50.)

(3) Suétone, *Jul.*, 3 : « Et il refusa de se liguer avec Lépidus, quoiqu'on lui fit de grandes offres pour l'y engager, tant par défiance de la capacité

aux projets de Sertorius. Toute sa vie, il ne se confia jamais aux plans et aux combinaisons d'autrui. Quelques intrigues qu'il ait pu favoriser en vue de mettre en action des hommes plus bouillants et plus violents, il prit soin de ne pas compromettre ses plans ultérieurs en se proclamant l'ennemi déclaré du gouvernement, jusqu'à ce qu'il eût acquis une position d'où il pût diriger et contrôler chaque instrument qu'il lui plairait d'employer. Aussi, tandis que la sédition de Lépidus aboutit bientôt à la destruction de ses promoteurs, César recourait à des méthodes plus lentes et plus secrètes pour accommoder les circonstances à ses desseins. Il soutint l'accusation portée contre Dolabella, noble distingué, pour malversation dans sa province (A. U. 677); et, quoique les sénateurs eussent réussi, comme juges, à protéger le coupable, son accusateur fut récompensé par l'unanime applaudissement du peuple. Les provinces saluèrent en lui le patron des sujets contre les citoyens, et un défi fut jeté hardiment aux priviléges de l'aristocratie. Une seconde attaque contre Antonius eut le même résultat. Cette fois l'accusé, quoiqu'il eût échappé pour le moment à toute peine, fut expulsé du sénat par les censeurs six années après. Il était évident que les coups du « jeune fou » comptaient déjà (1).

César étudie la rhétorique à Athènes. Effets du goût domi-

de ce chef que parce qu'il trouvait l'occasion inférieure à l'opinion qu'on s'en faisait. »

(1) Suétone, *Jul.*, 4. Cn. Cornélius Dolabella, consul A. U. 673, avait été proconsul de Macédoine. C. Antonius, consul dans la suite avec Cicéron (691), fut accusé d'extorsion en Grèce. Ces accusations furent rapprochées de celle de Verrès à cause de l'énormité et de la notoriété du crime dans chaque cas :

« Indé Dolabella est atque hinc Antonius, indé
Sacrilegus Verrès. »

(Juv., VIII, 105.)

nant pour les études faites à l'étranger. — Agissant encore d'après ses principes de prudence et de temporisation, César se retira de nouveau de Rome, et s'occupa quelque temps, à Rhodes, à suivre les leçons du rhéteur Molon (1). Cet acte, quoique peu important en lui-même, nous donne néanmoins la mesure de l'indépendance de son caractère. Dès les premiers temps, il avait été d'usage chez les nobles romains de former leurs jeunes fils pour le barreau ou le forum, par l'audition assidue des orateurs du jour, leurs amis et leurs parents. C'était une noble école; ces modèles vivaient et respiraient, et faisaient en réalité les affaires de l'État. Toutes leurs paroles avaient un sens et pouvaient se rattacher à des résultats effectifs. Mais cette pratique nourrissait des vues exclusives de politique d'État, et tendait à perpétuer le maniement des affaires entre les mains de la classe favorisée qui avait accès aux discussions et aux exercices de la noblesse. Les patriciens intraitables des temps impériaux jetaient en arrière des regards de regret vers le temps où les écoles des rhéteurs grecs n'étaient pas encore devenues le refuge des aventuriers politiques, et aiguisaient avec un amer triomphe le sarcasme de Cicéron qui les avait appelées une fois des écoles d'impudence (2). Cependant Cicéron lui-même, le jeune Italien, qui sans doute

(1) Suétone, *Jul.*; Plutarque, *Cæsar*, 3, qui se trompe quant à la succession du temps. (Comparez Drumann, III, 135.) Cicéron avait étudié sous Molon peu d'années auparavant. (Plutarque, *Cicéron*, 4; Cicéron, *Brutus*, 91.)

(2) Voyez le passage dans le *Dial. de Oratoribus*, 35 : « Mais maintenant nos enfants sont conduits aux théâtres de ces déclamateurs qu'on appelle rhéteurs; ils ont existé peu avant le temps de Cicéron, et déplaisaient à nos ancêtres : ce qui résulte à l'évidence de ce que, sous la censure de L. Crassus et de Domitius, on a fait fermer, comme dit Cicéron, cette école d'impudence. » Le passage de Cicéron se trouve dans le *de Orat.*,

était loin de pouvoir participer librement aux arts et à l'expérience de la noblesse, avait forgé ses meilleures armes dans l'atelier que, une fois anobli, il stigmatisait si rudement. César aussi peut avoir été forcé d'apprendre les affaires du forum, dans une certaine mesure, de la bouche des sophistes, pendant qu'il n'était pas moins sollicité, par ses propres idées et sa propre inclination, de mettre leurs études à la mode par son exemple, et d'ouvrir toutes larges les portes de l'éducation politique. Prédisposé comme il l'était à s'imprégner d'idées libérales et cosmopolites, son observation personnelle des hommes de la Grèce et de leurs manières de penser, peut avoir beaucoup contribué à élargir ses vues et à ébranler jusque dans leurs fondements les préjugés tenus pour sacrés par ses compatriotes. L'école de Molon, refuge de la jeunesse ardente et éclairée de toutes les nations, peut avoir préparé la voie à son sénat de Gaulois, d'Espagnols et d'Africains.

Il est pris par les pirates. Son courage et sa bonne fortune.— Le grand nombre de circonstances où César courut péril de la vie, le confirmèrent dans la ferme confiance avec laquelle il se reposait sur sa bonne fortune, et qui devint un des secrets de ses succès. Durant sa retraite en Orient, il tomba entre les mains des pirates de Cilicie, qui faisaient volontiers parade de leur mépris pour Rome, en massacrant les officiers de la république qu'ils capturaient. Heureusement, le nom de César n'était pas encore inscrit dans les annales de la magistrature ; mais sa naissance et la richesse de sa famille étaient bien connues, et les bandits se contentèrent de demander une rançon. L'imagination des historiens a

III, 24. Les paroles sont placées dans la bouche de L. Crassus, mais ce personnage passe généralement pour représenter les sentiments de l'écrivain.

embelli ce fait de détails romanesques, conformes, du reste, à l'insouciante magnanimité de caractère, dont la tradition aimait à revêtir son héros favori (1). Il dédaigna, dit-on, d'acheter sa liberté, à un prix aussi bas que vingt talents, et en offrit cinquante à ses ravisseurs. En même temps, il les menaça de sa vengeance et jura de revenir avec une flotte, arrêter les pirates, et les crucifier comme des voleurs vulgaires (2). Il est certain que sa vengeance ne s'endormit point. Une fois libre, il rassembla quelques forces, attaqua et vainquit ceux qui l'avaient pris. Il se contenta cependant d'offrir de les envoyer à Junius Silanus, proconsul d'Asie, sous l'autorité duquel il opérait, pour qu'ils pussent recevoir un digne châtiment entre ses mains. Le proconsul, pour toute réponse, lui ordonna de les vendre comme esclaves; mais César ressentit, comme une insulte personnelle, l'indulgence ou l'avarice qui pouvait dicter un tel acte. Il outrepassa hardiment l'injonction, et condamna ses pri-prisonniers à la croix, la mort des esclaves et des voleurs : mais les historiens jugent digne de mémoire, comme un exemple de la clémence toujours attribuée à César, qu'il leur accorda d'être mis à mort par un procédé moins douloureux, avant d'infliger à leurs corps le suprême outrage de la loi (3).

Il entre dans l'arène des hommes publics, et est poussé en avant par les efforts zélés de son parti. (A. U. 680). — A son

(1) Plutarque, *Cæs.* 2; Polyæn., *Stratagem.*, VIII, 23, 1

(2) Plutarque rend un compte exact de la manière dont César est supposé avoir passé le temps, parmi les pirates, en attendant sa rançon. Il fut trente-huit jours avec eux, moins comme un prisonnier que comme un prince entouré de ses gardes, et il se mêla à leurs divertissements et à leurs exercices; il leur lisait ses poèmes et ses discours, et se moquait de leur mauvais goût quand ils ne l'applaudissaient pas.

(3) Suétone, *Jul.*, 74.

retour à Rome, César se prépara à entrer dans la carrière des charges publiques, que son extrême jeunesse lui avait jusqu'alors interdite. Il se mit à faire sa cour au peuple avec une assiduité systématique (1). Sa grande réputation, son extérieur imposant et ses manières populaires, jusqu'au lustre de son origine patricienne, le recommandaient à l'affection populaire; de plus, il s'était posé en patron de la cause du peuple, et avait bravé l'oligarchie dans son fort, les cours de justice (2). Mais ce n'était pas assez pour tourner les préventions en sa faveur. Le candidat aux suffrages du peuple s'aida à profusion des artifices de la brigue et de la corruption, et mit en pratique la morale relâchée du jour avec une énergie caractéristique. Sa fortune privée n'avait jamais été grande; la dot de sa femme avait été saisie par Sylla; et il se trouva lui-même réduit à la plus grande gêne, en satisfaisant aux exigences de cette politique. Mais il alla hardiment en avant, appuyé sur son incomparable confiance en lui-même. Il emprunta à tous ses amis et même à ses rivaux; il engagea sa fortune future; il tendit l'appât des places dans les provinces aux plus riches de sa faction; ils ne pouvaient obtenir la récompense suprême de leur fidélité qu'en le plaçant, quoiqu'il en dût coûter, au pinacle des honneurs publics. La prééminence de son génie, toutefois, fut bientôt reconnue par son propre parti; plus il s'élèverait, plus ses adhérents devaient s'élever avec lui. Aussi, il fut

(1) La fascination des manières de César et son adresse sont spécialement notées. Plutarque, *Cæs.*, 3.

(2) Le peuple, dit Plutarque (*Lucull.*, 1), excitait les jeunes orateurs contre les nobles délinquants tout à fait comme on lance de jeunes chiens de bonne race contre les bêtes sauvages. « Il leur semblait d'ailleurs, quoique sans raison, qu'il n'y avait rien de vil dans l'office de dénonciateur. »

soutenu et poussé en avant par les efforts combinés de tous ceux qui avaient de l'argent à risquer dans la grande partie qu'il jouait pour leur commun avancement.

César brave la loi de Sylla en exposant le buste de Marius.— Cependant, la politique que Pompée avait résolument adoptée après avoir écrasé la faction de Sertorius, et qui consistait en l'abandon des plus odieux priviléges conférés par Sylla au sénat, trouva, comme de raison, un zélé partisan dans le jeune patriote. Ce fut le commencement des relations de ces deux grands hommes d'État rivaux du temps, et ils cultivèrent mutuellement une apparence d'amitié, quoique peu de cordialité pût exister réellement entre le froid, correct et égoïste Pompée, et ce jeune intrigant qui mêlait tant d'enjouement à son ambition, avec lequel il condescendait à agir (1). Le second, du reste, n'affecta aucune dissimulation de ses desseins politiques, pour autant peut-être qu'ils se fussent déjà fait jour dans son propre esprit. Son marianisme devint plus avoué de jour en jour, et il n'y eut qu'un mépris mal placé pour un homme qu'il regardait comme un dissipateur et un débauché, qui pût laisser Pompée le traiter avec tant d'indifférence. A la mort de Julie, femme de Marius, son neveu prononça une oraison funèbre en son honneur (2). Naturellement une bien plus large part de son panégyrique fut consacrée au héros Marius, qu'à la respectable matrone, sujet ostensible de la cérémonie. La famille du vieil Arpinien avait peu de célébrité; mais ses propres exploits avaient élevé son nom au niveau des plus illustres Romains : et quand l'orateur s'enorgueillit dans la même période de son origine divine et de sa

(1) Pompée jouissait de son premier consulat, avec Crassus pour collègue, A. U. 684, avant J.-C. 70.

(2) A. U. 686, avant J.-C. 68.

parenté avec le champion plébéien, le peuple y goûta un compliment pour lui-même, et déclara que deux titres si illustres à son estime se mariaient heureusement dans la même personne. Sylla avait tenté, dans l'ivresse de son pouvoir, d'effacer le souvenir de son rival. Aucun monument ne put s'élever en son honneur. L'exposition de son buste en public fut défendue. Mais César viola audacieusement la loi, et mit une image de Marius en parade, parmi les autres insignes de sa famille (1). Il donna l'exemple de faire appel aux passions du peuple, en plaçant ainsi sous ses yeux l'image de son favori, au moment où il s'y attendait le moins, ou n'osait pas l'espérer; exemple qui fut dans la suite imité à son propre sujet, par Antoine, quand il lui fut défendu de se servir de la parole pour plaider la cause de sa vengeance. Dans les deux cas, l'effet sur le sang bouillant du midi en eut quelque chose d'électrique; et dès ce moment, peut-être, le parti populaire regarda César comme le représentant de son chef perdu, et l'héritier de sa faveur et de ses affections.

Il remplit la charge de questeur en Espagne. — César à cette époque remplissait la charge de préteur, à l'expiration de laquelle il suivit le propréteur Antistius Vétus en Espagne (2). Dans la part qu'il prit à l'administration de cette province,

(1) Plutarque, *Cæs.*, 5. A la mort de sa femme Cornélie, vers la même époque, il fit aussi sur elle une oraison funèbre. Ce n'était point l'usage de rendre cet honneur à une *jeune* femme mariée, et César acquit par cet acte la réputation de porter une bienveillance et une affection particulières à la mémoire de sa femme. Il saisit probablement l'occasion de proclamer au monde sa parenté avec la famille de Cinna, en faveur de laquelle il soutint la proposition de Plautius pour permettre aux adhérents de Sertorius de revenir à Rome. Suétone, *Jul.*, 5; Aulu-Gelle, XIII, 3.

(2) Plutarque, *Cæs.*, 5.

on loua son habileté et sa vigueur (1). Les sophistes, qui avaient coutume de l'offrir comme un exemple frappant de la conversion d'une jeunesse dissolue aux vertus et aux aspirations les plus nobles, imaginèrent une résolution soudaine qui se serait opérée alors dans son caractère, et l'attribuèrent aux réflexions que lui aurait inspirées la vue de la statue d'Alexandre le Grand à Gadès, et à un rêve, qui devait être interprété comme un oracle (2). Mais il n'y a réellement aucune trace d'une pareille conversion dans l'histoire de César. Sa morale fut au début aussi relâchée que celle de la jeunesse du temps en général, et son attachement aux plaisirs des sens continua toute sa vie à être peu digne d'un homme, qui avait en lui et hors de lui, tant de choses propres à élever et à purifier son caractère. A l'entrée même de sa carrière, il plaça devant ses yeux un but d'ambition politique, et ne fut à aucune époque pénétré d'une passion plus ardente, que quand il bravait les ordres de Sylla, dans sa première jeunesse.

César devient édile ; s'allie par mariage à la famille de Pompée ; rétablit les trophées de Marius et se joue de l'indignation des nobles. — Après un intervalle de deux ans, le jeune champion des partisans de Marius, fit un pas nouveau dans la carrière des honneurs publics. Il fut élu édile (3), poste qui offrait à un candidat des occasions particulières de se concilier la faveur populaire, et dont il s'acquitta à la grande satisfaction du peuple. Suivant avec constance la politique hardie qu'il avait adoptée après mûre réflexion, il souleva

(1) Velléius, II, 43.

(2) Suétone, *Jul.*, 7; Dion, XXXVII, 52; mais ils diffèrent quant au temps, que Dion place quelques années plus tard. Plutarque rattache le rêve (ἐδόκει τῇ ἐνυπνίῳ μητρὶ μίγνυσθαι τὴν ἄρρητον μίξιν) au passage du Rubicon.

(3) A. U. 689, sous le consulat de P. Cornélius Sylla et de P. Autronius Pætus. L'élection eut lieu naturellement l'année précédente.

leurs applaudissements par la magnificence de ses spectacles et de ses divertissements (1). Il avait obtenu de son collègue Bibulus, un noble opulent, qu'il fournît les sommes requises pour cette dépense excessive, car ses ressources privées étaient épuisées, et ses dettes montaient à treize cents talents. Il pouvait partager l'honneur de la générosité avec son collègue (2), mais il savait que c'était à lui qu'en reviendrait la récompense plus substantielle. En même temps, il avait favorisé de toute son influence les plans par lesquels les amis de Pompée préparaient les voies à l'ambition de leur patron, élargissant la rupture, déjà sensible, qui s'opérait entre lui et le parti sénatorial. Il lui avait plu de s'unir, par un second mariage, avec la maison de Pompée; et son dévoûment à l'agrandissement du chef de cette famille pouvait passer, aux yeux de celui qui en était l'objet, comme aux yeux du monde, pour une affection de famille (3). Le succès de la loi Manilia fut dû, probablement, beaucoup plus à l'adroit appui de César et de Crassus, qu'à l'éloquence de Cicéron. L'exhibition du buste de Marius dans une procession funéraire avait déjà irrité les nobles, mais maintenant, une plus grande injure leur était infligée. Parmi ses

(1) Les spectacles de gladiateurs, par lesquels il célébra la mémoire de son père, furent particulièrement splendides. « Tous les accessoires employés dans l'arène furent en argent. » Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 16.

(2) Ce ne fut même pas le cas, car la bienveillance du peuple s'obstina à en attribuer tout le mérite à son favori. Bibulus se consola en faisant le meilleur bon mot auquel la circonstance donnât lieu: « Et son collègue, M. Bibulus, ne cacha pas qu'il avait le même sort que Pollux : de même que le temple élevé au Forum en l'honneur des deux frères ne s'appelait que temple de Castor, ainsi on ne donnait que le nom de César à leur commune munificence. »

(3) Pompéia, seconde femme de César, était fille de Q. Pompéius Rufus, consul avec Sylla, A. U. 666. S'il y avait quelque lien de sang entre les deux branches de cette « gens, » il a dû être bien éloigné.

autres actes de munificence comme édile, César avait décoré le forum, les basiliques et le Capitole de peintures et de statues; il les avait agrandis de portiques supplémentaires pour l'agrément du peuple, et avait orné ceux-ci également de monuments pleins de goût et de richesse (1). Un matin, on vit tout à coup apparaître, au milieu des ornements nouveaux du Capitole, la statue de Marius entourée des trophées de ses victoires sur les Cimbres et sur Jugurtha (2). Le peuple fut transporté de joie; les nobles montrèrent une indignation peu déguisée. L'auteur de cet acte ne se fit pas connaître; mais aucun parti n'hésita à l'attribuer à l'audacieux édile. Catulus, de nouveau à la tête de son parti, résolut de faire punir César pour cette infraction directe à la loi. Son ressentiment était encore allumé, outre son inimitié politique envers les partisans de Marius, par le souvenir d'un frère qui avait fourni à la proscription une de ses victimes les plus distinguées (3). Il accusa César d'avoir par cet acte démasqué ses projets ultérieurs; et de ne plus chercher à renverser la république en la minant, mais de l'assaillir à coups de bélier (4). César se défendit devant le sénat, et réussit à battre son accusateur; seulement son triomphe ne fut pas dû à la faveur de son auditoire, mais aux dispositions du peuple, que les nobles ne voulurent pas mettre à l'épreuve. Il paraîtrait, d'après les historiens, que les trophées de Marius restèrent en possession de leur place d'honneur devant le capitole comme une marque de la force populaire, dont les nerfs de Caton lui-même ont dû se trouver ébranlés (5).

(1) Suétone, *Jul.*, 10.
(2) Idem, *ibid.*, 11; Plutarque, *Cæs.*, 6.
(3) Cicéron, *de Orat.*, III.
(4) Plutarque, *Cæs.*, 6.
(5) Suétone, *Jul.*, 11 : « Tropæa restituit. » Velleius, II, 43: « Restituta

Les nobles prennent leur revanche. — La résolution des deux partis n'en devint que plus fortement enracinée; le combat s'échauffa de plus en plus. Le Sénat saisit avec empressement la première occasion de frapper un autre coup. La république réclamait la possession de l'Égypte, sous le prétexte d'un testament fait en sa faveur par le roi Ptolomée Alexandre Ier, durant la domination de Sylla; mais le gouvernement s'était prudemment abstenu de faire valoir cette prétention (1). Il préférait laisser les plaines fertiles sur lesquelles l'Italie comptait pour une notable portion de sa subsistance journalière, entre les mains d'un souverain dépendant, plutôt que de les livrer à l'ambition ou à la cupidité d'un citoyen. Mais César avait hâte alors de cueillir les premiers fruits de la renommée qu'il avait acquise, et de se libérer d'une partie du fardeau de ses immenses obligations pécuniaires. Il sollicita la charge d'une mission extraordinaire, dans le but de constituer la contrée en province de l'empire, et d'organiser son administration. Le sénat, cependant, dans sa jalousie de Pompée, et de tous ceux qui

monumenta. » Ils ne font pas mention de leur déplacement. Properce (III, 11, 46) en parle comme existant à une période postérieure : « Jura dare et statuas inter et arma Marî, » et Valère-Maxime, VI, 9, 14 : « Cujus bina tropæa in urbe spectantur. » Les antiquaires de Rome moderne pensaient avoir découvert une portion de ces trophées identiques dans le monument placé maintenant au sommet des degrés qui mènent au Campidoglio; mais l'illusion a été détruite par la pénétration plus grande de critiques plus récents.

(1) Cicéron élève des doutes sur la validité de cette prétention (*de Leg. Agr.*, II, 16); mais il est certain que la république croyait avoir un titre légitime à ce pays, et il semble fort probable que ce fut le prétexte de la demande de César. La raison donnée par Suétone (*Jul.*, 11), qu'il se proposait de restaurer un roi que les Égyptiens avaient chassé, est évidemment une confusion de dates et de circonstances. Comparez Drumann, III, 146.

paraissaient se ranger de son côté, pensa que César proposait d'augmenter l'influence de son général en Orient, en ajoutant à ses énormes pouvoirs le contrôle d'un des greniers de la cité. En conséquence, il rejeta péremptoirement la demande, et pour ajouter à cette insulte, car la proposition était juste et raisonnable, il se mit en mesure de faire une autre blessure à son ennemi indigné. Il se servit d'un des tribuns, nommé Papius, pour présenter un plébiscite décrétant l'éloignement de Rome de tous les étrangers (1). On donna pour prétexte que les étrangers des provinces affluaient dans la ville, et intervenaient dans les élections populaires, où l'immense quantité des votants légitimes rendait impossible l'exercice d'un contrôle suffisant dans la réception des suffrages. Mais ce coup était particulièrement dirigé contre les Gaulois transpadains, qui désiraient ardemment échanger leur droit de latinité contre celui de Rome. César, en passant par ce pays, à son retour d'Espagne, avait écouté avec bonté leurs représentations, et ils s'étaient donnés à lui avec joie comme à leur patron et à leur conseiller politique. Cette mesure semblait donc calculée pour irriter le chef populaire, et diminuer l'estime en laquelle les provinciaux commençaient à le tenir (2). Mais le temps arrivait où de telles attaques ne faisaient que resserrer les liens entre les sujets de la république et leurs défenseurs de choix: et, plus tard, la persécution d'un Gaulois transpadain, fut l'une des principales insultes qui poussèrent César à prendre les armes contre le sénat.

César frappe de nouveaux coups. Procès contre les agents de

(1) Elle fut appelée la loi *Papia de peregrinis* ou *de Civitate Romana*, A. U. 689. Dion, XXXIX, 9; Scollaste Bob., *in Orat. pro Arch.*; Cicéron, *de Off.*, III, 11.

(2) Dion, XXXVII, 9.

Sylla dans les proscriptions. Poursuite de Rabirius. — C'était maintenant au tour de César de frapper. Les créatures de Sylla, qui avaient commis, à son instigation, les atrocités de la proscription, avaient obtenu un acte d'indemnité, qui les relevait de la culpabilité légale encourue par le meurtre de citoyens romains. Sylla avait fait passer un décret général, portant des définitions et des châtiments pour chaque mode d'assassinat, mais renfermant une exemption spéciale pour ses agents dans cette œuvre de sang (1). En remplissant l'office d'édile, César acquit le droit d'assister les préteurs dans leurs fonctions judiciaires, et veilla à l'exécution des lois dans le département auquel se rapportait l'examen des charges de meurtre. Agissant en cette qualité, il permit de diriger des accusations contre deux des sicaires de Sylla, Luscius et Bellienus, et prononça contre eux une sentence de mort (2). Il semble que Catilina fut cité devant le même tribunal, pour une accusation semblable, mais qu'il put échapper à la condamnation (3). Ces poursuites donnèrent beaucoup de satisfaction au peuple, que la violation d'une loi impopulaire avait cessé de surprendre ou de choquer. Les victimes de ces condamnations étaient justement odieuses et on les vit tomber sans commisération. Mais César ne s'arrêta pas là. Ces actes n'avaient d'autre but que de préparer la voie à une autre et plus terrible démonstration contre ses adversaires (4). Trente-six ans auparavant,

(1) Ce fut la loi *Cornelia de Sicariis*. Suétone, *Jul.*, 11.

(2) Caton, dans sa questure, avait déjà poursuivi les agents de Sylla qui avaient reçu de l'argent du trésor public en récompense de leurs services envers le dictateur dans les proscriptions. Plutarque, *Cat. Min.*, 17.

(3) Dion, XXXVII, 10.

(4) Le cas de Rabirius peut être cité ici, comme appartenant à la même série d'attaques contre les membres de la noblesse, que celles que nous

L. Saturninus, tribun et favori du peuple, s'était mis à la tête d'une révolte contre le gouvernement et s'était emparé du Capitole (1). Les consuls, Marius et Valérius, appelèrent les citoyens à leur aide. Les principaux membres de tous les partis semblent avoir obéi à l'invitation; et, après avoir assiégé l'ennemi public dans son fort, ils l'avaient enfin amené à se soumettre, en coupant les tuyaux qui l'approvisionnaient d'eau. Les consuls, paraît-il, lui offrirent le pardon, à condition de capituler (2); mais il arriva, après qu'il eut ouvert les portes et comme il descendait de sa position, qu'un tumulte surgit; sa troupe fut attaquée, et lui-même tué dans la confusion. Un esclave nommé Scæva se présenta, déclarant être l'auteur du coup, et obtint une récompense publique pour le bon office qu'il avait rendu à l'Etat. Pendant un grand nombre d'années, on ne releva pas cette circonstance. Mais il était arrêté dans les conseils de César de faire de cet événement, depuis si longtemps passé, le prétexte d'une autre attaque contre l'oligarchie; et un vieux sénateur nommé Rabirius fut désigné pour porter le poids de l'accusation, mise en avant apparemment pour la première fois, d'avoir été l'auteur réel du méfait. Le personnage lui-même n'était pas injustement signalé, comme l'un des pires spécimens

venons de mentionner. Mais il n'eut lieu qu'au commencement du consulat de Cicéron, (A. U. 691.)

(1) A. U. 654, l'année de la naissance de César.

(2) L'argument de Cicéron, que le pardon des consuls n'était pas valable parce qu'il n'avait pas été formellement ratifié par le sénat, est une mauvaise chicane; mais un tel acte de la part de Marius, qui était parfois un instrument indocile entre les mains des sénateurs, pouvait être regardé avec jalousie par ce corps. (Cicéron, *pro Rabir.*, 10.) Le discours entier est un appel aux passions bien plus qu'au jugement et à l'équité des auditeurs; mais les faits de la cause avaient en eux-mêmes une force écrasante en faveur de l'accusé.

de la cupidité et de la tyrannie de sa classe, mais l'accusation portée contre lui semble avoir été monstrueusement inique, et fut mise en avant, peut-être, dans le véritable but de prouver de la manière la plus éclatante, par son extravagance même, la détermination des chefs populaires de pousser le sénat à bout. Le procès fut porté devant un tribunal présidé par César lui-même, de compagnie avec son parent Lucius, sur la désignation extraordinaire du préteur (1). Cicéron, défendit le criminel, mais son éloquence ne produisit aucun effet, et une sentence fut rendue contre son client. La consternation régnait dans les rangs de la noblesse. C'était un crime capital, et il n'y avait d'appel possible, que devant les comices par tribus. Cette ressource semblait n'offrir qu'une pauvre chance de succès; mais il était nécessaire d'y avoir recours; et on pouvait garder quelque faible espoir que l'éloquence de l'orateur sans rival aurait plus d'effet sur une multitude impressionnable, que sur des individus froids et prévenus. Mais Cicéron faiblit de nouveau, et sans l'intervention opportune d'un préteur, Métellus Céler, l'infortuné Rabirius aurait avec peine échappé à la confirmation de sa sentence. Quand les frontières de Rome n'étaient qu'à quelques milles de ses portes, et que l'arrivée des Étrusques derrière la barrière des collines du Vatican et du Janicule, était fréquemment subite et inaperçue, on montait la garde sur une éminence au delà du Tibre, pour avertir de l'approche d'un ennemi, chaque

(1) Ils furent appelés *duumviri perduellonis* (juges de meurtre). L. César avait été consul l'année précédente, et était en général uni au parti du sénat; mais il semble en cette occasion avoir été complétement sous l'influence de son parent Caius. Dion, xxxvii, 27. Les circonstances de ce procès, que nous empruntons d'une comparaison des plaidoyers de Cicéron et de la narration succincte de Dion, ont donné naissance à beaucoup de controverses. La version du texte est prise à Dion.

fois que le peuple était occupé à traiter ses affaires au Champs de Mars. Le signal du danger était l'enlèvement du grand étendard blanc qui flottait à tous les yeux au sommet du Janicule (1). Le peuple rompait alors à la hâte ses élections et ses débats, et se précipitait pour garnir les murailles. La vieille coutume resta en vigueur pendant des siècles chez un peuple plus fidèle que tout autre à l'observation des formes établies (2). Métellus, agissant sans doute de concert avec les meneurs de la poursuite, baissa le drapeau et suspendit les opérations. La populace échauffée et altérée de sang, comprit le tour, et en rit peut-être, consentant gaîment à être frustrée de sa proie, pour l'amour d'une fiction constitutionnelle. L'objet de l'accusation étant déjà atteint, le poursuivant Labiénus ne poussa pas la chose plus loin, et on la laissa tomber en oubli.

La loi agraire de Rullus, autre arme du parti de Marius. — Infatigable à harrasser l'aristocratie, les chefs du parti populaire avaient déjà entrepris de soutenir la loi agraire proposée, l'année antérieure, par un des tribuns, Servilius Rullus. L'objet du tribun était d'obtenir l'établissement d'une commission pour mettre à exécution trois grandes mesures populaires (3). La première était le partage entre les membres de la commune de tout le territoire public en dehors de l'Italie, qui avait été acquis par la république depuis l'époque du consulat de Sylla et de Pompéius Rufus, l'an de Rome 666,

(1) Servius, *ad Æn.*, VIII, 1 : « D'autres rapportent que l'étendard était blanc et rose, et que le rose était l'insigne de la guerre, le blanc celui des comices. »

(2) Dion, qui donne ce détail (XXXVII, 28), dit que cet usage se pratiquait encore de son temps.

(3) Cicéron, *de Leg. Agrar. cont. Rull.*; Plutarque, *Cic.*, 12. La discussion de ces mesures eut lieu au commencement du consulat de Cicéron (691). Son premier discours fut prononcé le 1er de janvier. (*In Pison.*, 2.)

et qui embrassait une grande partie des conquêtes de Lucullus et de Pompée en Orient; car toutes les terres des ennemis vaincus, qui n'étaient pas assignées à des colonies romaines, ou rendues aux naturels après leur soumission, devenaient domaine public, et étaient données en occupation, sous des conditions douces, à des citoyens favorisés, mais sans droit de propriété. En Italie aussi, l'issue de la guerre des Marses avait fait tomber une grande partie du territoire du parti vaincu entre les mains de l'État; et on l'avait donnée aux vétérans de Sylla en qualité de colons, ou on la leur avait louée comme tenanciers. Quant à cette portion du domaine public acquise depuis la période assignée par le tribun, il l'exceptait de sa loi et ne s'aventurait pas à y toucher (1). Quelque populaire qu'eût pu être une telle intervention, elle aurait, on n'en peut douter, offert des dangers. Cicéron déclare qu'elle aurait enveloppé les parents du promoteur de la loi lui-même, dans la ruine commune de ceux qui avaient profité de la libéralité du dictateur. Mais c'eût été, certes, un grand bienfait pour la turbulente pauvreté de la populace urbaine, que de recevoir une portion du territoire public en Orient, quelle que fût son importance, ce que nous n'avons aucun moyen d'estimer.

En second lieu, les commissaires auraient à instituer une enquête sur les affaires pécuniaires des généraux heureux de la république, qui étaient revenus de leurs victoires en Orient, chargés des dépouilles de la guerre et des présents qu'avaient fait pleuvoir sur eux les sujets et les alliés. On proposait que la totalité des sommes qu'ils avaient ainsi acquises personnellement, au delà de ce qu'ils auraient dépensé en travaux publics, ou versé dans le trésor, serait

(1) Cette guerre fut terminée l'année du consulat de Sylla et de Pompée. Rullus tirait sa ligne de démarcation immédiatement avant cette époque.

restitué aux commissaires nommés pour faire cette recherche. Pompée lui-même, tant était grande la reconnaissance et la délicatesse de la république, était exempté de cette restitution; pour les autres, la mesure serait rétroactive; même la propriété acquise par voie d'héritage, devait, semble-t-il, être atteinte par les mêmes prescriptions; et c'est de Faustus Sylla, le fils du dictateur, que l'on attendait la plus importante restitution.

Une troisième disposition de la loi était, l'imposition d'une taxe sur toute terre publique exceptée de la vente. L'argent qui en proviendrait serait employé par les commissaires à faire tels achats de terre qu'ils le jugeraient convenables afin de les partager. Mais le point auquel Cicéron attachait le plus d'importance, comme étant la plus arbitraire et la plus dangereuse de ces mesures législatives, c'était celui par lequel on devait partager certains domaines de Campanie, entre les membres de la commune, et envoyer des colonies à Capoue et dans les localités voisines. Il déclare ses graves appréhensions, que Capoue ne devienne ainsi le siége d'une grande communauté plébéienne en antagonisme avec Rome; il s'étend sur les dangers qu'on appréhendait de cette cité au temps d'Annibal; sur l'orgueil et le caractère vicieux attribués à ses habitants à toutes les époques, et dénonce le plan comme devant infailliblement créer un grand pouvoir rival dans le centre de l'Italie. Il ne faut pas oublier que dans le cours de la guerre sociale, les alliés avaient menacé de détruire Rome et de transférer le siége commun du gouvernement à Corfinium (1). De tels périls pouvaient renaître; et

(1) Velleius, II, 16 : « Ils avaient choisi Corfinium pour capitale de leur empire, auquel ils avaient donné le nom d'Italien. » Comp. Lucain, II, 136.

« Tum, cum pæne caput mundi rerumque potestas
Mutavit translata locum, Romanaque Samnis
Ultra Caudinas speravit vulnera Furcas.

quoique Cicéron lui-même ne nourrît peut-être aucune crainte sérieuse quant à la fondation de la nouvelle colonie, nous comprenons aisément ce qu'il y avait de plausible dans cet argument, adressé à l'orgueil jaloux des comices romains. Les discours du grand orateur contre la loi agraire de Rullus comptent parmi les plus spécieux triomphes de son art. Dans trois harangues successives, il convainquit d'abord le sénat, que la proposition était impolitique; persuada ensuite au peuple qu'elle ne serait d'aucun avantage pour ses intérêts, et enfin se défendit avec véhémence contre l'insinuation du tribun, que son opposition avait pour base des considérations personnelles.

Position critique de Cicéron. — Le fait est, pour ce qui concerne Cicéron, et sa vigoureuse hostilité à cette mesure, que la proposition le plaçait dans une position critique, et qu'il lui fallut une adresse consommée pour s'en tirer avec quelque apparence d'honneur. Il avait justement atteint au faîte de son ambition, d'abord en soutenant certaines prétentions populaires, sous l'aile de Pompée, et ensuite en persuadant aux nobles qu'il avait toujours été aristocrate de cœur, que ses tendances libérales avaient été mal interprétées, et qu'il était en fait, entièrement dévoué à leurs intérêts. La loi de Rullus était une pierre de touche de sa politique réelle, à laquelle il ne pouvait échapper. C'était une de ces mesures décisives qui mettent à l'épreuve l'ardeur des adhérents d'un parti; on ne pouvait la soutenir et se professer oligarque; on ne pouvait s'y opposer et conserver les affections du peuple. C'était un ingénieux stratagème des partisans de Marius pour forcer Cicéron à rompre avec le peuple, qu'il avait si longtemps cajolé, et, à ce qu'ils croyaient, vendu au sénat. Cicéron, évidemment, avait la plus grande répugnance à se prononcer ouvertement en faveur du parti aristocratique, quoique ce fût à cette cause,

qu'il se proposât sans doute de se dévouer à l'avenir. L'effort qu'il fit en dernière analyse pour convaincre les deux partis qu'il défendait réellement leurs intérêts ne pouvait tromper aucun des deux, et les bruyantes déclamations qu'il exhala au sujet des dangers imaginaires de sa nouvelle Carthage, n'avaient pour but que de couvrir sa retraite ignominieuse d'une position qui n'était plus tenable.

César poursuit Calpurnius Pison : il dispute à Catulus la dignité de grand pontife, et est victorieux. (A. U. 691. av. J. C. 63.) — C. Calpurnius Pison était un noble de grande réputation, et un partisan dévoué du sénat. Il avait été consul l'an de Rome 687. Il avait ensuite obtenu la province de la Gaule au delà des Alpes, et avait comprimé l'esprit de mutinerie des naturels, avec une sévérité outrée. Les Allobroges portèrent contre lui une accusation de malversation, et le meurtre juridique d'un Gaulois transpadain, donna à César, comme patron de ce peuple, une occasion de se mettre en avant pour diriger leurs poursuites (1). Cicéron était intimement lié avec ce Pison, qu'il avait vanté à Atticus comme le pacificateur des Allobroges (2), et avec lequel, malgré son absence en Gaule, il avait concerté des mesures pour sa propre élévation au consulat (3). Il entreprit alors sa défense, et les juges ne firent pas difficulté de l'acquitter (4). Ce résultat importait peu au parti populaire, satisfait de voir les divisions entre les chefs des factions rivales s'élargir de jour en jour, et les animosités personnelles qui les rendaient

(1) Salluste, *Bell. Catil.*, 49. « Pison est frappé d'un procès de concussion pour le supplice injuste d'un Transpadain. »

(2) Cicéron, *ad Att.*, I, 13.

(3) Idem, *ibid.*, I, 1.

(4) Idem, *pro Flacco*, 39. « Étant consul, j'ai récemment défendu C. Pison qui, pour avoir été un consul courageux et ferme, a été conservé sain et sauf à la république. »

irréconciliables. Pison jura de se venger, et peu après fit un effort désespéré pour y parvenir, de concert avec Catulus, qui était à cette époque irrité d'un nouveau désappointement. Nous avons déjà vu quelle indignation ce noble, le vieux champion de la constitution de Sylla, manifesta quand le parvenu, que le parti de Marius reconnaissait pour chef, exhiba au Capitole les dépouilles de leur héros vénéré. Il avait, de plus, échoué en exigeant la punition de cette audace ; les trophées restèrent pour perpétuer le souvenir de l'insulte. On peut se figurer avec quelle mortification l'idole des nobles, le prince ou chef si honoré du sénat, devait les regarder chaque jour. Quelle cruelle blessure il devait avoir ressenti le jour où, s'offrant comme candidat pour l'office de Pontifex-maximus, la dignité la plus respectée à laquelle un citoyen pût aspirer, il trouva le même César, encore jeune d'âge, encore novice dans les affaires politiques, ne s'étant encore rendu célèbre par aucun exploit civil ou militaire, assez hardi pour entrer en compétition avec lui (1). Les nobles, en effet, faisaient profession de ne voir dans César qu'un dissipateur insouciant, et de regarder ses embarras pécuniaires bien connus comme son seul titre à la notoriété. Catulus offrit, peut-être par dérision, d'acheter son opposition en pourvoyant à ses besoins, afin que le terrain restât libre à sa rivalité avec Servilius, un candidat digne de lui, qui venait de revenir en triomphe de l'Orient, avec le titre d'Isauricus. Mais César connaissait sa position et avait calculé ses ressources. Il refusa avec mépris les offres de Catulus, déclara qu'il persévèrerait dans la lutte, et que, quant à

(1) Salluste, *Bell. Catil.*, 49. « Catulus, enflammé de haine à cause de la brigue du consulat, parce qu'avec son grand âge, après avoir passé par les plus grands honneurs, il s'était vu vaincre par un jeune homme comme César. »

ses dettes, il était disposé à emprunter encore pour gagner la partie (1). Les décrets de Sylla avaient retiré au peuple l'élection au collége sacerdotal, et avait constitué ce corps son propre électeur. Quel mode le dictateur avait fixé pour la nomination du pontife suprême, c'est ce qui n'apparaît pas clairement, mais elle était probablement confiée aux comices des centuries par la même loi de Labiénus, qui avait rendu l'élection des prêtres à la généralité du peuple. Il n'y avait apparemment qu'un petit nombre de mois ou de semaines que ce grand triomphe avait été obtenu par le parti populaire (2), et César pouvait raisonnablement compter sur les bons offices des électeurs. Du reste, il ne se dissimulait pas à lui-même qu'il jouait toutes ses destinées sur un dé. Quand le moment arriva, et qu'il fut près de se présenter en public, sa mère l'attendait en larmes, à la porte de sa maison, et il l'embrassa avec ces mots : « Aujourd'hui vous aurez un fils ou grand pontife, ou exilé (3). » L'élection se termina par son élévation à l'honneur le plus élevé. Les vieilles traditions de l'État furent violées en faveur d'un homme si jeune et si inexpérimenté, et le sénat apprit que son influence civile était passée pour toujours; il n'avait plus maintenant qu'à se ceindre pour le combat, et à placer sa confiance dans sa bourse et dans son épée.

Les nobles tentent d'impliquer César dans la conspiration de Catilina. — L'animosité mortelle qui avait été nourrie entre les chefs des factions rivales par tant de contestations, pourrait suffire pour expliquer le reproche si souvent fait à César, d'avoir trempé dans la conspiration de Catilina, même si nous n'avions pas l'affirmation directe des contem-

(1) Plutarque, *Cæs.*, 7.
(2) Dion, XXXVII, 37. Comparez Fischer, *Röm. Zeittafeln*, 228.
(3) Suétone, *Jul.*, 13.

porains, que telle était l'origine réelle de ce reproche. Vivement irrités de leurs dernières vexations, Pison et Catulus, complotèrent d'unir leur influence, pour presser Cicéron de comprendre leur odieux ennemi dans les arrestations qu'il méditait (1). Ils essayèrent même de la corruption, mais sans succès. Le consul eut trop d'honnêteté, ou au moins de prudence. Il ne pouvait hasarder d'appliquer à César la peine capitale, et l'inscrire dans la liste des accusés, c'eût été les sauver tous. Mais la triomphante carrière dans laquelle le jeune partisan de Marius entrait maintenant, heureux dans toutes ses rencontres avec les nobles, alors que l'étalage public de leurs manœuvres était déjà en lui-même un succès, et qu'il ne faisait que gagner en force ainsi qu'en popularité, fournit un solide argument en faveur de son innocence. La seule tentation que César eût pu avoir de se joindre à un acte de violence ne pouvait provenir que des embarras pécuniaires. Mais à cet égard sa position lui procurait des ressources peu appréciées du commun des esprits. Il était regardé par ses amis comme le soleil levant, destiné à être la source, quelque jour à venir, de tous les honneurs et de tous les profits. Dans ce temps d'universelle témérité, aucune manière de spéculer n'était plus générale que celle de risquer sa fortune sur le succès d'aventuriers politiques. A chaque entreprise annoncée par César, l'argent nécessaire à l'effectuer affluait toujours.

César conseille une sentence indulgente pour les conspirateurs : il est menacé de violences contre sa personne. — Le choix d'arguments qu'il adopta devant le sénat, quand la punition des criminels vint à être débattue, ne fut dicté par aucun intérêt personnel en leur faveur. Il déclara qu'il serait juste de les frapper de la plus sévère des pénalités possible ;

(1) Salluste, *Bell. Catil.*, 49.

mais il prétendit que pour des hommes libres et fiers, le bannissement et l'emprisonnement seraient pires que la mort. Tels étaient donc les châtiments qu'il conseillait, et il renforçait ses arguments par la considération que ceux-là, au moins, étaient strictement légaux; car le peuple seul, à ce qu'il soutenait, avait le pouvoir de condamner à mort, sur une accusation de trahison. Des compromis de ce genre avec la lettre de la loi de la part de la noblesse avaient été le grand grief qui avait envenimé la rivalité des factions politiques. Les meurtres des Gracches et de Saturninus avaient excité le peuple aux plus affreuses vengeances. Les proscriptions de Sylla n'étaient qu'une semblable extension de prérogatives sur une plus grande échelle. L'exécution de Lentulus et de ses complices rouvrirait la série des massacres; on verrait se succéder réaction sur réaction; chaque parti décimerait l'autre alternativement (1). Tel était l'argument populaire du jour. La commune était abattue, et elle faisait naturellement les appels les plus énergiques aux principes d'indulgence; mais que César sentît réellement la force de ses propres raisonnements, c'est ce qu'on peut inférer de l'exemple de clémence qu'il donna si glorieuse-

(1) Les arguments de César, quoique malheureux en dernière analyse, eurent une influence considérable : « Il remplit de crainte ceux qui donnaient des conseils plus rigoureux, leur montrant à diverses reprises quelle haine les attendait dans la suite de la part de la plèbe romaine. » Suétone, *Jul.*, 14. Tibérius Néron avait devancé César dans la déclaration de sentiments semblables. Appien, *Bell. civ.*, II, 5; Salluste, *Bell. Catil.*, 50. On peut juger d'après un passage remarquable de Denys, combien la violence de Sylla avait pénétré avant dans l'âme des Romains, *Antiq. rom.*, V, 77. Ce ne fut pas la cruauté, mais l'irrégularité de ses actes qui fit une impression si durable. Sa dictature fut une pure tyrannie. Il agit comme aucun Romain n'avait jamais agi avant lui, et traita les Romains comme ils n'avaient jamais été traités auparavant.

ment quand il fut lui-même au faîte de la puissance. Cependant la noblesse, nous l'avons déjà dit, était dans une position pleine de force, où un acte d'audacieuse sévérité, en le faisant suivre de prudence et de modération, aurait fait trembler ses ennemis de tous les partis, et rétabli la constitution. Malheureusement, ils se livrèrent en aveugles à la violence et négligèrent d'en prévenir et d'en détourner les effets. Leur cri pour du sang n'était pas la sévérité politique de Cicéron, mais la soif de bêtes sauvages. Il n'est pas jusqu'aux abords du palais du sénat qui ne furent profanés, par leurs passions barbares. César en quittant le temple de la Concorde, dans lequel cette célèbre délibération avait été tenue, fut attaqué par une troupe de chevaliers, partisans de l'oligarchie, et spécialement les amis de Pison et de Catulus; les épées furent tirées contre lui, et il n'y échappa qu'avec peine par l'influence et le zèle de ses propres associés (1). Sa position comme ennemi de l'aristocratie fut alors plus tranchée que jamais. La lutte entre elle et lui avait revêtu la forme d'une inimitié personnelle, sous cette dernière physionomie, la plus terrible et en même temps la plus familière aux Romains. La rage, la haine et la défiance étouffèrent toutes les résolutions plus douces; et tandis que chacun se hâtait de se ranger en bataille d'un côté ou de l'autre, le parti intermédiaire, objet de la sollicitude paternelle des meilleurs et des plus sages hommes d'État, s'effaçait dans l'impuissance et l'insignifiance.

Idées extravagantes en vogue dans la société. Nécessité d'un esprit original et puissant pour la guider. — Les rangs des deux partis qui divisaient l'État étaient remplis d'hommes d'une habileté pratique, dont la vie s'était écoulée dans les

(1) Plutarque, *Cæs.* 8.

sphères libres et actives du camp et du forum; mais, à l'exception de César lui-même, il serait difficile d'y signaler un seul individu d'un génie original, ou capable de discerner les signes du temps, et de concevoir de vastes réformes en harmonie avec eux. Le tempérament du peuple romain, à cette crise de son histoire, réclamait pour guide un homme d'un esprit plus audacieux que ne l'étaient un Cicéron ou un Pompée, dont les talents comme hommes publics se bornaient à une capacité pour l'administration, dont nous aurons plus d'une fois à signaler la preuve, mais qui ne pouvaient ni comprendre ni combattre le grand mal de la révolution de Sylla, qui avait arrêté le progrès naturel de réforme demandé par l'extension du droit de cité, et relevé les limites d'une constitution qui n'était plus la formule légitime du caractère national. Le peuple avait déjà subi un remarquable changement dans ses idées et dans le mobile de ses actions, tandis qu'il s'attachait encore, avec cette obstination par laquelle ils s'est toujours fait remarquer, à des formes dont l'esprit de vie s'était retiré. L'extension et la succession rapide de ses conquêtes, apportant avec elles un surcroît énorme de richesse publique et privée, avait rempli les esprits des aspirations les plus déréglées. L'extravagance de chaque année écoulée était éclipsée par la profusion de l'année suivante. M. Lépidus, consul, dans l'année de la mort de Sylla, éleva la plus splendide demeure qui eût été vue jusqu'à ce jour à Rome; dans l'espace de trente-cinq ans, elle fut surpassée en magnificence par plus de cent palais (1). Il en fut de même de l'extension des possessions territoriales de la noblesse, de leur accumulation de vaisselles précieuses, de joyaux et de tous autres objets de luxe; non moins que de la multiplication de leurs esclaves et em-

(1) Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 24.

ployés. L'intérêt immodéré que payait l'argent comptant montre que l'ouverture de nouvelles voies d'entreprise, devançait même la rapide multiplication de la richesse. On eût dit que des mines d'or gisaient aux pieds de tout homme qui pouvait se procurer les moyens d'acheter le sol qui les couvrait. Le prix n'était qu'une bagatelle comparé avec les gains à réaliser; mais que le spéculateur réussît, ou qu'il se ruinât, l'usurier accumulait une superbe fortune sans peine et sans risques. — Tous les yeux se détournaient de la pauvreté stérile du passé, et se fixaient sur un avenir de promesses sans bornes. Les hommes se raillaient des étroites idées de leurs parents, et même de celles de leur propre jeunesse. C'est seulement une fois dans le cours des âges, que, à la découverte d'un nouveau continent, ou à la chute d'une vaste domination spirituelle, l'imagination humaine s'élève à la pleine hauteur de sa stature gigantesque. Mais déjà une génération qui a été témoin, comme la nôtre, d'un développement extraordinaire des ressources industrielles et des applications mécaniques, et qui a remarqué dans sa propre sphère de progrès, combien de telles circonstances lâchent les rênes à l'imagination, quel mépris pour le passé, quelle complaisante admiration du présent, et quelles prévisions hardies elles engendrent, par rapport à l'avenir, peut entrer dans les sentiments des Romains à cette période d'agitation sociale, et se figurer les idées d'un siècle de délire populaire.

César le seul homme qui pût satisfaire aux exigences de la crise. — Quand l'esprit d'une nation est ainsi excité et enivré de ses bouillantes aspirations, elle cherche à satisfaire son désir de buts bien définis, en saluant l'apparition d'un chef de vues plus claires et d'une action plus décisive. Il lui faut un héros à applaudir et à suivre; et elle est prête à s'emparer du premier qui s'offre lui-même à son admiration, et à

le pousser en avant dans sa carrière triomphale. Marius, Sylla et Pompée, chacun à leur tour, eurent droit à cet ardent hommage de la multitude; mais les deux premiers passèrent avec leur génération, et le dernier vécut pour désappointer les espérances de ses admirateurs, incapable de leur élargir le cercle de l'horizon politique. Pour un moment la multitude fut éblouie par l'éloquence et l'activité de Cicéron, mais il manquait aussi des dons intellectuels nécessaires pour guider un peuple en avant. Les Romains le saluèrent comme le père de la patrie, comme un autre Romulus ou Camille (1); mais ce fut dans un accès de passager enthousiasme pour le passé, alors que leurs esprits remontaient pour un instant à leurs premiers fondateurs et leurs premiers sauveurs. C'était encore vers l'avenir que leurs yeux étaient constamment dirigés; et ce ne fut que lorsque le génie de César éclata au dessus d'eux avec toute la rapidité et la décision de ses mouvements, qu'ils purent reconnaître dans l'un des aspirants au pouvoir le véritable capitaine et législateur et prophète du siècle.

(1) Cicéron, *in Pis.*, 3; Plutarque, *Cic.*, 22; Appien, *Bell. civ.*, II, 7; Pline, *Hist. nat.*, VII, 30; Juvénal, VIII, 244.

CHAPITRE IV

Défaite et mort de Catilina. — L'oligarchie puise une grande confiance dans ce succès, et défie Pompée. — Popularité de Cicéron. — Progrès de César dans la carrière des honneurs et du pouvoir. — Retour de Pompée d'Asie : il s'offense de l'attitude du sénat envers lui. — Le sénat tourne la licence de Clodius vers un but politique. — Pompée s'allie avec César et Crassus. — Le triumvirat. — Consulat de César, et continuation d'hostilités entre lui et le sénat. — Il obtient la province de Gaule. — Clodius élu tribun : sa popularité et ses machinations contre Cicéron. — Abandon de Cicéron par les consuls, et froideur des triumvirs. — Il est attaqué par Clodius et s'exile.

Catilina se met à la tête des insurgés en Étrurie (A. U. 691. Av. J. C. 63. — Catilina avait répondu aux dénonciations de Cicéron par quelques mots de menace furieuse; mais, en quittant Rome, il adressa des lettres à quelques-uns des principaux de la cité; il y déclarait son intention de se retirer à Marseille en exil volontaire (1). Mais à Catulus, qui était ou au moins qu'il désirait qu'on regardât comme son ami plus intime, il s'ouvrit sans détour. Il déclara qu'il était poussé à bout par la violence de ses ennemis personnels; qu'il ne pouvait endurer plus longtemps de voir l'élévation de Romains indignes à des places de confiance et d'honneur dont il était exclu lui-même par d'injustes soupçons; qu'en un mot, il était résolu maintenant à opérer une révolution

(1) Salluste, *Bell. Catil.*, 33, 34.

dans l'État, car tel était le sens bien clair de sa menace d'entreprendre la défense des pauvres et des opprimés en Italie et dans la ville (1). En atteignant Arretium en Étrurie, il prit les insignes du commandement militaire, et se rendit au camp de son adhérent Mallius, qui avait déjà levé l'étendard de la révolte, et faisait activement appel aux espérances et aux besoins de la population rustique. Le sénat sur-le-champ rendit un décret par lequel Catilina et son lieutenant étaient déclarés ennemis de l'État, et ordonna au consul Antonius de lever des troupes pour leur destruction. En même temps, il jugea prudent d'offrir de pardonner à tous ceux qui abandonneraient la coupable entreprise, à l'exception des deux meneurs; mais on ne trouva pas un seul homme, dit-on, pour déserter le drapeau de ses chefs. D'un autre côté, tandis que ses coadjuteurs à Rome lui faisaient parvenir quelques secours en hommes et en argent, Catilina recevait des renforts considérables de cette classe désespérée qui se réjouissait à la perspective d'une révolution imminente, et se ruait maintenant pour partager le péril et le butin, sans aucun concert préalable avec les conspirateurs (2).

Sa défaite et sa mort. — Les forces rebelles consistaient alors en deux légions d'une force ordinaire; mais il n'y avait pas plus d'un quart du nombre qui fût pleinement équipé; le reste s'était armé lui-même de tout ce qu'il avait pu saisir ou façonner pour la circonstance. En attendant le résultat des

(1) Salluste, *Bell. Catil.*, 35.

(2) Parmi ces traîtres envers l'État était un jeune homme, A. Fulvius, fils d'un sénateur, qui, arrêté en chemin et ramené, fut mis à mort par ordre de son père. (Salluste, *Bell. Catil.*, 39; Dion, XXXVII, 36; Valère-Maxime, V, 8, 5.) Cette imitation de la discipline de l'ancienne république n'excita ni applaudissement ni indignation parmi les voluptueux languissants du sénat. Mérimée, II, 183.

machinations de ses amis à Rome, Catilina se tint dans les montagnes, hors de l'atteinte des forces consulaires. Antonius lui-même montra beaucoup de lenteur et d'indécision : sa conduite fut exposée au soupçon de sympathie, sinon de connivence, avec l'ennemi qu'on l'avait envoyé réduire; mais heureusement pour la république, ses lieutenants furent des hommes de vigueur et d'activité. Le préteur, Métellus Céler, avait comprimé, par la rapidité de ses mouvements, l'esprit de désaffection qui commençait à se manifester dans les deux Gaules. Il était à la tête de trois légions, avec lesquelles il occupa le Picenum et l'Ombrie, et garda les pentes septentrionales de l'Apennin. Des soulèvements hâtifs et mal concertés, dans le Brutium et l'Apulie, avaient été aussi rapidement étouffés; toutefois, si Catilina avait pu se dégager des filets dont il était entouré, il aurait pu prendre avantage de la saison d'hiver pour exciter la rébellion dans toute l'Italie et recueillir des ressources pour une autre campagne l'année suivante (1). Les nouvelles de la découverte et de la défaite de la conspiration lui parvinrent dans le voisinage de Fésules. Son premier mouvement fut de se réfugier en Gaule. C'est dans cette vue qu'il traversa le territoire de Pistoie, et il était près de franchir l'Apennin, quand il se trouva en face de Métellus, qui était plein de résolution et commandait à des forces supérieures. On pouvait encore espérer quelque chose de la faveur ou de la timidité d'Antonius, et Catilina retourna sur ses pas pour se jeter sur l'armée consulaire. Antonius se tint enfermé sous prétexte de maladie, et laissa échoir le commandement à Pétréius, vétéran d'une inflexible fidélité. Les bandes indisciplinées de Catilina n'avaient aucune chance de résister à leurs adversaires, aussitôt qu'ils les rencontreraient sur le

(1) Cicéron, *pro Sest.*, 5.

champ de bataille; ils se battirent néanmoins jusqu'au bout avec la férocité de bêtes sauvages, quoiqu'à vrai dire leur dévoûment à leurs chefs mérite un plus noble titre. Trois mille d'entre eux furent tués dans le combat, et chaque homme tomba à la place qui lui avait été assignée. Le corps de Catilina lui-même fut trouvé à une grande distance en avant des rangs, au milieu des corps de ses ennemis, et la mort avait laissé sur son visage l'empreinte des passions qui l'avaient animé pendant sa vie (1).

Différends entre les chefs du sénat. — Pendant que les généraux de la république traquaient encore l'ennemi commun dans les Apennins, et que les machinations de ses associés n'avaient pu encore été révélées, les chefs du sénat s'amusaient à se quereller entre eux, comme s'ils n'avaient personne à redouter soit à l'intérieur, soit au dehors de la cité. Le choix des consuls pour l'année suivante était tombé sur D. Junius Silanus, et L. Licinius Muréna. Sulpicius, qui, aussi bien que Catilina lui-même, était un des candidats désappointés, conçut du ressentiment de la décision des comices, et porta une accusation de corruption contre Muréna. C'était un membre distingué du parti aristocratique, et il obtint l'appui de Caton dans le procès qu'il suscitait. Il est permis de croire que l'austère moraliste lui-même ne se serait pas prêté à cette action dans un pareil moment, si la culpabilité de l'accusé n'avait pas été grande et notoire. Il est peu probable, toutefois, que son rival se présentât à la justice avec des mains parfaitement pures. En tout cas, dans

(1) Salluste, *Bell. Catil.*, 61; Florus, IV, 1; Dion, XXXVII, 39, 40. Catilina s'échappa de Rome, nov. 9, A. U. 691, du calendrier non réformé, équivalent à jan. 13, avant J.-C. 62. L'exécution des conspirateurs eut lieu le 5 décembre = le 7 février, et il fut tué au commencement de l'an 692 = le milieu de mars, 62 avant J.-C. Fischer, *Zeittafeln*, pag. 221.

la crise actuelle des affaires, il était de la plus haute importance qu'on ne paralysât point le pouvoir exécutif, en privant Silanus de son collègue élu, et en détournant son attention du soin des intérêts publics par les devoirs fatigants résultant d'une nouvelle élection. C'est ce que comprit Cicéron, et aussitôt il assuma la défense de Muréna, se fiant à sa réputation militaire pour donner un air important au défi que le sénat était sur le point de jeter à ses ennemis (1). Les efforts de l'orateur furent heureux, et son discours offre plus d'intérêt que d'ordinaire par le ton de moquerie qu'il se permet envers des hommes dans lesquels le parti sénatorial plaçait la plus haute confiance; par le discrédit qu'il jette, d'une main, sur la science juridique qui rendait Sulpicius justement célèbre, et de l'autre sur la philosophie stoïque dont Caton était l'avocat et le modèle. Dans un ouvrage postérieur, dans lequel il étale des prétentions à une argumentation sérieuse, il fait allusion à ce discours, et reconnaît qu'il avait de propos délibéré, adapté sa rhétorique au goût d'un auditoire vulgaire (2) Mais nous devons regarder cette curieuse effusion de légèreté, comme un signe que l'orateur était déjà tout gonflé du succès de sa politique, et ne se faisait point scrupule de satisfaire sa vanité en dépréciant les mérites des chefs de son propre parti. Caton, qui, avec toute son apparente austérité, était un homme d'une singulière bonne humeur, sourit à son adversaire, et fit tranquillement remarquer à ceux qui se trouvaient près de lui quel spirituel consul la république possédait (3).

(1) Le discours *pro Murena* fut prononcé après la retraite de Catilina, mais avant l'exécution de ses associés (cap. 37); les services militaires de Muréna y sont portés aux nues (cap. 5, 9, 16).

(2) Cicéron, *de Fin.*, IV, 27. Comparez Quint., XI, 1.

(3) Plutarque, *Cat. Min.*, 31. Niebuhr excuse la légèreté de Cicéron, et la

César préteur. Les nobles montrent leur soupçons contre Pompée. — Au milieu de leurs disputes pour la fonction suprême, les nobles avaient permis à César d'occuper une des secondes places dans l'échelle du pouvoir, la préture, qu'il reçut en compagnie de M. Calpurnius Bibulus, le candidat du parti opposé. Les plus remarquables des tribuns étaient M. Caton, et Métellus Népos, frère de Céler, le préteur de l'année précédente. Népos était un adhérent de Pompée, qui l'avait envoyé d'Asie pour briguer le tribunat, afin qu'à son retour, il pût compter sur les services d'un allié, dans cette charge importante. Caton, disait-on, avait résisté aux sollicitations de ses amis pour qu'il se laissât nommer à un autre siége du banc tribunitien, déclarant que ce poste était trop exposé à la haine, pour un homme résolu à ne pas s'écarter dans la conduite des affaires des plus strictes règles de la probité et de la justice. Mais quand, à son voyage en Lucanie, pour échapper au tumulte de l'approche des élections, il rencontra Népos, qui venait justement de prendre terre à Brindes, il sut ou devina l'objet de cette arrivée soudaine, fit tourner vers Rome les têtes de ses chevaux, résolu d'empêcher l'élection d'une créature de Pompée, ou au moins de se placer lui-même dans une situation où il pût neutraliser sa funeste influence (1). Il rechercha et obtint le tribunat, où il fut en même temps associé à l'ennemi qu'il s'était donné pour mission de surveiller, et dont il était prêt à contrecarrer les desseins pernicieux par le libre exercice de son

représente comme l'innocente manifestation d'une gaîté naturelle et d'une humeur enjouée à l'heureuse conclusion d'une entreprise ardue. (*Lect. sur l'hist. rom.*, II, 29.) Mais l'affaire de Catilina n'avait pas encore atteint sa crise. Et, quoique le consul pût avoir la confiance de posséder les moyens d'écraser l'ennemi, son âme devait être pleine d'anxiété au sujet de ce dernier.

(1) Plutarque, *Cat. Min.*, 20.

veto officiel (1). Tels étaient les soupçons que les chefs de l'aristocratie nourrissaient déjà à l'égard de celui qui était autrefois leur champion de prédilection.

César propose de priver Catulus de l'honneur de restaurer le Capitole. Mais il est battu. (A. U. 692; avant J.-C. 62). — Cette préparation hâtive à une année de violence et d'intrigue fut amplement justifiée par les événements qui suivirent. Le premier janvier, quand les consuls entraient en fonctions, il était d'usage pour tous les principaux personnages, les magistrats et les dignitaires de l'État, de monter au Capitole, pour y offrir leurs solennelles actions de grâces (2). César cependant au lieu d'assister à cet acte de courtoisie officielle, prit avantage de l'absence de ses collègues et rivaux pour s'adresser au peuple au forum, et proposer que Catulus fût privé par son vote des honneurs qui lui étaient dus pour avoir restauré le temple de Jupiter, alors sur le point d'être achevé (3). Cet auguste édifice, gloire de la cité et de l'empire, avait gravement souffert dans l'incendie qui eut lieu pendant la lutte de Sylla et de Marius (4). La charge de le restaurer d'une manière digne de la grandeur accrue de la république, avait été assignée à Catulus, comme prince du sénat, et comme le plus illustre de tous les citoyens (5). Il

(1) Cicéron, *pro Murena*, 3.

(2) Nous trouvons une allusion faite à cette coutume cent cinquante ans plus tard par Pline (Ep. IX, 37) : « Tu vois que ce n'est pas une cause frivole qui m'empêche d'assister au premier jour de ton consulat, que je célébrerai pourtant ici, comme si j'étais présent, avec des vœux, de la joie et de la reconnaissance. »

(3) Voyez Cicéron, *in Verr.*, II, 4, 31.

(4) Non par accident, mais à dessein. Les uns accusèrent Sylla, d'autres Carbon, d'y avoir mis le feu. Tacite (*Hist.*, III, 72) dit : « Par un crime privé. »

(5) Sylla l'entreprit originairement, mais il mourut avant que l'œuvre fût bien avancée. Ce désappointement, dit-on, fut la seule exception à la

avait accepté cette mission avec orgueil, et avait mis un soin infini à l'exécuter, sans reculer devant une grande dépense personnelle, pour que son nom pût mériter d'être inscrit au fronton par ses compatriotes reconnaissants. César lança contre lui une accusation de péculat, et demanda la production de ses comptes; en même temps il insista pour qu'il ne lui fût pas permis de mettre la dernière main à l'ouvrage, et que cette charge glorieuse fût confiée à Pompée. Cette attaque ne devait peut-être pas aboutir; mais elle servit à jeter l'alarme parmi les nobles, à exciter leur fureur, à contrecarrer un ennemi personnel, et par dessus tout, à menacer l'aristocratie de la vengeance du chef qu'elle redoutait. C'était aussi une ouverture pour une alliance plus cordiale entre les deux rivaux. Mais les nobles, apprenant ce qui se passait, abandonnèrent les consuls pour se précipiter au forum avec tous leurs amis et adhérents, et réussirent à détourner le coup qui les menaçait. Le nom de Lutatius Catulus fut inscrit sur le plus noble monument de l'orgueil national, et fut un témoignage de la gloire du héros le plus pur de l'aristocratie, jusqu'à ce que le temple fût de nouveau détruit par le feu dans les guerres civiles de Vitellius et de Vespasien (1).

fortune perpétuellement bonne qui lui valut le surnom de Félix : « Hoc solum felicitati ejus negatum. » Tacite, *Hist.*, III, 72. Comparez Pline, *Hist. nat.*, VII, 43.

(1) Tacite, *loc. cit.*; Suétone, *Vit.*, 15. Dion (XLIII, 4) dit que le sénat décréta (A. U. 708) que le nom de Catulus serait effacé et qu'on lui substituerait celui de César. Dans les temps modernes, à la vérité, on a trouvé dans le *Tabularium* une inscription portant le nom de Catulus : « Q. Lutatius Q. F. Q. N. Catulus substructionem et tabularium de s. s. faciendum curavit. » Cela toutefois n'a rapport qu'à une petite et inférieure partie de son ouvrage. Le *Tabularium*, le dépôt des archives publiques, était bâti contre la face de la colline du Capitole, sur une vaste substruction de maçonnerie, entre les deux sommets de cette éminence.

Pompée abandonne la poursuite de Mithridate, qui forme une nouvelle ligue contre les Romains. — Le principal objet des pouvoirs extraordinaires dont Pompée jouissait, avait été récemment atteint par la mort du terrible Mithridate, arrivée l'année précédente. La puissance du tyran de l'Orient avait été brisée peu à peu, grâce à la persévérance d'une série de généraux romains, et il s'était vu enfin chasser de tous les territoires hérités ou acquis par lui sur la côte méridionale de l'Euxin. L'ascendant de Pompée sur son armée, et probablement l'assistance zélée des administrateurs civils par tout l'Orient, car il s'était gardé de mettre obstacle, comme Lucullus, à leurs extorsions, le rendirent beaucoup plus maître de ses ressources que ses prédécesseurs ne l'avaient jamais été. Aussi, obtint-il une victoire aisée sur Tigrane, roi d'Arménie, dont il reçut favorablement la soumission sous la condition du paiement d'un tribut proportionné (1). Il chassa le roi de Pont au delà du Caucase; mais il eût été dangereux de le poursuivre plus loin; car tel était le charme que le puissant monarque portait avec lui, même dans l'exil et la disgrâce, que partout où il allait, les nations se levaient pour le saluer et lui obéir. Mithridate opéra sa retraite autour des côtes septentrionales de l'Euxin, et établit sa cour à Panticapée, à l'entrée du Bosphore Cimmérien (2). Pompée abandonna la poursuite, et se tourna vers le midi à la recherche de contrées plus opulentes à piller, et de souverains plus faibles à intimider; tandis que l'ennemi qu'il avait reçu spécialement pour mission de détruire mûrissait contre la puissance de Rome une nouvelle combinaison plus gigantesque et plus formidable que tout ce que son imagination hardie avait déjà conçu. De même qu'à une autre époque,

(1) Velleius, II, 37.
(2) Appien, *Bell. Mithrid.*, 107.

sa profonde sagacité l'avait conduit à entrer en négociations avec Sertorius en Espagne, de même il communiquait maintenant avec les turbulents guerriers de la Gaule, et se proposait de traverser la Dacie et la Pannonie avec une horde de Scythes sur ses talons, et de rejoindre ses impatients alliés au seuil de l'Italie (1). Même à la dernière extrémité à laquelle son pouvoir ait jamais été réduit, cet homme extraordinaire sut laisser un nom durable dans les traditions de la population indigène. Une saillie, au sommet d'un roc qui se jette dans la mer, dans le voisinage d'Odessa, est vulgairement nommée aujourd'hui le trône de Mithridate (2). Mais le résultat ordinaire de la polygamie orientale hâta la fin du vieillard.

Mithridate met fin à sa vie à cause de la révolte de son fils Pharnace. — Il avait excité contre lui l'hostilité dans le sein de sa propre famille. Il avait mis à mort trois fils et trois filles pour protéger son trône, mais un autre de ses enfants nommé Pharnace, qu'il avait destiné à lui succéder, pressé de rompre l'entreprise grandiose que son père méditait, et de gagner la faveur des Romains, se révolta contre lui. Délaissé par ses troupes et par son peuple, Mithridate se prépara à embrasser une mort volontaire. On assure que son organisation ayant été fortifiée contre le poison par l'usage habituel des antidotes, il dut avoir recours aux services d'un Gaulois de sa suite pour accomplir son dessein; il se jeta sur l'épée qui lui était tendue à regret (3).

Succès de Pompée en Syrie et en Palestine. — La trahison de Pharnace eut pour récompense le royaume de Bosphore, et il fut admis par Pompée à l'amitié et à l'alliance de la

(1) Dion, XXXVII, 11; Flor., III, 5; Appien, *B. Mithrid.*, 109.
(2) Michelet, *Hist. rom.*, III, ch. IV.
(3) Dion; Appien; Liv., Epit. CII.

république. Cependant, la seule présence du général romain et de son armée avait suffi pour amener à l'empire un grand nombre de riches provinces. Quand Pompée cessa la poursuite du roi de Pont, il se rendit à la cour d'Antiochus, surnommé l'Asiatique, en Syrie, et lui enjoignit de descendre du trône des Séleucides et de rendre la contrée au peuple romain. Ce souverain, le dernier d'une dynastie qui avait tenu le sceptre de la Syrie pendant deux siècles et demi, et avait fourni une succession de dix-sept monarques (1), était entré en possession de son pouvoir héréditaire lors de l'expulsion de Tigrane par les armes romaines. Mais le pays était tout à fait hors d'état de se défendre contre les Parthes et les Arméniens, et il était trop riche et dans une situation trop importante pour être confié à une monarchie dépendante; Pompée en fit résolument une province romaine. La Phénicie et la Cœlésyrie se soumirent au même joug sans aucune opposition manifeste, et furent incorporées au gouvernement proconsulaire de Syrie. A Damas, le conquérant reçut l'appel d'Hyrcan, qui avait été privé de la grande prêtrise de Judée par son jeune frère Aristobule. Il écouta la défense de l'usurpateur qui avait assumé le titre de roi; il entendit les arguments des hommes d'État juifs, consulta les usages de la nation, et finit par entreprendre la restauration d'Hyrcan et le rétablissement de l'ancienne théocratie. Les Juifs, cependant, refusèrent de se soumettre aux ordres de l'étranger. Aristobule était leur favori. Ils désiraient, comme anciennement, avoir un roi pour régner sur eux. Ils

(1) Appien (*B. Mithrid.*, 70) fait monter la période à 270 ans, et en ajoute quatorze pour la durée du gouvernement de Tigrane. Il est manifestement dans l'erreur. Séleucus commença son règne 312 avant J.-C., année par laquelle commence son ère (Clinton, *Fast. Hell.*, in ann.), et de là à 64 avant J.-C. (A. U. 690) il y a 248 années complètes. Divers calculs peuvent être comparés dans l'*Art de vérifier les dates*, II, 337.

défendirent la liberté de leur choix, et celui qui en était l'objet, avec toute la valeur et l'obstination de leur race. Trois mois le temple-citadelle tint bon contre l'habileté et la patience des Romains; mais le fanatisme du peuple qu'enflammait encore la surexcitation de son patriotisme fut cause de sa ruine; comme autrefois, leur confiance présomptueuse dans la faveur divine leur fit omettre les moyens de défense indispensables, et leur place forte fut surprise en un temps de cérémonies où ils négligèrent de se garder (1). Le vainqueur replaça Hyrcan dans la grande prêtrise et abolit le titre de roi. Il fit passer le pays sous la dépendance de Rome; et, bien qu'il ait violé le Saint des saints par sa profane présence, il paraît avoir montré une modération extraordinaire, en épargnant le mobilier sacré et les trésors du temple (2). Si la mort de Mithridate s'était fait plus longtemps attendre, Pompée avait résolu une campagne contre les Nabathéens; c'était alors sa folle ambition de pénétrer jusqu'à l'océan Indien, de même qu'il avait porté les armes de la république en Espagne jusqu'aux bords de l'Atlantique (3). Mais cet événement important exigea son retour en Asie Mineure. Il y compléta les arrangements de sa politique étrangère, et donna ses dernières instructions pour l'établissement de l'administration provinciale. La base sur laquelle l'édifice de l'ordre social avait été établi par Lucullus subsista, après que son successeur eut quitté l'Asie (4).

(1) Josephus, *Antiq. Jud.*, XIV, 4, 3; Strabon, XVI, 2 : νηστείας ἡμέρᾳ.

(2) Dion (XXXVIII, 16) dit le contraire : πάντα τἀχρήματα διηρπάσθη; mais l'autre assertion est celle sur laquelle sont d'accord le reste de nos autorités. Voyez Drumann, IV, 467. La spoliation du temple de Jérusalem était réservée à Crassus.

(3) On peut y voir peut-être une échappée de rhétorique de Plutarque qui l'amplifie encore. (*Pomp.*, 38.)

(4) Cicéron, *Acad.*, II, 1. Comparez Plutarque, *Pomp.*, 39.

Les nobles font des préparatifs contre les desseins imputés à Pompée. — Le zèle avec lequel les nobles avaient entrepris la défense de Catulus ne pouvait manquer d'exciter la jalousie de Pompée, et leurs hommes d'État devaient voir avec plus d'alarme que de satisfaction la mort de Mithridate; car il ne restait plus rien pour retarder le retour du conquérant qui viendrait leur demander compte de leur conduite en son absence. C'est en vain que Caton se moqua de la faible résistance des Asiatiques et avança que les succès de Pompée n'étaient que des victoires remportées sur des femmes (1). La puissance et la capacité d'un si grand capitaine n'étaient pas de celles qu'on conjure avec de vaines railleries. Il était d'une meilleure politique de fortifier la position du sénat en honorant les services des guerriers les plus distingués qu'il comptait dans son sein. Lucullus n'avait pas terminé la guerre d'Orient; il n'avait pas mérité par ses services passés que le sénat usât en sa faveur d'une prérogative inusitée; néanmoins on passa sur l'objection légale et les honneurs longtemps attendus d'un triomphe lui furent accordés (2). Dans le courant de l'année, Q. Métellus, un autre rejeton de la même illustre famille, qui avait fourni un tribun aux dernières élections, et un préteur aux précédentes, se vit favorisé d'un honneur semblable (3). Il reçut, en même temps, le surnom de Crétois, en souvenir de la réduction finale des sauvages montagnards d'une île qu'il avait mis trois années à soumettre. Mais l'importance de cette victoire devait être estimée, non tant par les ressources ou la valeur de la

(1) Cicéron, *pro Mur.*, 14.

(2) Cicéron semble revendiquer le mérite d'avoir arraché cet acte de justice et de bonne politique (*Acad.*, II, 1) : « Nos consules introduximus pæne in urbem currum clarissimi viri. »

(3) Velleius, II, 34.

population du pays, que par la convenance de ses ports et de ses forteresses pour protéger le commerce de la Méditerranée et imposer un frein à la piraterie dans les mers environnantes.

Popularité de Cicéron. (A. U. 692; avant J.-C. 62.) — Métellus Népos ne fut pas plus tôt arrivé à Rome, qu'il se mit en rapport avec César, et les deux agitateurs concertèrent leurs plans pour harceler le parti auquel ils étaient tous deux également hostiles. Népos commença sa carrière de tribun par dénoncer l'exécution des complices de Catilina (1). Il la dénonça, d'une part, comme un crime contre le peuple, de l'autre, comme une offense contre Pompée, le sauveur de l'État et le champion de la constitution. Ainsi les nobles commençaient déjà à comprendre quelle prise ils avaient donnée à leur protecteur, s'il lui plaisait de renverser leur pouvoir par la force, sous prétexte de venger un meurtre illégal. Toutefois, sous l'indomptable direction de Caton, ils rassemblèrent tout leur courage. Cicéron lui-même présenta un front hardi à ses accusateurs, et le peuple, cette fois, n'oublia pas que la patriotique vigueur du grand orateur avait préservé ses maisons et ses foyers. Le premier jour de l'année nouvelle, quand le consul était près de se démettre de sa charge et de faire au peuple le discours d'usage, le tribun proposa de lui imposer silence, déclarant qu'il ne séyait point au meurtrier de citoyens romains d'adresser la parole à une assemblée d'hommes libres. Au milieu du tumulte que cet acte excita, il ne fut possible à Cicéron que de s'écrier, avec une solennelle adjuration, qu'il avait sauvé l'État, et l'universelle acclamation qui applaudit à ses paroles couvrit toute voix discordante (2). Mais il dut

(1) Dion, XXXVII, 42; Plutarque, *Cic.*, 23.

(2) Cicéron, *ad Div.*, V, 1, 2. Plutarque (*Cic. loc. cit.*) attribue la faveur avec laquelle Cicéron fut reçu aux bons offices de Caton, qui fut le pre-

trouver un sens de mauvais augure à ce fait, que cet acte de défense personnelle si innocent et si nécessaire fut ressenti comme un outrage par Céler, le frère de Népos. L'ancien préteur, quoique jouissant à ce moment du proconsulat de Gaule, grâce à l'abandon que lui avait fait Cicéron de son droit de priorité, et bien qu'il professât pour lui une amitié à la fois personnelle et politique, fut assez déraisonnable pour lui adresser une lettre d'amère remontrance à laquelle Cicéron répliqua avec justesse et esprit.

Violence du tribun Népos; triomphe des nobles. — L'attaque fut repoussée. Mais Catilina n'avait pas encore été défait; et le tribun présenta alors une requête au peuple, pour rappeler Pompée avec ses troupes, et lui donner de pleins pouvoirs pour la destruction de l'ennemi commun. Le sénat frémit à l'idée d'un pareil dessein; il aurait plutôt jeté quelque obstacle sur sa route pour empêcher son retour, et se réjouissait de la lenteur de ses opérations actuelles. Il employa toute son influence pour faire échouer cette odieuse proposition. C'est alors qu'on vit manifestement quel rôle jouait César. Il apparut comme le conseiller et le confident du démagogue, dont la violence tendait rapidement à rendre toute réconciliation impossible entre l'oligarchie et son ancien chef. Le tribun avait rempli le forum de la multitude de ses adhérents. Il y joignit un formidable déploiement de force militaire, soit pour protéger sa personne inviolable, soit pour imposer à ses adversaires. Ce ne fut qu'avec difficulté que Caton, qui ne voulait pas céder aux avis et aux prières de ses

mier à l'appeler « père de la patrie. » Plutarque n'est pas exact peut-être quand il dit que Cicéron fut le premier qui reçut cette honorable distinction; en tout cas il fut le dernier, tant que la voix du peuple romain continua à être réellement libre : « Roma patrem patriæ Ciceronem *libera* dixit. » Juvénal, VIII.

amis pour l'empêcher de se montrer, put se frayer passage jusqu'à la place où siégeaient les fonctionnaires de l'État, qui présidaient à l'assemblée populaire. César et Népos étaient assis côte à côte. Caton va tout droit prendre place au milieu d'eux, pour interrompre leurs communications secrètes. Népos ordonne à l'employé chargé de cet office, de lire à haute voix la résolution proposée : Caton lui arrache le papier des mains, et le déchire en face de la multitude. Cette hardiesse avait déjà soulevé un cri en faveur de Caton, quand son collègue, furieux d'être ainsi contrecarré, se met à réciter de mémoire la teneur de sa proposition. Thermus, un autre tribun, et un adhérent de Caton, lui ferma la bouche avec la main. C'était là un moyen violent d'interposer le veto tribunitien, ce contrôle que chacun de ces fonctionnaires possédait légalement vis-à-vis de ses collègues ; mais il réussit à faire éclater la bonne humeur de la multitude excitée, et fut couronné de tumultueuses acclamations. Une scène d'émeute et de désordre s'ensuivit; et empêcha l'adoption d'aucune mesure sous la sanction des formes légales ; et bien que les amis de Caton eussent dû l'arracher de force à la dispute, et le conduire en sûreté dans le temple de Castor et Pollux, l'objet de Népos fut manqué, et le sénat insulté remporta un grand triomphe (1).

Les nobles se hasardent à insulter César, et sont forcés de lui faire réparation. — Mais c'était le destin du parti aristocratique de pousser toujours ses victoires trop loin. Le sénat, enivré par le bruit inaccoutumé des applaudissements populaires, s'aventura à suspendre, par un coup de vigueur, Népos et César, des fonctions auxquelles ils avaient été dûment élus par le peuple (2). Le tribun se réfugia au camp de son patron,

(1) Plutarque, *Cat. Min.*, 26-30.

(2) Peu de jours auparavant la populace s'était amassée en dehors de

proclamant que la sainteté de son office avait été profanée par la violence. César, avec plus de résolution, se mit sous la protection de ses alliés et adhérents, et continua à remplir ses fonctions de préteur, en bravant la menace de ses ennemis. Il refusa de quitter son tribunal, jusqu'à ce qu'il y fût contraint par la force armée. Alors il renvoya les licteurs, qui lui servaient de garde, se dépouilla des insignes de sa charge, et se retira avec dignité dans sa demeure privée. La populace s'assembla alors pour tirer vengeance de l'insulte faite à son favori. Une émeute éclata, qui obligea les consuls à revenir sur leurs pas, avec les plus obséquieuses expressions de respect et de déférence envers César (1). Mais une nouvelle tentative faite au même moment pour impliquer le chef populaire dans la dernière conspiration, dont l'enquête suivait encore son cours, démontra amplement combien ces compliments étaient faux, combien il y avait peu de sincérité dans cette apparence de réconciliation. Les promoteurs déclarés de cette accusation furent L. Vettius et Q. Curius, deux hommes dont la réputation était faite, qui s'étaient déjà vendus au sénat, et avaient dénoncé le complot dans lequel, en fait, ils avaient été profondément engagés (2). Vettius déclara qu'il pouvait produire des lettres de César à Catilina; Curius déposa seulement qu'il avait recueilli l'assurance de sa culpabilité de la bouche de leur chef commun. On ne peut guère supposer que ces misérables se fussent hasardé à attaquer le champion du peuple, et un homme d'un courage et de ressources si connus, s'ils n'avaient pas

l'édifice où le sénat était assembié, sur le bruit que César était rudement traité dans l'intérieur, et les consuls furent si alarmés, qu'ils envoyèrent Caton en toute hâte apaiser le tumulte par la promesse d'une distribution régulière de blé. Plutarque, *Cæs.*, 8.

(1) Suétone, *Jul.*, 16.

(2) Dion, xxxvii, 41; Salluste, *Bell. Catil.*, 17.

reçu d'encouragement direct de quelques-uns des chefs du sénat. César, avec sa décision habituelle, s'adressa sur-le-champ à Cicéron, et l'engagea à écarter de lui tout soupçon de culpabilité. L'ancien consul déclara publiquement que c'était César qui lui avait, le premier, donné vent du danger. Ce n'était peut-être pas exactement conforme à la vérité des faits. Mais le témoignage de Cicéron ne pouvait être révoqué en doute. Non seulement César fut acquitté, mais la récompense assignée à Curius comme au prétendu révélateur du complot, lui fut enlevée, et passa entre les mains de l'objet de sa calomnie. Vettius fut sacrifié à la colère du peuple, et jeté en prison; et Novius, le questeur, qui avait osé permettre de citer devant son tribunal, un magistrat, son supérieur, n'échappa point davantage à un châtiment semblable (1).

César protége Masintha en bravant le sénat. — Un autre incident, qui eut lieu pendant la préture de César, est mentionné par Suétone comme un exemple de son zèle à défendre les clients qui confiaient leurs intérêts à ses soins (2). Il est relaté si brièvement, qu'on s'égare en cherchant à le comprendre; mais il semble au moins indiquer encore avec clarté la confiance qu'il avait alors dans sa position, et l'esprit de bravade qui animait tous ses rapports avec le gouvernement. Un chef numide, du nom de Masintha, fit appel à César pour être défendu contre une prétention de tribut élevée par Hiempsal, le souverain tributaire de la contrée. Hiempsal envoya son fils Juba à Rome, prendre les mesures nécessaires pour obtenir des tribunaux de la république une décision de la cause. En effet, le royaume de Numidie avait été

(1) Suétone, *Jul.*, 17.

(2) Idem, *ibid.*, 71 La circonstance n'est mentionnée par aucun autre écrivain.

récemment constitué par Pompée sous la dépendance de Rome ; et le sénat assumait le droit de déterminer les relations politiques du roi et de ses vassaux. On assure que, quand la république se fut déclarée en faveur de la réclamation royale, César ne craignit pas de faire une insulte personnelle à Juba, en lui tirant la barbe par dérision. Mais il insulta plus gravement encore la majesté de Rome ; car quand il fut décidé que Masintha serait livré à Juba pour la punition de sa contumace, César l'arracha des mains des officiers de justice, l'emmena dans sa propre maison, la demeure pontificale située sur la Voie sacrée, et l'y garda, non assurément en cachette, comme dit Suétone, mais à découvert, en bravant le sénat, jusqu'à son départ pour l'Espagne, quelques mois après, où il lui donna une place dans sa suite.

Commencement et caractère de Clodius. — Enfin la fortune sembla offrir aux nobles une occasion de jeter la désunion entre les chefs populaires. Nous avons jusqu'ici considéré César comme le seul représentant de son parti, et telle était la supériorité de ses talents et l'ascendant de son caractère, qu'il garda cette position sans rival pendant toute sa carrière. Mais l'inconstante multitude avait aussi ses favoris, et parmi eux était P. Clodius, jeune homme d'habitudes très dissolues, mais non sans quelques talents populaires, qui excitaient l'admiration de la foule (1). Lié avec quelques-uns des principaux de l'État, Clodius jouit de tous les avantages au début de sa vie publique. Il fut admis dans la confiance de Lucullus en Asie, où il le trahit en excitant une mutinerie dans les rangs. Ce fut la première occasion dans laquelle il essaya ses talents de démagogue (2). Marcius rex, pendant

(1) Velleius, II, 45 : « P. Clodius, homo nobilis, disertus, audax »
(2) Plutarque, *Lucul.*, 34

qu'il commandait en Cilicie, avait placé sous ses ordres une portion de la flotte, avec laquelle il tomba entre les mains des pirates (1). Relâché par l'intervention de Pompée, il se retira à Antioche, s'insinua dans les affaires des Syriens, et échappa avec peine à la mort pour les troubles qu'il excitait, Ayant ainsi réussi à embrouiller toutes les affaires auxquelles il avait touché, il revint à Rome, et là se posa en patriote. Il accusa Catilina de malversation, et éprouva encore une défaite ignominieuse (2). Mais bien qu'il ait été enveloppé dans le commun soupçon d'une connivence coupable avec les conspirateurs, il vint, en fait, en aide à Cicéron pour la découverte de leurs plans (3). Il employait son temps à Rome autant à courtiser les femmes, qu'à se quereller avec les hommes; et il semblait que ses triomphes fussent bornés par le destin au sexe faible. L'odieuse accusation d'inceste avec ses sœurs ne dut être regardée que comme une histoire scandaleuse, qu'il serait absurde d'accueillir comme vraie (4). Mais c'était un heureux admirateur de Pompéia, la femme de César; et ce fut dans le cours de cette intrigue licencieuse qu'il commit un acte dont la découverte lui valut une fâcheuse célébrité, et fut bien près de créer une dissension fatale, entre le chef populaire, et une importante fraction de son parti.

Il profane les mystères de la Bonne Déesse (A. U. 692; avant J.-C. 62). — La Bonne Déesse, vieille divinité italienne, que

(1) Dion, xxxv, 15.

(2) Cicéron, *ad Att.*, i, 1.

(3) Idem, *de Har. Resp.*, 3; Plutarque, *Cic.*, 29.

(4) Idem, *ibid.*, 20; *ad Dir.*, I, 9 : « Qui non pluris fecerat Bonam Deam quam tres sorores. » Les trois sœurs furent mariées respectivement à Marcius Rex, à L. Lucullus et à Métellus Céler. La dernière fut la Clodia dont les galanteries et les intrigues politiques sont si fréquemment stigmatisées par Cicéron. Drumann, II, 374, ss.

les antiquaires en matière de superstition cherchent à identifier avec diverses déesses grecques et latines, jouissait de l'honneur d'une fête particulière, à laquelle il n'était permis qu'aux femmes d'assister. La présence de tout individu du sexe mâle était regardée comme une profanation, et on pensait qu'elle attirait une malédiction sur la nation. L'intrus, d'après une pieuse croyance d'autrefois, serait frappé de la perte de la vue; mais on ne connaissait pas d'exemple, que la colère de la déesse eût été poussée jusqu'à cette extrémité. La cérémonie avait lieu au mois de décembre (1), dans la demeure d'un des consuls ou préteurs, et la maîtresse de la maison avait l'honneur de la présider. Les matrones de Rome s'assemblèrent à la nuit, sous le toit de Pompéia, dans la résidence officielle du grand pontife, située au pied du mont Palatin, presqu'en face de l'endroit où deux colonnes à demi enterrées, marquent aujourd'hui l'entrée du temple de Romulus et Rémus. Le galant imberbe s'introduisit dans la maison, en costume de musicienne; il avait corrompu une des femmes de Pompéia, et l'envoya avertir sa maîtresse. Il est probable que le rendez-vous avait été concerté. Mais, dans l'intervalle, il eut l'imprudence de se laisser voir par une autre suivante. Celle-ci lui ayant adressé la parole, son air ou sa voix le trahit aussitôt (2). L'alarme fut donnée, et suivie de la plus grande confusion. Aurélie, mère de César, une matrone romaine de la vieille roche (3), qui se faisait un devoir d'exercer une rigoureuse surveillance sur la vertu de sa belle-fille, se hâta de jeter un voile

(1) Drumann, II, 204, note.

(2) Cicéron, *ad Att.*, I, 12; Plutarque, *Cic.*, 28; Dion, XXXVII, 45.

(3) Comparez l'auteur du *Dial. de Corrupt. Eloq.*, cap. XXVIII : « Sic Corneliam gracchorum, sic Aureliam Cæsaris, sic Atiam Augusti matrem præfuisse educationibus ac produxisse principes liberos accepimus. »

sur les mystères de la déesse, et se précipita par toute la maison, une torche à la main, pour découvrir l'intrus. Il fut entouré et reconnu ; mais on le laissa s'échapper (1). Les matrones qui s'étaient assemblées pour assister à la cérémonie se dispersèrent dans leurs demeures ; et aucune d'elles ne manqua d'informer son mari, la nuit même, de l'interruption des rites, et de la profanation de la ville. Le lendemain, l'histoire s'ébruita partout, et un cri d'indignation et de terreur emplit les sept collines.

Les nobles essaient de donner à l'affaire un tour politique; mais ils sont joués par César. — Un tel accès de panique nationale était une occasion favorable pour les conseillers politiques de l'aristocratie, et ce fut sans le moindre sentiment religieux, car Cicéron lui-même raille la déesse de n'avoir pas sû frapper d'aveuglement l'impie (2), qu'ils consultèrent les pontifes, et les vierges vestales. Ils en reçurent l'assurance la plus formelle qu'un crime avait été commis et qu'il demandait une expiation signalée. César, comme chef du collége pontifical, ne pouvait s'abstenir de participer à cette solennelle déclaration. Par suite, il sentit la nécessité de se divorcer avec sa femme; toutefois, on ne put l'amener à jeter publiquement ses soupçons sur Clodius, ni à se porter son accusateur. C'était le point auquel visaient ses ennemis. Un homme de son influence aurait assuré la condamnation du criminel ; en tous cas, il était à craindre, qu'en demandant la punition de Clodius, il n'irritât un grand nombre de leurs amis communs; et pendant une lutte longue et acharnée, mille incidents pouvaient venir augmenter la scission dans leur parti. Mais bien que déçus dans

(1) « Aurelia pro testimonio dixit suo jussu eum esse dimissum. » Scol. Bob., *in Orat. in Clod. et Curion.*, 5, 3.

(2) Cicéron, *pro Dom.*, 40.

cet espoir, les nobles ne voulurent pas lâcher leur victime. Suivant le mode ordinaire de procédure, dans les cas qui se bornaient à des questions de fait, les juges étaient tirés au sort pour la décision de chaque cause en particulier sur une liste de cent cinq noms, tirée d'avance par la voix du sort parmi les trois ordres des sénateurs, des chevaliers, et des tribuns du trésor. Mais soit qu'il n'y eût pas de précédents établis, pour le crime dont on accusait Clodius, soit que son importance parût justifier une déviation de la marche ordinaire, le sénat voulut que les juges fussent nommés directement par le préteur. Ce n'était pas une méthode étrangère à la constitution; et quoique elle semblât offrir au sénat un avantage manifeste, nous ne voyons pas que l'usage qu'il en fit ait été regardé par ses adversaires comme injuste ou odieux. On enjoignit en conséquence aux nouveaux consuls, Pison et Messala, de présenter une rogation au peuple, pour sanctionner ce mode de procédure. Messala s'y employa de bonne foi; mais son collègue fut aisément gagné par l'ennemi, et laissa susciter tous les obstacles qu'on voulut au décret qu'il avait proposé lui-même. Caton pressa la conclusion de l'affaire avec sa promptitude accoutumée; Cicéron se joignit au cri général, espérant toujours être porté au sommet à chaque flux de l'opinion populaire, mais il n'osa pas se compromettre par des mesures actives. Pompée était attendu de jour en jour avec son armée aux portes de Rome; tous les partis intriguaient avec lui, mais personne ne savait encore quel serait son jugement dans l'affaire; c'était le rôle des hommes prudents de ne pas se mettre trop en avant dans un moment si critique.

Pompée aborde en Italie, licencie son armée et entre à Rome en simple particulier. — Ce fut au mois de janvier de l'année 693 que le conquérant de l'Orient atteignit les côtes de l'Italie. Aussitôt qu'il eut pris terre, il démentit les appré-

hensions de la cité en débandant son armée de vétérans, avec la promesse d'amples récompenses pour leurs services, qu'il se croyait sûr d'obtenir du sénat et du peuple (1). Rome accueillit ces nouvelles avec de la surprise, de la reconnaissance, et, il faut l'ajouter, du mépris. Mais il n'était pas difficile au moins d'affecter de la reconnaissance, et le grand capitaine fut escorté dans la ville des plus vives démonstrations de respect et de joie. On a dit de son entrée à Rome, qu'elle fut la célébration d'un triomphe, non sur les rois de l'Asie, mais sur lui-même, l'héritier de Sylla, l'enfant des proscriptions (2). Quand les cérémonies furent terminées, le proconsul demanda du temps pour examiner la situation, et étudier à fond l'état des affaires. Dans l'intervalle, sa conduite fut à tous égards scrupuleusement modérée. Chaque mot qu'il prononçait était recueilli et conservé précieusement par d'innombrables oreilles, chacun de ses mouvements était guetté et critiqué; tous les partis demeuraient en suspens, et attendaient en silence la déclaration de ses sentiments. Mais dans aucun parti il ne trouva d'amis; peut-être n'en chercha-t-il pas : sa froideur et sa vanité étaient également répulsives, et il craignait trop de se compromettre par des manifestations prématurées, pour rechercher l'intimité de personne. Au nombre de ceux qui se groupèrent autour de lui, et lui offrirent des avis et des services, il est probable que César acquit son ascendant ordinaire, dérangeant ses plans, et ébranlant ses résolutions.

Il s'exprime avec une grande réserve sur les affaires publiques.

(1) La réception de Pompée et tous les incidents du procès de Clodius sont retracés avec beaucoup de vivacité par Cicéron dans deux de ses lettres à Atticus. (II, 14, 16.)

(2) Drumann, IV, 479. Comparez Dion, XXXVII, 50; Plutarque, *Pomp.*, 43; Velleius, II, 40.

— La première harangue que le nouveau venu fit au sénat était conçue avec tant de circonspection, qu'on ne put en tirer aucune indication de ses pensées. La froideur de sa contenance devant cette assemblée pouvait faire craindre qu'il ne réservât son animation pour le forum et sa confiance pour les démagogues populaires. A l'instigation de Pison, Fufius Calenus, un des tribuns à la dévotion de Clodius, se hasarda à l'inviter à parler au peuple au Cirque de Flaminius. Aussitôt qu'il y parut, Fufius lui demanda sans ambages s'il approuvait la rogation des consuls d'après laquelle les juges, dans le procès qui allait s'ouvrir, devaient être désignés par le préteur. Pompée para le coup; sa réponse, comme Cicéron le proclama triomphalement, fut celle d'un vrai aristocrate; il fit un discours étudié, avec beaucoup de mots sans signification, dans lequel il exalta l'autorité et la majesté du sénat, et professa pour lui le respect le plus dévoué. Cette ouverture apparente encouragea le consul Massala à lui demander son opinion, la fois suivante qu'il parut au sénat, sur l'affaire de Clodius et la conduite du gouvernement. Mais le rusé comédien se renferma encore en lui-même; sa réplique fut courtoise, mais vague et bornée à une approbation générale de la conduite des nobles. Il se tourna alors vers Cicéron, et exprima l'espoir d'en avoir dit assez sur ce point. Les applaudissements qui accueillirent ce langage, malgré sa réserve, engagèrent Crassus à se lever pour réciter un panégyrique étudié de la conduite du dernier consul. Cicéron, assis près de l'objet de l'attention universelle, et guettant jusqu'au moindre changement dans sa physionomie, crut voir s'en échapper une lueur d'approbation. Il se leva pour profiter du moment favorable, et s'étendit avec l'abondance ordinaire de sa rhétorique sur les dangers dont l'État avait été préservé, et sur la part qui lui revenait dans la gloire de l'action. Il parla, comme seul il pouvait parler, de la

dignité de l'ordre sénatorial, des bons sentiments des chevaliers, de l'attitude favorable des Italiens, de la paralysie de tout élément de désaffection, du bon marché des subsistances, de la sécurité de la république (1). Le sénat répondit, à l'entière satisfaction de l'orateur; ce fut, pour la vanité de Cicéron, le jour du triomphe; pourtant une gloire lui manquait encore : celle de pouvoir entraîner Pompée à laisser pénétrer ses vues.

Procédure contre Clodius; elle échoue : désappointement des nobles. Clodius médite de se venger. — Quand le jour fut venu de proposer la loi, les amis de Clodius, le reste, comme l'affirme haineusement Cicéron, de la bande de Catilina, ayant à leur tête le jeune Curion, démagogue et dissipateur effréné, essayèrent de combattre l'influence des nobles par diverses manœuvres irrégulières; mais le parti opposé déploya une vigueur extraordinaire : Caton, Hortensius, et Favorinus, l'ombre de Caton (2), parlèrent avec énergie dans l'intérêt de la justice, et l'assemblée finit par se séparer sans avoir pris de décision. Le sénat se réunit encore une fois, et adopta la rogation, à une majorité de quatre cents contre cinquante, malgré les supplications personnelles de l'accusé. Les requêtes de Clodius n'eurent d'autre succès que d'exciter le rire aux dépens de Cicéron, que l'aristocratie aimait toujours à voir ridiculiser. L'auteur de la rogation, fort du prestige de cette écrasante majorité, eût alors vaincu toute opposition. Mais Hortensius, par un scrupule maladroit, conseilla une concession, au dernier moment, et laissa le

(1) Cicéron, *Ad Att.*, I, 14. « Bref, tout ce lieu commun que j'ai l'habilude de traiter avec des couleurs variées dans mes discours, sur la flamme, le fer, — vous connaissez ces λήκυθοι, — je l'ai épuisé. » Comparez comme spécimens de ces λήκυθοι, les *Orat. in Pis.*, 2; *pro Mur.*, 39.

(2) Drumann, II, 209.

point essentiel en question, celui de la désignation des juges par le préteur. Le crime lui paraissait si manifeste, que le coupable ne pourrait échapper au châtiment : Une épée de plomb, disait-il, suffirait pour le tuer. La concession aurait bonne grâce et ne pourrait avoir de conséquence fâcheuse. Mais il fut déçu. Cinquante-six juges furent choisis par le sort, mode d'élection qui, sans doute, en lui-même, permettait beaucoup de fraude; mais, en tous cas, il y en avait beaucoup parmi eux dont la pauvreté et la mauvaise réputation rendaient également leur honnêteté suspecte. Les amis de Clodius firent jouer tous les ressorts pour les séduire (1) : on fit pleuvoir l'argent; on leur prodigua les promesses sans mesure; les plus nobles et les plus belles femmes de Rome ne refusèrent pas de leur accorder leurs faveurs; la corruption de cet infâme tribunal devint un proverbe pour les générations suivantes (2). Cependant les témoignages produits contre l'accusé semblaient rendre son salut impossible; son moyen de défense, — son absence de Rome et sa présence à Interamna la nuit en question, — était réfuté par le témoignage direct de Cicéron (3); la mère du mari offensé affirmait sa certitude du crime; les esclaves de la maison le confessèrent dans les tortures (4); un mot de César aurait suffi pour terminer l'affaire; mais ce mot, personne ne put le lui arracher. « Pourquoi donc répudier Pompéia? s'écriaient les nobles exaspérés; » la réponse fut adroite et fière : « La

(1) Cicéron, *Ad Att.*, I, 16, 5.

(2) Sénèque, Ep. XCVII : « Atqui dati judicibus nummi sunt; et quod hac etiam nunc pactione turpius est, stupra insuper matronarum et adolescentulorum nobilium salarii loco exacta sunt. »

(3) Cicéron, *pro Mil.*, 17; Quintil., IV, 2, 88.

(4) Scol. Bob., *in Orat. in Clod.*, VI, 3. Abra, la servante de Pompée, fut mise à la question. On pourrait inférer de Cicéron (*pro Mil.*, 22) que les esclaves de Clodius furent torturés aussi.

femme de César doit être au dessus de tout soupçon (1). » L'éloquence de Cicéron entraîna de son côté jusqu'à la multitude, et les juges affectèrent d'être terrifiés par la manifestation du dégoût populaire. Ils demandèrent des gardes pour les protéger, ce qui inspira à Catulus cette question, empreinte d'une amère ironie : Craignent-ils qu'on ne leur vole l'argent dont ils ont les poches pleines? La cause fut enfin décidée en faveur de Clodius par une majorité de trente et une voix contre vingt-cinq ; majorité moindre peut-être qu'on n'eût dû l'attendre de la composition du tribunal. Les nobles se consolèrent de ce faible résultat par l'éclatant témoignage que cette majorité, quelle qu'elle fût, prêtait à la justice réelle de leur cause et aux dispositions de l'opinion publique; mais ils furent plus sensibles au désappointement de n'avoir pas réussi à créer entre César et son rival domestique la dissension qu'ils avaient ardemment espérée. Ce fut sur Cicéron que la violence du coup rejaillit. Il s'était fait un ennemi implacable d'un homme avec lequel il avait été jusque-là en termes d'amitié, et, de ce moment, Clodius sembla dévouer toutes les facultés qu'il possédait à la poursuite d'une vengeance mémorable.

César assume le gouvernement d'une province. — César pouvait se permettre de sourire des impuissantes machinations de ses ennemis, mais il avait encore une faveur à demander au bon génie qui l'avait si constamment servi. Il avait réussi dans toutes les démarches qu'il avait faites jusqu'alors dans la ville. Il avait obtenu de grands honneurs, et possédait à ce moment une influence presque sans égale. Mais ses rivaux étaient puissants dans la guerre : Lucullus et Crassus aussi bien que Pompée, étaient des généraux expérimentés; ils avaient gagné l'attachement de leurs ar-

(1) Suétone, *Jul.*, 74; Plutarque, *Cæs.*, 10; *Cic.*, 29.

mées; ils pouvaient faire surgir des troupes en frappant la terre du pied; et après les avoir rassemblées, les conduire à la victoire. Mais César n'avait ni vétérans à ses ordres, ni moyens de lever des recrues. Son nom était inconnu à la guerre, et ne pouvait servir de mot de ralliement à ceux qui aspiraient soit au pillage, soit à la gloire. Aussi, satisfait de l'attitude pacifique prise par Pompée, et certain que les partis dans la ville se balançaient si exactement qu'aucun changement matériel ne pourrait arriver soudainement dans la situation du jeu politique, il se détermina à se rendre dans l'Espagne Ultérieure, la province qui lui avait été assignée à l'expiration de sa dernière charge; à s'y mettre à la tête d'une armée romaine, et à remplir ses coffres de dépouilles accumulées soit par la guerre, soit par la paix. Mais tels étaient ses embarras privés qu'il ne put sans un effort extraordinaire, pas même quitter Rome pour sa destination. Il eut recours à Crassus pour un prêt de huit cents trente talents, afin de satisfaire ses créanciers les plus pressants, et s'équiper pour l'expédition (1). Crassus lui fournit volontiers la somme requise, comme paiement des services passés, et comme encouragement à des services à venir; car la jalousie que César avait semée entre Pompée et le sénat était regardée par Crassus et par tous les hommes d'État ambitieux du jour, comme un service qui leur était directement rendu (2).

Il déjoue le projet de ses ennemis de le retenir à Rome. — Le délai que ces arrangements exigèrent fut presque fatal à l'expédition même du propréteur. Car en ce moment le sénat

(1) Plutarque, *Crass.*, 7; *Cæs.*, 11. Ce fut en cette circonstance, suivant Appien (*Bell. civ.*, II, 8), qu'il dit qu'il avait besoin de 250,000 sesterces, *pour ne rien valoir*.

(2) Plutarque, *Cæs.*, 11.

s'occupait de l'affaire de Clodius; et un décret fut porté, sans doute spécialement dirigé contre César, d'après lequel les préteurs ne pourraient partir pour leurs provinces avant qu'elle eût été discutée et définitivement réglée. En conséquence, les détails de sa charge n'avaient pas été arrangés, la somme pour laquelle l'État devait contribuer à ses dépenses, le nombre de troupes qui lui étaient confiées, les noms de ceux qui devaient composer sa suite, n'étaient pas encore déterminés. Mais César, résolu à ne pas laisser déjouer ses desseins, quitta subitement Rome au milieu de l'année (A.U. 693, av. J.-C. 61), et se rendit dans sa province en bravant tout empêchement. Il avait raison d'appréhender qu'on ne projetât de le retenir à Rome par une accusation politique (1); mais il savait qu'une fois à la tête de ses légions, ses ennemis n'oseraient le rappeler, et il comptait faire une telle moisson de trésors et de réputation, qu'il échapperait, à son retour, aux effets de leur haine.

Les provinces romaines en Espagne. — La totalité de l'ancienne Ibérie se divisait à cette époque en deux provinces, la Citérieure et l'Ultérieure (2). La première s'étendait depuis

(1) Suétone, *Jul.*, 18. « On ne sait si ce fut par crainte du procès qu'on lui préparait à Rome ou pour secourir plus tôt les alliés qui l'imploraient. »

(2) Espagne, Hispania, Ibéria. Le premier nom fut donné par les Carthaginois à l'extrémité sud-ouest de la péninsule, et était probablement un mot phénicien. La rude aspiration et le sifflement qui l'accompagne sont caractéristiques de leurs appellations. Comparez Hasdrubal, Hiempsal, Thapsus, Ruspina, Hispalis, Hispania, Hesperia (?). Les Romains adoptèrent leurs dénominations. D'autre part, les géographes grecs donnèrent au pays le nom d'Ibéria, qui peut dériver, par l'intermédiaire des marchands marseillais, de la rivière Ibérus. Mais il est probable que la première population du Nord et du Centre tout entiers s'appelait Ibériens. Pline, *Hist. nat.*, III, 3 : « Ibérus, fleuve à cause duquel les Grecs nommèrent toute l'Espagne Ibérie. » Comparez Mannert, *Géographie*, I, 227.

Digitized by Google

les Pyrénées le long de la côte de la Méditerranée jusqu'au golfe Urcitanus, près de l'angle sud-est de la Péninsule. Les bords de la mer étaient garnis d'un grand nombre de colonies romaines; les Celtibères, occupant les parties centrales du pays, où les grandes rivières prennent leurs sources, avaient été conquis de bonne heure, et s'assimilèrent rapidement au type de la nation victorieuse (1). Leur éducation sous le court gouvernement de Sertorius, avait déjà porté ses fruits, en répandant un esprit de discipline et d'obéissance. Mais, dans toute l'étendue des districts du Nord, les limites de la province, aussi bien que celles de l'autorité romaine, étaient moins clairement définies. Les Cantabus, les Vaccæi, les Astures, et les Callaici, restes de la vieille et pure souche ibérienne, gardaient dans leurs montagnes stériles leur farouche indépendance. La portion méridionale et occidentale de la Péninsule constituait la province Ultérieure qui fut ensuite subdivisée en deux, l'Anas ou Guadiana formant la ligne de démarcation (2). La côte de la Méditerranée et la vallée du Bétis étaient les séjours de la richesse et du luxe, de l'art et de la science; mais ces districts favorisés étaient eux-mêmes exposés aux attaques soudaines de leurs sauvages voisins, et la vigilance du gouvernement provincial trouvait constamment à s'exercer pour protéger les retraites centrales de la civilisation pacifique (3).

Campagne heureuse de César en Espagne. (A. U. 693.) —Ayant ainsi pris possession, à tout risque, du gouvernement de sa province, le propréteur, s'occupa, avec la même résolution,

(1) Ils furent soumis par les armes et l'adresse de Caton le censeur environ A. U. 557. Appien, *Hisp.*, 41.

(2) César, *Bell. civ.*, I, 38 : « De la forêt de Castulon à l'Anas. »

(3) Live, XXXIV, 17 : « De tous les Espagnols, les Turdétains passaient pour les moins guerriers. »

de lever dix cohortes de ses propres ressources, pour ajouter aux vingt qui étaient placées dans le pays. Les tribus de la Lusitanie, au delà du Tage, n'avaient jamais été soumises au joug romain, et derrière elles s'étendaient les montagnes de la Galice, qui servaient de retraite à une race à laquelle le nom de la république était presque inconnu. Les gouverneurs provinciaux vivaient dans un état de guerre presque perpétuel avec les petits chefs, dont la dépendance nominale avait pour signe l'imposition d'un tribut, rarement payé, sauf quand on l'exigeait par la force des armes. Les nécessités de la défense pouvaient déjà justifier les incursions répétées qu'ils faisaient pour tenir en bride, sur leurs frontières, ces vagabonds faméliques. La faute des officiers qui représentaient la majesté de Rome dans ces possessions lointaines, était moins leur usurpation des droits et des libertés d'un implacable ennemi, que leur méthode précipitée et incomplète de faire la guerre. Ils frappaient leurs coups au hasard, non pour la sécurité définitive des intérêts commis à leurs soins, mais pour la satisfaction de leur ambition ou de leur avarice personnelle, et ne persévéraient dans aucun plan défini de conquête. César semble s'être conduit avec un autre sentiment de son devoir comme gouverneur de province. Il ne se contenta point d'un simple aveu de soumission ; il exigea une garantie de la persévérance de leur soumission, il porta la guerre dans les retranchements des montagnes, et chassa l'ennemi, de ses retraites, dans les plaines découvertes. Et alors même qu'il eut atteint ce résultat, il ne se laissa pas détourner de son projet par le butin que les naturels jetèrent par ruse sur sa route ; il alla chercher chez lui le corps principal de ses adversaires, les poursuivit au delà de larges fleuves, les chassa sur les bords de la mer, et dans les îles sur les côtes. Il se procura des vaisseaux à Cadix, et avec leur assistance,

Digitized by Google

s'empara de ces derniers refuges. Sur sa route, il effectua la soumission complète des districts de la Lusitanie au nord du Tage, comprenant les repaires sauvages des monts Herminius, et les eaux rapides du Douro. Brigantium en Galice, protégée du côté de la terre par les difficultés du terrain de la contrée environnante, fut attaquée par lui avec un armement naval; et il planta son étendard victorieux à l'extrémité la plus reculée de sa province (1).

Son administration civile. — Les succès du nouveau prétendant à la renommée militaire donnèrent un brillant avant-goût de ses gloires futures. Le peu de temps qu'il put consacrer aux affaires civiles doit avoir été employé avec une énergie au moins égale. Le grand sujet de plainte des provinciaux, dans toute l'étendue de la domination romaine, était le poids de leurs dettes envers le gouvernement. Les fermiers des revenus publics exigeaient leur paiement avec la dernière sévérité; mais, de même que les résidents romains en général, avec cette proccupation du gain si caractéristique de la nation, ils étaient toujours prêts à obliger les naturels par des prêts usuraires, et à les délivrer ainsi des difficultés immédiates, moyennant un énorme sacrifice

(1) Brigantium semble avoir été soit le Ferrol moderne, soit la Corogne. Mannert se décide pour la première ville. Mais les restes d'une vieille tour romaine près de la seconde peuvent nous rappeler que Brigantium était célèbre par son phare (Orose, I, 2). Les deux villes modernes toutefois sont situées en face l'une de l'autre des deux côtés d'une baie, et le phare pouvait servir de signal pour les navires qui se dirigeaient vers l'une ou l'autre destination. Le Mons Herminius est supposé par Drumann et Manner avoir été placé au sud du Tage; mais il semblerait plutôt, d'après le récit de Dion, qu'il était placé près du Douro. On peut probablement l'identifier à la Sierra d'Estrella, dans la province de Beira. Les autorités pour l'histoire de cette campagne, importante seulement comme prélude des grands exploits militaires de César, sont Plutarque, *César*, 12; Dion, XXXVII, 52, 53.

éventuel. Les revenus, non seulement des individus, mais même des cités et des États, s'hypothéquaient au delà de toute possibilité de libération. Les personnes des débiteurs et de leurs familles étaient exposées à être saisies et vendues comme esclaves. Quand l'affaire en venait à ce point, on comprend aisément quel refuge tout préparé offraient aux victimes les bandes de brigands dans les montagnes. L'administration de César fut particulièrement dirigée vers l'abolition de cette cause de guerre perpétuelle. Il effectua un arrangement en vertu duquel les dettes durent être liquidées par atermoiements, et on dit qu'il se concilia, par sa sagesse et sa prudence, le bon vouloir de chaque partie. Le tribut qui avait été imposé à la province par Métellus Pius, pendant la guerre de Sertorius, fut remis par le sénat, à la demande du propréteur; par ce service, il acquit un juste droit à la reconnaissance du peuple espagnol (1). En même temps, il ne négligea pas le principal objet de sa présence dans la contrée. Il amassa un trésor considérable pour lui-même (2), et prit soin de satisfaire dans une juste proportion la cupidité de ceux de sa suite et de ses soldats. L'armée le salua sur le champ de bataille du titre d'impérator.

(1) *Auct. de bell. Hisp.*, 12.

(2) Suétone, dans un passage où il ramasse tous les reproches faits au héros qu'il a pris pour sujet, tant pendant sa vie qu'après (*Jul.*, 54), dit qu'il fut accusé de recevoir des présents des individus et même d'en solliciter. Cela n'est pas improbable, mais personne ne semble avoir soulevé contre lui aucune accusation de fraude ou de rapine dans son administration civile. Ses ennemis, avec toute leur animosité sans scrupule, ne menacèrent jamais de déférer sa conduite, comme gouverneur de province, à un tribunal judiciaire. La propréture de César fut un objet de panégyrique parmi ses compatriotes. Comparez Cicéron, *pro Balb.*, 19; Velleius, II, 43; Plutarque, *Cæs.*, 12.

Pompée presse le sénat de ratifier ses actes. — Pendant l'absence de César, Pompée continua avec lenteur et irrésolution à insister auprès du sénat, pour la ratification de ses actes dans les guerres d'Orient. Il avait dépensé de grandes sommes d'argent au service de l'État, il avait levé des contributions sur les sujets et les alliés, il avait conféré des priviléges à des cités, et des couronnes à des partisans politiques. Tous ces actes avaient été accomplis dans l'exercice de son autorité sans limites, investi qu'il était de pouvoirs extraordinaires par la loi Manilius. Néanmoins, il avait hâte de faire confirmer sa conduite par un décret spécial du sénat, pour se dégager de toute responsabilité ultérieure. Mais ce corps saisissait avec joie l'occasion d'humilier le général hautain. Lucullus, en particulier, enviait les distinctions de son rival et successeur dans le commandement de l'Orient (1), il insinuait qu'il avait été lui-même le premier à briser le pouvoir de Mithridate, qu'il l'avait laissé comme une proie aisée à un adversaire tout frais, avec des ressources augmentées; que le tyran, après tout, avait échappé à celui qui le poursuivait, et, par une mort involontaire, avait dérobé au prétendu conquérant la moitié de sa gloire (2).

Triomphe de Pompée. (A. U. 693, sept. 22, 23). — Le sénat écouta avec approbation ces indignes objections, et par degrés recouvra son courage en présence d'un homme qui avait été si récemment le maître de ses légions. Il avait caché son inimitié sous un concert d'acclamations quand Pompée entra à Rome, accompagné, non de ses troupes, mais

(1) Plutarque, *Pomp.*, 46.

(2) Lucain (I, 336) place ce langage dépréciateur dans la bouche de César :

— « Lassi Pontica regis
Præda, barbarico vix consummata veneno. »

d'une bande de flatteurs et de courtisans (1). La modestie étudiée de son attitude encouragea la présomption des nobles, dans la même proportion qu'elle diminua leur jalousie. Il ne voulut accepter aucun titre qui rappelât le théâtre de ses conquêtes et en perpétuât la mémoire en le liant à son nom. Il se contenta de la simple appellation de Magnus, le grand, qui avait été sanctionnée par la voix populaire à une époque plus éloignée, et qui, en un seul mot, comprenait plus que toutes les dénominations locales (2). Il déclina ensuite toute marque d'approbation publique, à l'exception de la permission de porter une couronne de laurier, et les insignes triomphaux, aux spectacles du cirque (3). Sur ces entrefaites, il accomplit la solennité de son triomphe; jamais Rome n'en avait vu un pareil (4). Il fut moins remarquable par la magnificence des fêtes qui l'accompagnèrent, ou par les spectacles publics au théâtre ou au cirque, que par l'intérêt et la valeur des dépouilles qui le rendirent illustre. Les trésors de Mithridate, rassemblés par le pillage de la Grèce,

(1) Velleius, II, 40 : « Plus la crainte avait été grande, plus le retour en simple citoyen d'un si grand général fut agréable. »

(2) Ovide, *Fast.*, I, 603 :

« Magne, tuum nomen rerum mensura tuarum est. »

De même Octave prit le titre d'Auguste :

« Si petat a victis, tot sumat nomina Cæsar
Quot numero gentes maximus orbis habet. »

(3) Dion, XXXVII, 21. Velleius, *loc. cit.*, observe qu'« il n'osa en user qu'une fois, et ce fut encore trop. » Les gloires du triomphe étaient une élévation vertigineuse qui fournissait un thème constant aux moralistes. Némésis ne pouvait endurer qu'avec peine la provocation de voir un mortel s'asseoir parmi ces concitoyens avec la robe sous laquelle il avait trois fois chevauché au temple de Jupiter, au Capitole : « Velamina summo ter conspecta Jovi. » Lucain, IX, 177.

(4) Comparez le récit détaillé de Plutarque, *Pomp.*, 45.

ne furent point restitués aux victimes, mais réservés pour enrichir les amis du dernier vainqueur. Des œuvres de peinture et de sculpture étaient éclipsées par de grands amas de vaisselle précieuse, et par le luxe inconnu des pierreries, des perles et des vases de cristal. Il n'est pas douteux que le goût de ces objets n'ait daté à Rome, de cet heureux événement (1). Ce fut ainsi que le peuple romain passa rapidement de la vieille barbarie à cette période de la vie d'une nation où l'on place son plaisir uniquement dans ce qui brille et ce qui est rare, et dans un luxe de courtisane (2).

Il presse le vote d'une loi agraire pour la satisfaction de ses vétérans. — Cette innocente satisfaction de sa vanité ne faisait en rien avancer l'objet auquel Pompée s'intéressait alors. La soldatesque, licenciée à Brindes, réclamait l'accomplissement des amples promesses de terres qu'il avait étalées devant elle (3). Sylla avait demandé des biens pour

(1) Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 7.

(2) Pompée est le premier Romain auquel on peut reprocher avec quelque sûreté d'avoir eu le mauvais goût de se laisser représenter en statue nue. C'était le mode de représentation adopté par les Grecs pour les déités et les héros, et il convenait à des traits d'une beauté et d'une majesté idéales. Chez les empereurs romains, la combinaison de la figure nue avec la tête humaine ordinaire, parée et frisée à la mode du jour, a en général quelque chose de burlesque. Les empereurs cependant, qui se prétendaient parents des divinités, n'étaient pas tout à fait inconséquents. Mais une figure nue de citoyen romain, avant l'âge des apothéoses, était déplacée et n'offrait aucun sens. Pompée fut probablement égaré par une vanité personnelle, car il était un des plus beaux hommes de son temps. (Plutarque, *Pomp.*, 2; Pline, *Hist. nat.*, VII, 10; Velleins, II, 29.) La fameuse statue du palais Spada à Rome, qu'on suppose le représenter et dont la forme serait celle sous laquelle César fut assassiné, peut à peine être présumée originale; mais une autre, également nue, conservée dans la Villa Castellazzo, près de Milan, a plus de droits à notre confiance. Voyez Winckelmann, *Gesch. der Kunst*, XI, 1.

(3) Quoique les légions fussent débandées, on peut supposer qu'une

ses vétérans; pourquoi Pompée n'en exigerait-il pas aussi? Mais il manquait à la copie la hardiesse de l'original; le fantôme de la dictature se déroba encore à ses embrassements. Il tenta d'atteindre son but par une conduite appropriée aux circonstances; mais il échoua encore par défaut d'adresse. Il avait assuré, par les moyens ordinaires de corruption, l'élection pour l'année 694 de deux consuls aux sentiments politiques ou privés desquels il croyait pouvoir se fier (1). (A. U. 694. Avant J.-C. 60.) Mais l'un, L. Afranius, n'avait aucune valeur comme homme d'État, un homme, dit Cicéron, qui ne connaissait pas le prix de la chose qu'il avait achetée, et s'entendait mieux à la danse qu'à la politique (2). L'autre, Métellus Céler, avait reçu un affront personnel de son patron, qui avait répudié sa sœur Mucia, immédiatement à son retour à Rome (3). Ce fut sous ces auspices défavorables qu'un des tribuns, nommé Flavius, fut engagé à présenter une loi basée sur des principes semblables à celle de Rullus, pour un partage de terres en Italie entre les vétérans de Pompée et les classes pauvres de la cité. Ces terres consistaient partie en domaines publics, partie en biens fonds à acheter par le gouvernement avec les dépouilles de la dernière guerre. Cicéron, qui s'était opposé avec tant d'acharnement à la première loi agraire, parla avec modération de celle-ci. Il avoue dans sa correspondance avoir pris

partie au moins d'entre elles se rassemblèrent de nouveau pour accompagner le triomphe de leur général.

(1) Cicéron, *ad Att.*, I, 16. « A ces comices, notre Grand pousse en dépit de tous les fils d'Aulus. » Plutarque note l'audace avec laquelle Pompée achetait ouvertement les votes. (*Pompée*, 44.)

(2) Cicéron, *ad Att.*, I, 19; Dion, XXXVII, 49.

(3) Dion, *loc. cit.*; Plutarque, *Pomp.*, 42. Mucia était fille de Mucius Scévola et demi-sœur de Céler et de Népos; Elle était suspecte de familiarité avec César.

quelque peine pour l'arranger et l'amender, et s'être étudié à concilier les intérêts des individus avec ceux de l'État et de Pompée lui-même (1). Si c'est de ce ton qu'il en parlait à un ami intime, il fut probablement encore plus circonspect et plus conciliant à l'égard de toutes les parties, dans le sénat. Mais si de la sorte on enleva l'aiguillon à une mesure répugnante et violente, les nobles se contentèrent de laisser leur opposition dégénérer en indifférence, et d'étouffer le projet par leurs délais. La ville était occupée, d'une part, d'un scandale privé, l'intrigue d'un noble nommé Memmius avec la femme d'un frère de Lucullus (2). D'autre part, elle s'amusait des manœuvres de Clodius, qui, dans son impatience d'obtenir un siége sur le banc des tribuns, cherchait à se faire adopter dans une famille plébéienne par un vote du peuple (3). Tout le monde savait que son but suprême était d'obtenir les moyens de nuire à Cicéron, et la ville assistait à ce spectacle avec plus de curiosité que de sollicitude.

Pompée est obligé de se désister de ses demandes. — Vers le même temps des nouvelles arrivèrent de Gaule touchant les commotions dont ce pays était menacé et les grands préparatifs que faisaient les Helvétiens pour une émigration nationale, laquelle menaçait de ne respecter ni la province romaine, ni les territoires des alliés. Une révolution en Gaule était toujours un sujet de profonde alarme à Rome. Le sénat décréta que les consuls se partageraient par le sort la défense des deux provinces de chaque côté des Alpes, et

(1) Cicéron, *ad Att.*, I, 19 : « Je pensais qu'on pouvait vider la sentine de la ville et peupler la solitude de l'Italie. » C'était le langage des Gracches.

(2) Idem, *ibid.*, I, 18.

(3) Idem, *ibid.*

que des députés de rang consulaire seraient envoyés immédiatement pour lever des troupes, et pourvoir à la sécurité des possessions nationales. Des hommes distingués furent promptement choisis pour cette charge importante; mais Cicéron et Pompée furent spécialement réservés comme des hommes d'État dont les services étaient indispensables à Rome pendant une telle crise (1). L'imminence de cette guerre gauloise refroidit tout l'intérêt que la loi agraire avait excité (2). Pompée, craignant d'exaspérer le peuple en insistant dans ses demandes en un pareil moment, engagea ses amis à se désister ; mais il regretta amèrement la précipitation avec laquelle il avait débandé son armée, et avait eu confiance dans la reconnaissance ou la terreur de ses compatriotes (3). On aurait pu croire que le peuple en général n'était pas moins jaloux du champion national, que le sénat lui-même. Il comprenait que son plan pour enrichir la lie du forum par des dons de terres publiques, n'était qu'un voile destiné à couvrir ses desseins contre la liberté (4).

Ses plans pour embrouiller les affaires publiques. — Ce fut un grand échec pour Pompée, au lieu de donner le mot d'ordre aux consuls et aux consulaires, d'en venir à employer, comme ses instruments, les plus turbulents des tribuns et des démagogues populaires (5). Il fut réduit à se

(1) Telle fut l'interprétation complaisante donnée par Cicéron à cette mesure. (*Ad Att.*, I, 19.)

(2) Cicéron, *loc. cit.* : « Sed hæc tota res interpellata bello refrixerat. »

(3) Dion, XXXVII, 50.

(4) La populace l'insulta au théâtre. Un acteur ayant occasion de dire dans son rôle : « Nostra miseria tu es magnus, » on lui fit répéter plusieurs fois ces paroles. Aux mots « virtutem istam veniet tempus cum graviter gemes, » l'auditoire éclata en bruyantes acclamations. (Cic., *loc. cit.*)

(5) Comparez les remarques de Plutarque, *Pomp.*, 46.

dégrader ainsi par l'hostilité de Lucullus, et le ressentiment de Métellus Céler. Le consul, pour la satisfaction de son inimitié privée, fit la cour à Cicéron et au parti sénatorial ; et la créature de la faveur et de la corruption devint tout d'un coup, à leurs yeux, un admirable magistrat, un patriote et un homme d'État. La violence de son opposition à Pompée provoqua de violentes représailles. Le tribun Flavius, fort de l'appui de son nouveau patron, se saisit lui-même de la personne du consul, et le jeta en prison. Métellus étala complaisamment ces outrages aux yeux de la cité. Il somma les sénateurs de tenir leurs délibérations dans sa cellule. Flavius érigea son tribunal devant la porte de la prison pour les empêcher d'entrer; mais ils firent jeter le mur par terre, et passèrent par la brèche pour se réunir à leur chef. Pompée n'était pas encore endurci à des procédés si scandaleux, et il se hâta de réprimer le zèle de son adhérent (1). Une telle modération, en tout cas, aurait fait glorieusement tache dans l'histoire de ces temps de violence égoïste, si elle avait été accompagnée de quelque tentative d'arrêter la dégénération du siècle, et d'imprimer une nouvelle vigueur aux rouages de la constitution. Mais Pompée n'avait le désir de rien faire pour le bien de l'État, à moins qu'il ne se rendît pleinement à sa discrétion. Alors, mais alors seulement, il était prêt à tenter l'expérience de la réforme, à employer pour réussir toute l'influence qu'on lui connaissait, toute la sagesse et la magnanimité qu'au moins on lui supposait. Il restait encore à voir quels talents l'heureux guerrier avait réellement pour l'administration civile. Mais aucun parti dans l'État n'était encore disposé à acheter un bien si dou-

(1) Cette histoire, il faut le remarquer, ne repose que sur l'autorité de Dion (*loc. cit.*), et, si elle est vraie, il est étrange qu'il n'y soit pas fait allusion par Cicéron.

teux à un prix si incertain. Cependant, l'idée commença à poindre dans son esprit que par l'habile mise en œuvre de ses ressources, sa richesse, son pouvoir, ses relations privées, il pourrait entraver les actes de tous les partis, arrêter la marche du pouvoir exécutif. La crainte de la domination de la populace et de la violence des démagogues, finirait par prévaloir, comme plus proche et plus urgente, sur l'appréhension du despotisme dictatorial, et l'auteur de la confusion serait seul capable de la débrouiller.

Faiblesse de Pompée. — Tout grand, sans conteste, que fût Pompée, il avait dans le caractère un défaut capital : c'est qu'il négligeait de tenir en vue son but principal avec persévérance, et laissait de moindres objets le détourner de sa course, et user ses forces en pure perte. Cela peut s'observer même dans sa carrière militaire, où éclata surtout son génie. Dans les campagnes d'Espagne, ses opérations manquèrent de suite et n'eurent rien de décisif, et il semble qu'il y ait eu des traces d'une faiblesse semblable dans sa lutte avec Mithridate; ses compatriotes en furent mécontents, et le soupçonnèrent de prolonger la guerre dans des vues politiques. Dans la ville, ce manque de décision devint de jour en jour plus évident. Il eut pour conséquence d'empêcher Pompée d'acquérir aucun ascendant sur ses associés. Ses vertus étaient la sobriété et la modération, et il les possédait à un degré éminent. Mais quand ces qualités ne sont pas le résultat d'un courageux empire sur soi-même, mais dérivent d'un défaut d'animation et de l'imperfection du sens de la jouissance, elles ont peu d'attrait pour des hommes de tempéraments plus chauds, et exercent encore moins d'autorité sur leur imagination. Aussi, personne ne fut si constamment trompé par les personnes qu'il choisissait pour instruments : elles découvraient ses faiblesses, et secouaient le joug de sa condescendance. La distance qu'il affectait de maintenir

dans ses rapports avec ceux qui l'environnaient, venait en partie de sa froideur naturelle, mais plus encore, peut-être, de sa propre défiance de son pouvoir sur eux. Ils prirent d'abord cela pour de la grandeur d'âme; mais en s'approchant de plus près de cet homme qui se proclamait lui-même un héros, ils virent avec dégoût de quel grossier limon il était formé.

Sa dissimulation dévoilée. — On ne peut cacher non plus que sa froideur et sa réserve s'étaient signalées par leurs fruits ordinaires, dans une carrière précoce de cruauté sans remords et de dissimulation invétérée. Les nobles qui frissonnaient d'horreur à l'idée de voir Pompée assumer les pouvoirs de la dictature, savaient bien à quelle école il avait été élevé, et quelles preuves il avait donné d'en avoir retenu les leçons. Il avait léché l'épée de Sylla; et comme avec les jeunes tigres, une fois qu'ils ont goûté du sang, on ne pouvait jamais être sûr que sa soif fût apaisée (1). C'était un autre Marius ou un autre Sylla non pas meilleur, mais plus déguisé (2). Sous les ordres du dictateur, il avait versé le plus pur sang de Rome, et avait été stigmatisé du titre du jeune bourreau (3). Il avait mis à mort un Carbon, un Brutus, un Scipion Emilien, sans montrer jamais la moindre marque de compassion ou de clémence. On ne pouvait se fier à sa parole, il était capable de désavouer ses propres ordres; ni amis ni ennemis ne pouvaient se reposer sur la conformité de ses actes avec les sentiments qu'il expri-

(1) Lucain, I, 327 :

« Utque feræ tigres nunquam posuere furorem
Quas nemore Hyrcano, matrum dum lustra sequuntur,
Altus cæsorum pavit cruor armentorum :
Sic et Syllanum solito tibi lambere ferrum
Durat, Magne, sitis. »

(2) Tacite, *Hist.*, II, 38 : « Occultior, non melior. »

(3) Valère-Maxime, VI, 2, 8 : « Adolescentulus carnifex. »

mait (1). Rome eût pu se rendre à un chef qui eût exigé sa soumission l'épée à la main ; mais c'était trop en attendre que de la croire disposée à se livrer volontairement au pouvoir d'un homme qui affectait de demander comme une faveur qu'elle remît entre ses mains les vies et les libertés de ses enfants (2).

Il fait des ouvertures d'alliance à César. — Depuis le moment de son retour dans la ville, Pompée promenait ses regards autour de lui pour trouver des créatures qui pussent faire avancer ses desseins occultes, sans le compromettre, ni sans prétendre à trop d'indépendance de sa direction. Il fut singulièrement malheureux dans ses intrigues. Quand il répudia sa femme Mucia, il avait peut-être déjà en vue la formation d'une alliance avantageuse. Il se proposait, dit-on, de s'allier à la famille de Caton dont le caractère et la position devaient, si cela est vrai, lui être étrangement inconnus. L'ouverture fut rejetée avec dédain (3). Il trouva, il est vrai, dans Cicéron un flatteur complaisant, et joua avec lui une longue comédie de dissimulation et de cajolerie, transparente pour tout le monde excepté pour celui qui en était l'objet (4). « En vain, lui dit-il, aurais-je mérité les gloires

(1) Cicéron, *ad Div.*, VIII, 1, 3 : « Solet aliud sentire, aliud loqui. » Comparez *ad Att.*, I, 13, 4 ; II, 20, 2 ; II, 22, 1 ; IV, 9 ; IV, 15, 7 ; Drumann, IV, 545.

(2) Les Romains d'une époque plus récente faisaient cette distinction entre leur soumission aux usurpateurs des guerres civiles et le despotisme légalisé des empereurs. Lucain, IV, fin. :

« Jus licet in jugulos nostros *sibi fecerit ense*
Sylla potens, Marinsque ferox, et Cinna cruentus,
Cæsareæque domus series, *cui tanta potestas*
Concessa est. »

(3) Plutarque, *Pomp.*, 44.

(4) Il est évident que Cicéron fut mis en garde contre Pompée par son ami Attieus. Cicéron, *ad Att.*, I, 17, 10 ; II, 1, 6.

du triomphe, si vous n'aviez pas préservé la ville pour me permettre d'y triompher (1). » Il fit sa cour à sa dupe avec tant d'assiduité, et se montra si fréquemment en sa compagnie, que les jeunes nobles lui donnèrent par plaisanterie le nom de Cnéius Cicéron. Mais il semble s'être bientôt convaincu qu'il ne pourrait faire que peu d'usage des services de l'orateur. La conduite des deux consuls fut encore pour lui un sujet de déception ; l'un par sa nullité, l'autre par son hostilité déclarée : aucun ne servît ses intérêts. Clodius était trop étourdi et trop opiniâtre pour qu'on pût compter sur lui comme sur un allié ; quant aux services de Flavius, il était au dessous de la dignité du grand Pompée de paraître les rechercher. Crassus visait comme lui à attiser les dissensions publiques, avec l'aveugle présomption que sa richesse et le nombre de ses clients lui donneraient l'avantage sur tous ses compétiteurs, dans une période de discorde populaire. Mais il y avait entre eux une mortelle animosité ; car aucun d'eux n'était d'un caractère à oublier une ancienne jalousie ; et personne ne savait moins que Pompée comment s'y prendre pour faire une ouverture de réconciliation. Ce fut dans ces circonstances qu'il résolut d'engager César dans ses projets, ayant déjà découvert en lui, à ce qu'il pensait, tout l'empressement à le servir qu'il pouvait désirer. César, croyait-il, n'avait pas de considération à perdre aux yeux de la noblesse, dont l'opinion lui inspirait tant de crainte à lui-même ; pendant que son caractère et ses besoins semblaient également l'encourager à braver les conséquences des plus audacieuses aggressions. Nous pouvons supposer de plus, qu'aux yeux d'un homme aussi sévère que Pompée, pour les règles de la tenue et de la bienséance, le caractère du débauché partisan de Marius, paraissait si méprisable, qu'il pouvait se croire

(1) Cicéron, *de Off.*, I, 22.

capable en tout temps de secouer et de rompre impunément leur alliance. Le retour de César de sa province était favorable aux vues des deux parties, et ils ne perdirent pas de temps pour en arriver à l'apparence d'une entente mutuelle (1).

César brigue le consulat et abandonne l'honneur d'un triomphe. — Rome n'avait pas de récompenses pour l'exercice honorable et lucratif de fonctions civiles dans les provinces; mais les succès militaires du propréteur en Espagne lui donnaient un titre pour prétendre à la distinction d'un triomphe. César adressa des lettres au sénat, détaillant ses exploits, et en sollicitant la récompense. Mais le consulat présentait des avantages plus solides; et à mesure que l'année d'Afranius et de Céler avançait, le temps s'approchait où l'on pouvait briguer et obtenir cette charge. Un obstacle surgit. Les jalouses prescriptions de la loi défendaient à l'impérator d'entrer en ville avant le jour de son triomphe, tandis que la vanité du peuple demandait la présence au forum, dans trois occasions marquées, de tout candidat à ses suffrages. Il est vrai que le sénat avait fréquemment obtenu pour ses favoris la dispense de cette dernière formalité. Marius avait été élevé au consulat, Lucullus à l'édilité, tous deux en leur absence (2). Peu d'années après, Catulus était le premier à proposer une semblable dérogation en faveur de Pompée, quand il obtint le proconsulat d'Espagne, et s'abstint scrupuleusement d'entrer dans la ville (3). Mais dans l'occasion présente, les nobles se réjouissaient de jeter un obstacle dans le chemin de l'homme qu'ils haïssaient; ils accordèrent le

(1) C'est à cette époque que le nom de César se rencontre pour la première fois dans les lettres de Cicéron, et il nous est présenté avec ces paroles prophétiques : « César, auquel les vents sont maintenant très favorables. » (*Ad Att.*, II, 1.)

(2) Plutarque, *Marius*, 14 ; *Lucullus*, 1 ; Cicéron, *Acad.*, II, 1.

(3) Idem, *Pompée*, 54.

triomphe en vue de pouvoir exclure le triomphateur du consulat (1). Pendant que ses amis se hâtaient d'obtenir un décret en sa faveur, le rigide patriote eut recours à un artifice, et consuma toute la journée dans une interminable harangue (2). Sans doute, les nobles s'attendaient à ce que César abandonnât la poursuite incertaine du consulat; mais au contraire, il renonça au triomphe, et, quittant précipitamment sa province avant l'arrivée de son successeur, il parut à Rome en temps convenable pour solliciter les votes des citoyens. C'était un hommage à la majesté du peuple que de préférer ostensiblement ses honneurs à ceux du sénat; mais aux yeux de César, la valeur de l'un dépassait cent fois la vaine gloire de l'autre. Il forma une coalition avec un riche candidat, L. Lucceius (3); les nobles mirent toute leur force au service de Bibulus, et fournirent une somme immense pour corrompre les centuries. Caton lui-même se joignit à cette audacieuse cabale, et mit par son exemple le sceau à cette conviction universelle que la loi était impuissante, et une révolution inévitable (4).

La cabale de Pompée, César et Crassus; le premier triumvirat. (A. U. 694.)—Cependant Crassus, délaissé par les chefs des diverses sections de la noblesse, les indolents, les tarés, et les impossibles, se sentait mal à l'aise, même dans sa position élevée. Prudent, industrieux, et soigneux des apparences, il était lui-même également éloigné de tous ces extrêmes; et sans rupture ouverte, son influence sur son parti semblait lui échapper. Le retour à Rome de César, là source première de tout ce qu'il y avait d'original et d'actif, lui souffla une nouvelle vie, aussi bien qu'à Pom-

(1) Dion, XLIV, 41.
(2) Suétone, *Jul.*, 18; Dion, XXXVII, 54.
(3) Cicéron, *ad Att.*, I, 17, 11.
(4) Suétone, *Jul.*, 19.

Digitized by Google

pée, et vint à propos pour ouvrir une ère nouvelle à leur mutuelle fortune. Le candidat du parti de Marius au consulat était déjà préparé à nouer avec chacun d'eux une intime alliance, et en même temps à les réconcilier l'un avec l'autre. Crassus commença bientôt à écouter avec plaisir les ouvertures d'un négociateur si habile. Une petite flatterie adroite servit de baume aux blessures que sa vanité avait reçues; et on l'amena aisément à retirer son appui à des amis qui ne savaient pas apprécier son importance, et à l'accorder à ceux qui avaient la sagesse de le solliciter. C'est ainsi que les trois compétiteurs au pouvoir suprême formèrent entre eux une ligue dans le but de se pousser mutuellement. On convint de ne laisser rien faire dans la république sans le consentement de chacune des trois parties contractantes (1). Unies, elles constituaient un pouvoir, avec lequel toutes les ressources de la république ne pouvaient pas lutter. Dans quelque mesure qu'il leur plût de respecter les formes de la constitution, leur influence était en réalité toute puissante, leur voix décisive. Il ne manquait à la cabale qu'une déclaration ouverte pour être reconnue comme l'usurpation du pouvoir absolu, et la répartition de ce pouvoir dans plusieurs mains le distinguait seul d'un despotisme monarchique. Tel fut le triumvirat de Pompée, de César et de Crassus, qui produisit son fruit légitime dans l'empire d'Octave.

Réflexions sur le caractère de cette ligue. — Le rideau se lève maintenant pour le commencement d'un autre acte dans le grand drame, et nous ouvre un nouveau développement de l'histoire du peuple romain. Le sang des Romains et des Italiens s'était mêlé en un courant commun; la contre-révolution avait effacé toutes traces de la réforme de Sylla; la lutte s'était terminée par l'élévation d'individualités poli-

(1) Suétone, *Jul.*, 19.

tiques à une position d'où elles pouvaient placer leur ambition privée en antagonisme avec le bien général. Chaque grand chef se trouve à la tête d'une faction dont les intérêts se concentrent en lui seul, dont les membres sont prêts à se battre sous sa bannière et pour son agrandissement personnel, et ont cessé d'invoquer les mots d'ordre des partis, ou les principes des classes. Les triumvirs sont ligués à présent ensemble pour miner l'ancienne forme du gouvernement; peu à peu ils voleront chacun de leur côté, et se provoqueront l'un l'autre à un duel à mort. Chacun d'eux essaiera de se fortifier par un appel à de vieux noms et à de vieux préjugés, et les ombres d'un parti populaire et d'un parti patricien se rencontreront encore une fois face à face dans les plaines de Pharsale; mais la lutte réelle sera entre un César et un Pompée, et non plus entre la commune et la noblesse. L'un des partis, en effet, n'a aucun objet commun d'un intérêt suffisant pour le tenir bien solidement uni; l'autre, malgré le péril où se trouvent tous les priviléges, tous les sentiments, n'a pas de confiance en ses chefs, par lesquels il a été si souvent trahi, et est devenu une réunion d'hommes désespérés, liés entre eux par un instinct de résistance, mais sans être animés d'aucun principe vital de permanence ou de progrès.

Mort de Catulus. — Ce fut précisément à cette époque de crise pour les destinées de l'oligarchie, qu'elle perdit le meilleur et le plus sage de ses champions. Catulus mourut dans l'année (1) qui fut témoin du retour de César et de l'établissement du triumvirat. La confusion dans laquelle les affaires de son parti tombèrent à dater de ce moment confirme la vérité du triste panégyrique que Cicéron prononça sur lui : « C'était un homme que ni les tempêtes du danger,

(1) Au milieu du consulat de Métellus Céler. Cicéron, *pro Cœl.*, 24.

ni les brises de la gloire ne purent jamais faire dévier de sa marche, soit par espérance, soit par crainte (1). » « Depuis la mort de Catulus, » écrit-il dans une lettre de ce temps, « je maintiens la vraie politique de mon ordre, sans protecteur et sans compagnon (2). »

César obtient le consulat pour l'année 695. — Les effets de cette triple union ne tardèrent pas à se montrer. L'élection de César au consulat se fit par acclamation; les nobles ne réussirent qu'à lui imposer Bibulus pour collègue. C'était la seconde fois que ces deux coursiers récalcitrants étaient attelés de compagnie au timon des affaires publiques; et il y avait peu d'espoir qu'ils accompliraient leurs charges honorables avec un accord convenable. Dans la chaleur du bruit d'un tumulte gaulois, le sénat avait déjà assigné les deux Gaules aux consuls de l'année; mais l'aspect des affaires devint moins belliqueux, et Métellus craignit de n'avoir pas l'occasion de mériter le triomphe (3). L'assemblée se hâta alors de répartir aux consuls nouvellement désignés leurs provinces futures, et tenta faiblement d'entraver le pouvoir croissant de César, en leur attribuant la surveillance des routes et forêts; charge misérable, indigne même de Bibulus (4). César fut justement irrité de cette manœuvre,

(1) Cicéron, *pro Sest.*, 47.

(2) Idem, *ad Att.*, I, 20. Asinius Pollion commençait son histoire des guerres civiles au consulat d'Afranius et de Métellus : « *Motum ex Metello consule civicum.* » Horace, *Od.*, II, 1.

(3) Cicéron, *ad Att.*, I, 20.

(4) Suétone, *Jul.*, 19 : « Provinciæ minimi negotii. » Il est possible cependant que cette charge ne fût pas tout à fait si banale. Cœlius écrit à Cicéron, en 704, que Curion était prêt à proposer une loi dans l'intérêt de César, « viariam, non dissimilem agrariæ Rulli, » et l'associe à une loi alimentaire. (Cicéron, *ad Div.*, VIII, 6.) Toute mesure qui rejetait les charges publiques sur les classes privilégiées devait être agréable à César.

mais il ne doutait pas d'être en état de la déjouer quand le temps serait venu; cependant, il avait une partie à jouer, et il la commença avec sa décision ordinaire.

Sa conduite dans l'exercice de sa charge; il humilie les nobles et satisfait Pompée. — L'influence de César et de ses alliés l'emporta de beaucoup sur celle de son collègue, non seulement au forum, mais même dans l'enceinte du sénat. Se voyant battu et contrecarré en toute circonstance, Bibulus, à la fin, refusa de réunir les sénateurs, et s'enferma dans sa propre maison, où ses amis s'assemblaient et discutaient leurs plans et leurs prévisions au moins sans être interrompus. Comme l'absence d'un consul empêchait l'autre de convoquer le sénat, on espérait que cette sécession briserait le pouvoir que César menaçait d'employer contre ses adversaires; mais lui ne se laissa pas abattre; il réunissait les assemblées populaires chaque fois qu'il en avait l'occasion, et proposait et faisait passer toutes les mesures qui lui plaisaient. De cette facon il porta une loi agraire, semblable de celle de Flavius, par laquelle il satisfit les vétérans de Pompée, et fonda une colonie de vingt mille citoyens à Capoue. Les colons furent choisis parmi les chefs de famille qui comptaient trois enfants; principe auquel on eut fréquemment recours dans la suite comme moyen d'encourager la multiplication du peuple romain. Le parti qui se réunissait à la maison de Bibulus conseilla une attaque soudaine contre les partisans de César dans les comices, et le consul des nobles se jeta l'épée à la main au milieu de l'assemblée, provoquant son collègue à un appel aux armes. Mais ses amis furent écrasés par le nombre, et forcés à déployer tous leurs efforts pour sauver leur champion, et l'emmener en lieu de sûreté. Caton se distingua dans cette indécente manifestation, en perçant à travers la foule jusqu'au rostrum, protégé par l'inviolabilité de sa charge; mais la harangue

qu'il commença ne jouit point du même privilége, et fut aussitôt étouffée par la clameur qu'elle excita. César fut moins scrupuleux que la populace de la cité elle-même, et ordonna à ses licteurs de saisir le tribun, et de l'arracher de sa place (1). Lucullus, vieux et faible, fut grièvement maltraité, et ne sauva sa vie qu'en se jetant aux pieds de son ennemi (2). Quand la loi eut été, de la sorte, approuvée par le peuple, le consul victorieux requit les sénateurs de la ratifier par un serment d'obéissance. En menaçant d'obtenir un décret, qui fit du refus un crime capital, il réussit à l'arracher de la bouche de Caton et de ses plus solides adhérents (3). La satisfaction de Pompée fut mise à son comble par un décret du sénat, sanctionnant les actes de son gouvernement dans les provinces. Il s'applaudit avec joie du succès de ses intrigues, et regarda l'établissement du triumvirat comme le coup de maître de sa politique (4).

Mystérieux aveu d'une conspiration contre la vie de César et de Pompée. — Une grande part de la violence et de l'apparent acharnement dont les hommes d'État du jour nous ont donné des preuves jusqu'ici peut être attribuée à l'excitabilité du caractère italien, enclin à l'expression la plus exagérée de ses sentiments. Après tout, les politiques de Rome continuaient à vivre entre eux, dans leurs relations privées, avec beaucoup d'harmonie et de modération : leurs discordes publiques étaient souvent oubliées dans l'abandon des rapports sociaux. Leur conduite était plutôt celle de joueurs rivaux que d'ennemis mortels. Mais lors de la crise que nous racontons, un événement survint, qui servit à semer de

(1) Appien, *Bell. civ.*, II, 12.
(2) Suétone, *Jul.*, 20.
(3) Appien, *Bell. civ.*, II, 12.
(4) Dion, XXXVIII, 5.

Digitized by Google

sombres défiances entre des adversaires honorables, et fit souvenir une fois de plus de l'usage du poignard, auquel l'esprit national n'avait jamais été longtemps étranger. L. Vettius, dont le nom a déjà été l'objet d'une mention déshonorante, avoua qu'on l'avait suborné pour attenter à la vie de César et de Pompée (1). Il fut arrêté, ayant sur lui le poignard qu'il allait employer pour accomplir l'assassinat, et qu'il déclara lui avoir été fourni par le consul Bibulus. Ses révélations tendaient à impliquer dans le forfait les membres les plus distingués du parti sénatorial, Caton et Cicéron, et plus spécialement le jeune Curion. Les nobles se défendirent en insinuant que le prétendu complot était une machination de César lui-même. Vettius, à ce qu'ils affirmaient, avait promis d'abattre l'influence de Curion, en lui imputant une accusation qui le couvrirait d'odieux et de déshonneur. Dans ce dessein, il s'insinua dans la confiance du jeune homme, et le prépara par degrés à la nouvelle du coup qu'il méditait. Curion évita le piége, et révéla le complot à son père; le père, à Pompée. Telle était l'histoire comme la racontaient les nobles. Il n'y avait rien à y opposer que la parole de Vettius, laquelle assurément n'était d'aucune valeur. Le criminel fut jeté en prison; et quelques jours après, on le trouva mort dans son lit. Sa mort fut attribuée à un suicide; mais le bruit qui prévalut fut qu'on l'avait assassiné dans l'intérêt d'autres personnages (2). Desquels? De ceux qui se trouvaient

(1) L'histoire est donnée en détail par Cicéron (*ad Att.*, II, 24). Comparez Suétone, *Jul.*, 20; Plutarque, *Luc.*, 42, et Cicéron, *in Vat.*, 11; aussi le Scoliaste Bobiana, *pro Sest.*, pag. 308, *in Vatin.*, 320. Ces écrivains sont d'accord pour insinuer que le complot était de l'invention de César. Appien (*Bell. civ.*, II, 12) suggère une raison peu satisfaisante. Dion, XXXVIII, 9.

(2) Cicéron (*loc. cit.*) attribue sa mort directement à Vatinius, dans l'intérêt de César.

réellement au fond du projet criminel, qu'il fût réel ou supposé. De César donc? Assurément non; car Brutus, que le coupable avait nommé, était le fils de la favorite de César, Servilia. Plus probablement de Curion, et de la fraction violente des jeunes aristocrates, qui déclamaient contre la tyrannie des triumvirs, tout en louant la mémoire des tyrannicides, et qui étaient certainement capables de tous les excès (1). Eux seuls devaient être satisfaits de supporter le soupçon de tout acte d'une atrocité inusitée, attribué en général à un parti qui comptait parmi ses chefs des hommes aussi honorables que Lucullus, Caton et Cicéron.

César obtient le proconsulat des deux Gaules et de l'Illyrie pour cinq ans. — Bibulus ne se hasarda plus à paraître en public pendant le reste de la durée de ses fonctions. César continua à administrer les affaires de la république sans aide ni opposition de la part de son collègue (2). Une autre de ses mesures fut de décharger les chevaliers de la rigueur des conditions auxquelles ils avaient affermé les revenus de l'Asie (3). Cette mesure, sage en elle-même, était en même

(1) Cicéron, *ad Att.*, II, 7 : « Mégabocchus (Curion) et cette jeunesse sanguinaire... Troupeau de Catilina... (Comparez *ad Att.*, II, 8.) L'esprit de Catilina n'était pas éteint. Quand C. Antoine, sous les auspices duquel l'armée des conspirateurs avait été défaite, fut convaincu de malversation et banni l'an 695, la tombe de sa victime fut couronnée de fleurs par des mains inconnues. Cicéron, *pro Flacco*, 38.

(2) Suétone, *Jul.*, 20. « De sorte que lorsque quelques-uns des habitants de la ville, comme par plaisanterie, signaient une façon de testament, ils ne dataient point l'acte sous le consulat de César et de Bibulus, mais bien de Jule et de César..., et que l'on faisait courir les vers suivants :

« Non Bibulo quicquam nuper, sed Cæsare factum est :
Nam Bibulo fieri consule nil memini. »

(Comparez Dion, XXXVIII, 8.)

(3) Suétone, *loc. cit.*; Appien, *Bell. civ.*, II, 13; Dion, *loc. cit.*

temps favorable à ses propres intérêts; car ce corps, déjà aliéné du sénat par le refus qu'il en avait éprouvé auparavant, et refroidi en apparence dans sa reconnaissance envers Cicéron, son malheureux patron, était heureux de transporter son obéissance au champion populaire. Le consul prit soin de confirmer et d'étendre l'accroissement d'influence que lui acquit cette conduite, par le plus grand étalage de magnificence dans ses spectacles et ses jeux (1). L'alarme au sujet de la Gaule s'était, dans une certaine mesure, apaisée durant cette année; mais le peuple, sur la motion de Vatinius, conféra à son favori la charge de la province Cisalpine, en même temps que celle de l'Illyrie, pour l'espace de cinq ans. C'était une extension extraordinaire de ses prérogatives, mais pour laquelle les lois Manilia et Gabinia fournissaient de larges précédents. Crassus et Pompée soutinrent aveuglément les intérêts de leur collègue et arrachèrent pour lui au sénat l'addition de la province Transalpine, le siége de la guerre prévue (2). Mais ses ennemis étaient peut-être bien heureux de se débarrasser de sa présence détestée, à quelque prix que ce fût; tandis que c'était alors le principal objet de son ambition, d'obtenir la conduite d'opérations militaires étendues et prolongées, pour créer une armée d'adhérents dévoués, et enrichir une nombreuse suite, prise dans les meilleures familles de Rome. Au même temps, Pompée offrit sa main à Julia, fille de son

(1) Un des actes populaires de César, d'une sagacité supérieure, fut de pourvoir à la publication des délibérations du sénat. Suétone, *Jul.*, 20; Duruy, *Histoire des Romains*, II, 399.

(2) L'une des provinces était probablement à cette époque un complément nécessaire de l'autre. César leva constamment dans la Gaule cisalpine les troupes dont il avait besoin pour ses campagnes dans la province plus éloignée. Dion, XXXVIII, 8.

rival (1), et cette alliance fut regardée comme un gage qu'ils étaient tous deux de bonne foi dans leur alliance pour opprimer la république. En vain Caton avertit-il le sénat qu'il avait élevé un roi au dessus de lui-même, et l'avait introduit, avec ses gardes, et tout le reste, dans la citadelle de la république. César lui-même semble pour cette seule fois s'être laissé enivrer par le succès, et s'être vanté dans un langage non mesuré du triomphe qu'il avait remporté sur ses ennemis, et de la vengeance qu'il assouvirait sur eux (2).

Clodius élu tribun : ses mesures populaires. (A. U. 696. Av. J.-C. 58). — Cependant les affaires de la cité, présentaient à ce moment un intérêt plus vif que jamais. Après avoir déposé le consulat au commencement de l'année 696, et avoir pris le commandement de ses légions, César, quoique éloigné de Rome, continuait à surveiller les événements. Les nouveaux consuls étaient L. Culpurnius Pison, et A. Gabinius, tous deux adhérents des triumvirs, et le dernier spécialement dévoué aux intérêts de Pompée. Ils semblent avoir été tous deux également connus comme des hommes de caractères dépravés et de dangereuses dispositions, quoique le premier fît parade avec une affectation presque cynique, de vertu républicaine (3). César s'était efforcé d'obtenir l'adoption de Clodius dans une maison plébéienne. On satisfit aux

(1) Velleius, II, 44; Dion, lib. XXXVIII, 9; Suétone, *Jul.*, 21. César donna sa fille à Pompée, bien qu'elle fût alors accordée à un autre. En même temps il épousa Calpurnia, fille de L. Calpurnius Pison.

(2) Plutarque, *Cat. Min.*, 33; *Pomp.*, 48; Suétone, *Jul.*, 22.

(3) Cf. Cicéron, *Or. post Red.*, 4; *pro Dom.*, 9; *pro Sest.*, 7; *de Prov. Cons.*, 3; *in Pison.*, 4. Mais il ne faut pas perdre de vue que ce que nous savons d'eux, spécialement de Pison, nous vient principalement de leur ennemi, et que, à une époque plus éloignée, il en avait parlé plus favorablement. (*Ad Qu. Fr.*, I, 2.)

formes de la loi ou on les esquiva (1), et, à la complète consternation de la noblesse, le démagogue éhonté fut élu à l'office de tribun. On savait assez que son but immédiat était la persécution de Cicéron; mais on démêlait généralement en lui une créature de Pompée, et on le craignait comme un instrument tout prêt à servir les desseins de trahison de ce dernier. Les consuls étaient sans fortune et avides de richesses; le jeune tribun ne craignit pas de leur assurer, grâce à la faveur dont il jouissait auprès du peuple, le gouvernement de deux des provinces les plus lucratives, à l'expiration de leur année (2). Soutenu par une telle coalition d'hommes influents, Clodius s'empressa de proposer une série de mesures, calculées à la fois pour accroître sa popularité, et pour rogner quelques-uns des pouvoirs vitaux de l'oligarchie. Il commença par demander une distribution gratuite de blé aux citoyens dans le besoin (3). Il introduisit une loi pour limiter le pouvoir des censeurs d'expulser du corps sénatorial des membres indignes (4). Il effectua aussi la restauration des collegia, corps de métiers, qui avaient été supprimés peu d'années seulement auparavant par un décret du sénat. Ces corporations dataient leur origine du temps

(1) Cicéron, *ad Att.*, II, 12; Velleius, II, 45; Suétone, *Jul.*, 20; Dion, XXXVIII, 12. Cicéron faisait quelques objections techniques à la légalité de cette adoption. (*Pro Dom.*, 13, 29.)

(2) Idem, *de Prov. Cons.*, 2 : « Syria et Macedonia quas vobis invitis et oppressis, pestiferi illi consules pro eversæ reipublicæ præmiis occupaverunt. »

(3) Lex Clodia frumentaria. Asconius, *in Pison.*, pag. 9.

(4) Lex Clodia de censoria notione. Asconius, *in Pison.*, *loc. cit.* : « La quatrième (loi qui fut portée par Clodius) pour que les censeurs en choisissant le sénat, n'écartent ou ne frappent de quelque ignominie que celui qui aurait été accusé devant eux et frappé de la sentence de l'un et de l'autre censeur. » Dion, XXXVIII, 13. Comparez Cicéron, *pro Sest.*, 25. Cette loi fut encore abolie par Scipion dans son consulat, A. U. 702.

de Numa (1), et étaient sans doute, au commencement, une institution digne de la sagesse du célèbre législateur de la monarchie. Leur but était, à l'époque de leur fondation, et longtemps après, de relever la considération des genres de travaux qu'elles protégeaient; objet important dans une ville de soldats et de propriétaires fonciers, parmi lesquels tous métiers et tout commerce étaient généralement méprisés (2). A une période plus rapprochée, ces corporations donnèrent de la consistance et du poids à la classe immédiatement inférieure à celle des chevaliers et des publicains, classe qui, sans jouir d'aucune fonction ou dignité publique, avait cependant un enjeu dans la grande partie de la République, et un intérêt dans sa prospérité. Leur tendance directe à consolider la puissance des classes moyennes de la société les rendait extrêmement odieux au parti aristocratique, qui venait seulement d'en effectuer la suppression (3). En même temps, on doit admettre que, à une époque de faction et de licence, et où les événements pouvaient élever un gouvernement purement démagogique, ces corps étaient susceptibles d'être employés aux plus mauvais desseins, et de devenir des foyers d'intrigue séditieuse. Dans la condition actuelle de la cité, les liens secrets qui les unissaient comme en une famille, des signes, des devises et des distinctions sociales particulières, tout tendait à nourrir cet esprit de domination illégale qui menaçait de ruine la république. D'autre part,

(1) Plutarque, *Num.*, 31. Beaucoup de ces corporations sont spécifiées par Plutarque, *Num.*, 27, et Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 1; XXXV, 46. Comparez Denys, *Ant. rom.*, IV, 43. Voyez diverses inscriptions dans les collections.

(2) Cicéron, *de Off.*, I, 42.

(3) « Sous le consulat de L. Cécilius et de Q. Marcius, on supprima les *collegia* qui paraissaient contraires à la république. » Asconius, *in Pison.*, § 8, A. U. 686.

les personnes, la propriété et la considération des classes laborieuses n'avaient plus besoin d'une protection spéciale; le progrès du luxe et du raffinement rendait leurs services indispensables, et leur assurait le respect. En conséquence, Cicéron s'opposa à leur restauration, et nous verrons plus tard avec quelle attention les plus sages empereurs les surveillèrent et les limitèrent. Clodius, sans doute, avait en vue l'usage qu'un démagogue sans scrupule pourrait en faire, et il réussit à faire triompher sa mesure. (1).

Rappel de la loi Ælia Fufia. — Un pas encore plus important fut le rappel des lois Ælia Fufia, qui étaient devenues en fait une des armes les plus efficaces de l'oligarchie dans les luttes à mort où elle était engagée (2). Ces lois ordonnaient que chaque fois que les comices étaient assemblés, les consuls devaient consulter les auspices et les signes du ciel, suivant les formes prescrites; et s'ils déclaraient ces présages défavorables, l'assemblée devait du même coup être dissoute, et ses actes invalidés. Cette faculté devint entre les mains des consuls un obstacle constitutionnel au pouvoir

(1) Lex Clodia de collegiis. Asconius, *in Pison.*, *loc. cit.* : « Après neuf ans de suppression, P. Clodius, tribun du peuple, fit porter une loi pour le rétablissement des *collegia*.» Comparez Dion, XXXVIII, 13.

(2) Lex Clodia de auspiciis. Cicéron, *pro Sest.*, 15; Asconius, *loc. cit.*; Dion, *loc. cit.* Nous ne savons pas quelles étaient au juste les dispositions de la nouvelle loi; mais nous ne pouvons guère supposer qu'elles allassent jusqu'à supprimer entièrement la prérogative consulaire dans une matière si étroitement liée aux superstitions populaires. Peu d'années après nous trouvons les consuls s'opposant encore, en vertu des présages, aux opérations des comices, et les viciant ainsi comme auparavant On peut faire valoir sans doute que, après la défaite de Clodius, les lois passées sous son tribunat étaient peu respectées par le parti opposé. Cependant Cicéron parle de la loi Ælia Fufia comme étant entièrement abolie. (*In Vatin.*, 8, 9.)

Digitized by Google

des tribuns (1), qui, parmi les autres prérogatives, possédaient celle de convoquer les assemblées du peuple. Ainsi, quand Bibulus s'était refusé à paraître aux comices, il avait, assurait-il, accompli ces cérémonies dans sa propre maison, et avait découvert que les opérations du peuple étaient irrégulières. L'acte par lequel Clodius avait obtenu son adoption dans la plèbe avait été vicié d'une manière analogue; et, plus tard, Cicéron se basa sur cet argument pour établir que l'élection de son ennemi au tribunat avait été nulle et caduque, dès le principe, et tous ses actes subséquents illégaux. Renverser ce boulevard de la constitution était naturellement un grand objet pour Clodius lui-même et son parti, quelque manifeste qu'il fût que le pouvoir du peuple avait surmonté le danger auquel cette prérogative avait pu l'exposer dans les premiers temps. Mais ayant déblayé sa route par tous ces mouvements préliminaires, le tribun commença bientôt l'attaque qu'il méditait contre le destructeur des associés de Catilina.

Dangers de la position de Cicéron. — Nous avons déjà vu avec quelle rapidité Cicéron tomba dans l'estime générale, et perdit son influence, après la période si pleine d'événements de son consulat. Quand il se sentit couler, il s'efforça de se maintenir à flot en faisant constamment retentir aux oreilles du sénat et du peuple les gloires de son consulat, et en répandant sur ses propres actions le même torrent de rhétorique hyperbolique, excusable, sinon toujours agréable, dans ses plaidoyers pour ses clients (2). La virulence des

(1) Les tribuns avaient aussi le pouvoir de prendre les auspices et étaient accoutumés à faire obstacle, par ces moyens, aux opérations de leurs collègues. Cicéron, *in Vatin.*, 8.

(2) Plutarque, *Cic.*, 24. « Car il n'y avait ni séance du sénat, ni assemblée du peuple, ni audience judiciaire où il ne fallût lui entendre répéter l'his-

grandes factions en lutte leur avait fait dépasser également la portée de ses conseils modérés, et l'éclat qui environnait les triumvirs avait entièrement jeté dans l'ombre ses services et ses capacités. Les trois alliés n'avaient pas besoin de s'embarrasser d'un quatrième collègue par le pur amour de talents dont ils pouvaient se passer; et ce n'est que rendre justice au grand orateur que de dire qu'il était trop sincère patriote pour se vendre à une telle cause. Mais en même temps, la crainte dont il était poursuivi, d'être en constant danger de séduction par leurs intrigues, était tout à fait sans fondement. Quelque difficile qu'il soit de démêler les desseins et le but des rusés confédérés sous les déguisements qu'ils ont toujours sû prendre, ce semble avoir été pour eux une résolution arrêtée, d'infliger une blessure à l'aristocratie, dans la personne du consul dont ils étaient si glorieux (1). Pompée, du moins, s'attendait, autant que nous pouvons le conjecturer, à ce que la sympathie de son ordre et de ses amis personnels provoquât un tumulte pour la défense de Cicéron, et guettait obstinément le moment où une intervention armée serait nécessaire pour rendre la paix à la république, et élever un des membres de la cabale à une suprématie avouée et légalisée.

César lui fait amicalement des ouvertures qu'il rejette. — César toutefois, avec sa bonté naturelle, et ses sentiments amicaux (2), aurait voulu épargner à Cicéron l'humiliation

toire de Catilina et de Lentulus. » Le lecteur s'amusera de l'apologie pleine de bonne humeur que le biographe fait de son héros.

(1) Velleius, II, 45 : « César et Pompée n'échappèrent pas aux soupçons dont les accabla Cicéron. » Cicéron allègue (*pro Sest.*, 7) que Pompée lui avait donné l'assurance qu'il exigerait de Clodius une promesse solennelle de ne pas le molester, mais il est évident qu'il n'eut pas foi dans la sincérité du triumvir.

(2) Dion, XXXVIII, 11. « Il était doué, en effet, par la nature d'un carac-

d'une disgrâce publique. Il lui offrit une place dans la liste des commissaires pour la division des terres de Campanie (1); poste d'honneur qui était convoité par les plus grands personnages, à cause des bénéfices qu'il procurait, et plus encore, à cause de l'influence qu'il donnait et où il aurait pu s'entourer d'une multitude d'amis et de solliciteurs. Quand Cicéron eut refusé cette offre, César le pressa de devenir un de ses lieutenants en Gaule, ce qui l'eût du moins éloigné du théâtre des machinations qui se tramaient contre lui (2). Mais l'orateur semble avoir considéré cette fonction comme au dessous de sa dignité, et n'avoir pas voulu consentir à se retirer d'une sphère à laquelle il croyait son importance politique attachée. Il persistait aussi dans son fol espoir, que le peuple romain ne l'abandonnerait pas au moment suprême (3); que les projets de ses ennemis seraient confondus par les événements; que Pompée ferait un pas au dernier moment pour le protéger. Ce ne fut qu'après avoir vu toutes ses sollicitations rejetées avec des marques croissantes de défiance, que César semble s'être déterminé à abondonner à son destin, l'adversaire de sa politique (4).

tère doux et ne se mettait pas facilement en colère... Et il ne s'abandonnait pas facilement au courroux, etc. »

(1) Velleius, II, 45 : « Cicéron paraissait s'être attiré cela pour n'avoir pas voulu faire partie des vingt personnages chargés de diviser le territoire campanien. » Comparez Cicéron, *ad Att.*, IX, 2; Quintilien, XII, 1, 16. Il paraît, d'après une lettre à Atticus (II, 5), que l'auteur attendait l'offre d'une mission en Égypte, dont il parle avec une grande affectation de réserve. On ne sait si l'offre lui a jamais été faite, mais il est probable que non.

(2) Cicéron, *ad Att.*, II, 18.

(3) Dion, XXXVIII, 16 : « Grâce à ces réflexions, ayant l'espoir de vaincre, il s'enhardissait outre mesure de même qu'il craignait sans examen. »

(4) Le degré de sanction que César donna à la persécution de Cicéron

Quand il vit s'approcher la crise, il se tint à portée de la cité avec ce qu'il avait rassemblé de troupes; il était évidemment dans une meilleure position qu'aucun de ses collègues pour s'élever à la dictature, si, au milieu de ces convulsions imminentes, l'État perdait son équilibre.

Cicéron fait appel à la compassion du peuple. — Cependant Pompée qui était jaloux de toute union entre César et Cicéron, remarqua avec satisfaction la défiance de ce dernier. Par une vieille habitude de respect et de crainte, l'orateur continuait encore à le regarder comme le seul possesseur d'un pouvoir réel pour tenir en bride le démagogue populaire; et Pompée n'hésita pas à le leurrer jusqu'à la fin de fausses espérances, afin de l'empêcher de se jeter dans les bras d'un autre. Cicéron n'avait pas d'assistance à attendre de Crassus, un ennemi personnel (1), et, nonobstant toutes les assurances flatteuses de Pompée, il ne pouvait voir sans une terreur croissante le développement des plans de son ennemi. Ce fut pourtant en donnant carrière à ces appréhensions, qu'il anima le courage de ses ennemis, et confirma la froideur et la secrète trahison de ceux qui faisaient profession de le protéger. Il se détermina soudain à tenter l'effet d'un appel à la compassion de ses compatriotes, qu'il avait sauvés de la révolution, ou au moins à celle du parti dont il avait préservé l'ascendant. En conséquence, il se montra tout à coup en public en vêtements noirs, comme un

n'a jamais été estimé avec précision. Cela est dû à la réserve politique que l'orateur adopte en parlant d'un homme qui lui inspirait une terreur respectueuse plus complète qu'aucun autre de ses contemporains. Si les réponses d'Atticus à ses lettres avaient été conservées, nous posséderions sans doute la clef de beaucoup d'insinuations de la valeur desquelles nous n'avons pas conscience à présent. Abeken, *Cicero in seinen Briefen*, pag. 91.

(1) Plutarque, *Crass.*, 13.

suppliant, en quête de grâce ou de commisération (1); démonstration théâtrale qui n'était jamais adoptée que par des personnes actuellement en accusation. Ce coup de politique réussit auprès des amis de l'orateur, mais il ne produisit pas d'effet sur ses ennemis ou sur les indifférents. Le sénat, sans doute, s'habilla de deuil, et un grand nombre de chevaliers, et des membres des autres classes suivirent cet exemple. Même Publius Crassus, fils du triumvir, admirateur dévoué de l'homme d'État et du philosophe, prit le costume général de deuil et de chagrin : il n'y eut pas moins de vingt mille citoyens qui embrassèrent la mode du jour (2). Mais les créatures de Clodius n'en furent nullement déconcertées : leur confiance même s'en accrut, quand ils virent l'effet d'une simple rumeur lointaine des machinations de leur chef. Ils bafouèrent ceux qui avaient pris le deuil, excitèrent des tumultes dans les rues et assaillirent Cicéron et ses adhérents avec de la boue et des pierres (3).

De Pompée et des consuls. — Les amis de l'orateur, plus terrifié et plus perplexe que jamais, firent alors un dernier effort pour s'assurer la protection, ou au moins pour être fixés sur les intentions des consuls et des triumvirs. Ils jugeaient impossible qu'aucun de ceux qui aspiraient à tenir les rênes du gouvernement continuât à prêter son appui à la violence d'une faction qui avait pris possession des rues. Mais Gabinius traita leurs représentations avec mépris (4). Pison, auquel Cicéron s'adressa en personne, comme lié

(1) Plutarque, *Cic.*, 30.

(2) Cicéron, *Or. post Red. ad Quir.* 3; *pro Sest.*, 11, 12, et ailleurs; Dion, XXXVIII, 16. Les consuls rendirent un décret pour interdire cette marque de sympathie.

(3) Plutarque, *Cic.*, *loc. cit.*; Dion, *loc. cit.*; Cicéron, *pro Mil.*, 14.

(4) Cicéron, *pro Sest.*, 11.

avec sa famille, quoique moins rude, ne se montra pas plus traitable (1). Il affecta de traiter le suppliant consulaire avec franchise. Il lui expliqua que Gabinius était forcé par sa pauvreté, sinon par son inclination, d'épouser le parti populaire, et que, depuis qu'il désespérait de rien obtenir du sénat, ses espérances d'arriver à une riche province dépendaient de la faveur des tribuns. C'était son devoir, disait-il, de soutenir les intérêts de son collègue, justement comme Cicéron lui-même avait travaillé pour le bénéfice d'Antonius; ironie plus mordante encore depuis que le bruit courait, faussement nous pouvons le croire, qu'en accordant à Antonius le gouvernement de la Macédoine, l'orateur avait stipulé pour lui une part des profits probables. Il finit en prenant froidement congé de son visiteur, lui recommandant, comme le devoir commun de tout citoyen, de pourvoir à ses propres intérêts et à sa propre sûreté (2). Sur ces entrefaites, les chefs du parti sénatorial se rendirent, avec une suite nombreuse de citoyens, à la maison de Pompée, sur le mont Albain, où il s'était retiré dans le but de fuir les sollicitations qu'il prévoyait, et qu'il craignait peut-être de ne pouvoir rejeter. Les partisans de Clodius, sans doute, l'avaient accablé de conseils secrets de se mettre à couvert du poignard de l'ami qu'il trahissait, et puis ils faisaient courir le bruit que sa retraite lui était imposée par le soin

(1) Dion (XXXVIII, 16) pense qu'il n'était pas personnellement hostile à Cicéron, et lui donna l'avis qu'il jugeait en réalité le plus utile suivant les circonstances.

(2) Cicéron, *in Pison.*, 6. Ce récit repose sur la version que Cicéron a donnée de l'affaire, mais il ne paraît pas y avoir de raison de douter de son exactitude en bloc. L'histoire peut laisser de côté les grossières personnalités que l'orateur lance à ses ennemis, le caractère efféminé attribué au parfumé Gabinius et les mœurs crapuleuses de son sentencieux collègue.

de sa sécurité personnelle (1). Pompée répondit à la députation en la renvoyant aux consuls, les gardiens établis de la paix publique et des droits privés; s'ils jugeaient convenable de lui ordonner de s'armer pour les défendre, il était prêt à obéir à leur appel (2). A Cicéron lui-même qui, bien qu'après ce refus, se hasarda à l'implorer en personne, il répondit d'une manière plus explicite, qu'il ne pouvait rien faire contre la volonté de César; et en ceci, nous pouvons croire qu'il se départit pour une fois de sa dissimulation ordinaire, et confessa la vérité, que toute l'affaire se précipitait irrésistiblement dans son cours, depuis l'impulsion que César y avait donnée.

Clodius parvient à faire passer par le peuple une résolution qui menace la sûreté de Cicéron, lequel se retire dans un exil volontaire. — Clodius avait établi profondément les bases de sa popularité quand il proposa la loi, à laquelle tous ses efforts préliminaires n'avaient eu pour but que de préparer le chemin. Il demanda que le peuple assemblé déclarât en termes généraux, que quiconque serait coupable d'avoir versé le sang d'un citoyen, sans sanction légale, serait mis au ban de l'État, et interdit du feu et de l'eau. C'était, en fait, une sentence de mise hors de loi; la personne qu'elle atteignait se voyait dénier toute protection légale, sa propriété était confisquée, lui donner asile devenait un crime, et il était permis au premier venu de le tuer avec impunité. Une telle résolution n'eût été, à première vue, qu'une confirmation de lois déjà existantes; mais elle eût obligé le peuple à réveiller son austérité assoupie; et elle frappait directement Cicéron, qui, en mettant Lentulus à mort, sur l'autorité d'un décret du sénat, avait violé l'interprétation popu-

(1) Cicéron, *pro Sest.*, 18; *pro Dom.*, 11.
(2) Idem, *in Pison.*, 31

laire de la constitution (1). Le tribun réunit le peuple au cirque Flaminius, hors des murs, pour donner à César la faculté d'assister à ses délibérations, parce qu'investi d'un commandement militaire, il ne pouvait entrer dans la ville. Il prit part à la discussion, rappelant à l'assemblée les opinions qu'il avait exprimées dans le sénat contre la peine capitale, et renouvela sa condamnation de la conduite du consul et de son parti, à la fois sur le terrain légal et sur le terrain politique; toutefois, il feignit en même temps de déconseiller l'adoption de la proposition actuelle, se basant sur ce que le temps des ressentiments était passé, et qu'il fallait enterrer toute l'affaire dans l'oubli. Mais le peuple confirma la résolution, et Clodius était déterminé à ne pas laisser échapper les armes qu'elle lui mettait en main. Beaucoup de personnes, et Cicéron lui-même plus tard, pensèrent que le meilleur parti eût été de ne faire aucun cas de cet acte, qui ne l'accusait pas expressément, et de défier ainsi l'ennemi à une attaque directe (2). Accepter cette résolution comme dirigée contre lui, c'était reconnaître que sa conduite n'échappait pas à l'accusation d'irrégularité, ce que le sénat et son champion lui-même niaient avec indignation. Quelques-uns conseillèrent, et parmi eux le vieux Lucullus, de tirer l'épée, non pour la défense de Cicéron seulement, mais à la fois pour celle du sénat, de la constitution de Sylla, des intérêts des classes les plus honnêtes et les plus distinguées de la nation (3). Il n'y avait point de

(1) Voyez les discours de Cicéron après son retour de l'exil et ses lettres à Atticus. Dion, XXXVIII, 17; Plutarque, *Cic.*, 30, 31.

(2) Cicéron, *ad Att.*, III, 15 : « Cæci, cæci, inquam, fuimus, etc... Quod, nisi nominatim mecum agi cæptum fuerit, perniciosum fuit. »

(3) Lucullus recommandait à Cicéron de rester dans la ville et de défier la malice de ses ennemis. (Plutarque, *Cic.*, 31.) Il doit assurément avoir eu en vue de donner lieu à une crise par un recours aux armes.

sûreté, prétendaient-ils, à parlementer plus longtemps avec les démagogues populaires : chaque année ajoutait à leur force; leurs chefs se liguaient plus étroitement ensemble, au lieu de se diviser; le parti opposé était déjà tombé aux mains de trois chefs ayant un objet commun; s'il passait au pouvoir d'un seul, son unité de dessein et d'action serait irrésistible. Mais d'autres persuadèrent à Cicéron de plier sous la tempête présente, que, suivant leur sentiment, ils assuraient ne pouvoir être que passagère (1); la popularité d'un misérable tel que Clodius ne pouvait durer; de meilleures résolutions finiraient par prévaloir dans l'âme d'hommes d'État aussi respectables que Pompée, au moins, et Crassus. S'il quittait Rome pour le moment, l'affaire serait plus aisément apaisée, la sentence modifiée, et peut-être promptement révoquée (2). Cicéron céda à cet avis, qui était probablement le plus sage des deux, avec la prudence et l'humanité qui faisaient le fond de son caractère (3); mais il gâta la bonne grâce de la concession, aux yeux de la postérité, par les lamentations indignes d'un homme, dont il l'accompagna. Le dernier acte du patriote, avant son départ, fut de prendre une image de Minerve, qu'il comptait parmi ses trésors domestiques, et de la placer dans le temple de Jupiter Capitolin (4); faisant entendre par là que le citoyen qui avait déjà sauvé son pays par sa présence, en recommandait

(1) Hortensius et même Caton étaient de cette opinion. Plutarque, *Cat. Min.*, 35; Dion, XXXVIII, 17.

(2) Les lois permettaient à un citoyen romain de se soustraire à la peine capitale par un exil volontaire; mais, en pareil cas, elles permettaient la confiscation de sa propriété et lui infligeaient l'incapacité civile dans sa plus grande étendue.

(3) Ses vues sont exprimées avec éloquence et raison dans le discours *Pro Sest.*, 19, 21.

(4) Plutarque, *Cic.*, 31; Dion, *loc. cit.*; Cicéron, *de Legg.*, II, 17.

le salut, durant son absence forcée, à la déesse de la modération et de la sagesse (1).

(1) Middleton, *Life of Cicero*. Une meilleure interprétation serait peut-être qu'en temps d'anarchie la sagesse doit chercher un refuge sous la protection du pouvoir.

Digitized by Google

CHAPITRE V

Premières conquêtes des Gaulois : leur formidable hostilité contre Rome. — Succès graduels des Romains dans leurs luttes avec eux. — Réduction de la Gaule Cisalpine. — Alliance de Rome avec Massilia. — Les Romains acquièrent une province au delà des Alpes. — Ethnologie gauloise : — 1. Les Ibères : 2. Les Gaëls : 3. Les Belgæ. — Désaccord entre César et Strabon : théorie moderne d'une distinction entre les Kymris et les Gaëls, en Gaule ainsi qu'en Bretagne. — Caractères physiques et moraux ; civilisation ; religion. 4. Les tribus germaines en Gaule. — Portrait général des Gaulois, et montant de leur population.

Carrière victorieuse des Gaulois en Europe et en Asie. — De toutes les nations avec lesquelles Rome était entrée en lutte, deux seulement pouvaient se vanter de l'avoir réduite à se soumettre : les Étrusques lui avaient arraché des otages à ses portes ; les Gaulois avaient campé dans l'intérieur de ses murs, et avaient emporté avec eux la rançon de son existence (1). La reddition de la cité à Porsenna, attestée par les plus véraces de ses historiens, avait jeté une lueur mourante sur les annales de la nation étrusque, déjà décli-

(1) Tacite, *Ann.*, XI, 24 : « Capti a Gallis sumus, sed et Tuscis obsides dedimus. » Pline (*Hist. nat.*, XXXIV, 39) établit que le traité que Porsenna conclut avec les Romains leur interdisait l'usage du fer, si ce n'est pour les outils d'agriculture.

Digitized by Google

nant du faîte de sa puissance, et condamnée à une décadence rapide et à une entière soumission sous le joug étranger. L'attaque victorieuse de Brennus, au quatrième siècle de sa carrière, marque l'époque à laquelle le flux de la conquête gauloise était à son apogée. En ce temps, le nom des Gaulois excitait plus de terreur dans toute l'étendue de l'Europe et de l'Asie occidentale, que celui d'aucuns autres conquérants. Ils avaient occupé presque toutes les parties de l'Espagne, et on pouvait encore retrouver leurs traces dans les coins les plus reculés de la Péninsule (1). Les Ibères indigènes avaient été forcés ou de s'amalgamer avec eux, ou de s'échapper à travers les passes des Pyrénées. Dans une série d'immigrations répétées, ils avaient réussi à s'établir dans tout le nord de l'Italie, renversant le pouvoir languissant des Étrusques dans ces régions, et repeuplant leurs cités à demi désertes de colons d'une race nouvelle. Des retraites centrales de la contrée mère, de vastes essaims sortaient incessamment. Une horde établit une souveraineté gauloise sur les rives du Danube. Une seconde pénétra dans l'Illyrie, et prépara la voie aux flots successifs qui se répandirent sur la Péonie et la Macédoine, qui se brisèrent contre les défilés des Thermopyles, et furent enfin réduits en poudre dans les gorges de Delphes. Une autre bande, encore plus aventureuse, réussit à traverser le Bosphore de Thrace, et se rendit maîtresse de la plus grande partie de l'Asie Mineure. Les côtes populeuses de la mer Égée, avec toutes les belles cités de l'Ionie, furent parcourues par ces barbares, au troisième siècle avant notre ère ; et après de nombreuses vicissitudes de fortune dans leurs guerres contre les rois de Syrie, ils laissèrent encore leur nom empreint sur une province de

(1) Les Gallæci ou Callaici, en Gallice, et les Celtici, près de l'embouchure de la Guadiana, étaient de descendance gauloise.

l'Asie, et devinrent, comme troupes mercenaires, la défense principale des trônes de leurs conquérants (1).

La prise de leur ville laisse une profonde impression dans l'âme des Romains. — Quelques efforts que fissent les Romains pour dissimuler toute l'étendue de leur disgrâce, la prise de leur ville par les Gaulois laissa dans leurs esprits une impression profonde et durable. Une guerre avec les Gaulois fut dès lors regardée avec une alarme et une horreur particulières. Elle était désignée, non par le terme ordinaire de guerre, mais comme un tumulte, une époque de terreur et de confusion, où les règles accoutumées de l'État devaient être suspendues, et les exemptions ordinaires de service abrogées (2). La défaite de l'Allia continua à être commémorée dans le calendrier comme un anniversaire de malheur (3); et un trésor spécial fut déposé au Capitole, pour n'être touché que dans le but de repousser une invasion gauloise (4).

La force et la stature des barbares, si fort au dessus de celles des races italiennes, imposa aux généraux romains la nécessité de perfectionner l'équipement des légionnaires. Camille introduisit le casque d'airain ou de fer, et fortifia le bouclier d'un bord de métal, pour détourner le tranchant de l'épée lourde, mais sans trempe, des Gaulois; il arma aussi

(1) Justin., XXV, 2. Voyez Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, part. I, chap. I, IV, X. J'aurai fréquemment l'occasion de recourir à cet admirable ouvrage, comme aussi à l'*Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, du même écrivain. Je citerai l'un sous le titre de *Gaulois*, l'autre sous celui de *Gaule*.

(2) Plutarque, *Cam.* 41 : Οὕτω δ'οὖν ὁ Φόβος ἦν ἰσχυρός, ὥστε θεσθαι νόμον ἀφεῖσθαι τοὺς ἱερεῖς στρατείας χωρὶς ἂν μὴ Γαλατικὸς ᾖ πόλεμος.

(3) Lucain, VII, 409 : « Et damnata diu Romanis Allia fastis. » Comparez Ovide, *A. A.*, I, 413, et ailleurs.

(4) Appien, *Bell. civ.*, II, 41.

ses soldats d'une longue pique, pour tenir le gigantesque ennemi à distance (1).

Continuation de la lutte entre les Romains et les Gaulois. — Longtemps, les Gaulois passèrent chaque année sous les murs de Rome, en quête de butin, aux dépens du Latium ou de la Campanie. A la fin, les Romains prirent courage, et se hasardèrent à sortir de leur retraite et à arrêter la marche des déprédateurs. La tactique des généraux de la république fut signalée par la prudence non moins que par la bravoure, et le résultat de plus d'une campagne bien menée fut la délivrance définitive de l'Italie centrale de ces ravages périodiques. Les contes populaires dont les événements de ce conflit furent embellis, du collier d'or gagné par Manlius, et du corbeau qui aida Valérius dans son combat inégal, prouve la longue durée de l'intérêt qu'inspira aux Romains cette lutte désespérée (2).

Nouvelle immigration de Gaulois en Italie (A. U. 455). — Le débat qui eut lieu ensuite entre les deux nations fut vidé à une grande distance du cœur de la république. L'an de Rome 455, un nouvel essaim de barbares sortit des défilés des Alpes, et menaça de renverser les premiers établissements de leurs compatriotes en deçà de cette barrière. Les Gaulois cisalpins les détournèrent de cette entreprise dénaturée en leur montrant les richesses du Sud, et leur ouvrant un passage vers les frontières de l'Étrurie. Quelques-unes de leurs hordes offrirent aussi d'accompagner les nouveaux

(1) Plutarque, *Camil.*, 40; Polyæn., *Strat.*, VIII, 7. Ces piques (ὑσσοὶ μακροί) étaient probablement massives et lourdes et impropres au jet. Le fameux *pilum* était probablement cette même pique raccourcie à six pieds, et employée principalement comme javelot. (*Gaulois*, I, 3.)

(2) Salluste, *Bell. Jud.*, 114 : « Cum Gallis pro salute non pro gloria certare. »

venus (1). Les Étrusques étaient occupés à ce moment de la secrète préparation d'un puissant armement contre Rome. Alarmés et déconcertés à l'arrivée des étrangers, qui demandaient des terres comme prix de la paix, ils cherchèrent à les enrôler dans leur parti par les plus amples promesses de pillage romain. Cependant, ils offrirent un don immédiat en argent. Le prix était stipulé et payé, quand les Gaulois refusèrent traîtreusement de bouger, sans le présent plus substantiel d'un établissement territorial déterminé. « Donnez-nous des terres, » s'écriaient-ils, « et nous serons vos alliés maintenant et dans la suite; sinon, nous retournerons sur nos pas avec les trésors que nous avons déjà extorqués. » Déçus et joués, les Étrusques délibérèrent, et ils se déterminèrent, avec une noble fermeté, à ne plus avoir de rapports avec des alliés si perfides et si dangereux. Les Gaulois tinrent parole, et repassèrent les Alpes; mais la discorde éclata bientôt entre les Transalpins et les Cisalpins de leur armée, et la plus grande partie des deux divisions fut immolée dans les furieuses rencontres qui résultèrent de leurs querelles.

Coalition des Gaulois avec les Italiens. Triomphe des Romains. — Cependant, les ramifications d'une grande coalition italienne s'étendaient par toute l'Italie. Les Samnites et les Ombriens s'unirent avec les Étrusques, et forts comme ils étaient déjà dans leur ligue nationale, les alliés se déterminèrent à enrôler aussi les Gaulois cisalpins dans la commune entreprise. Les Romains coururent aux armes avec un courage indomptable. La lutte qui suivit fut effrayante, et rarement la république avait couru un plus grand péril. L'imprudence de Fabius et le dévoûment de Décius furent au nombre des événements qui signalèrent cette guerre. Les Gaulois, à leur tour, se plaignaient d'être trahis par

(1) Tite-Live, X, 10; Polybe, II, 19.

les Étrusques, amenés à délaisser leurs alliés par un mouvement judicieux des forces romaines, qui portèrent le fer et le feu sur leurs territoires sans défense. La journée fatale de Sentinum finit par une défaite et une immense boucherie des Gaulois et des Samnites, surtout des premiers (1). Quand une fois encore, ils furent engagés par les Étrusques à unir les forces des deux nations, les Samnites furent hors d'état de se joindre à la nouvelle coalition. Cette guerre, dans laquelle les Romains furent uniformément heureux, se termina par la grande bataille du lac de Vadimon (A. U. 470; av. J.-C. 284), où les Boïens et les Sénones, la fleur des forces cisalpines, furent entièrement défaits; et les Romains purent s'enorgueillir pour la première fois d'avoir réduit leur plus formidable ennemi à demander la paix (2). Les sollicitations du vaincu, cependant, ne furent faites, ou ne furent écoutées qu'après que la nation des Sénones eut été presque exterminée par Drusus, et leur capitale, Séna, transférée aux conquérants, qui établirent une colonie romaine dans ses murs. Les légions victorieuses retournèrent à la ville avec le même trésor, comme elles s'en vantaient follement, qui avait été livré par leurs ancêtres pour la rançon du Capitole (3).

Les Gaulois se joignent à Hannibal, et partagent ses revers. — Ces désastres réussirent à briser la force des Gaulois cisalpins, et ils ne s'aventurèrent plus à menacer la république d'invasion et de conquête. Le pouvoir de Rome s'étendit graduellement et se consolida dans la Péninsule;

(1) Tite-Live, X, 26.

(2) Idem, *Epit.*, XII.

(3) Suétone, *Tib.*, 3 : « Drusus... traditur... pro prætore ex provincia Gallia retulisse aurum Senonibus olim in obsidione Capitolii datum, nec, ut fama est, extortum à Camillo. »

Digitized by Google

et durant l'intervalle des deux premières guerres puniques ses citoyens portèrent leurs armes au delà des limites de l'Italie propre, et subjuguèrent les Boïens et les Insubres (A. U. 532. Av. J.-C. 222). L'arrivée d'Hannibal fut saluée comme une occasion de délivrance et de vengeance. Mais les tribus gauloises ne se levèrent pas simultanément, comme dans les temps antérieurs, pour répondre à son appel. Il obtint sans doute des secours des Gaulois, comme des autres nations de l'Italie, mais non pas en nombre si écrasant, ni avec tant de zèle et de confiance dans le succès, qu'il l'avait espéré et attendu. Ce fut contre le génie et les ressources morales de l'individu que Rome eut à combattre dans ses guerres contre Hannibal, plutôt que contre le courage et l'énergie de ses alliés. Quand ces ressources vinrent à manquer, les auxiliaires Gaulois, désespérant du sort de leur propre pays, privés maintenant de leur dernier défenseur, se dévouèrent aux intérêts de leurs chefs carthaginois, et suivirent le reste de leur armée en Afrique (1).

La Gaule cisalpine réduite en province vers la fin du sixième siècle de la ville. — Avec un courage ainsi abattu, et une puissance réduite, la fortune ne favorisa plus les Cisalpins de si magnifiques occasions. Mais ils n'avaient pas encore appris à se soumettre à un maître étranger, et tandis que les Romains continuèrent à affermir leur position sur le Pô par des colonies et des ouvrages fortifiés, l'indignation des indigènes éclata souvent dans une résistance passagère et sans fruit. Sous le Carthaginois Hamilcar, ils attaquèrent et détruisirent Placentia (2); mais leur succès fut transitoire, et payé par une défaite sanglante. Les guerres succédèrent aux

(1) Les Gaulois et les Ligures formaient ensemble le tiers des forces carthaginoises à la bataille de Zama. Appien, *Pun.*, 10.

(2) A. U. 554, avant J.-C. 200. Tite-Live, XXXI, 10.

Digitized by Google

guerres; de la trahison de leur part donna lieu à de cruelles représailles de la part de leur ennemi. Les Boïens enfin abandonnèrent leurs foyers troublés et insultés, et émigrèrent en corps aux bords du Danube. Les Romains poussèrent graduellement leurs conquêtes aux pieds des Alpes, et fermèrent les défilés des montagnes contre les renforts qui auraient pu s'élancer de la Gaule ultérieure. Vers la fin du sixième siècle de Rome, toute la région entre le Rubicon et les Alpes fut réduite en forme de province romaine, garantie par de nombreuses garnisons et gardée avec une vigilance sans relâche. Le nom de Gaule cisalpine subsiste encore, comme un souvenir du peuple dans lequel la république avait trouvé son ennemi le plus dangereux et le plus invétéré; et chaque année, après l'accomplissement de son terme de charge, un des consuls s'en allait avec une nombreuse armée gouverner la province, qui ne pouvait être confiée qu'à des personnages de la plus haute autorité et de la plus grande expérience dans l'État.

Premières relations des Romains au delà des Alpes. Alliance avec Massilia. — Sur ces entrefaites, toutefois, les Romains n'avaient pas négligé de mettre à couvert ces acquisitions en deçà de la barrière des Alpes, en s'opposant aux mouvements des tribus gauloises au delà. Massilia, la moderne Marseille, avait été fondée quelques siècles avant cette ère par une colonie grecque; mais ce fut par étapes lentes et pénibles que cette cité célèbre étendit son influence le long des côtes méridionales de la Gaule. Nonobstant les nombreuses colonies maritimes qu'elle établissait, elle défendait avec difficulté sa propre existence contre les tribus de l'intérieur, et les relations intimes qu'elle entretenait avec la grande république italienne depuis une époque reculée, se trouvaient convenir également aux deux partis.

Massilia, sa position et ses ressources. — L'aristocratie de

Massilia, qui jouissait de l'administration exclusive du gouvernement (1), était purement mercantile, et possédait peu ou point de richesse territoriale. Comme les autres colonies commerciales des Grecs dans les anciens temps, et beaucoup des républiques italiennes du moyen âge, Massilia était incapable de se défendre par la seule force de sa population native. Tandis que d'autres États, dans des circonstances semblables, avaient dépendu de la fidélité de troupes mercenaires, les Massiliens faisaient reposer principalement leur sécurité sur leur alliance avec Rome. Sous la protection de ce grand pouvoir militaire, leur commerce florissait et se répandait de tous côtés. Syracuse et Carthage furent abattues par les conquérants universels : la puissance maritime de l'Étrurie était devenue insignifiante sous l'influence stérilisante de leur domination oppressive. L'activité mercantile de la Grèce, qui avait émigré d'Athènes à Rhodes et à Corinthe, s'usait par suite d'une faiblesse intérieure, et était entravée par l'activité fatigante des pirates dans la Méditerranée orientale. En conséquence, Massilia régna longtemps sans rivale dans la carrière du commerce. Mais son négoce était principalement alimenté par les produits et les besoins du vaste continent qui s'étendait derrière elle. Elle ouvrit des communications régulières avec l'intérieur de la Gaule et de là avec l'Océan et les Iles britanniques ; substituant ainsi une route plus directe et plus sûre à la périlleuse circumnavigation des navires caboteurs des Phéniciens. Les vins et les autres produits du Midi trouvaient leur route en remontant le Rhône et la Saône ; de là, après un court transport par terre, à la Seine et à la Loire, ou à travers les plaines du Languedoc à la Garonne, et ainsi aux côtes de

(1) Strabon, IV, 1 ; Aristote, *Pol.*, V, 6 ; César, *Bell. civ.*, I, 35 ; Cicéron, *de Rep.*, I, 27.

Digitized by Google

l'Atlantique (1). L'échange de marchandises entre la Gaule et la Bretagne était constant et régulier, produisant une étroite union morale et intellectuelle entre ces régions éloignées. Cependant les richesses qui s'accumulaient dans l'entrepôt de tout ce trafic disposaient les Marseillais à cultiver les arts, et à jouir des biens de leur patrie originaire, et leurs savants loisirs étaient récompensés par une réputation, à peine surpassée en aucun lieu du monde, et qui franchissait les limites de la Grèce même (2). Mais la jalousie des tribus maritimes de la Gaule méridionale ne fut pas apaisée par les douceurs du commerce et du raffinement social. Les Ligures surtout, les plus rudes et les plus remuants dans le nombre, étaient engagés dans des hostilités presque constantes avec les colons grecs. La position occupée par ce peuple commandait les plus praticables des passes des Alpes, là où les montagnes descendent dans la Méditerranée. Les Romains n'avaient aucun objet plus à cœur que d'obtenir la possession de cette clef des Gaules; et les demandes de secours que faisait constamment leur nouvel allié ne pouvaient manquer de leur fournir un prétexte pour s'en emparer.

Les Romains interviennent pour la première fois dans les affaires des Gaulois transalpins, en faveur des Massiliens.

(1) Strabon observe (IV, 1) combien le cours des grands fleuves de la Gaule est favorable aux opérations commerciales. Le cas est le même, au plus haut degré, pour ce qui regarde la construction des chemins de fer. Les trois grandes vallées de la Saône, de la Loire et de la Seine sont séparées par un plateau d'élévation modérée. A une période de la domination romaine, le commerce de toute la Gaule rayonna à Autun, le centre de ce district.

(2) Strabon remarque (*loc. cit.*) que Massilia devint un centre d'éducation libérale non seulement pour les Gaulois, mais encore pour les Romains eux-mêmes.

(A. U. 600). — La première intervention des Romains dans les affaires des Massiliens eut lieu l'an de la ville 600. Antipolis (Antibes), et Nicæa (Nice), deux rejetons de la souche grecque originelle, étaient assiégées par les Ligures, au milieu du territoire desquels elles étaient situées, et étaient sur le point de se rendre. L'arrogante république envoya des ambassadeurs requérir les assaillants d'abandonner une entreprise dirigée contre les possessions d'un allié. Mais les montagnards refusèrent d'écouter leurs représentations, et même de les laisser débarquer. En le tentant, Flaminius, le principal commissaire, fut gravement maltraité, et quelques hommes périrent dans la rencontre. La députation fit voile pour Massilia, où l'on pansa avec soin les blessures de Flaminius, tandis que les nouvelles de la violence qui lui avait été faite, étaient expédiées à Rome. Le fait fut stigmatisé comme une violation de la loi des nations, et un prétexte si spécieux pour des hostilités décisives fut embrassé avec ardeur. Les Oxybiens et les Decéates furent marqués spécialement pour la vengeance, comme les tribus coupables. Une armée fut assemblée à Placentia, sous le consul Opimius. Ægitna, la ville criminelle, fut prise et saccagée, et les armées des audacieux barbares défaites après une inutile résistance. Le consul donna leur territoire aux Massiliens, et força le reste des tribus de la même race à livrer des otages comme garantie de leur bonne conduite. Les troupes romaines occupèrent le pays pendant l'hiver; mais il ne paraît pas qu'elles y aient établi des forteresses, ou qu'elles y aient fait aucun établissement permanent (1).

Formation de la province transalpine (vers A. U. 623.) — La première campagne des Romains au delà des Alpes avait été courte et facile; et son succès n'avait pas contribué à

(1) Polybe, XXXIII, 7, 8.

l'agrandissement territorial de la république. Elle ne fut point jugée digne d'être mentionnée dans les abrégés de l'histoire nationale (1). Ce fut en 629 qu'une seconde occasion se présenta d'introduire une armée en Gaule. Les guerres de Fulvius Flaccus contre les Salyes, et de Calvinus contre les Voconces, entreprises, au début, à la requête des Massiliens, finirent par la découverte des bains attrayants de Provence, à Aquæ Sextiæ (Aix), et la fondation d'une ville romaine dans les lignes du campement consulaire. Massilia gagna un grand accroissement de territoire; mais les Romains avaient pris pied solidement sur le sol de la Gaule. A dater de ce moment, les guerres se succédèrent l'une à l'autre avec rapidité. La république avait maintenant dans le pays un intérêt à elle propre à protéger et à étendre. Elle forma des alliances avec quelques États indigènes, et fit de leurs griefs un prétexte pour en attaquer d'autres. De là le violent différend avec les Allobroges, avec les Arvernes et leur roi Bituitus, entre lesquels et les Eduens, qui réclamaient l'amitié de Rome, il existait une vieille inimitié (2). L'intervention entre ces États rivaux donna un grand développement à la politique romaine, car la plupart des tribus gauloises étaient unies à l'un ou à l'autre d'entre eux par des liens de crainte ou d'intérêt. Fabius Maximus défit avec un immense carnage les forces combinées des Arvernes et des Allobroges sur les bords de l'Isère; son collègue Domitius attira Bituitus dans son camp, et par un acte signalé de trahison, le jeta dans les fers et l'envoya à Rome (3). Le sénat

(1) Florus (III, 2) dit : « Primi trans Alpes arma nostra sensere Salyi. »

(2) Une stricte alliance fut formée entre les Romains et les Éduens, et les termes de frères et d'alliés étaient fréquemment échangés entre eux. César, *Bell. Gal.*, I, 43; Tacite, *Ann.*, XI, 25; Cicéron, *ad Att.*, I, 19.

(3) Ce Domitius était un ancêtre de l'empereur Néron. Les autorités

censura la perfidie du consul, mais ne manqua pas d'en profiter. Bituitus fut détenu en Italie comme otage de la soumission de son peuple et de son fils Congentiatus, qu'on se proposait de placer sur le trône de son père, après qu'il aurait reçu une éducation romaine. Cependant, toute l'étendue de la contrée entre les Alpes, le Rhône et les possessions maritimes des Massiliens, fut transformée en province romaine. Le territoire des Salluvii et des Allobroges, comprenant la Savoie moderne, fut absorbé, en même temps que celui de beaucoup de tribus plus petites, dans cette vaste conquête, et tout le district reçut, par excellence, l'appellation de province. Les Arvernes furent traités avec plus de considération. Situés au delà du Rhône et des Cévennes (1), ils étaient trop éloignés pour être un objet de cupidité immédiate pour les Romains, et leur pouvoir et leur influence étaient si grandes, qu'il parut plus politique de les accepter comme alliés, que de les menacer du joug.

Importance de cette province. — On attachait la plus haute importance au poste avancé de la puissance romaine, établi

pour cette guerre sont Tite-Live, *Epit.*, LXI, LXII; Orose, V, 14; Florus, III, 4; Pline, *Hist. nat.*, VII, 50. La date A. U. 623, avant J.-C. 131.

(1) Strabon (IV, 2, fin.) décrit les possessions des Arvernes comme s'étendant jusqu'à Narbonne et aux frontières des possessions marseillaises au Sud, mais le centre de leur domination résidait dans les districts montagneux de l'Auvergne. Ils furent reçus, comme les Éduens, dans l'alliance et l'amitié de Rome. Tacite dit que les Éduens seuls parmi les nations gauloises étaient honorés par les romains du titre de frères. Il est probable que Lucain, quand il donne aux Arvernes un droit à cette distinction (I, 428),

> « Arvernique aust Latio se fogere fratres,
> Sanguine ab Iliaco populi, »

les confond avec les Éduens, deux nations également romanisées de son temps. Il est remarquable que, dans cette énumération des nations gauloises, il omette toute mention de ce dernier peuple.

au delà des Alpes. On le réservait comme province consulaire, et chaque année un des consuls y entrait avec une armée, pour le maintenir dans l'obéissance et le défendre des intrigues et de la violence des tribus voisines. Mais le principal objet du gouverneur romain était d'en étendre les frontières. Dans les années qui suivirent immédiatement, Manlius, Aurelius Cotta et Marcius Rex franchirent successivement le Rhône, et s'emparèrent de quelques districts entre cette rivière, les Cévennes et les Pyrénées. Des tribus furent conquises par les armes, tandis que d'autres, en se soumettant de bonne grâce, comme les Volces Tectosages, méritèrent le titre et le privilége d'alliés. Ces nouvelles acquisitions furent sauvegardées par l'établissement d'une colonie à Narbo-Martius (Narbonne), qui joua aussi le rôle de barrière contre Marseille, et fut pour elle une rivale en armes comme en commerce. Cette ville devint une des principales colonies de la république en dehors des limites de l'Italie. La soumission définitive d'une portion des tribus alpestres, par Marcius, l'achèvement de la route Domitienne le long de la côte de la Méditerranée, et l'occupation précaire des passes des Alpes grecques et cottiennes, lui fournirent des voies de rapide accès de l'Italie à chaque partie de ses possessions transalpines (1).

Origine des Cimbres et des Teutons. — Tandis que la république victorieuse s'occupait de l'organisation de sa nouvelle

(1) Orose, V, 14; Tite-Live, *Epit.*, LXIII. La campagne d'Appius Claudius contre les Salasses, A. U. 611, montre qu'à cette époque reculée la possession de la passe du petit Saint-Bernard était un objet d'importance. Il défit les tribus hostiles, mais nous ne pouvons supposer qu'une telle victoire fût suffisante pour donner aux Romains une possession permanente de leur pays. Il est probable qu'ils ne firent usage des passes grecques et cottiennes que de temps à autre et au prix d'un paiement stipulé.

province, une grande mais passagère révolution menaçait de l'ébranler jusqu'en ses fondements. Des rumeurs éloignées de vastes migrations nationales parmi les races gauloises étaient déjà parvenues aux oreilles des annalistes romains; mais, quelque frappants qu'en fussent les résultats par l'irruption constante en Italie de nouveaux essaims de barbares, leurs caractères étaient indistincts et leurs causes inconnues. L'attention des peuples intelligents du Midi devint graduellement plus vive, leur intérêt plus éveillé. Le mouvement des Cimbres et des Teutons, au commencement du septième siècle de la ville, qui affaiblit le pouvoir des Gaulois, tandis qu'il servait à développer l'ambition des Romains, fut observé de plus près et défini avec plus de soin. La Chersonèse cimbrique semble avoir été adoptée comme lieu de refuge par un reste de la puissante nation connue sous les noms analogues de Cimmériens, Cimbres ou Kymris, resté en arrière dans le cours de ses progrès vers l'Occident, et coupé de la queue de l'armée envahissante par le flux rapide des races teutoniques qui se précipitaient derrière elle (1). Les Cimbres sont généralement reconnus comme une branche de la grande famille celtique, et une large ligne a toujours été tracée par les ethnologistes entre cette famille et la teutonique. L'union des descendants d'ennemis si invétérés dans toute grande entreprise commune a été regardée comme impossible, et diverses conjectures ont été hasardées pour concilier les données de l'histoire avec la

(1) Les Cimbres sont désignés comme Gaulois par Salluste, *Bell. Jud.*, 114; Florus, III, 3; Diodore de Sicile, V, 32; Appien, *Illyr.*, 4. Plutarque, d'autre part, les appelle Germains. (*Mar.*, 11.) Mais on ne peut guère avoir égard à ces assertions d'aucun côté. Parmi des autorités récentes et de plus de critique, j'observe que Zeuss (*Deutschen und Nachbarstæmme*, pag. 144) adopte leur origine germaine.

nature supposée des choses (1). Mais les progrès de la science sur ces sujets sont parvenus à aplanir la difficulté. A mesure que nos investigations avancent, nous découvrons, d'une part, une plus grande variété de nuances qui distinguent entre elles les diverses branches d'une famille principale; d'autre part, les différences entre les familles elles-mêmes semblent être moins fortement marquées. Ainsi, parmi les populations celtiques de la Gaule, nous observons une variété gaëlique, une cimbrique, et peut-être une belgique, ayant chacune différents caractères, bien que toutes mélangées ensemble et conservant une affinité commune, par divers points de contact. Suivant l'observation de César, la parenté entre les Celtes-Belges et les Teutons-Germains semblait plus rapprochée que celle entre les différentes races de la même famille celtique. Cette idée est sans doute foncièrement erronée; mais le fait qu'un observateur si attentif ait fait la méprise, peut suffire pour nous convaincre de la puissance avec laquelle les accidents résultant de rapports communs et de la proximité peuvent opérer, dans la division d'éléments de même famille, et dans le mélange d'éléments indépendants. Il semble donc que rien ne s'oppose à l'hypothèse que la tribu celtique, isolée, comme on l'a décrite, du reste de ses frères, et étroitement pressée par le voisinage d'une population teutonique, se soit graduellement assimilée

(1) Certains cantons, dans les montagnes près de Vicence et de Vérone, ont été supposés, d'après leur langage particulier, peuplés par les descendants des Cimbres qui pénétrèrent en Italie. Un prince danois les visita, dit-on, et reconnut le dialecte comme appartenant à son pays. Sans doute la nature germanique de leur langage a été prouvée par M. Edwards (*Lettre à Am. Thierry*, pag. 91), mais un écrivain italien, le comte Giovanelli, a découvert dans Ennodius et Cassiodore le fait de l'établissement d'une colonie germaine dans ce district au temps de Théodoric, colonie dont ces peuples sont dérivés suivant toute probabilité.

à ses voisins immédiats. La soudaine apparition d'un commun danger resserrerait naturellement les liens d'alliance sociale; les sentiments d'ancienne antipathie céderaient devant les nécessités d'une détresse mutuelle; et c'est ainsi que les représentants de souches largement divergentes pourraient éventuellement se confondre dans une union politique. Nous aurons occasion ci-après de relever un cas tout à fait analogue, la ligue des Belges-Celtiques avec leurs voisins Germains en deçà du Rhin, quand ils s'associèrent pour résister à l'invasion des Romains (1).

Leur grande migration au Sud, au commencement du septième siècle de la ville.—Il y a des motifs de croire que les contrées basses, situées entre l'Elbe et la Baltique, qui étaient le siége des Cimbres et des Teutons, furent accablées dans la première partie du septième siècle, par une série d'inondations destructrices, suivies de disette, de famine et de peste (2). Les habitants des rivages voisins de la Frise et de la Hollande auraient pu combattre ces ennemis avec courage et habileté, et, par leur courage persévérant, prendre pied dans la contrée. Mais les Cimbres et leurs voisins n'avaient aucun attachement local, et peu d'intérêt local, pour les lier au sol qu'ils occupaient. Les nations sont longtemps à perdre l'habitude du mouvement, et la confiance avec laquelle leurs pères avaient, à plusieurs reprises, marché en avant à la recherche de nouveaux établissements, n'avait pas décru

(1) On verra que les Cimbres et les Teutons furent rejoints dans la suite par les Helvétiens et les Ambrons, deux peuples appartenant certainement à la famille celtique.

(2) Appien (*Illyr.*, 4) dit que le pays des Cimbres fut affligé de tremblements de terre et d'une peste. Strabon (VII, 2) fait allusion à un bruit suivant lequel leur migration fut causée par une inondation des eaux de la mer. Il est disposé à douter de la vérité de ce récit, mais ne donne aucune raison satisfaisante pour le contester.

dans la génération récente. Les Cimbres et les Teutons prirent la résolution commune d'émigrer en masse, et de chercher de nouvelles demeures au Sud, partout où la fortune leur permettrait de s'établir (1). Les habitants de la Germanie septentrionale étaient clairsemés, sans forteresses ni habitations fixes ; ils n'offraient ni résistance au progrès de l'invasion, ni appâts pour la retenir, et la horde barbare passa au milieu d'eux comme une flèche à travers l'air qui s'ouvre devant elle. Sans doute, les régions centrales du continent étaient pour la plus grande partie couvertes de forêts, et complétement désertes. En conséquence, des bords de la Baltique au Danube et même au pied des Alpes rhétiennes, il n'y avait, comme cela eut lieu en réalité, qu'une étape pour cette gigantesque émigration.

Les Romains leur résistent et sont défaits (A. U. 641.) — Mais ici les Romains accoururent pour arrêter le torrent, dont ils avaient appris par une longue expérience à craindre la nature. Ils saisirent les passes des montagnes, et ordonnèrent avec hauteur aux envahisseurs de se retirer des territoires d'un peuple auquel la grande république donnait le titre d'amis. Les barbares furent effrayés de ce hardi défi d'un ennemi qu'ils n'avaient jamais vu auparavant, mais dont la renommée s'était répandue par toute l'Europe. Ils hésitèrent dans leur marche, et offrirent des excuses pour une insulte commise par ignorance. Le général romain, Papirius Carbon, agit avec une basse trahison en attaquant leur camp

(1) Ils laissèrent derrière quelques restes de la nation. Strabon mentionne que les Cimbres, au temps d'Auguste, envoyèrent une ambassade pour excuser la témérité de leurs ancêtres. L'empereur semble les avoir regardés comme un peuple germanique (Voy. *Monum. Ancyr.*) : « Cimbrique et Chatlides et Semnones et ejusdem tractus alii Germanorum populi. » A cette époque, ils avaient probablement perdu toute trace de leur descendance celtique Comparez Tacite, *Germ.*, 37.

à l'improviste, pendant qu'il retardait le retour d'une députation qu'ils lui avaient envoyée (1). Mais ni sa perfidie ni ses armes ne réussirent à détourner le danger. Le combat sanglant qui suivit se termina par la défaite des Romains avec une telle perte, qu'ils auraient été hors d'état en ce moment de se maintenir en possession des passes, si l'ennemi avait eu la présence d'esprit de poursuivre sa victoire (2). Mais les barbares étaient encore indécis quant à leurs courses futures. Ils se contentèrent de piller les contrées sans défense au sud du Danube, jusqu'à ce que, après s'être gorgés de butin durant un séjour de trois ans, ils changèrent de direction, tournèrent leur marche vers la Gaule, et y entrèrent grâce à la faveur et à la coopération des plus puissantes tribus helvétiques.

Ils se tournent vers l'ouest, entrent dans la Gaule et la parcourent. — La vaste multitude se répandit alors avec ses bataillons grossis sur le territoire belge, franchissant le Rhin et le Jura. Dans quelques districts, elle rencontra de la résistance, et livra de sanglants combats; mais, en général, les habitants se hâtèrent d'apaiser l'ennemi par l'offre de l'hospitalité et un appel aux liens de parenté (3).

(1) Appien, *Gall.*, fr., 13: « Les Teutons... envoyèrent reconnaître les liens d'hospitalité existant entre les Noriques et les Romains... Et lui... tombant à l'improviste sur les Teutons, pendant qu'ils dormaient encore, subit la peine de sa perfidie. » On peut conjecturer que l'apologie des Teutons était un prétexte, et que, tout en promettant de s'abstenir d'insulter les Noriques, ils n'avaient pas l'intention de quitter leur voisinage, où leur position donnait nécessairement de l'ombrage à Rome.

(2) On dit que la bataille eut lieu à Noreia. (Strabon, V, 1.) Noreia est supposée par Grosknrd (Strabon, *in loc. cit.*) être la moderne Friesach, en Carinthie, entre la Mur et la Drave. Walckenaer (*Géographie des Gaules*, II, 80) la place à Noring, près de Gmund.

(3) Strabon dit que les Belges seuls de toute la Gaule furent capables

Les envahisseurs ne semblent avoir montré aucune disposition de se reposer de leurs courses vagabondes dans les territoires qu'ils auraient pu arracher à la population native; mais la ville d'Aduatucum, dans le pays des Éburons, fut réservée par eux comme magasin pour leurs provisions et leur butin, et une retraite sûre pour leurs vieillards et leurs enfants, qui ne pouvaient endurer plus longtemps les fatigues d'une aventure sans fin (1). Les hordes combinées tournèrent ensuite leurs regards vers le sud de la Gaule; et ce ne fut qu'après avoir épuisé les ressources des régions qui se trouvaient sur leur chemin, que leur rapacité fut tentée par les possessions riches et florissantes de la puissance romaine. Ce fut dans la province qu'ils déclarèrent leur intention de fixer leur séjour; et ils osèrent demander au proconsul Silanus un partage de terres.

Ils défont le proconsul Silanus : — Cassius et Scaurus : — Cépion et Manlius. — Il répondit par un refus méprisant, qu'il fit suivre d'une vigoureuse attaque contre les audacieux intrus. Mais la force et le courage des barbares du Nord triomphèrent encore des légionnaires frappés de panique; et ce fut surtout par l'habile usage de ses barrières naturelles que la province fut protégée de l'invasion, jusqu'à ce qu'une nouvelle armée pût être mise en campagne. Cependant, l'arrivée de ces troupes fraîches n'amena avec elle que de nouvelles défaites. L. Cassius fut mis en déroute avec une armée, et lui-même tué, dans la défense des fron-

de résister aux envahisseurs; mais César (*Bell. Gall.*, II, 4) semble borner ce succès à ces tribus de la Belgique qui étaient d'origine germanique.

(1) Aduatucum, suivant d'Anville, est le moderne Falais. On peut le reconnaître peut-être d'après la description particulière que César (*Bell. Gall.*, II, 29) donne de la localité. Les habitants de son temps étaient les descendants de la garnison cimbrique.

tières (1); le reste de ses légions fut forcé de passer sous le joug. Aurélius Scaurus fut fait prisonnier sur un autre point, avec perte totale d'une seconde armée. Les Cimbres commencèrent à délibérer si du même coup ils ne passeraient pas les Alpes, pour porter leurs armes en Italie; mais, intimidés par le défi résolu de leur captif, ils préférèrent assurer leur position dans la province et réduire les villes de l'intérieur, tâche difficile et fatigante pour une armée sans expérience et sans discipline. Rome déploya ses ressources, et assembla une autre puissante armée pour couvrir les villes de la Méditerranée. Mais ses généraux, Cépion et Manlius, n'agirent pas de concert; les jalouses prétentions de l'un d'eux amenèrent à la fois sa ruine et celle de son collègue. Les deux camps furent forcés l'un après l'autre le même jour, ce fut la déroute la plus complète et le carnage le plus écrasant qu'eût souffert la république depuis les batailles de Cannes et de l'Allia. D'une part, la province s'offrait sans défense aux envahisseurs, avec toutes ses puissantes colonies et ses établissements commerciaux; de l'autre, les Alpes n'étaient pas gardées, et une pointe hardie pouvait jeter la destruction et la désolation au cœur de l'Italie : Rome tremblait au nom des Cimbres qui lui rappelait toutes les horreurs de l'invasion gauloise (2). Jamais la fortune ne

(1) Tite-Live, *Epit.*, LXV : « In finibus Allobrogum. » Orose, V, 15, dit : « Tigurinos usque ad Oceanum persecutus, » ce que je ne puis prendre que comme une étrange méprise pour le Lacus Lemanus. Thierry, *Gaulois*, II, 3 : « A la vue des remparts de Genève. »

(2) La figure du guerrier cimbre, que Marius peignit en dérision sur un bouclier et plaça en évidence au Forum (à moins que Mariano ne soit une corruption pour Manliono, voyez Cicéron *de Orat.*, II, 66), était une imitation d'une moquerie semblable, de date beaucoup plus ancienne, commémorant probablement la victoire de Manlius sur le géant gaulois. Le bouclier cimbre fut l'enseigne d'un bureau de banquier sous le con-

se montra plus gracieuse pour ses enfants favoris, que quand elle détourna d'eux ces dangers menaçants, et dirigea la plus entreprenante des hordes barbares vers les frontières d'Espagne, tandis qu'elle plongeait le reste dans les jouissances de la mollesse et du luxe, à la place même où ils avaient remporté leurs triomphes.

Mais ils envahirent l'Espagne au lieu de pénétrer en Italie. — Le corps principal des envahisseurs fut occupé d'une excursion sans gloire au delà des Pyrénées pendant l'espace de deux ans. Pendant ce temps, les Romains revinrent de leur consternation, et agissant avec l'énergie que commandait la crise, enfreignirent toutes les règles pour nommer Marius au commandement, et lui donner la charge du consulat pour trois années successivement. Le nouveau général atteignit la province avant le retour de l'ennemi, et les grands travaux militaires qu'il effectua pour la sécurité et la facilité de ses opérations futures signalèrent déjà l'énergie et la prévoyance de son caractère, avant que les forces opposées se fussent mises en campagne. Les barbares qui avaient résolu alors d'envahir l'Italie, divisèrent leur armée, en vue de traverser les montagnes simultanément de l'ouest et du nord, et de se rencontrer à un rendez-vous donné sur les bords du Pô. Les Cimbres et les Helvètes prirent le plus long circuit; les Teutons et les Ambrons avaient à se frayer un passage à travers les légions de Marius, et à pénétrer par les Alpes cottiennes ou maritimes (1).

Marius prend le commandement. Sa grande victoire à Aquæ

sulat de L. Emilius Paulus, A. U. 586, suivant une curieuse inscription donnée par Reinesius, pag. 342. (Thierry, *Gaulois*, Introduction.) Les termes *Cimbres* et *Gaulois* étaient employés comme synonymes par les Romains de cette époque; nous verrons à l'instant quelle est la distinction précise entre eux.

(1) Plutarque, *Marius*, 15.

Sextiæ. (A. U. 652. Av. J.-C. 102). — Les événements de la courte campagne qui suivit, tels qu'ils nous sont conservés dans la narration pittoresque de Plutarque, offrent un intérêt extraordinaire. L'admiration dont le nom du général Romain fut si longtemps entouré par ses compatriotes, leur fit recueillir précieusement toutes les boutades originales qui tombèrent des lèvres du rude soldat, durant les terribles moments d'attente qui précédèrent la catastrophe finale. Mais nous devons borner notre rapide coup d'œil à la grande rencontre qui eut lieu dans le voisinage d'Aquæ Sextiæ. Après la série sans précédent de six défaites successives qu'avaient subies les Romains en conflit avec leur formidable ennemi, ils remportèrent ici une victoire qui balança toutes leurs pertes précédentes. Les barbares furent totalement exterminés, les survivants de cette sanglante journée tombant un à un sous la vengeance des provinciaux dans leurs vains efforts pour s'échapper du côté du nord. Il serait oiseux de répéter le nombre des morts donné avec de grandes variantes par les différents historiens. Il est constant que toute la horde fut anéantie; et les cadavres laissés sans sépulture sur le champ de bataille, lui donnèrent l'effrayante appellation de Plaine Putride, qui semble encore conservée par celle de Pourrières, nom du village qui marque l'emplacement du combat (1). Les habitants firent des clôtures à leurs

(1) Les antiquaires français ont pris grand intérêt à relever les monuments existants et les traditions de ces événements. (Voyez *Mém. Soc. antiq. franç.*, IX, 48; XVI, 1.) Les localités, à ce qu'il semble, peuvent être distinctement retrouvées dans la vallée de l'Arc, à dix milles environ à l'est d'Aix. Les anciens noms de quelques collines et villages sont encore conservés dans leurs appellations modernes. Le mont Sainte-Victoire, sur le flanc duquel l'armée de Marius était rangée, tire évidemment son nom de la bataille. Les populations du voisinage y ont conservé une fête de temps immémorial, et l'addition du nom de saint, ainsi que l'appa-

vignobles avec les os des géants du nord; mais la plus grande partie de l'horrible amas s'enfonça graduellement dans le sol, et les champs sur lesquels les Romains et les Teutons se battirent en cette terrible journée devinrent célèbres pour leur luxurieuse fertilité.

Sa victoire à Verceil. Destruction des hordes envahissantes. —

rence chrétienne donnée aux cérémonies, peut être attribuée à la pieuse politique de l'Église du moyen âge. « Les habitants de Pertuis, » dit M. Castellan, « petite ville au delà de la Durance, à trois lieues d'Aix, paraissent en avoir mieux conservé la tradition que tous les autres peuples du voisinage. Ils s'y rendent au bruit des tambours et des fifres. Des pieurs, annuellement choisis pour diriger la marche et maintenir le bon ordre, se chargent aussi de la subsistance des pèlerins, parmi lesquels se trouvent des personnes des deux sexes et même des enfants. Arrivés sur le sommet, après une journée de marche par des chemins peu praticables, ils campent en plein air, et, dès que la nuit commence, ils mettent le feu à un grand monceau de broussailles, sautant tout autour en signe d'allégresse. Répété à Pertuis aussitôt que la flamme y est aperçue, ils font entendre réciproquement au loin, à cris redoublés, ces paroles dignes de remarque : *Victoire! victoire!* Comparez ce récit avec la narration de Plutarque, *Mar.*, 22 : « Après cette bataille, Marius fit mettre à part les harnais et dépouilles des barbares qui étaient demeurées entières et belles à voir... puis il fit amasser le demeurant en un grand monceau sur un bûcher de bois pour en faire un magnifique sacrifice aux dieux, étant tout son exercite en armes à l'environ couronné de chapeaux de triomphe, et lui vêtu d'une robe de pourpre, comme le porte la coutume des Romains en tel cas, et tenant une torche ardente à deux mains, laquelle il haussa premièrement contre le ciel et... la baissa pour mettre le feu dans le monceau... Ainsi cette nouvelle joie survenue par dessus l'aile de la victoire, les privés soudards témoignèrent le plaisir qu'ils en avoient avec grands cris et battements de leurs armes. » (Traduction d'Amyot.) Thierry (*Gaulois*, introduction.) ajoute une autre forme intéressante de la même tradition : « Le matelot provençal, près d'entrer dans la rade de Marseille, montrant au voyageur le sommet lointain de la montagne, lui dit aujourd'hui comme disaient ses ancêtres d'Arélaté ou de Fosse : « Voilà le temple de la Victoire! »

L'entreprise de la horde cimbrique, quoique plus heureuse au début, fut couronnée par un désastre non moins écrasant. Les barbares descendirent en Italie par la passe du Brenner, et chassèrent devant eux les troupes commandées par Catulus, le collègue aristocratique de Marius. Ils passèrent l'Adige, et atteignirent les rives où ils attendirent leurs compagnons, dont l'absence les surprenait, sans les inquiéter sérieusement. Des rumeurs défavorables commencèrent à circuler autour d'eux; mais les Cimbres avaient trop de confiance dans l'invincibilité des tribus à côté desquelles ils avaient si souvent vaincu, pour appréhender la possibilité de leur destruction. Ils persistèrent pendant quelques mois à attendre leur arrivée, suivant leur promesse, et consumèrent cette période d'inaction dans des jouissances sensuelles auxquelles les invitaient les charmes et la richesse du climat. A la fin, Marius parut devant eux à la tête de ses légions victorieuses. Les Romains annoncèrent leur triomphe et l'anéantissement des Teutons, avec d'amers sarcasmes; les Cimbres furent prompts à se préparer à un combat final. La grande bataille de Campus Raudius, près de Verceil, où les barbares, comptant sur les alliés qu'ils attendaient, semblent avoir avancé par un mouvement latéral, donna encore une fois une victoire complète aux armes de Rome. Le carnage de l'armée d'invasion ne fut pas moins entier que celui de l'autre division; et la république consacra un monument durable du péril dont elle avait été sauvée, dans les titres et les récompenses qu'elle fit pleuvoir sur la tête de son illustre champion.

Oppression de la province. — Quand l'orage fut dissipé, les Romains auraient dû se rappeler avec gratitude la fidélité avec laquelle les natifs de la province avaient résisté à la tentation de s'unir aux envahisseurs. A la seule exception des Volces Tectosages, que leur apparente parenté avec les

Belges a pu faire sympathiser avec les Cimbres, les tribus gauloises du Sud ne donnèrent point d'encouragement aux envahisseurs (1). Mais leur constance fut attribuée à de la timidité, et les exactions de l'oppresseur ne furent arrêtées ni par crainte ni par remords. Les soldats de Marius demandèrent des terres; les citoyens romains, par toute la contrée, exigeaient à grands cris une compensation pour les pertes qu'ils avaient subies. Il fut décrété que les districts de la province que les envahisseurs avaient occupés, ne seraient pas rendus à leurs propriétaires originaires, mais divisés entre les réclamants de la nation dominante. Quand les Gaulois se hasardèrent à se plaindre, on leur répliqua froidement que puisqu'ils avaient laissé prendre leurs terres par les Cimbres, les Romains avaient acquis, en les reconquérant, un droit à leur possession (2). Telle était la nature des relations de maître à sujet, qui trouvait faveur parmi les gouvernants d'un État qui s'enorgueillissait de ses principes de jurisprudence, non moins que de sa gloire militaire. Les natifs se soumirent en frémissant; mais il est évident que ce mauvais

(1) Dion, *Fr.*, 97 : Στασιάσασα πρὸς τὰς τῶν Κιμβρῶν ἐλπίδας. La témérité des Volces leur coûta leur indépendance; car ils étaient alliés et non sujets de la république, quoique les Romains eussent trouvé un prétexte pour introduire une garnison dans leur ville de Toulouse. S'étant soulevés et ayant vaincu cette force militaire, ils furent marqués pour la vengeance par Servilius Cépion, qui savait les grandes richesses que la ville contenait. Il prit avantage de l'absence des Cimbres, alors en Espagne, attaqua Toulouse et la livra au pillage. Mais le trésor qui avait fait partie de la dépouille du temple de Delphes était destiné à jeter une malédiction sur ses possesseurs, et la fin de Cépion ne fut pas plus heureuse que celle du peuple qu'il réduisit en servitude. Strabon, IV, 1.

(2) Appien, *Bell. Cat.*, I, 29 : Ὁ μὲν Ἀπουλήϊος νόμον εἰπεῖν διαδάσασθαι γῆν, ὅσην ἐν τῇ νῦν ὑπὸ Ῥωμαίων καλουμένῃ Γαλατίᾳ Κίμβροι, γένος Κελτῶν, κατειλήφεσαν : καὶ αὐτοὺς ὁ Μάριος ἔναγχος ἐξελάσας τὴν γῆν ὡς οὐκέτι Γαλατῶν ἢ Ῥωμαίους περιεσπάσει.

traitement les rendit alors, quoi qu'ils eussent pu être auparavant, ennemis de Rome, et en conspiration secrète contre elle. Et ce n'est pas tout : la pauvreté et le découragement les poussaient à regarder la violence des armes comme l'unique moyen de se procurer le nécessaire.

Désaffection des provinciaux; ils se rangent avec les partisans de Marius et de Sertorius. — Désormais, il n'y avait plus d'espoir pour eux que dans les chances du tumulte et de la confusion. C'est ce qui arriva bientôt. Car l'issue de la guerre sociale, qui chassa les adhérents proscrits de Marius en grand nombre dans cette région, le berceau de sa gloire, et la demeure choisie de beaucoup de ses vétérans, trouva les Gaulois bien disposés à écouter les excitations de leur parti défait, et à embrasser la cause de sa vengeance contre le gouvernement romain. C'est de la Gaule que Sertorius tira une grande partie de ses ressources : la province se jeta dans les bras de ses lieutenants, et accepta les décrets de son sénat, composé des fugitifs de la faction de Marius (1). Quand Pompée fut envoyé par les nobles pour écraser la rébellion en Espagne, il fut contraint de bien établir sa base dans la province gauloise, avant de pouvoir s'aventurer à passer les Pyrénées. Les partisans de Marius ne firent en réalité qu'une faible résistance. La vengeance du général romain et de Fontéius, qui fut chargé de la restauration de l'autorité sénatoriale, tomba sur les malheureux naturels avec plus de poids que jamais (2). Ils furent immédiatement chassés de plusieurs de leurs cités, telles que Toulouse, Ruscino (Perpignan), et Biterræ (Béziers), et des colonies du peuple conquérant furent établies à leur place. Le succès qui finit par couronner les armes de la république en Espagne, fixa

(1) Orose, V, 23, comparé avec César, *Bell. Gal.*, III, 20.
(2) Thierry, *Gaulois*, II, IV.

plus solidement encore sur leur cou le joug de la servitude.

Tyrannie de Fontéius : il est accusé et défendu par Cicéron.— Fontéius continua d'exercer les fonctions de gouverneur, et organisa par toute la contrée un système de tyrannie, qu'on peut, facilement apprécier même d'après le plaidoyer que fit Cicéron pour le défendre. L'orateur ne tente point de réfuter les accusations d'avarice et d'extorsion portées contre son client autrement qu'en rejetant dédaigneusement comme indigne de créance, tout témoignage d'un Gaulois contre un Romain. Le discours de Cicéron est certainement une démonstration plus instructive des horribles souffrances subies par les provinciaux, que ne pourrait l'être aucun détail de griefs particuliers. L'outrageante indifférence que ces paroles respirent pour les droits d'un sujet étranger, impliquent bien autre chose que la conscience de la culpabilité de l'accusé. Elle montre à quel degré effrayant l'âme même d'un philosophe peut être pervertie par des préjugés nationaux, et par l'orgueil de la domination ; elle indique, en outre, quel était l'esprit du corps sénatorial siégeant au tribunal, devant lequel on pouvait étaler un aussi flagrant déni de justice. Pompée, qui avait promis de purifier les tribunaux et d'apaiser les plaintes justes, refusa son appui à une accusation contre une de ses créatures. Toute la force du parti aristocratique fut mise en campagne pour la défense de ses priviléges. Le coupable fut absous par les juges, et les suppliants retombèrent dans une apparente soumission, couvant encore les ressentiments de leur pays, et méditant la vengeance. Non seulement Fontéius fut acquitté, mais son système d'oppression semble avoir continué sans relâche (1). Les provinciaux étaient accablés de dettes, contrac-

(1) Un autre gouverneur de la province, Calpurnius Pison, fut accusé

Digitized by Google

tées pour acquitter les charges qui leur étaient imposées par l'État, et dont le poids avait été aggravé par des années successives de famine. L'abandon de terres et de biens ne suffisait point pour satisfaire la loi et le créancier, aussi longtemps que l'obligation n'était pas entièrement éteinte. La personne du débiteur pouvait être vendue, ainsi que sa femme et sa famille, et soumise au plus cruel esclavage. Il pouvait être forcé à travailler, chargé de chaînes, aux travaux publics, ou à obéir, comme domestique, aux ordres d'un colon romain. Tel était le système poursuivi par la politique sans entrailles de la république, et tel était le résultat que le réformateur et le philanthrope lui-même pouvaient contempler avec complaisance.

Les Allobroges envoient des députés à Rome pour demander justice. Ils sont pratiqués par Catilina. — Néanmoins les Gaulois espéraient encore obtenir justice de la part du peuple romain. Les Allobroges, plongés dans une pauvreté désespérante par le poids de leurs dettes qui les menaçaient de la confiscation de leur territoire entier, envoyèrent une ambassade à Rome pour plaider leur cause, et demander justice. C'était durant le progrès secret des machinations de Catilina, que les députés étrangers se plaignaient de voir leurs espérances frustrées à force de délais et de négligence. Umbrenus, créature des conspirateurs et en même temps bien connu des Gaulois au milieu desquels il avait vécu et trafiqué, profita habilement de ces dispositions pour s'insinuer auprès d'eux. Il compatit à leurs infortunes, sympathisa avec leur ressentiment du mauvais traitement qu'ils subis-

d'une tyrannie semblable, aussi défendu par Cicéron et aussi acquitté par les juges. (Cicéron, *pro Flacc.*, 39.) Parmi les atrocités que, dans une autre occasion, Cicéron imputa à P. Clodius furent ses extorsions en Gaule comme préteur. Cicéron, *de Har. Resp.*, 20.

saient, les confirma dans leur appréhension qu'il n'y avait pour eux aucune réparation à attendre de la justice ou de la clémence des pouvoirs régnants, et finalement, quand il eut monté au point convenable leur indignation et leur désespoir, leur révéla l'existence d'un complot pour le renversement du gouvernement. Rien ne serait si opportun, dit-il, pour le succès de ce complot, qu'une explosion dans la province Transalpine, qui était déjà en fait partiellement troublée. Rien ne pourrait être aussi agréable aux conspirateurs, ni commander aussi puissamment leur faveur et leur reconnaissance. Il était au pouvoir des Allobroges de se venger eux-mêmes d'un coup du parti dont ils subissaient la tyrannie et de s'assurer auprès des vainqueurs de toutes les récompenses et de tous les avantages qu'ils pouvaient désirer (1).

Ils révèlent la conspiration à Cicéron. — Les délégués prêtèrent d'abord une oreille bienveillante à une proposition si attrayante et si inattendue. Mais un moment de réflexion leur suggéra un moyen plus sûr de parvenir à leur fin. Ils se consultèrent avec Fabius Sanga, patron et avocat de leur nation, lui dévoilèrent toute l'affaire, et d'après son avis offrirent d'en révéler toutes les circonstances au consul Cicéron. La fortune de la république prévalut ainsi, au moment critique de son extrême péril ; des preuves si convaincantes furent placées dans les mains du gouvernement, qu'elles suffisaient pour le mettre sur ses gardes contre le danger imminent. On donna pour instruction aux Allobroges d'entrer chaudement dans le complot, d'assister aux réunions dans lesquelles il était discuté, d'obtenir des preuves écrites et scellées émanant des chefs de la conspiration, et où l'invitation à l'insurrection et la promesse de récompense seraient

(1) Salluste, *Bell. Cat.*, 40 ; Cicéron, *in Catil.*, III, 6.

clairement présentées. Quand ils eurent les mains pleines de ces fatals documents, ils furent saisis, suivant un accord secret, par les agents du consul, et la trahison fut révélée au monde.

Ingratitude du sénat. Les Allobroges se révoltent et sont subjugués. — Nous pouvons supposer que le consul et le sénat ne se firent point faute de promettre leur faveur et leur protection aux étrangers, en retour d'un service dont ils reconnaissaient l'importance de la façon la plus publique (1). Mais il est extrêmement douteux que les Allobroges aient retiré aucun bénéfice de la fidélité de leurs représentants. Harrassés et désappointés, ils se laissèrent entraîner par les conspirateurs à une rébellion effective (2). Les insurgés envahirent les frontières de la province, et tentèrent d'exciter un mouvement général parmi la population. Un moment plus tôt, cela eût causé de grandes alarmes, et eût été gros de sérieux dangers; mais le sénat avait recouvré sa confiance avec la chute de Lentulus et de ses collègues, et une campagne vigoureuse, sous la conduite de Pomptinus, suffit pour réduire encore une fois les Gaulois à leur première sujétion (3). (A. U. 693. Av. J.-C. 61.)

Réflexions sur la lutte entre les Romains et les Gaulois. — Nous avons retracé pas à pas la retraite lente et indignée de l'indépendance gauloise depuis les Apennins et le Tibre, jusqu'à la Garonne et les Cévennes. La civilisation avait triomphé sur la barbarie : l'une donna de l'union aux Romains et un objet précis, aussi bien qu'une méthode à leur politique; tandis que l'autre, nonobstant la culture exté-

(1) Cicéron, *in Catil.*, IV, 3 : « Hesterno die præmia legatis Allobrogum dedistis amplissima. »

(2) Salluste, *Bell. Cat.*, 42.

(3) Dion, XXXVII, 47, 48 ; Cicéron, *de Prov. Cons.*, 13 ; Tite-Live, *Epit.*, CIII.

rieure de leurs principales tribus, tint encore les Gaulois divisés par des jalousies et des divisions mesquines. Quoique identiques pour la plupart les uns aux autres, dans les grands traits de leur langage et de leur caractère, il existait cependant entre eux certaines nuances de différence, à la fois dans l'origine et dans les sentiments, et ce désavantage fut aggravé par leur défaut de prévoyance et de contrôle mutuel. La conquête des Gaules est un des épisodes les plus complets et les plus distincts de l'histoire romaine; mais son intérêt et sa valeur comme portion des annales humaines doit être perdu pour ceux qui négligent de discerner entre les éléments variés dont se composait la race vaincue. Quand César distinguait si soigneusement entre les différentes populations de la Gaule, ce n'était point purement dans un esprit d'antiquaire qu'il mettait ses observations par écrit. Il écrivait comme le guerrier et l'homme d'État pratique, qui avait examiné à fond leurs moyens de résistance, et estimé avec sagacité les ressources morales et matérielles dont il allait former la plus belle province de son empire.

Sources de nos connaissances concernant l'ethnologie gauloise. — Les autorités originales, dont nous apprenons les faits capitaux concernant l'ethnologie et le caractère des Gaulois, sont, comme on sait, au nombre de deux principales, César lui-même et Strabon. Le premier vécut neuf ans au cœur du pays et parlait de l'état de choses dont il avait été témoin lui-même, avec tous les avantages d'une observation fine et d'une habileté littéraire consommée; le second, personnellement plus familier avec l'Orient qu'avec l'Occident, s'appuyait en partie sur la science accumulée depuis un siècle, et en partie sur les récits de Posidonius (1)

(1) Posidonius est fréquemment invoqué par Strabon, particulière-

qui avait voyagé en Gaule au temps de Marius. Une critique soigneuse peut faire usage de l'une de ces autorités pour expliquer ou corriger l'autre; et leurs données respectives, là où elles se combattent en apparence, peuvent peut-être se concilier par la considération des différentes circonstances dans lesquelles ils écrivaient. L'esquisse que nous offrons ici des antiquités de l'histoire gauloise est le résultat de la comparaison des deux autorités, avec addition des éclaircissements que les recherches modernes et la réflexion nous ont permis d'y joindre (1).

Quadruple division de l'ancienne Gaule. — La population de cette grande portion du continent européen qui était connu des anciens sous le nom de Gaule, était distribuée en quatre divisions principales, variant plus ou moins par l'origine, le langage et les institutions.

I. *Les Ibères.* — Tout le Midi, de la Garonne aux Pyrénées et le long de la côte de la Méditerranée, était occupé principalement par une race tout à fait distincte de ses voisins Gaulois. Sous le nom d'Ibères, ils ont généralement été considérés comme le reste d'une famille de nations qui occupait une grande partie du sud de l'Europe, avant l'arrivée de la grande race celtique en Occident. Il est prouvé que les Vascons, et d'autres tribus de la péninsule hispanique, étaient unis aux Ibères par les liens d'une étroite parenté, et ces derniers peuvent être considérés comme ethnologiquement distincts des autres habitants des parties méridionales de la Gaule. Les Ibères, à ce qu'on suppose, furent originairement poussés en

ment dans les livres III, IV et XI. Il visita Massilia et la Narbonnaise, naquit A. U. 619 et mourut A. U. 703. (Ukert, *Geogr. der G. und R.*, I, 174.)

(1) J'ai été guidé principalement par l'excellente histoire de Thierry. Voyez particulièrement l'Introduction, qui a été beaucoup augmentée dans la 3e édition. Paris, 1845.

avant de Gaule en Espagne, et repoussés en arrière, par un mouvement rétrograde, quand la race celtique pénétra pour la première fois à travers les Pyrénées. De l'ancienne race, ceux qui ne furent point subjugués par les nouveaux venus, ou qui ne se mêlèrent point à eux (1), furent forcés, pour la plupart, de s'échapper à travers les passages occidentaux et orientaux des montagnes, d'où ils se répandirent jusqu'à la Garonne d'une part, vers les Cévennes, au Rhône et aux Alpes de l'autre. On apprit à les désigner à l'ouest et à l'est respectivement par les noms d'Aquitains et de Ligures. Dans la première région ils restèrent stationnaires; de l'autre côté, ils continuèrent à pousser en avant, chassant les Sicani devant eux, et s'établirent enfin le long de la côte de la Méditerranée, des Pyrénées à la rivière Macra (2). Nous avons vu comment toute cette côte tomba par degrés entre les mains des Grecs de Massilia et des envahisseurs ordinaires. Les Aquitains continuèrent à occuper le triangle entre les Pyrénées, la Garonne et la baie de Biscaie : limites dans lesquelles ils formèrent une confédération, ayant peu de relation avec les tribus gauloises d'au delà du fleuve, parlant un langage (3) et gardant des institutions qui leur étaient particulières, mais jalousement gardés et dominés par les colonies de la république, de Narbonne, Béziers et Toulouse.

II. *Les Galatæ, Galli ou Gaëls.* — Les Gaulois, ainsi appelés proprement, les Galatæ des Grecs, les Galli des

(1) Les Celtibères, peuple largement répandu dans la péninsule hispanique, sont regardés comme une race mélangée de conquérants et de sujets. (Diodore de Sicile, V, 33. Comparez Lucain, IV, 9.)

(2) Thucyde, VI, 2; Avienus, *Ora Marit.*, 132, etc.

(3) Strabon, IV, 1, init. (comparez 2, init.) : « Les Aquitains, entièrement différents, ressemblent plus aux Galates qu'aux Ibères non seulement par la langue, mais encore par la forme du corps. » (Comparez Zeuss, *Die Deutschen und die Nachbarstæmme*, pag. 163.)

Romains, et les Gaëls de l'histoire moderne, formaient l'avant-garde de la grande migration celtique (1), qui s'était déversée dans l'Occident à différents intervalles durant un grand nombre de siècles. Leur origine, aussi bien que les causes et les événements de leurs premiers mouvements, se perdent dans la nuit des âges. Après avoir parcouru le sud de la Gaule et pénétré en Espagne, ils perdirent une partie du territoire acquis de la sorte, et la réoccupation de l'Aquitaine par les Ibères fugitifs, plaça une barrière entre les Celtes en Espagne et leurs frères, qu'ils avaient laissés derrière eux dans le Nord. Au temps des Romains, les Gaulois se trouvaient établis au centre et à l'orient de la contrée nommée Gaule, formant pour la plupart une grande confédération à la tête de laquelle étaient les Arvernes (2). Il fut de la politique des Romains d'élever les Éduens en compétition avec cette tribu dominante, et dans ce but, ils les honorèrent, comme nous l'avons vu, de marques spéciales de faveur. Les Arvernes, dont le nom subsiste encore dans l'appellation moderne d'Auvergne, occupaient un large district au milieu et au sud de la Gaule et étaient entourés de clans tributaires ou

(1) Le terme *Celtæ*, *Celts*, qui est maintenant généralement adopté comme l'appellation générique d'une des principales familles de la race humaine, était réservé par les anciens aux Gaulois, et semble avoir eu originairement une signification encore plus limitée, comme désignation de certaines tribus dans le voisinage de Marseille. Strabon, IV, 1, fin. « C'est d'après eux, je crois, que tous les Gaulois ont été nommés Celtes par les Grecs. »

(2) Le pouvoir des Arvernes peut s'estimer, dit Strabon (IV, 2), par les nombreuses luttes qu'ils soutinrent contre Rome et les armées qu'ils mirent en campagne : « Ils étendaient leur puissance jusqu'à Narbonne et jusqu'aux montagnes de la Massaliotide; ils dominaient encore sur les peuples qui s'étendaient jusqu'aux Pyrénées, et jusqu'à l'Océan et au Rhin. » Après quoi, il donne un exemple de la splendeur barbare de leur roi Bittus ou Bituitus.

dépendants. Les Éduens résidaient plus au nord et à l'est, et le centre de leurs possessions est marqué par la position de leur capitale Bibracte, la moderne Autun, située dans les hautes terres qui séparent les eaux de la Loire, de la Seine et de la Saône (1). L'une de ces nations était mieux placée pour la défense, l'autre pour le commerce; et avec le courant des richesses et de la civilisation, l'ancienne influence des Arvernes semblait sur le point de céder la place à l'ambition plus active de leurs rivaux. D'autres tribus gauloises s'étendaient au delà de la Saône : les Séquanes (2), qui dans la suite firent une tentative pour usurper cette prééminence si convoitée; les Helvétiens et d'autres races montagnardes, dont les maigres pâturages s'étendaient jusqu'aux sources du Rhin; les Allobroges, qui habitaient sur l'Isère et le Rhone (3), et qui furent les premiers de leur race à succomber devant la valeur irrésistible des légions romaines, qu'ils avaient affrontés les premiers. Suivant la classification tant de César que de Strabon, les Turones, Pictones et Santones, doivent être compris dans la même dénomination générale. Il est probable cependant que l'alliance, dans ces trois cas, n'était pas très étroite : car ces tribus ne paraissaient pas avoir fait partie de la confédération politique des Gaulois.

III. *Les Belgæ : dissentiment entre César et Strabon.* — On verra que les limites ainsi assignées à cette portion de l'ancienne population celtique de la Gaule, qui est proprement

(1) Strabon les place entre l'Arar (Saône) et le Dubis, par lequel il entend évidemment le Liger (Loire). Il fait la même méprise deux fois à propos de ce nom. Voyez le Strabon de Groskurd, IV, 3, § 2.

(2) La vallée du Doubs formait le centre du territoire séquanais, qui atteignait au Jura et au Rhin. Strabon, IV, 3.

(3) Les établissements des Allobroges occupaient l'espace entre ces deux cours d'eau et s'étendaient aussi un peu au delà du second, dans la province moderne de Franche-Comté.

désignée par le terme de Gaulois, embrasse au moins la totalité du centre et de l'est de la contrée. Au delà de la Seine et de la Marne, le nord-est était occupé par une race que César représente comme non moins différente des Gaulois par le langage, les mœurs et les institutions, que n'étaient les Ibères, et que les ethnologistes modernes considèrent comme appartenant à une famille distincte. Il donne à cette race le nom de Belgæ, et nous informe que, suivant leur propre opinion, ils étaient principalement descendus d'une souche germaine, fruit de quelque migration primitive qui aurait passé le Rhin. D'après les idées de César, la race gauloise s'étendait beaucoup au delà des limites que nous lui avons assignées plus haut, et comprenait la population du nord-ouest, de l'embouchure de la Loire à celle de la Seine; tandis que Strabon, suivant probablement les informations de Posidonius, donne tout le nord de la Gaule, depuis la Loire, aux Belgæ. En même temps, le géographe ne s'accorde en aucun point avec l'opinion de César quant à l'origine de cette troisième race, qu'il croit être gauloise et non germaine, quoique différant grandement des Galli, ou Gaulois de la région centrale. Conformément à ce récit, nous devrions la regarder comme une variété de Celtes, distincts à la fois des Ibères, d'une part, et des Teutons, de l'autre. Afin d'expliquer ces assertions contradictoires, nous devons faire observer que le récit de César n'est pas rigoureusement conséquent avec lui-même; car il oppose certaines tribus Belges au reste, comme étant germaines d'origine, et formant entre elles des ligues séparées pour leur défense mutuelle au milieu de voisins jaloux et probablement étrangers (1). Ainsi

(1) César, *Bell. Gal.*, 4, 5. Les *Belgæ* eux-mêmes affirmaient seulement que la plupart d'entre eux (*plerosque*) étaient d'origine germaine, et Tacite remarque chez eux une certaine « *affectatio* Germanicæ originis. »

donc la grande masse, même des Belgæ, était encore Celte; mais comme l'immigration des Teutons fut un événement de développement graduel, il est raisonnable de supposer qu'au temps de Posidonius, la population au delà de la Seine était encore un peu teinte du mélange d'un élément étranger. A cette époque, la race moyenne entre la Loire et la Seine, peut avoir été plus proche parente des Belgæ, comme Strabon, les regardant avec les yeux d'un écrivain antérieur, les représente, que des Galli, du sud de la Loire, auxquels César, au contraire, les assimile. Nous pouvons conclure que, malgré un mélange quelconque de sang germain, l'élément fondamental de toute la population du Nord, même au temps de César, était celtique, différente de la subdivision gauloise de la famille, et devant être désignée par une dénomination distinctive. Ce fait de la division des Gaulois en deux races est d'une grande importance dans l'histoire de la famille celtique, quoique la découverte semble en avoir été réservée à des temps très modernes (1).

Théorie de la division des Gaulois en deux races, les Gaëls et les Kymris. — On peut retrouver des traces, obscures toute fois, de cette division, de plusieurs côtés, que nous ne pouvons qu'indiquer sommairement ici. Ainsi, par exemple, l'existence dans l'île voisine de la Bretagne, de deux races celtiques, les Gaëls et les Kymris, présentant des types différents de langage et de physionomie, est un fait bien connu. En Gaule, il reste aujourd'hui encore des vestiges

(1) Je crois que Thierry fut le premier à la discuter scientifiquement L'introduction à la troisième édition de l'*Histoire des Gaulois* constate la faveur avec laquelle la théorie a été reçue. Niebuhr a suggéré la même opinion dans ses *Lectures sur l'histoire romaine*, faites avant l'ouvrage de Thierry, mais publiées postérieurement. (*Lect. on Rom. Hist.*, II, 1, 44.) D'autre part, Arnold la critique et hésite à l'adopter. (*Hist. of Rome*, I, chap. XXIV.)

d'une seule de ces langues, la kymrique, qui est encore parlée dans une portion de la Bretagne, district inclus, nous l'avons vu, dans la *Belgica* de Strabon. La théorie commune, d'après laquelle la population de ce pays, est issue de certaines immigrations de la côte opposée, est tout à fait insoutenable (1). La supposition que trois infusions de sang kymrique aussi minimes que celles que mentionne l'histoire véritable, auraient suffi pour changer le langage et le caractère physique de tout le peuple de la Péninsule, est en désaccord avec la doctrine de la permanence du type dans la majorité de toute population mêlée, permanence que l'expérience moderne atteste si fortement. Les Kymris, donc, en tant que distincts des Gaëls, furent les premiers habitants connus de cette partie de la Gaule et probablement de la Belgique en général.

Preuves de cette division tirées de différents physiologiques. — Une démonstration plus complète de cette division de races peut être découverte, dit-on, dans les différents types de physionomie qui caractérisent encore fortement les populations respectives du Nord et du Sud. C'est là, sans doute, un sujet qui demande un examen plus attentif que celui qu'on a en fait jusqu'ici, avant de pouvoir être regardé comme fournissant une preuve substantielle et directe du fait en question. Cependant il est trop intéressant et trop important

(1) On en mentionne particulièrement trois : la première, A. D. 285, quand Constance Chlore assigna des terres à quelques fugitifs dans le territoire des Curiosolites; la seconde, un siècle plus tard, quand Conan Mériadec suivit l'usurpateur Maximus de Bretagne et obtint une souveraineté en Armorique après sa défaite, et la troisième, quelques années après, quand le même Conan invita un petit nombre de colons à affermir son pouvoir dans la péninsule. (Daru, *Histoire de Bretagne*, I, 53.) Les récits d'immigrations subséquentes des Kymris au ve siècle sont regardés par Niebuhr comme certainement fabuleux.

Digitized by Google

pour être tout à fait omis. Un observateur curieux (1) a distingué, parmi une grande masse de ce qu'on peut appeler caractères neutres, deux types opposés de forme et de figure, dominant respectivement dans différentes parties de la Gaule. Dans l'un, la coupe de la tête est longue et ovale, le front haut et étroit, le nez recourbé vers le bas et en pointe, le menton petit. Ce type de tête est généralement accompagné d'une stature élevée et maigre, et domine dans toute la partie nord de la Gaule, la Belgica de Strabon. L'autre se distingue par une tête aplatie, un front bas et large, la face ronde, ou approchant du carré, le menton proéminent, le nez court et droit, ou tourné vers le haut; la stature correspondante est courte, et les formes sont épaisses. C'est le type qui prévaut dans le centre et l'est de la France. L'un de ces types se rencontre dans les résidences des Kymris, l'autre dans celles des Gaëls. On admettra facilement que, parmi les populations celtiques de nos îles, le dernier de ces types caractérise fortement les Gaëls des Highlands, ainsi que les Irlandais; le premier répond précisément aux caractères qui prévalent le plus généralement parmi les Welches, bien qu'il y ait chez ces derniers, à n'en pas douter, un large mélange de l'autre type également.

Preuve tirée des caractères moraux et politiques. — Mais s'il existe même aujourd'hui certains caractères physiques qui semblent attester la diversité primitive des grandes races par lesquelles la Gaule était occupée, nous pouvons trouver une démonstration encore plus évidente du même fait, tant dans leurs alliances politiques que dans leurs institutions sociales. Les campagnes de César nous font faire successivement connaissance avec des confédérations distinctes existant dans différentes parties du pays, avec peu

(1) M. Edwards, *Lettre à Amédée Thierry.*

Digitized by Google

de relations ou de communication entre elles. La première est celle des Arvernes, Éduens, Séquanes et autres tribus du centre et de l'est; plus loin, la Belgica de César forme un groupe séparé de nations, étroitement unies entre elles, mais n'entretenant aucuns rapports politiques avec leurs voisins du sud. Les tribus de la Normandie et du Maine se laissent, à ce qu'il semble, lâchement traîner à la remorque des Belges proprement dits, et, quoique moins intimement unis avec eux, sont facilement amenés à s'unir à eux dans une cause commune. Les Armoricains, étroitement attachés les uns aux autres, sont alliés en outre avec toutes les tribus de la côte septentrionale, et semblent liés d'aussi près aux destinées des Turones, des Andi et des autres peuplades de la basse Loire. Bref, il existe une certaine homogénéité dans toute l'étendue de la Belgica de Strabon. Même au sud de la Loire on peut supposer que les Santones et Pictones appartiennent à la même race que les nations situées au nord de ce fleuve. La requête des Helvétiens aux Séquanes, pour en obtenir la permission de se fixer sur le territoire occupé par ces tribus (1), semble montrer qu'aucuns liens étroits de sang ou de sentiment n'existaient entre les nations du centre oriental et celles du centre occidental de la Gaule.

Présomptions additionnelles en faveur de la division. Caractère différent de la civilisation gauloise, respectivement dans les sociétés gaëliques et kymriques. — Les progrès qu'avait faits la civilisation, respectivement dans les parties septentrionales et dans les parties plus méridionales de la Gaule, semblent aussi indiquer le développement distinct et plus tardif de l'élément kymrique de la population. Au temps où les envahisseurs du Nord disputaient à la république le sort de l'Italie, ils montraient sous un rapport une frappante in-

(1) César, *Bell. Gal.*, I, 9, 10.

fériorité vis à vis d'adversaires avec lesquels ils se mesuraient si également sur le champ de bataille. Une marque de l'aptitude nationale des Romains à profiter des leçons de la civilisation, c'est que dès l'origine ils regardaient la cité avec les idées de liberté, de sympathie et d'unité qui s'y rattachent, comme la source ou le noyau d'une société politique. De là naquirent les principes profondément enracinés d'où ils tirèrent leurs conceptions de gouvernement civil, d'indépendance personnelle, de droits sociaux et de leurs devoirs corrélatifs. Mais le sentiment de citoyenneté, principe moteur de la vie grecque et romaine, avait peu de puissance de développement spontané chez toute race d'origine celtique. Les liens naturels qui maintenaient la société chez les Gaulois étaient plutôt personnels que civils. Le Gaulois se dévouait au service de son chef, soit comme serf, soit comme client ou comme ami ; les chefs résidaient à part et se rendaient à la guerre ou au conseil suivis par une escorte de partisans, dont ils exigeaient une sorte de service féodal en retour de leur protection (1). Un état social de cette espèce permet le développement de l'émulation et de l'attachement personnel ; mais il tend à isoler les éléments d'une nation plutôt qu'à les concentrer. La force du corps entier était détruite par les petites factions et les misérables querelles qui existaient entre ses membres ; et tandis que le courage des Gaulois était sans rival, et leur attaque formidable par son impétuosité, ils manquaient de ces liens moraux d'homme à homme qui seuls peuvent soutenir et réparer les désastres. Tel était le caractère général du peuple gaulois ; mais dans la suite du temps, leurs manières et leurs

(1) Comparez le récit d'Orgétorix dans César (*Bell. Gal.*, I, 4) : « Omnem suam familiam, ad hominum millia decem, undique exegit et omnes clientes obæratosque suos. »

principes d'action avaient subi une modification partielle. Quand les armées romaines virent enfin face à face les grands pouvoirs de la Gaule centrale, ils trouvèrent ses institutions politiques dans toute l'incertitude et tout le trouble d'une période de transition. L'accoissement des arts et du commerce avait rassemblé des masses de population dans les villes; Bibracte, Noviodunum, Genabus, Vienna et Tolosa étaient de grands marchés commerciaux et des forteresses d'indépendance populaire. Les germes de la liberté municipale avaient pris racine dans le sein des États gaëliques, et l'influence des chefs de clan pliait graduellement devant elle. Ces États étaient, pour la plupart, gouvernés par un chef exerçant une souveraineté nominale, mais élu et contrôlé par une assemblée populaire. La noblesse luttait par l'artifice et l'intrigue pour maintenir un reste de son autorité, pendant que les plus hardis et les plus audacieux de leur classe nourrissaient des plans d'agrandissement et d'usurpation. Le pouvoir politique chez les tribus gaëliques était tombé, pour la plupart, dans les mains du peuple, mais la vertu publique s'était fanée, pour ainsi dire, avant d'avoir fleuri, car les communes dont les institutions étaient les plus libérales et la condition la plus avancée furent précisément celles qui se soumirent le plus facilement à la domination romaine. Mais les tribus septentrionales ou kymriques étaient encore soumises au gouvernement primitif de leurs rois et de leurs nobles; parmi elles, la classe du peuple n'avait pas encore reçu de développement. Ils ne possédaient ni grandes cités, ni marchés publics d'industrie et de commerce (1). Les places que nous trouvons honorées du nom

(1) Il y a sur ce point une grande diversité d'opinion. Un écrivain, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, fait valoir : 1° que le terme *civitas*, appliqué aux Gaulois barbares par César, ne signifie jamais

de villes ou d'oppida étaient pour la plupart simplement des positions retranchées sur des éminences escarpées ou dans d'épaisses forêts, où une tribu entière pouvait se retirer en cas d'attaque avec tous ses meubles et son bétail; mais dans les intervalles de paix, le peuple demeurait dans des hameaux ou des habitations isolées, dans les situations les plus convenables pour la pêche, la chasse ou l'agriculture (1). Que les oppida n'étaient pas destinés à une résidence perma-

une ville, mais toujours un État; 2° que la désignation de *urbs* est employée seulement deux ou trois fois, au sujet d'Avaricum (*Bell. Gal.*, VI, 9; VII, 15), de Gergovia (VII, 36), de Alésia (VII, 68); 3° que *oppidum* (Strab., φρούριον) est toujours purement une place de refuge et de défense. Il ajoute que la description faite par César des *oppida* implique qu'ils étaient presque des espaces vides; de grandes armées y manœuvraient, comme à Avaricum, où 40,000 Gaulois s'assemblaient « in foro et locis patentioribus » (VII, 28). Dans l'*oppidum* de Vesontio, les officiers de César habitaient sous des tentes (I, 39). Critognatus parle comme d'une grande calamité de ce que, lors de l'invasion des Cimbres, les Gaulois furent forcés de recourir à leurs *oppida* (VII, 77). Quand la Gaule fut conquise, un des moyens choisis pour plier le peuple à la servitude fut de le forcer d'habiter ses *oppida* en saisissant ses terres : « Compulsos in oppida multatis agris » (VII, 54). Il affirme que, dans les anciens idiomes celtiques, le bas breton, par exemple, il n'y a pas de mot pour une ville entendue dans notre sens. Les assemblées du peuple étaient tenues non dans des villes, mais en plein air, aux communes frontières de plusieurs nations (VI, 13). De même des cérémonies religieuses étaient accomplies dans des forêts et sur des montagnes, etc. L'argumentation est probablement poussée trop loin, mais Walckenaer (*Géographie des Gaules*) est, je pense, trop absolu dans le rejet qu'il en fait.

(1) Les Gaulois bâtissaient leurs demeures éparses, principalement dans les bois et sur le bord des cours d'eau, « æstus vitandi causa. » Elles étaient faites de branches d'arbres et de limon (César, *Bell. Gall.*, VI, 30) et couvertes en chaume (Vitruve, I, 1); seulement un rez-de-chaussée, comme il résulte de l'absence de tout mot dans le vieux celtique, pour signifier étage. — Aussi n'existe-t-il pas de restes de constructions domestiques des Celtes en Gaule.

Digitized by Google

nente, c'est ce qui ressort clairement, au moins dans le cas des Armoricains, de leur position sur les péninsules les plus rocheuses et les plus écartées.

Caractère différent du druidisme chez les Kymris et les Gaëls. — Les idées religieuses qui dominaient chez les Gaulois peuvent nous fournir un autre fil conducteur pour la distinction entre leurs diverses races. Le système théologique qui nous est connu sous le nom de druidisme, de l'appelation de ses prêtres, était revendiqué par les Kymris de Bretagne comme leur invention (1). Sans attacher aucun crédit à cette assertion dans sa signification littérale, on peut néanmoins y voir l'expression de ce fait, que le druidisme fut conservé dans notre île sous sa forme la plus pure et la plus systématique ; et l'affirmation expresse de César suffit pour prouver que c'est de là que dérivait la plus haute instruction dans les mystères de cette religion, et que les fidèles avaient coutume de s'y rassembler, pour se pénétrer de la science la plus épurée. La grande assemblée religieuse de toute la Gaule se tenait sur le territoire des Carnutes, au bord de la Loire (2). C'est dans les parties septentrionales et occidentales du pays que les druides semblent avoir exercé la plus grande influence dans les affaires politiques ; c'est là qu'ils continuèrent d'exciter des révoltes successives contre Rome, jusqu'à ce qu'eux-mêmes et leur religion fussent désignés comme objets d'une persécution acharnée. Dans ces régions aussi, les plus importants et les plus nombreux restes du culte druidique existent encore, et autorisent l'induction

(1) César, *Bell. Gal.*, VI, 13 : « Disciplina in Britannia reperta atque inde in Galliam translata esse existimatur : et nunc, qui diligentius eam rem cognoscere volunt, plerumque illic discendi causa proficiscuntur. »

(2) L'emplacement était, dit-on, à Dreux. (Mobe, *in Cæs.*, *loc. cit.*) César avance que les Gaulois le considéraient comme le centre de leur pays, ce qui serait plus vrai des confédérations kymriques.

que c'était parmi les Kymris en Gaule aussi bien qu'en Bretagne, que fleurissait la plus vieille et la plus pure forme du druidisme. Le caractère du système était essentiellement oriental, et forme un nouvel anneau dans la chaîne qui unit les Kymris de l'ouest aux Cimmériens des rives de l'Euxin (1), et par eux aux essaims primitifs de l'Asie. Il correspondait en beaucoup de points importants au caractère simple et comparativement spiritualiste de la théosophie persane; il enseignait la pureté de la divinité comme une abstraction métaphysique, et l'éternité de l'existence de l'âme par transmigration (2); il avait ses mystères et ses rites d'initiation, par lesquels l'esprit du fidèle était arraché de la contemplation des énergies multiples de la divinité à celle de son unité essentielle; il abondait en symboles, conseillait la retraite et la méditation, et donnait à son sacerdoce le caractère élevé de médiateur entre la terre et le ciel : de plus, il faisait usage des phénomènes naturels comme de moyens pour élever l'âme à la compréhension d'une première cause, glissait de là dans les plus frivoles illusions de l'astrologie, et dégénérait finalement en toutes les impiétés et toutes les horreurs de la croyance à la magie (3). De là les sacrifices humains auxquels

(1) Diodore de Sicile, V, 32.

(2) On ne voit pas de raison de supposer que le dogme druidique soutenait, comme celui de Pythagore, la transmigration de l'âme humaine dans les corps des animaux. Voyez Diodore, V. 28. Il n'est même pas tout à fait certain que César représente l'âme comme passant d'un corps humain dans un autre (VI, 14). Lucain (I, 460) et Méla (III, 2) affirment seulement une croyance dans son immortalité, impliquant l'existence d'un état futur. Voyez un essai par Chiniac de la Bastide, dans Leber, *Collection de pièces relatives à l'histoire de France*, pag. III.

(3) César, *Bell. Gal.*, VI, 14; Pline, *Hist. nat.*, XXX, 4 : « Britannia hodieque eam (magiam) attonite celebrat, tantis cæremoniis, ut dedisse Persis videri possit. » Comparez Clem. Alex., *Strom.*, I, 71; Ammien, XV, 9; Méla, III, 2.

Digitized by Google

s'adonnaient les sectateurs de ce système religieux (1), effort suprême de la terreur superstitieuse pour arracher les secrets de l'avenir à un pouvoir rebelle, et contrôler la marche du destin. Mais à côté de ce théisme oriental il existait un autre système, beaucoup moins nettement caractérisé, un culte des éléments de l'espèce la plus grossière, dans lequel les objets de la nature s'identifiaient avec la mémoire des héros morts, et le soleil et les astres, le tonnerre et la tempête, étaient honorés comme les représentants visibles des êtres supérieurs. Le Romain sceptique fut surpris de trouver les barbares adorant, à ce qu'il dit, les mêmes divinités que sa propre sagacité critique avait rejetées. Jupiter et Apollon, et le reste de la population de l'Olympe, étaient reconnus dans le consistoire des déités gauloises; Mercure semblait tenir la plus haute place parmi eux sous le nom de Teutatès, et était vénéré comme le patron de toute leur civilisation; le soleil, ou Apollon, était honoré sous le nom de Bélénus; Taranis représentait le tonnant Jupiter; et Hésus était leur Mars, le dieu des batailles (2). Nous pouvons rapporter le culte de Bélénus et Teutatès aux traditions importées en Gaule par les Phéniciens (3). Les colons grecs de la côte peuvent aussi avoir eu leur part dans le modelage du polythéisme occidental sur la forme de celui de l'Orient; mais il doit encore rester la question de savoir jusqu'à quel point cette forme d'idolâtrie était indépendante du druidisme (4), et jusqu'à quel point, d'autre

(1) Diodore de Sicile, V, 31; Strabon, IV, 4, César, *Bell. Gal.*, VI, 16.

(2) César, *Bell. Gal.*, VI, 17; Lucain, I, 445.

(3) L'origine phénicienne du culte de Teutatès (Theuth) est confirmée par celle d'un Mercure en Espagne. (Tite-Live, XXVI, 44.) Billingogate est un souvenir du culte de Belenus en Bretagne; Tottenham, Tattingstone, etc., de Teutatès.

(4) Cette hypothèse est soutenue par Thierry, qui considère le drui-

part, elle constituait une dégénérescence de ce système spiritualiste en accord avec les tendances sensuelles de l'époque et de la nation. Mais si les conseils et les institutions des nations gaëliques étaient plus indépendants de l'influence druidique, elle doit aussi avoir exercé un vigoureux ascendant sur les basses classes et jeté de profondes racines dans les districts plus éloignés et moins fréquentés.

Monuments existants du druidisme en Gaule. — Dans l'angle nord-ouest de la Gaule, compris entre la basse Loire et la Seine, région dans laquelle les Kymris semblent avoir été le moins mélangés, il existe aujourd'hui près de quatre-vingt-dix restes de monuments celtiques, tous probablement de signification religieuse. Ils abondent également sur les côtes rocheuses de la Bretagne, et les collines boisées de la Normandie, dans les prairies de l'Anjou, et les plaines de l'Orléanais (1). Dans la Gaule centrale et occidentale des restes similaires sont bornés aux hauteurs situées près des sources de la Seine, de la Loire, de l'Allier et de la Vienne. Dans ces étroites limites, on peut en énumérer près de cinquante. Mais dans les terres basses du territoire gaëlique, ces monuments ou n'ont jamais existé, ou ont été totalement détruits. Dans toute l'étendue de la province, on ne retrouve les traces que d'un ou deux vestiges de cette espèce. Ici peut-être ils furent balayés le plus impitoyablement par le bras de la persécution romaine. Leur nombre est aussi très petit dans le nord-est, ou les provinces belgiques de la France ; et là également ils furent enfoncés dans le sol par

disme comme ayant été seulement adopté par les Gaëls à une époque plus récente. (*Gaulois*, II, 1.)

(1) Ces énumérations sont faites d'après Hocquart, *Carte archéologique de la Gaule*. Ces divers monuments sont presque uniquement des *cromlechs*, des *dolmens* ou des *menhirs*.

le talon des légionnaires romains, cantonnés pendant des siècles dans le voisinage de la frontière germaine, ou furent emportés par le choc des flots successifs d'envahisseurs, les Suèves, les Francs et les Burgondes. En Aquitaine, la présence du Celte est attestée seulement par un ou deux monuments de sa religion, et l'antiquité de ces monuments peut sans doute être reportée à l'époque la plus reculée de l'histoire gauloise. Mais dans le district entre la Gironde et la basse Loire ils sont à peine moins nombreux qu'en Bretagne et dans le Maine, et y sont semés indistinctement dans les collines, les plaines, ou les vallées, en signe de la diffusion générale et de la sécurité du culte auquel ils servaient.

IV. *Les Belges, un peuple celtique avec un mélange de tribus teutoniques.* — Le Rhin, qui formait la limite géographique entre la Gaule et la Germanie, ne fut jamais une barrière capable d'arrêter les penchants nomades des races du Nord, ou d'empêcher le passage répété d'envahisseurs de la rive droite sur la rive gauche. Aussi la population kymrique, qui avait couvert la région septentrionale de la Gaule, fut-elle constamment harcelée par des hordes teutoniques, qui pressaient avec une ardeur insatiable son arrière-garde. Les Germains, qui s'étaient introduits au dedans des limites de la Gaule, étaient déjà, au temps de César, mêlés dans une grande proportion avec les premiers possesseurs, bien que retenant, dans quelques localités, leurs noms et leurs caractères propres. Tels étaient les Éburons, les Trévires et les Nerviens, les Sègnes, les Cærèses et les Pémanes, qui tous résidaient à part des Kymris, avec des habitudes et des institutions distinctes. Mais c'est à la masse de cette population, ainsi fondue et entremêlée, que César applique le nom de Belgæ; nom qu'on peut démontrer, cependant, n'être pas proprement générique, mais appartenir en propre, à la

rigueur, comme celui de Celte originairement, à certaines tribus particulières (1). Nous avons déjà remarqué des traces de subdivision dans la grande race kymrique, et la limite entre les Kymris purs et les mélangés peut être placée sur la ligne de la Seine et de la Marne. Nous sommes assez disposés à croire que cette population mêlée avait perdu beaucoup des mœurs, du langage et de la religion originelles de ses ancêtres celtiques ; et c'est ce qui peut expliquer la rareté de ses monuments sacerdotaux, aussi bien que la différence que César marque si fortement entre son langage et celui des Gaëls. Mais il s'est assurément trompé dans son assertion, que les Belges étaient pour la plus grande partie d'origine germaine, leur identité essentielle avec les Celtes étant suffisamment établie par les déclarations de Posidonius et de Strabon, d'accord avec les fortes présomptions qui ont été tirées de preuves physiologiques et autres.

Leur caractère et leur genre de vie. — Ce peuple, cependant, comme étant sorti le dernier de la rudesse de ses forêts primitives, et hors d'état de rejeter de son sein la barbarie pure d'une race encore plus jeune, si étroitement attachée à lui, était aussi beaucoup en arrière du reste de la population gauloise dans tous les éléments de la vie civilisée. Sur toute l'étendue de la vaste région qu'il occupait, nous n'entendons parler d'aucune place méritant le nom de ville, excepté peut-être Samarobriva, la moderne Amiens, le pont sur la Somme. Les Morins et les Ménapiens n'avaient pour toute nourriture que du poisson et des œufs d'oiseaux sauvages; ils habitaient dans les retraites de leurs bois et de leurs marécages, sans plus de sentiment de la propreté et du confort, que les Éburons et les Nerviens Teutoniques. Les

(1) Thierry, *Gaulois*, introduction, LVII.

Belges étaient cités pour l'usage du char armé de faux (1), un des engins de guerre les plus barbares et les plus primitifs. Ils se plaisaient à passer toute leur vie les armes à la main. Les tribus germaines interdisaient fièrement l'entrée de leur territoire aux fournisseurs de tous objets étrangers, soit d'utilité, soit de luxe. Accoutumés à un état d'hostilités perpétuelles avec une race plus sauvage et plus féroce qu'eux-mêmes, les Belges acquirent une renommée de bravoure au dessus de tous les autres habitants de la Gaule (2). Ils affectaient de mépriser leurs frères du Sud, se tenaient en dehors de leurs confédérations, et étaient même enclins à désavouer leur parenté.

Quelques-unes de leurs tribus pénètrent dans le sud de la Gaule. — Les limites de la conquête belge sont largement marquées par les deux grands cours d'eau qui ont été mentionnés; mais il est probable que quelques-unes de leurs tribus pénètrèrent loin dans le Sud. Les Volces, qui occupaient un district entre le Rhône et les Pyrénées, en deux divisions distinguées par les noms d'Arécomiques et de Tectosages, sont reliés aux Belges par la dénomination équivalente de Bolgæ, et même Belgæ (3). Le destin de la Grande Bretagne fut semblable à celui de la Gaule. Là aussi les Kymris conquê-

(1) Lucain, I, 426 :

« Et docilis rector rostrati Belga covini. »

Thierry attribue le char à faux aux Trévires, mais je me demande si les Germains l'ont jamais employé. Méla, III, 6, dit : « Bigis et curribus, covinos vocant, Gallice armati. » *Covinus* paraît être un mot celtique commun aux deux variétés kymriques et gaëliques. César cependant ne fait pas mention de chariots à faux chez les Gaulois ou les Bretons. (Cluver, *Germ. Ant.*, I, 335.)

(2) César, *Bell. Gal.*, I, 1; Ammien, XV, 11.

(3) Thierry, *Gaulois*, introduction, pag. LI-LV.

rants trouvèrent les Belges sur leurs talons, avant d'avoir eu bien le temps de se retourner dans les demeures des Gaëls vaincus. Là aussi les nouveaux venus apportèrent avec eux une portion de sang teutonique; et l'angle sud-est de l'île, où s'arrêtèrent leurs progrès, en vint à être habité par un peuple mêlé, qui aux yeux d'observateurs superficiels, n'offrait presque rien de commun avec la race qui avait subi leur intrusion.

Hostilité entre les Gaulois et les Germains. — Mais, nonobstant les relations familières ainsi établies entre les tribus celtiques et teutoniques qui se partageaient le nord-est de la Gaule, l'inimitié entre les deux races ne diminuait pas, les Germains suspendus sur les bords du Rhin, comme une menace, et croissant tous les jours en nombre et en courage, les Gaulois rampant dans une abjecte terreur devant un ennemi qu'ils n'osaient pas affronter, ou même l'invitant à franchir leurs frontières, pour livrer bataille à leur place. Bien du temps s'était écoulé depuis que les Gaulois avaient été un peuple enivrant et conquérant (1). Leurs incursions dans les territoires germains avaient jadis été non moins nombreuses et non moins heureuses que celles par lesquelles ils s'étaient mis en possession d'une moitié de l'Italie, en la dévastant presque tout entière. Mais petit à petit ils avaient été rejetés en arrière des deux côtés par des nations plus fières, ou mieux disciplinées qu'eux-mêmes. Le progrès de la culture morale et physique avait pris chez eux une direction qui paralysait leurs moyens de défense tant contre les Germains que contre les Romains. Il énerva leurs corps et dompta leur hardi courage, si on les compare aux sauvages

(1) Tacite, *Germ.*, 28 : « Validiores olim Gallorum res fuisse summus auctorum divus Julius tradit, eoque credibile est etiam Gallos in Germaniam transgressos. » Comparez César, *Bell. Gal.*, VI, 24.

barbares du Nord, sans tendre en même temps à leur départir cette communauté de sentiment et cette identité de vouloir, qui tiennent la balance de la victoire si égale entre des puissances civilisées.

Portrait général des Gaulois. — Les anciens écrivains abondent en descriptions et en portraits d'une nation qui a joué un rôle distingué dans l'histoire primitive de l'Europe. Pour la stature, les Gaulois sont uniformément représentés comme excédant celle des peuples de Grèce et d'Italie. Sans doute, la disproportion entre les Italiens et les Kymris était fortement marquée, et les Sénons, qui fournissaient aux Romains leurs plus formidables contingents de guerriers gaulois, étaient, aussi bien que les Ciapadains en général, de race kymrique. La blancheur de teint attribuée à la nation était aussi caractéristique d'une population du Nord, plutôt que du Midi. On peut conjecturer qu'un changement d'habitude et peut-être de climat a bruni une peau qui pâlissait sous l'ombrage des forêts primitives (1) : même aujourd'hui partout, le Gaël à la chevelure foncée n'a pas le teint olivâtre de l'Italien et du Grec. Le caractère des Gaulois, en général, était vif, frivole et irascible, inconstant jusqu'à la perfidie, violent de langage et de gestes (2); leur courage était audacieux et impétueux, mais incapable d'endurer la résistance

(1) Arnold, *Hist. of Rome*, I, 529.

(2) L'esprit de bravade par lequel les Gaulois étaient remarquables (ἀπειληταὶ δὲ καὶ ἀνατατικοὶ καὶ τετραγῳδημένοι ὑπάρχουσι. Diod. de Sic., V, 31) est bien mis en lumière par la réplique de leurs chefs à la question pleine de vaine gloire d'Alexandre le Grand. Après avoir exhibé devant eux un grand étalage de sa magnificence et de sa puissance, il finit en leur demandant quelle était la chose du monde qui les effrayait le plus. « Nous ne craignons rien, » répliquèrent-ils, « si ce n'est la chute du ciel. » Strabon, VII, 3. Comparez Posid., ap. Athen., IV, 40; Elien, XII, 23.

et les revers (1). En même temps, ils étaient cités pour leur simplicité et leur bonne humeur, et se précipitaient gaîment dans les dangers sans artifice et sans malice. Mais leur grand défaut était le manque de patience, de véritable passion, et de cette fermeté morale qui commande à une prévention, et s'abstient d'une jouissance en vue d'un résultat ultérieur. L'absence d'empire sur soi-même et de respect de soi-même, se manifestait dans la brutale sensualité à laquelle ils étaient adonnés. On peut conjecturer que les pires de leurs vices déshonoraient surtout ceux qui furent en contact avec le raffinement corrompu des colons grecs : mais même les nations trop civilisées du Midi affectaient d'être choqués de l'énormité de ces excès. Les Gaulois montraient de la docilité pour apprendre, et une aptitude remarquable pour les occupations pratiques. Ils faisaient commerce de divers articles de manufacture; et bien que leur monnaie soit d'une exécution grossière, nous savons que l'art de travailler les métaux était largement pratiqué parmi eux. Ils avaient de la finesse dans l'intelligence, et de la subtilité dans la spéculation, bien qu'ils n'aient jamais produit de littérature spontanée. Mais leurs relations avec Rome donnèrent un nouveau stimulant à leur génie; et sous l'empire, les villes de la Gaule comptaient à peine des rivales comme foyers de science, et comme écoles de rhétorique.

Population de la Gaule. — L'esprit de frivole exagération, avec lequel on s'était habitué à regarder la région déserte du Nord, comme le berceau fécond de nations innombrables, s'est modifié devant les calculs de l'expérience et de la raison;

(1) Tacite, *Agric.*, 11, comparant les Gaulois et les Bretons, dit de ces deux peuples : « La même audace à appeler les périls, et, quand ils sont présents, la même terreur à les fuir. »

et on admettra facilement qu'une moitié au moins de la Gaule était occupée, au temps de César, par des tribus disséminées et vagabondes, qui abandonnaient une grande proportion de leur territoire à sa stérilité naturelle, pendant que dans le reste, qu'ils se vantaient de cultiver, ils ne faisaient que gratter superficiellement le sol. Si le nombre de leurs combattants semble énorme, il ne faut pas oublier que la guerre était la seule occupation de la population du Nord, et qu'au moins un quart de chaque nation était prêt en tout temps à entrer en campagne (1). Dans le Sud, les mœurs des peuples se rapprochaient beaucoup plus de celle de la vie civilisée, et la richesse du sol était développée par une juste dépense de travail. On a fait le calcul de la population entière pour la période du quatrième siècle sur des bases qui paraissent mériter confiance, et le résultat donne un total montant à dix millions et demi (2). A cette époque, le pays avait été quelque temps exposé aux ravages d'une invasion barbare, et l'accroissement de la population avait sans doute été entravé par un long terme d'anarchie. Néanmoins, il ne ne serait pas raisonnable de supposer que les Gaulois semi-barbares du temps de César, aient en aucune manière approché de ce nombre. César lui-même se vantait, comme nous l'apprend Plutarque (3), d'avoir combattu trois millions

(1) Quand la masse entière des tribus helvétiques émigrèrent au nombre de 368,000 âmes, 92,000 hommes étaient en état de porter les armes. César, *Bell. Gal.*, I, 29. César nous assure qu'il a vu les données précises à l'aide desquelles cette énumération était faite. Dans la révolte de la Pannonie, le dénombrement total des tribus insurgées est fixé généralement à 800,000, celui des guerriers à 200,000. Velleius, II, 110.

(2) Dureau de Lamalle, *Économie politique des Romains*, I, 301 ; Duruy, *Histoire des Romains*, II, 409.

(3) Plutarque (*César*, 15), cependant, interprète évidemment l'affirmation d'une manière littérale.

CHAPITRE VI

Les Germains entrent en Gaule et s'établissent sur le territoire des Séquanes. — L'alliance de la république sollicitée à la fois par les Gaulois et par les Germains. — Mouvement parmi les Helvétiens ; ils menacent d'entrer dans la province romaine : César quitte Rome et prend son commandement en Gaule ; repousse l'invasion des Helvétiens, les suit sur le territoire des Éduens : les défait et les force à retourner dans leur pays. — César marche contre les Suèves : négocie avec leur roi Arioviste : remporte une victoire complète et chasse les Germains de la Gaule. — Première campagne de César, (A. U. 696. Avant J.-C. 58).

Les Germains sur le Rhin : les Suèves. — A l'époque à laquelle nous sommes arrivés maintenant, dans la lutte entre les Gaulois et les Romains, une troisième force entre en action, force que nous avons déjà entrevue par éclairs et confusément; mais qui désormais est destinée à rester rarement dérobée à notre vue. L'indépendance de la Gaule septentrionale et centrale est menacée maintenant, non seulement par l'habile ambition du Sud, mais encore et plus directement par les assauts impétueux qui lui sont livrés du côté opposé. Les bords du Rhin étaient teints d'une nuance de barbarie plus foncée que les contrées situées plus à l'ouest. Plusieurs rejetons de la famille teutonique étaient déjà fixés, comme nous l'avons vu, sur la rive gauche de ce fleuve. Ce n'est qu'à une période tardive que ces immigrations avaient eu lieu, et le torrent de l'invasion germaine continua à se

déverser par intervalles. Le formidable clan des Suèves était alors établi de ce même côté, attendant impatiemment une occasion de se précipiter sur les traces de ses prédécesseurs. Ces guerriers sauvages étaient étrangers même aux rudiments de la vie civilisée (1). Ils n'avaient d'autre politique que la suprématie militaire des plus forts et des plus braves. Ils ne bâtissaient jamais de villes et ne cultivaient point la terre ; mais ils résidaient dans des campements temporaires, dormant sous les branches des arbres ou en plein air, se servant des forêts et des montagnes comme de places de sûreté, et partout où ils n'étaient pas gênés par la pression de leurs voisins, se transportant périodiquement d'un lieu à un autre en une perpétuelle migration. Mais leurs entreprises avaient plutôt pour but le pillage qu'un changement permanent de résidence; et ils n'avaient point pour usage d'aller à la guerre avec leurs femmes et leurs enfants, trahissant ainsi, comme sous d'autres rapports, ce manque de desseins définis qui marque le plus bas degré de l'échelle du progrès humain.

Attitude menaçante des Suèves (A. U. 693). — L'an de Rome 693, les forces d'Arioviste, roi de la nation suève, stationnaient sur la rive germaine du Rhin moyen, prêtes à obéir à la première invitation de le traverser (2). Ils for-

(1) Des figures de la colonne de Trajan (voyez Fabretti, *Columna Trajana*, pag. 16) représentent la manière de porter la chevelure adoptée par ce peuple et leurs alliés, telle qu'elle est décrite par Tacite (*Germ.*, 38) : « Insigne gentis obliquare crinem nodoque substringere... apud Suevos horrentem capillum retro sequuntur. » Les cheveux de devant sont rassemblés en arrière en un grand nœud ou boule sur le sommet du front.

(2) La date de l'irruption des Suèves n'est pas fixée par les autorités. Un passage de la réponse d'Arioviste à César (*Bell. Gal.*, I, 44 : « Neque bello Allobrogum proximo Æduos Romanis auxilium tulisse ») a été sup-

maient un corps compact de guerriers, fort de cinquante mille hommes, libres de tout bagage et de toute suite, accoutumés à une vie d'incessante activité, et méprisant toutes les douceurs du luxe et du confort. Dans l'état de trouble où se trouvait à ce moment l'intérieur de la Gaule, un tel encouragement ne pouvait pas se faire longtemps attendre.

Ascendant des Éduens dans la Gaule centrale. — Les Éduens avaient pris avantage de leur position prépondérante pour opprimer les États voisins. Leurs rivaux, les Arvernes, avaient été considérablement affaiblis par leurs luttes avec les Romains; et leur influence, fondée sur la crainte plutôt que sur l'affection, avait décliné aussi rapidement que leur puissance. Cette dernière avait souffert aussi de divisions intestines, un membre de la noblesse, nommé Celtillus, ayant tenté d'usurper l'autorité suprême (1). De l'autre côté, les Éduens avaient été reçus par les Romains dans une étroite alliance sur un pied d'égalité nominale. Ils étaient fiers d'être reconnus comme les amis et les frères des illustres conquérants; mais la légèreté du caractère gaulois se signala dans la perversité avec laquelle ils se séparèrent de leurs alliés, quand ceux-ci auraient pu compter sur leur aide contre la révolte des Allobroges (2). Ils désiraient peut-être faire parade de leur indépendance aux yeux

posé se rapporter à la campagne contre les Helvétiens sur la frontière des Allobroges, A. U. 696. Mais d'abord les Allobroges ne prirent point part à cette guerre, et ensuite les Éduens, dans leur situation abaissée, n'auraient pu donner aucune assistance. Par conséquent la guerre avec les Allobroges doit avoir été celle de l'an 692 et doit avoir eu lieu avant que les Éduens fussent menacés par les Suèves et leurs alliés. Donc la date de l'arrivée des Germains ne peut être placée plus tôt que 693, ni la réception de Divitiacus à Rome avant la fin de cette année.

(1) César, *Bell. Gal.*, VIII, 4.

(2) Idem, *ibid.*, I, 44. Voir plus haut.

des Gaulois qui les entouraient, et qui sans doute voyaient avec jalousie la faveur dont ils jouissaient auprès des Romains. Mais la république fut profondément offensée et trouva bientôt une occasion de montrer son ressentiment.

Les Séquanes se plaignent de leur tyrannie.— Les Séquanes se plaignaient amèrement de la tyrannie des Éduens, qui avaient imposé de lourds péages sur la navigation de la Saône, la commune grande route du commerce des deux nations avec la Province et les côtes de la Méditerranée (1). Quand il devint impossible de tolérer plus longtemps ces exactions, le peuple maltraité résolut de s'y soustraire par un appel aux armes. Les Arvernes aussi furent aisément amenés à s'unir dans une confédération contre leurs anciens rivaux ; mais se soulever contre les Éduens, c'était en même temps braver le déplaisir de Rome, donner au moins un prétexte à l'envahisseur du Midi d'intervenir dans les affaires de la Gaule centrale. Ce fut pour se garantir du danger qui les menaçait de ce côté que les alliés se déterminèrent à donner aux Suèves un intérêt dans leur défense. Les ressources de la tribu germaine étaient mal définies et mal connues ; mais leur proximité était imminente, la terreur de leur nom était grande et leurs voisins tombèrent dans la fatale erreur de se figurer qu'ils pourraient contrebalancer l'hostilité de Rome.

Ils invitent les Suèves à les soutenir, secouent le joug des Éduens, et assument le commandement des tribus gaëliques.— En conséquence, Arioviste et ses guerriers furent invités à pénétrer dans le territoire gaulois, et ils se hâtèrent de mettre le pied sur le sol des Séquanes. Les Romains, à ce moment, étaient si occupés de périls domestiques, qu'ils ne pouvaient faire attention à cet important mouvement. Peut-

(1) Strabon, IV, 3.

être les Éduens, avec la conscience de leur récente trahison, rougirent-ils d'invoquer l'assistance de leurs puissants alliés; peut-être la république prit-elle plaisir à les laisser pour une fois vider leur propre querelle dans des conditions inégales. Le combat se termina rapidement par leur complète déconfiture, et les conditions qu'ils furent forcés d'accepter furent éminemment désavantageuses et déshonorantes (1). Ils livrèrent les enfants de leur noblesse aux Séquanes comme otages et jurèrent de ne jamais faire la guerre pour les recouvrer, de ne jamais solliciter le secours des Romains, et de garder vis-à-vis de leur ennemi triomphant le respect et l'attitude de soumission qui sont dus par le client à son patron. Les Séquanes prétendirent se saisir de la prééminence d'honneur, dont les Éduens venaient de déchoir, et revendiquèrent le commandement des tribus dans cette partie de la Gaule.

L'Éduen Divitiacus sollicite l'assistance des Romains. — Chez les Éduens, le premier magistrat, ou vergobret, n'avait pas le pouvoir de résister à la volonté nationale, dont il n'était que l'interprète et l'organe (2). Mais Divitiacus, qui occupait ce poste, ressentit vivement le déshonneur de ses compatriotes, et refusa de se soumettre personnellement aux conditions auxquelles la multitude avait acquiescé. Il

(1) César, *Bell. Gal.*, I, 31 : « Que les Éduens et leurs clients en étaient venus plus d'une fois aux mains avec eux, qu'ils avaient été mis en déroute, en subissant un grand désastre, ayant perdu toute leur noblesse, tout leur sénat, toute leur cavalerie. »

(2) César appelle ce magistrat Vergobretus, ce que les savants celtistes dérivent des mots *ver-go-breith*, « homme de jugement » (O'Brien, Thierry). Il était élu par un conseil de prêtres et de nobles, et avait pouvoir de vie et de mort. Mais sa charge n'était qu'annuelle (*Bell. Gal.*, I, 16), et un second membre de la même famille ne pouvait l'occuper durant la vie précédent titulaire. (*Ibid.*, VII, 33.)

s'échappa avec difficulté au delà des frontières et chercha un refuge à Rome, où il espérait obtenir les secours de la république pour relever l'honneur et l'influence de sa nation. La Gaule n'aurait pu trouver un homme plus apte par sa culture intellectuelle à commander pour elle le respect et la sympathie d'un peuple civilisé. Divitiacus appartenait à la caste druidique, et était parfaitement versé dans toute la science dont elle s'enorgueillissait. Comme interprète des mystères qui excitaient déjà la curiosité des sages de Rome, sa société fut particulièrement agréable à Cicéron, qui a enchâssé dans ses pages immortelles le souvenir de leurs relations amicales (1). La recommandation d'un si illustre patron assura au voyageur du Nord plus qu'un respect ordinaire. Quand il parut au sénat pour plaider la cause de ses compatriotes, les alliés et les frères de la république, il fut prié de prendre séance parmi les nobles assemblés. Mais il déclina modestement cet honneur, et prononça son discours appuyé sur son bouclier (2). César, qui prenait intérêt à tous les objets de la science humaine, non moins qu'aux affaires de l'État auxquelles il avait été régulièrement préparé, s'engagea avec le chef gaulois dans une intimité qui forme un des traits les plus aimables de sa vie et de son caractère, à cause de sa tendresse, de son désintéressement et de sa fidélité. Ce fut, suivant toute probabilité, de ses conversations

(1) Cicéron, *de Divin.*, I, 41.

(2) L'anecdote est rapportée par Eumène, natif d'Autun, et nous pouvons présumer qu'elle était conservée par la tradition chez les Éduens (*Gratiar. Act. Constant.*, 3) : « Princeps Æduus in senatum venit, rem docuit, cum quidem oblato consessu minus sibi vindicasset quam dabatur, scuto innixus peroravit. » Tite-Live (XXXVIII, 21) décrit le bouclier gaulois comme une planche longue, étroite et plate : « Scuta longa, cæterum ad amplitudinem corporum parum lata, et ea ipsa plana, male tegebant Gallos. »

avec Divitiacus, qui devint son compagnon inséparable dans ses campagnes de Gaule, qu'il tira une grande partie de la connaissance qu'il déploie de l'histoire et des institutions de ses adversaires. Mais, en même temps, la simplicité du caractère de l'Éduen ne fut pas à l'épreuve des séductions du raffinement romain. Il se laissa évidemment convertir aux vues et aux sentiments de la nation conquérante; dans son admiration pour les arts et les sciences qui florissaient dans la capitale du Midi, il oublia graduellement les vertus plus rudes de ses compatriotes, et il se familiarisa avec l'idée fatale qu'une domination étrangère pouvait rehausser et ennoblir le peuple qu'elle asservissait.

Arioviste, roi des Suèves, négocie avec Rome. — Mais bien qu'il pût plaire aux individus de déployer leur magnanimité et leur urbanité devant les yeux d'un admirateur étranger, le gouvernement était pressé de trop de soucis cuisants, pour régler en même temps la marche de sa politique gauloise. Les Allobroges venaient d'être subjugués, mais leur résistance avait coûté du sang et de l'or; de plus, les Éduens n'avaient rien fait en faveur de leurs alliés pour hâter la fin de la lutte. Sur ces entrefaites, le cours des choses dans la ville tendait évidemment à l'entier assujettissement de la république à la volonté d'un odieux triumvirat, et celui des trois chefs qui prétendrait à la conduite de la nouvelle guerre, acquerrait par là une redoutable prééminence. Aussi, en ce qui concernait le sénat, les sollicitations de Divitiacus rencontrèrent des oreilles implacables. De plus, Arioviste, de son côté, n'avait pas été inactif. Il sollicitait aussi une alliance avec le peuple romain; et ses représentations, appuyées par une force si considérable cantonnée presque sur la frontière des possessions de la république, ne furent pas sans effet. Soucieux de détourner la guerre à tout prix, le sénat temporisa, et engagea le Ger-

main à comparaître en personne (1). Pendant que Divitiacus était encore à Rome, le gouvernement décerna à son rival les titres d'ami et d'allié, et lui fit offrir de magnifiques marques de sa considération (2).

La république décide de prendre le parti des Éduens. — Si le sénat avait pu suivre sa propre impulsion, il eût continué à tenir en suspens les deux parties, en les opposant l'une à l'autre, et tâché de cette façon de prévenir une aggression des deux côtés. Mais c'est au peuple après tout que la décision de l'affaire incombait réellement; et quand il insista, peu après, pour la nomination de César à son commandement en Gaule, avec des pouvoirs si étendus, et permanents, ce fut une déclaration claire de la volonté nationale en faveur d'une politique décidée et belliqueuse au delà des Alpes. Cette déclaration, toutefois, ne fut pas faite avant que le progrès des événements réclamât plus impérieusement l'intervention romaine, et que la position de César le mît en état d'en prendre la direction.

Les Séquanes sont opprimés par leurs alliés germains. — Cependant, les Suèves s'enamourèrent des charmes de leur nouveau séjour, de son climat, de sa fertilité et de sa culture. On ne leur avait pas livré moins d'un tiers du territoire des Séquanes, et comme cet espace était trop étendu pour être occupé par eux seuls, ils y introduisirent de nouvelles hordes de leurs compatriotes, jusqu'à ce que leur force s'élevât à cent vingt mille guerriers (3). Les Séquanes, insultés et tracassés, fuirent de leurs villages et se retirèrent dans leurs places de défense, tandis que les Éduens,

(1) Plutarque, *César*, 19.

(2) César, *Bell. Gal.*, I, 43. « Rex appellatus a senatu et amicus, munera amplissima missa. »

(3) Idem, *ibid.*, I, 31.

souffrant probablement d'une oppression encore plus grande, se soulevaient en armes contre les sauvages intrus. Mais Arioviste n'était pas homme à se laisser aisément déloger. Suivant la pratique de ses compatriotes, il se fortifia dans un marais sur la haute Saône, et commanda la contrée du haut de son retranchement inaccessible. En sécurité dans sa position, il répéta et accrut ses demandes, exigeant un autre tiers du territoire de ses hôtes, afin d'y installer une nouvelle colonie d'Harudes d'au delà du Rhin. Il s'interposa pour empêcher toute restitution d'otage entre les nations rivales, dont il tâcha d'alimenter par tous les moyens l'animosité mutuelle, dans l'intérêt de ses desseins, tandis qu'aussi loin que s'étendait son pouvoir, sa rapacité et sa cruauté sévissaient sans résistance.

Agitation des Helvétiens : ils se résolvent à faire une émigration générale en Gaule.—La résistance croissante des nations voisines fut soudainement paralysée par une de ces migrations périodiques qui avaient coutume de répandre la confusion par toute la contrée. Les Helvétiens, qui habitaient une grande partie de la Suisse moderne, en étaient arrivés à supporter impatiemment les étroites limites dans lesquelles ils s'étaient accumulés, et se fatiguaient en même temps des empiétements du flot montant des Germains (1). Les Alpes et le Jura offraient des barrières à leur diffusion au sud et à l'ouest, et la population ainsi confinée dépassait les

(1) La version qui eut cours vulgairement sur ce peuple et sa migration était qu'il formait une tribu de pasteurs abondante en biens, et de dispositions pacifiques; c'était l'exemple des Cimbres et des Teutons, avec lesquels ils furent en contact, qui corrompit leur simplicité naturelle et leur suggéra des idées de conquête et de rapine. Strabon, VII, 2, suivant Posidonius. Mais César dit qu'ils étaient les plus braves des Gaulois, par suite de leur état de guerre perpétuel avec les Germains sur la frontière. César, *Bell. Gal.*, I, 1.

pauvres moyens de subsistances fournis par ces vallées montagneuses. Un essaim, sans doute, s'était séparé du corps principal peu d'années auparavant, en s'unissant aux Cimbres et aux Teutons, et en pénétrant en Gaule par l'issue septentrionale du territoire. Mais les tribus germaines, dont les multitudes croissantes leur avaient fermé la vieille route gauloise vers l'orient de l'Europe, s'étaient maintenant établies également sur la rive gauche du Rhin, et les Helvétiens, ressentant peut-être quelque mépris pour leurs voisins gaulois, étaient moins disposés à assaillir un ennemi aussi formidable et en même temps aussi pauvre que les Suèves. C'est pourquoi l'issue occidentale, où le Rhône s'élance hors du lac de Genève et enfile un étroit défilé à son entrée en France, était le point vers lequel leurs yeux étaient dirigés. Divisés en un certain nombre de petits cantons, ils ne reconnaissaient pas la suprématie d'un chef unique ; mais l'un d'eux, nommé Orgétorix, possédait à cette époque l'influence principale parmi eux, et avait l'ambition de se placer à leur tête. Il suggéra l'idée que la nation entière devrait se transplanter sur un sol étranger, et son conseil fut accueilli par une approbation universelle. Il proposa de marcher en une seule masse au cœur de la Gaule, promettant une victoire aisée sur les plus belliqueux et les plus puissants des adversaires, et la domination sur tout le peuple gaulois. Il espérait s'élever à une souveraineté non disputée au dessus de ses propres compatriotes, et par eux commander sur toute l'étendue de terre située des Alpes à l'Océan (2).

Orgétorix, ses intrigues et sa mort soudaine. — Cette entreprise, tout extravagante qu'elle puisse paraître, n'était autre que celle que les Cimbres auraient accomplie selon toute probabilité, s'ils l'avaient poursuivie avec constance,

(1) César, *Bell. Gal.*, I, 2; Dion, XXXVIII, 31; Plutarque, *César*, 18.

et à une époque postérieure; elle n'était pas le pur rêve d'un visionnaire. Orgétorix ne comptait pas seulement sur l'emploi des armes, bien qu'il se reposât beaucoup sur la supériorité imaginaire de ses compatriotes dans la guerre. Il était bien au courant de l'état de la Gaule centrale, et des jalousies politiques d'individus et de classes, qui constituaient sa faiblesse. Il intriguait avec des chefs ambitieux, parmi les Éduens et les Séquanes par des offres d'aide et d'encouragement. Dumnorix, frère de Divitiacus, qui lui avait succédé dans l'office de vergobret (1), et était avide d'étendre l'autorité et la durée de sa charge, fut gagné par le rusé Helvétien à l'aide de promesses d'assistance, et du don de sa fille en mariage. Casticus, fils de Catamantalèdes, dernier roi des Séquanes, avait vu lui échapper la succession à la mort de son père, et brûlait du ressentiment de cet affront. Des vues analogues d'agrandissement lui furent aussi ouvertes, et sa coopération promptement assurée. Mais sur ces entrefaites, les Helvétiens commencèrent à suspecter les vues personnelles que leur champion nourrissait sous le semblant de zèle pour le bien public. Il fut sommé de comparaître devant l'assemblée populaire, et provoqué à se défendre contre l'accusation d'aspirer à la tyrannie. Suivant la coutume des barbares, qui semblent n'avoir jamais considéré la possibilité de l'innocence d'une partie accusée, il devait plaider sa cause chargé de chaînes, et en cas d'insuccès, la pénalité qui l'attendait était la mort par le feu. Orgétorix accepta ces conditions et le jour fut fixé : dans

(1) Il a été mentionné déjà, sur l'autorité de César (*Bell. Gal.*, VII, 33) qu'il était illégal qu'un second personnage de la même famille occupât cette charge ou toute autre charge politique durant la vie du premier occupant. Si l'assertion est exacte, il semblerait que Dumnorix, qui était un favori populaire, avait déjà réussi à faire céder la loi en sa faveur.

l'intervalle, toutefois, il rassembla tous ses amis et ses clients au nombre de dix mille, et effectua son évasion. La nation courut aux armes pour ramener la personne du fugitif; mais sa mort soudaine arrêta l'indignation. Le bruit courut que le désappointement et le désespoir avaient poussé le coupable intrigant à mettre fin à son existence.

Préparatifs des Helvétiens. — Cependant la perte de leur principal conseiller n'amena aucun changement dans les plans des Helvétiens. Ils ne recherchèrent point l'alliance de chefs mécontents dans les États voisins, mais confiants dans leurs seules forces, ils se déterminèrent froidement à abandonner leurs maisons, et comptèrent sur leur fortune et leur valeur pour trouver d'eux-mêmes, avec leurs femmes et leurs enfants, une résidence plus avantageuse ailleurs. Ils employèrent les deux années suivantes à faire les préparatifs nécessaires et à rassembler une quantité suffisante de provisions. La troisième fut destinée à l'entreprise elle-même. Cependant, ils élargirent leurs desseins en embrassant dans leur ligue les Rauraci, les Tulingi (1) et les Latrobriges.

Choix entre deux routes en Gaule. — Le dernier point à décider concernait la direction précise qu'ils prendraient. Deux routes pouvaient les conduire du côté de l'occident en Gaule : l'une suivant le défilé du Rhône le long de la rive septentrionale de cette rivière, et pénétrant ainsi dans le pays des Séquanes; l'autre, située au sud et traversant le

(1) Augusta Raucacorum est la moderne Bâle. La position des Tulinges est tout à fait incertaine, parce qu'ils ne sont pas mentionnés ailleurs. Voyez Thierry, *Gaulois*, II, V; Le Déist, *César*, ind. in voc.; *Cæsar*, édit. Lemaire. Stuhlingen est sur la rive germanique du Rhin, près de Schaffhausen. Walckenaer place les Latrobriges à Breggen, près des sources du Danube (II, 272). Tacite, on se le rappellera, étend le territoire des Helvétiens jusqu'à la forêt Hercynienne (*Germ.*, 28).

territoire des Allobroges dans la direction de la province (1). La première de ces routes était d'une extrême difficulté à raison de la nature du pays. Pendant un grand nombre de milles, les montagnes descendent presque perpendiculairement dans le torrent situé à leur pied. Des ingénieurs modernes ont réussi à faire une route le long du sommet de ces escarpements; mais la facilité avec laquelle le voyageur tourne en zigzag aujourd'hui autour de leurs précipices béants et au dessus des plus terribles abîmes lui permet encore de se faire une idée plus juste des périls que devait rencontrer une marche à travers ces lieux avant que ces obstacles eussent été vaincus. Les émigrants eurent bientôt décidé que cette marche était impraticable en face d'un ennemi. L'autre alternative offrait un passage dont les difficultés ne paraissaient pas insurmontables. Le Rhône pourrait être passé, soit à l'aide du pont qui existait déjà à Genève (2), ville frontière des Allobroges, en possession à cette époque d'une garnison romaine, où, si cette ville leur était fermée, le cours d'eau offrait des gués dont pourraient se servir des hommes hardis, accoutumés à lutter contre les torrents des montagnes (3). Les Helvétiens se déterminèrent à se frayer leur route de force par le pays des Allobroges et à recourir soit aux armes soit à la persuasion pour obtenir un passage par la province et à travers le Rhône, au centre de la Gaule. Ils caressaient l'espoir que le peuple de la contrée s'empresserait, à cause de son hostilité connue pour les Romains, de donner toute facilité à la marche d'un envahisseur. Mais le

(1) César, *Bell. Gal.*, I, 6.

(2) Idem, *ibid.* On dit que le nom de cette place ne se rencontre plus ensuite pendant une période de quatre siècles; mais on y a trouvé des inscriptions qui prouvent suffisamment que c'était une place importante sous les Romains. Walckenaer, *Géographie des Gaules*, I, 263.

(3) Idem, *ibid.* « Nonnullis locis vado transitur. »

moment favorable était passé; la victoire décisive de Pomptinus avait terrifié les Allobroges, et leur territoire, dans le langage de la république, était déjà pacifié (1).

César se tient dans le voisinage immédiat de Rome. (A. U., 696.) — Nous avons vu que César, à l'expiration de son consulat, obtint le gouvernement des deux Gaules en même temps que de l'Illyrie; et que le peuple fut si fortement frappé de l'importance militaire de ces provinces dans la crise imminente, qu'il lui en conféra le commandement pour un terme de cinq ans. Les entreprises déjà conçues par les barbares ennemis des Romains n'étaient pas encore tout à fait mûres pour l'exécution. Le proconsul ne fut pas fâché de les attendre à distance durant les premiers mois de l'année. Le développement de ses propres plans politiques réclamait encore sa proximité de Rome; il était occupé à soutenir les actes révolutionnaires du tribun populaire, et à intimider les délibérations des nobles en fixant son camp devant les portes de la ville, en même temps qu'il communiquait avec ses lieutenants au delà des Alpes, et suivait d'un œil vigilant les mouvements des tribus helvétiques. Un laps de trois mois vit le succès de tous ses plans. Domitius et Memmius, dans l'intérêt des nobles, le forcèrent à défendre les actes de son consulat devant le tribunal hostile du sénat, auquel il réussit pourtant à arracher une entière ratification (2). Le triomphe de Clodius sur la noblesse fut aussi complétement effectué dans ce court intervalle. Cicéron, qui avait refusé d'accepter la protection du proconsul,

(1) Cicéron, *de Prov. Cons.*, 13; César, *Bell. Gal.* « Allobroges qui nuper pacati erant. »

(2) Scol. Bob., *in Orat. pro Sest.*, pag. 297 : « Ipsius Cæsaris orationes contra hos exstant quibus et sua acta defendit et illos insectatur. » Comparez Suétone, *Jul.*, 23, 73.

était sur le point de fuir la vengeance de son ennemi (1). Le pouvoir du triumvirat était établi sur une base inébranlable, tant que César conservait l'ascendant qu'il s'était ménagé, par le mariage de sa fille, sur l'esprit de son rival Pompée.

César quitte en hâte l'Italie et rejoint son armée sur le Rhône. — A ce moment la nouvelle arriva au camp du proconsul, que le nuage s'amassant depuis si longtemps sur les frontières était enfin complétement formé et prêt à crever. La province romaine, ajoutait-on, était le point sur lequel la première furie de la tempête devait éclater. Les Helvétiens, ayant complété leurs préparatifs, fixèrent le vingt-huitième jour de mars pour la réunion de leurs forces collectives à l'issue occidentale du lac Léman (2). La population totale des tribus assemblées montait à trois cent soixante-huit mille âmes, comprenant les femmes et les enfants. Le nombre de ceux qui portaient les armes était de quatre-vingt douze mille (3). Ils se coupèrent à eux-mêmes tout moyen de retraite en livrant impitoyablement aux flammes chaque ville et chaque village de leur pays; douze de la première catégorie et quatre cents de l'autre furent ainsi sacrifiés, et avec eux toutes leurs provisions superflues, leur ameublement, leurs armes et leurs outils. Les levées de César étaient encore incomplètes; il abandonna

(1) César et Cicéron doivent avoir quitté Rome presque le même jour. Cicéron avait atteint la Lucanie le 8 avril (*Epistol. ad Att.*, III, 2.) Cette date coïncide avec le 27 avril du calendrier réformé. Plutarque (*César*, 14), dit, Καῖσαρ οὐ πρότερον ἐξῆλθεν ἐπὶ τὴν στρατείαν ἢ καταστήσασθαι Κικέρωνα μετὰ Κλωδίου, καὶ συνεμβαλεῖν ἐκ τῆς Ἰταλίας. Comparez Abeken, *Cic. in Seinen Briefen*, pag. 111 ; Fischer, *Rœm. Zeitrechnung*, pag. 239.

(2) César, *Bell. Gal.*, I, 6. Mars 28, A. U. 696 = avril 16, avant J.-C. 58.

(3) *Idem, ibid.*, I, 29. Plutarque (*César*, 18) fait le nombre entier un peu moindre, mais élève le montant des combattants à cent quatre-vingt-dix mille. Mais comparez ce qui a été dit page 269.

Digitized by Google

son camp avec quelques compagnons seulement, et atteignit le Rhône en huit jours, au point où la légion qui défendait la province attendait son arrivée (1). Il détruisit immédiatement le pont de Genève (2), plaçant ainsi une forte barrière naturelle entre la colonie et l'ennemi ; car le courant qui s'élance du lac a toute la violence d'un torrent de montagne, avec le volume de l'issue d'un vaste réservoir. Les Helvétiens furent épouvantés de l'apparition soudaine du proconsul et de son énergique détermination de s'opposer à leur marche. Ils jugèrent nécessaire d'essayer de la conciliation. Ils dépêchèrent une députation au quartier général romain, ayant pour instructions de représenter leurs desseins comme innocents et paisibles, et de demander un passage à travers les territoires de la république, afin de pouvoir découvrir une terre de refuge aux extrémités les plus éloignées de l'Occident. Ils s'engageaient de la manière la plus solennelle à respecter la propriété des provinciaux dans leur marche. Mais il n'entrait pas dans la politique du gouvernement romain de permettre un bouleversement aussi considérable que celui que devait produire le mouvement projeté. Le choc de la migration proposée, en brisant les combinaisons actuelles, enlevait à la république tous les avantages dont elle jouissait et la forçait à entrer dans de nouvelles intrigues

(1) Les paroles de César sont : « Quam maximis potest itineribus in Galliam ulteriorem contendit. » Ce qui laisse incertain s'il marchait avec sa troupe ou s'il vint seul pour plus de promptitude. Plutarque, qu'il faut toutefois lire avec beaucoup de prudence, dit qu'il effectua le trajet en huit jours : Ὀγδοαῖος ἐπὶ τὸν Ῥοδανὸν ἦλθεν. La marche d'une armée romaine était ordinairement de vingt milles par jour. (Vegèce, I, 10.) La distance de Rome à Genève n'aurait pu être inférieure à six cents milles. Cicéron (*pro Quint.*, 25) assure que la distance jusqu'au territoire des Ségusiens (Lyon) était de sept cents milles Romains.

(2) César, *Bell. Gal.*, I, 6 : « Ex eo oppido pons ad Helvetios pertinet.. pontem jubet rescindi. »

et à reconstruire sa politique. Mais César ne dévoila pas ses projets, il ne dit pas que ses vues s'étendissent si loin; il répondit simplement qu'il se défiait de la parole des Helvétiens, et que, se rappelant la défaite qu'ils avaient fait subir à Cassius et le déshonneur d'une armée romaine, qu'ils avaient fait passer sous le joug, il les regardait comme des ennemis invétérés auxquels on ne pouvait montrer aucune bienveillance et dont on ne pouvait attendre aucune modération.

Les Helvétiens tentent de traverser le fleuve et sont repoussés. — Les Helvétiens s'étaient rassemblés sur la rive droite du Rhône et attendaient le retour de leurs envoyés du camp romain. Afin de gagner du temps pour l'arrivée des renforts qu'il attendait, le proconsul enjoignit aux députés de revenir le 30 avril pour recevoir sa réponse (1). Durant l'intervalle, il fit travailler ses soldats avec la bêche et la pioche et établit une longue ligne de fossés et de remparts depuis l'extrémité du lac, le long de la rive gauche du fleuve, jusqu'au point où il se précipite dans la gorge du Jura. Grâce à l'habileté et à l'énergie des légionnaires romains, peu de jours suffirent pour compléter cette fortification de près de quinze milles de longueur. Aux ides d'avril, les Helvétiens revinrent et renouvelèrent leurs instances pour qu'on les laissât passer à travers la province. César avait alors sa réponse prête. Il déclara que l'histoire de la république n'offrait pas de précédent pour une telle concession et refusa de céder à leur demande. Les Helvétiens ne furent pas découragés par ce

(1) Les Helvétiens se rassemblèrent le 28 mars, mais on ne dit pas qu'ils aient envoyé leur députation ce jour-là, et il n'est pas probable qu'ils l'eussent fait sans quelque délai pour se consulter. L'auteur du *Précis des guerres de César*, livre que l'on prétend écrit sous la dictée de Napoléon par son serviteur Marchand à Sainte-Hélène, calcule l'étendue de l'ouvrage accompli par la légion de César et estime le temps requis de *dix* à *quinze* jours (pag. 34).

refus. Ils firent quelques rapides préparatifs et résolurent de forcer le passage de la rivière. Les gués dans un courant si impétueux étaient extrêmement difficiles et dangereux; néanmoins, ils firent quelques tentatives pour passer, tant de jour que de nuit, soit en plongeant dans la rivière, soit en se servant de bateaux et de radeaux. Mais le rempart courant tout le long du bord était défendu par des guerriers pour qui la guerre était un art; chaque tentative de prendre pied sur la rive gauche fut repoussée, et les assaillants furent enfin forcés d'abandonner toute espérance de mener à bien leur sortie dans cette direction (1).

Ils adoptent l'autre route sur la rive droite du Rhône. César augmente ses levées et les suit. — Longer la rive droite entre le fleuve et les montagnes, était dès lors la plus praticable des deux alternatives; mais on ne pouvait l'effectuer qu'en s'assurant de la bonne volonté des habitants. Les Séquanes avaient déclaré leur résolution de défendre à outrance cet accès à leur territoire, et avaient jusqu'ici refusé d'entendre aucune proposition de négociation avec les intrus. Mais Dumnorix avait été gagné par Orgétorix à la cause des Helvétiens. La mort de son conseiller n'avait pas abattu les ambitieuses espérances que l'Éduen avait été conduit à concevoir, et il était disposé à donner toute assistance à une

(1) César, *Bell. Gal.*, I, 8. Polyænus a recueilli dans son *Strategematicon* de nombreux contes concernant les manœuvres de César, lesquels sont contredits par la simple narration de César lui-même. A cette occasion, il prétend que le général romain permit à une grande partie des Helvétiens de passer la rivière, et qu'alors il les attaqua et les détruisit, tandis qu'ils se reposaient de leurs fatigues. César n'aurait pas manqué de mentionner cela si telle avait été la vérité; mais, de plus, cette version est en désaccord avec son récit des défenses qu'il éleva. Les histoires racontées par Polyænus sont généralement indignes de crédit. Polyænus, *Strat.*, VIII, 23.

Digitized by Google

entreprise sur laquelle il basait ses vues d'agrandissement personnel. Par son intervention, les Séquanes furent amenés à accorder aux Helvétiens la faveur qu'ils désiraient, à condition de recevoir des gages de leur conduite paisible. Les hordes émigrantes déclarèrent de nouveau qu'elles n'avaient pas d'autre désir que d'obtenir un passage à travers le pays des Séquanes et des Éduens, afin de pouvoir finalement s'établir dans les parties occidentales de la Gaule. Ils désignèrent le pays des Santons comme celui sur lequel ils se proposaient d'établir leur souveraineté. Les Romains cependant considéraient l'établissement d'un peuple si turbulent et si belliqueux au nord de la Garonne, fleuve sur lequel étaient situés quelques-uns de leurs districts les plus florissants (1), comme devant être une source de beaucoup d'inconvénients et de dangers. On ne pouvait beaucoup compter sur la résistance que les Éduens seraient disposés à faire, et César n'avait pas encore en main une force suffisante pour suivre les nomades à la piste, et seconder efficacement les efforts de ses alliés. Pour le moment, il fut obligé de les laisser en repos; mais il se rendit en toute hâte en Italie, pour rassembler de nouvelles troupes de renfort et presser leur entrée en campagne. Il laissa T. Labiénus, officier distingué, dont nous aurons fréquemment l'occasion de faire ressortir les mérites, pour défendre le rempart qu'il avait élevé, tandis qu'il pressait par sa présence la levée de deux légions nouvelles. Il en enleva trois autres de leur station à Apulée, et aussitôt qu'il eut ainsi rassemblé une force de cinq légions, il se rejeta en toute hâte en Gaule par la route des Alpes Cottiennes (2). Il avait choisi cette ligne comme

(1) César, *Bell. Gal.*, I, 10 : « Non longe a Tolosatium finibus,... locis patentibus et maxime frumentariis. » Dion, XXXVIII, 32.

(2) Par le passage du mont Genèvre à Briançon. La route voisine par

la plus directe pour l'exécution de ses projets; mais le pas qu'il prit était peut-être le moins fréquenté de toutes les routes alpestres, et sa marche fut entravée par les tribus montagnardes, les Centrons, les Garoceli et les Caturiges, qui s'assemblèrent pour défendre leurs forteresses contre l'intrusion de l'étranger. César se fraya son chemin à travers tous les obstacles. Il atteignit le Rhône à Vienne, ou à Lyon, et passa sur la rive droite de ce fleuve, au dessus de son confluent avec la Saône. Dans l'intervalle, les Helvétiens avaient traversé le défilé du Jura avec tout leur énorme train de femmes et d'enfants, de chevaux et de voitures. César espérait peut-être les rencontrer et les arrêter avant qu'ils fussent arrivés à la Saône; mais tout encombrés qu'ils fussent, et malgré la lenteur de leurs mouvements, ils l'avaient précédé, et son objet n'était plus maintenant d'aller à leur rencontre, mais de les poursuivre. La Saône, l'Arar des Romains (1), n'offrait pas une barrière formidable. Sa largeur est modérée et son courant est doux, quoique ce soit par métaphore qu'on puisse la représenter comme stagnante ou lente, et quoiqu'il soit difficile de comprendre le langage de César, qui déclare que l'œil peut à peine distinguer de quel côté elle coule. Cet obstacle avait déjà été surmonté par la

Suse, le mont Cénis et la vallée de l'Arc fut pour la première fois rendue praticable par le chef indigène Cottius au temps d'Auguste. C'est de lui que toute cette partie de la chaîne des Alpes, dans laquelle ces deux pas se trouvent, dérive son nom de Cottienne. Elle semble auparavant avoir été connue sous le nom de Juliienne, et cela peut-être à cause du passage de César. Une route plus ordinaire, mais aussi plus longue, serait celle par le col de Tiniers et Barcelonnette, découverte par Pompée. Salluste, *Fr. Hist.*, III, 3; Appien, *Bell. civ.*, I, 109; Walckenaer, *Géographie des Gaulois*, I, 225, 538.

(1) Le nom moderne a sa racine dans Saucona, l'appellation que lui donne Ammien, XV, 11.

plus grande partie de la horde envahissante, quoiqu'il leur eût fallu vingt jours pour effectuer le passage, et les Éduens qui n'avaient pas osé s'y opposer souffraient maintenant de l'insolence des envahisseurs, presque sans résistance. Ils plaçaient sans doute tout leur espoir en César, et dans les forces romaines, dont ils réclamaient le secours à grands cris, au nom de leur ancienne alliance (1). Leur champion s'avançait à grands pas. La tribu des Tigurini (2), constituant un quart de toute la confédération, n'avait pas encore passé la Saône quand César y arriva, et à l'instant il lui livra bataille avec trois légions. C'était la même tribu qui avait vaincu L. Cassius et détruit son armée, précisément cinquante ans auparavant (3). Parmi les Romains qui avaient succombé dans cette journée, se trouvait le grand-père de Pison, beau-père de César, et l'énergie du général romain fut stimulée par le souvenir d'un malheur à la fois public et privé.

Il surprend les Tigurini et les défait. — Les barbares étaient gênés par la masse des bagages qui avait été confiée à leurs soins, comme formant l'arrière-garde de toute l'expédition. L'attaque était tout à fait inattendue. Ils furent aisément mis en déroute et souffrirent un immense carnage; un faible reste seulement parvint à s'échapper dans le bois du voisinage (4).

(1) Dion, XXXVIII, 32.

(2) Le pagus Tigurinus peut être le canton de Zug ou d'Uri. Turicum, nom de Zurich au moyen âge, est prouvé avoir été aussi son appellation romaine par une inscription, « sta (tio) Turicen (sis), » qu'on y a trouvée en 1741. Walckenaer, I, 312.

(3) A. U. 646. Appien, *Fr. de Rebus Gall.* IV, 3.

(4) César, *Bell. Gall.*, I, 12. Si les Tigurini montaient à 23,000 guerriers, c'est à dire un quart de la totalité, ils étaient probablement surpassés en nombre par trois légions romaines avec leurs auxiliaires gaulois.

Les Helvétiens font des ouvertures de négociation. — Les fugitifs purent opérer leur fuite sans être inquiétés, tandis que César s'occupait de construire un pont avec la plus grande diligence, et transportait son armée sur la rive droite de la Saône. Les Helvétiens furent alarmés de la rapidité de ses mouvements. Non seulement il avait détruit leur avant-garde en un seul combat; il avait donné une autre preuve d'une vigueur et d'une habileté supérieure à la leur, en passant la rivière en un seul jour. Aussi lui envoyèrent-ils une députation pour conférer avec lui; tout en offrant de soumettre à son choix leur destination, et de chercher leur résidence future dans n'importe quelle région qu'il leur indiquerait, ils essayèrent de déguiser leurs appréhensions d'une collision avec ses troupes, en lui rappelant leurs anciens succès contre la république. Le vieux Divico, auquel était confiée la conduite de la négociation, avait été à la tête de leur armée dans la fameuse bataille dont ils se vantaient, et les Helvétiens se flattaient qu'un langage de défi et de méprisante provocation aurait plus de poids en tombant de ses lèvres (1). Mais le proconsul n'était pas homme à se laisser émouvoir par de tels moyens. Plus ils jugeaient à propos de lui rappeler les malheurs de la république, plus, dit-il, ils l'excitaient à en tirer vengeance. D'ailleurs, il n'était pas venu renouveler une ancienne querelle, mais chercher la réparation de leurs présentes insultes envers Rome et ses alliés. Il finit non pas en leur donnant des instructions touchant leur destination, mais en exigeant d'eux de donner satisfaction aux Éduens, et de s'engager, en livrant des otages, à se soumettre aux ordres que les Romains leur dicteraient. Divico répliqua arrogamment que sa nation était plus accoutumée à recevoir des otages qu'à en donner, comme les

(1) César, *Bell. Gal.*, I, 13, 14.

Romains avaient de bonnes raisons pour ne pas l'ignorer; et sur ce sarcasme, la conférence fut rompue.

Les Helvétiens marchent à travers le pays des Éduens, et sont suivis par César. Désaffection des Éduens à l'égard de la république. — Le lendemain, les barbares poursuivirent leur marche. César, qui avait maintenant mis sur pied toutes ses forces, s'attacha à leurs pas, et des escarmouches eurent lieu entre la cavalerie des deux armées. Un brillant succès obtenu par les Helvétiens dans une affaire avec les auxiliaires Éduens, les encouragea à livrer plus fréquemment de ces combats partiels que le général romain, qui ne pouvait se fier ni à la valeur ni à la constance de ses alliés, avait à cœur de son côté d'éviter. De cette façon les armées rivales manœuvrèrent pendant quinze jours, en remontant le cours de la Saône (1). L'une avançant lentement, pillant audacieusement pour ses subsistances, et recherchant les attaques de la garde avancée de l'ennemi, l'autre observant et suivant de près tous ses mouvements, mais déclinant obstinément un engagement général. Ils avaient ainsi traversé un espace de cent milles, lorsque les émigrants firent un mouvement vers la gauche, et percèrent le pays en travers, ayant toujours les Romains à leurs trousses. Cette manœuvre mettait César dans un grand embarras. Tant qu'il tenait la rive de la Saône, il pouvait tirer ses subsistances de la province romaine située derrière lui (2). Mais les Éduens, de leur côté, mettaient

(1) César, *ibid.*, I, 15. Le temps que César assigne à cette marche crée quelque difficulté. La distance de Lyon à Châlons n'est pas de plus de quatre-vingt-dix milles, et c'est probablement à cause du voisinage de cette dernière place que les Gaulois tournèrent à l'ouest et abandonnèrent la vallée. Il est évident que les Helvétiens ne firent point d'efforts pour échapper à la poursuite de César et que, de son côté, il ne tenta point d'arrêter leurs progrès.

(2) César, *Bell. Gal.*, I, 16.

extrêmement de négligence à pourvoir à ses besoins. Tandis qu'il était occupé à empêcher l'ennemi commun de détruire leurs villages et leurs productions, ils ne faisaient aucuns efforts pour amener des provisions à son camp. On était au commencement de juin, et le blé sur pied n'était pas encore mûr; et même si des provisions avaient été à portée de la main du général romain, il n'eût pas été de sa politique d'irriter les indigènes en s'en emparant. Neanmoins, il résolut de persévérer dans sa première tactique, et de ne pas abandonner la trace de l'ennemi, jusqu'à ce que les choses en fussent venues à une crise. Il fut forcé de convoquer les chefs des Éduens, et de se plaindre formellement de leur conduite (1). Liscus, le vergobret, répondit au nom de ses compatriotes. Il désigna Dumnorix comme la cause réelle, quoique secrète, de toute la froideur et du peu d'empressement qu'ils avaient montré ; mais ce ne fut qu'après que César l'eut retenu dans une conférence privée, qu'il s'aventura à exposer les intrigues qui se tramaient secrètement, l'entente secrète qui existait entre Dunmorix, les Helvétiens, Bituriges et autres, les espérances que ce personnage puisait dans leurs promesses, le pouvoir et l'influence qu'il avait déjà acquises dans son propre pays. La présence des Romains était le seul obstacle à la consommation de ses intrigues, et tous ses efforts étaient consacrés maintenant à entraver leurs mouvements et à leur couper les subsistances, jusqu'à ce qu'ils fussent forcés à la retraite. Il paraissait même que le désastre qui était récemment arrivé à la cavalerie éduenne était causé par sa trahison. Divitiacus accompagnait l'expédition dans la suite du proconsul. Bien que convaincu que les plans de son frère étaient dirigés autant contre la liberté que contre la meilleure politique de leur commune patrie, il se jeta aux

(1) César, *Bell. Gal*, I, 17-20.

pieds de César, et mit en œuvre toutes les supplications pour sauver la vie du coupable. Il est digne de remarque que, bien qu'il eût résidé à Rome deux ou trois ans, il était incapable de s'exprimer en langue latine ; circonstance d'autant plus étonnante, si l'on considère l'admiration qu'il avait pour la vie et les mœurs du Midi civilisé. César fit usage d'un interprète pour converser avec lui (1). Dumnorix fut épargné ; mais le proconsul lui fit comprendre le péril dans lequel il s'était jeté, et soumit ses actions à une surveillance vigilante.

César engage avec les Helvétiens une bataille décisive, et les défait entièrement. — Les Helvétiens poursuivirent alors lentement leur route à travers la contrée montueuse qui sépare les affluents de la Saône, de la Loire et de la Seine. Au centre de cette région, s'élève la ville d'Autun, originairement nommée Bibracte, capitale des Éduens. César, toujours attaché aux talons de la multitude qui le précédait, se trouvait une distance de dix-huit milles de cette place, apparemment du côté du nord (2). Ici, pourtant, il fallut cesser la poursuite pour se rapprocher de la ville, où les provisions qu'il demandait l'attendaient. Cet abandon de sa première tactique, quelque regret que la nécessité d'y renoncer pût lui causer au moment même, lui préparait une occasion de livrer bataille sur un terrain de son choix. Les Helvétiens, regardant cette manœuvre comme une fuite, en triomphèrent comme d'un symptôme de faiblesse ou de lâcheté. Faisant un demi-tour pour suivre leur persécuteur, leurs colonnes

(1) César, *Bell. Gal.*, I, 19 : « Divitiacum ad se vocari jubet, et quotidianis interpretibus remotis, per C. Valerium Procillum, principem Galliæ provinciæ, familiarem suum, cui summam rerum omnium fidem habebat, cum eo colloquitur. »

(2) Idem, *ibid.*, I, 23.

avancées tombèrent sur l'arrière-garde des légions romaines. César avait eu le temps de choisir sa position au flanc d'une colline (1), sur laquelle il rangea son infanterie en trois lignes, faisant descendre la cavalerie dans la plaine pour y soutenir le premier choc des assaillants. Les Helvétiens, après avoir placé leurs bagages et leurs chariots à la queue, chargèrent sur tous les points de leur masse en rangs serrés. La cavalerie romaine céda bientôt devant elle, et se retira sans confusion sur les lignes de l'infanterie. Là-dessus le général, descendant le premier de son propre cheval, fit démonter aussi la cavalerie, et envoya ses chevaux à l'arrière-garde, afin d'égaliser les forces. Il est évident qu'il se défiait de ses auxiliaires, dont cette arme était entièrement composée (2), et qui servaient sous le commandement de Dumnorix, et il craignait au moins que quelque faiblesse ou quelque lâcheté de leur part ne décourageât ses propres légionnaires. Les Gaulois avancèrent en colonne serrée, leurs boucliers entrelacés au dessus de leurs têtes pour repousser la décharge attendue de pierres et de flèches. Mais le massif pilum de l'infanterie romaine rendait de meilleurs services que ces traits légers. Lancé d'une position avantageuse, il perçait de part en part les boucliers de bois, en

(1) César rangea ses quatre légions de vétérans sur le flanc de la colline et tint les deux légions de nouvelle levée en réserve sur le sommet (ch. XXIV). Toutes ses forces légionnaires pouvaient donc monter à 36,000 hommes, et nous pouvons ajouter au moins la moitié autant en sus comme auxiliaires. La disparité de nombre entre ses forces et celles de l'ennemi, réduites par la perte des Tigurini, n'était pas très grande. Au point de vue de l'habileté, de la discipline et du matériel de guerre, il ne pouvait y avoir de comparaison entre eux. Le seul danger des Romains résidait dans la douteuse fidélité de leurs alliés.

(2) Il paraît, d'après le chapitre LXII, qu'il n'y avait point de cavalerie romaine dans l'armée.

clouant plusieurs ensemble, et privant ceux qui les portaient du libre usage de leurs armes. L'ordre de bataille de la phalange barbare fut ainsi desserré et rompu, et aussitôt qu'on s'aperçut de sa confusion, les Romains tombèrent sur elle l'épée à la main. Les Gaulois étaient hors d'état de résister, ou bien ils étaient forcés d'abandonner leurs boucliers pour se dégager l'un de l'autre. Après un court combat, ils se retirèrent sur une autre colline, à la distance d'un mille, chaudement pressés et poursuivis par les Romains. Une diversion fut ici faite en leur faveur par l'arrivée des Boïens et des Tulinges, qui furent les derniers à atteindre le théâtre de l'action, et furent ainsi en état d'arrêter l'impulsion des Romains. La lutte continua avec une fureur acharnée dans l'espace situé entre les deux collines. Les Gaulois se retirèrent par degrés sur leurs chariots, mais présentant toujours le visage à leurs adversaires : pendant la bataille entière, qui dura tout un long jour d'été, et tard dans la nuit, on n'en vit pas un tourner le dos. Le retranchement qu'ils avaient élevé à la hâte et dans lequel ils s'étaient si longtemps défendus, fut enfin emporté ; mais un corps nombreux s'échappa du champ de bataille, cent trente mille suivant le calcul de César, et réussit, par des marches rapides vers le Nord, à atteindre les frontières des Lingons en quatre jours. Le soin des blessés et la nécessité de chercher des vivres à Bibracte, empêchèrent César de les poursuivre. Mais sa victoire avait été suffisamment décisive, et la perte des vaincus était effrayante. Il espéra que les lettres qu'il dépêcha aux Lingons, pour les menacer de la vengeance de la république s'ils donnaient de la nourriture ou quelque autre secours aux fugitifs, causerait la destruction du reste, ou les forcerait à se rendre. Après une halte de trois jours seulement, il se trouva encore une fois en état de suivre leurs traces.

Conditions accordées aux Helvétiens. Ils sont forcés de re-

tourner dans leur pays. — Les Lingons n'avaient aucune sympathie pour les Helvétiens ; et sûrs de l'appui de César, ils n'avaient pas besoin qu'une nouvelle exhortation vînt les engager à refuser passage aux nomades. Découragés et affamés, les débris de l'armée détruite furent bientôt forcés de se rendre et de se soumettre à toutes les conditions qu'il plairait aux vainqueurs de leur imposer. Ses mesures furent assurément assez douces, mais il avait pour cela un objet politique. Les lois de la guerre, comme les Romains les interprétaient, plaçaient un ennemi, quand il était pris les armes à la main, entièrement à la disposition du conquérant. Parfois la nation entière était vendue en esclavage, parfois elle était même passée indistinctement au fil de l'épée, si la vengeance ou la politique semblaient le demander. Mais César, tout inflexible que fût sa sévérité quand il le jugeait convenable, accepta en cette occasion la reddition de ses ennemis désespérés comme un acte de soumission volontaire, et se contenta de leur recommander de retourner en corps dans leur pays. Il était important que l'espace qu'ils avaient laissé vacant fût repeuplé : car autrement il aurait attiré une colonie de Germains et amené un nouveau et remuant voisin aux portes mêmes de la province. Il donna aux Allobroges la charge de fournir les survivants de la horde des provisions nécessaires, jusqu'à ce qu'ils pussent rebâtir leurs habitations et rendre leur sol à la culture. Un petit corps de six mille hommes s'était dérobé à cette convention et s'efforçait de se frayer un chemin en Germanie. Ils furent ramenés au camp romain par le zèle des tribus gauloises par lesquelles ils avaient à passer; et quant à eux, le proconsul, comme il nous le dit, « les traita en ennemis, » phrase d'une terrible importance, qui nous laisse seulement douter s'ils furent passés au fil de l'épée ou vendus comme esclaves. Il fut permis à la tribu des Boïens de demeurer

dans l'intérieur de la Gaule, à l'instance des Éduens eux-mêmes, qui admiraient leur bravoure militaire et désiraient les établir comme alliés et défenseurs dans des districts de leur propre pays. Le nombre entier de ceux qui retournèrent dans leurs foyers montait à cent dix mille âmes (1).

Les Gaulois, empressés à faire leur cour au proconsul victorieux. — Les Gaulois furent pénétrés de surprise et d'admiration pour la puissance de la république qui, à cette distance de son foyer, avait écrasé un ennemi devant lequel avaient faibli leurs propres forces concentrées. L'habileté du chef et la constance de ses légions à travers toutes les fatigues d'une si longue marche, et la pression de tant de difficultés, leur donnèrent du caractère de leurs anciens rivaux, une opinion plus haute que celle que la vanité nationale leur avait permis jusque-là de concevoir. Ils commencèrent enfin à reconnaître dans les Romains une race supérieure. Chaque État se hâta de rivaliser avec ses voisins en démonstrations de respect et d'adulation. Des députations de chaque tribu se pressaient l'une sur l'autre, félicitant le proconsul de son succès, exprimant les remercîments du peuple gaulois pour une délivrance telle qu'ils osaient à peine l'espérer

(1) César, *Bell. Gal.*, I, 21-29. César fit faire un recensement. On trouva dans le camp des Helvétiens des listes où les noms des différentes tribus confédérées et leurs contingents respectifs étaient enregistrés. Ces documents étaient écrits *litteris Græcis*, soit en langue grecque, soit plus probablement en caractères grecs. Il n'est pas à supposer que les Helvétiens fussent familiers avec cette langue, puisque César (V, 48) s'en sert exprès pour cacher le contenu de ses dépêches aux Nerviens, qui, tout ignorants qu'ils fussent eux-mêmes, auraient aisément trouvé un interprète si la connaissance du grec avait été généralement répandue chez les Gaulois méridionaux. César emploie la même phrase en parlant des Druides : « In publicis privatisque rationibus Græcis utuntur literis, » (comparez Tacite, *Germ.*, 3), passage dont il est également difficile de déterminer la signification véritable.

d'un étranger, si récemment leur ennemi mortel. Sans l'intervention romaine, la Gaule, ils l'avouaient, aurait été ravagée du Rhin à l'Océan, ses cités détruites, ses relations politiques bouleversées, et le joug de la servitude imposé peut-être à la nation entière.

Leur appréhension des empiétements des Suèves. — Mais si leur plus imminent danger avait été celui d'une conquête par les Helvétiens, la perspective du progrès des Germains, n'était pas en réalité moins alarmante. Au milieu de leurs réjouissances pour leur récente délivrance, les chefs gaulois montraient encore des signes d'appréhension secrète. Ils communiquèrent leurs craintes à César, et demandèrent sa permission pour réunir une assemblée de délégués de divers États, afin de décider un plan d'action commun (1). Le conseil fut tenu suivant leur projet. Le résultat en fut que les députés retournèrent au camp romain, et se placèrent entièrement à la disposition du proconsul. Toute l'affaire fut traitée avec le plus grand secret. Les chefs gaulois, spécialement les Éduens, avaient une frayeur si grande de la tyrannie d'Arioviste, qu'ils n'osaient exprimer tout haut leurs appré-

(1) César, *Bell. Gal.*, I, 30 : « Petierant uti sibi concilium totius Galliæ in diem certam indiceret, » etc. Des écrivains imaginent, d'après cette expression et une ou deux semblables, que la totalité des tribus gauloises étaient unies en une confédération générale et se consultaient mutuellement dans l'occasion pour le bien commun. Mais cette opinion n'a pas de fondement. L'auteur des commentaires se sert du mot *totus* avec beaucoup de négligence. Il ne parle ici que des deux confédérations, à la tête desquelles se trouvaient respectivement les Éduens et les Arvernes, comme cela ressort clairement du chapitre suivant. Mais ces confédérations n'embrassaient aucun des États de l'Aquitaine, de la Belgique, ni même la division occidentale de la Gaule. Il n'est pas probable que la population de l'Armorique ou les tribus du Rhin eussent demandé une permission pour assister à une convention générale, à un commandant romain dont le nom pouvait à peine être parvenu jusqu'à elles.

hensions. Ce ne fut que lorsqu'on les eut assurés de la discrétion aussi bien que de la faveur de Rome, qu'ils se hasardèrent, en prenant Divitiacus pour organe, à dévoiler l'état de leurs relations avec les intrus Germains, l'oppression sous laquelle ils gémissaient, leur soif ardente de délivrance, et leur résolution de se placer sous la direction de leur puissant allié.

César épouse la cause des Gaulois contre les envahisseurs. — L'ordre que les Helvétiens avaient reçu de retourner dans leur résidence originaire, et de garder leurs anciennes barrières contre les Germains, caractérisait d'avance la politique du général romain. De quelques espérances d'amitié que le sénat eût pu amuser Ariovisto, celui-ci ne pouvait échapper à l'intime conviction que les intentions du proconsul, envoyé par l'assemblée pour gouverner les affaires de Gaule avec un pouvoir absolu, étaient décidément hostiles à ses vues. César avait soulevé entre les Germains et les Éduens la question de savoir auquel des deux peuples Rome tiendrait sa parole; il était impossible d'être fidèle à tous deux, et le gouverneur de la province n'avait peut-être d'autre alternative que de choisir entre eux. L'attitude adoptée par le chef germain n'était pas faite d'ailleurs pour désarmer la jalousie de la république. Il déclarait formellement qu'il était entré en Gaule comme conquérant, à l'égal des Romains, et il prétendait partager la contrée avec les envahisseurs du Midi. « Vous avez votre province, disait-il, et je veux la mienne (1). » Les Romains ne pouvaient souffrir une telle association. Leur influence en Gaule au delà du Rhône reposait principalement sur la confiance que les natifs pouvaient être amenés à placer

(1) César, *Bell. Gal.*, I, 44, ou dans les termes de Florus, III, 10 : « Quid est Cæsar? Si vult, veniat : quid ad illum quid agat nostra Germania? Nunc ego me interpono Romanis?

dans leur volonté et leur pouvoir de les protéger. Ils savaient bien de quel secours leur serait une telle persuasion pour détruire l'esprit d'indépendance nationale, et ils prévoyaient déjà la rapide absorption de nouvelles victimes dans la masse de leurs conquêtes. César, en fait, personnifiait les sentiments et la politique de ses concitoyens, et en se déterminant à épouser la cause des Gaulois contre les Germains, il n'est pas nécessaire de supposer qu'il aurait recherché de gaîté de cœur une rupture avec Arioviste par des motifs d'ambition personnelle.

Arioviste refuse les propositions d'arrangement du proconsul. — Certes, les demandes que le proconsul fit au chef germain présentaient une apparence de modération, et étaient de telle nature qu'un potentat de moins d'orgueil et d'entêtement aurait assuré son salut en les acceptant (1). Il fut requis de ne plus transporter de ses compatriotes en deçà du Rhin, de rendre leurs otages aux Éduens et aux Séquanes, et d'entrer en relations d'amitié avec les États qu'il avait jusque-là foulés aux pieds. A ces conditions, le proconsul se déclarait disposé à maintenir la bonne intelligence qui avait si longtemps subsisté entre les puissances rivales. Il ne mettrait en avant aucune prétention pour diminuer l'autorité qu'Arioviste avait acquise en Gaule. Mais le barbare, enflé par le succès, ne voulut entendre à aucune proposition qui ne reconnaîtrait pas son occupation soudaine et précaire du territoire gaulois comme un titre à une souveraineté indépendante, égal à la domination lentement consolidée des Romains. Il recherchait la guerre, comme entre deux pouvoirs égaux et rivaux; il traitait avec mépris l'alliance que les Romains avaient formée avec les États gaulois, et contestait leur droit de se présenter comme les défenseurs des Éduens. Pendant le

(1) César, *Bell. Gal.*, I, 34-36.

Digitized by Google

cours de ces discussions, quelques hommes de cette dernière nation vinrent apporter à César de nouvelles plaintes de la violation de leur territoire par les guerriers germains : au même moment, les Trévires recherchaient aussi son appui pour prévenir une incursion des Suèves, dont cent cantons avaient déjà rassemblé toutes leurs forces sur la rive du Rhin, en vue d'une migration générale. Il était de la dernière importance de frapper un coup avant que cette multitude pût effectuer sa jonction avec Arioviste.

César commence les hostilités. Panique dans l'armée romaine. — César se mit immédiatement à la tête de ses légions, et marcha vers le camp du chef germain, préparé à mener en personne la conférence à une conclusion, ou à appuyer ses demandes de la force des armes. Quand il eut atteint Vesontio (Besançon), dans le pays des Séquanes, où il était nécessaire de s'arrêter quelques jours pour approvisionner les troupes, des symptômes d'insubordination commencèrent à se manifester dans le camp romain (1). Le proconsul avait pour suite, suivant la coutume du temps, un certain nombre de jeunes hommes de famille, qui venaient faire sous ses yeux leurs premières armes. Les privations et les terreurs d'une campagne gauloise étaient plus harassantes que celles auxquelles ils auraient été soumis dans le doux climat de l'Asie, au milieu du luxe et des amusements de l'ancien monde. Le nom des Gaulois sans doute avait été graduellement dépouillé de ses anciennes terreurs; mais la république n'était pas venue en collision avec les races germaniques, depuis l'invasion des Teutons, et la laborieuse victoire de Marius n'avait pas suffi pour effacer le souvenir de sa dernière grande panique. Aussi, quand les Séquanes, interrogés sur

(1) César. *Bell. Gal.*, I, 39-41. Comparez Plutarque, *César*, 19; Dion, XXXVIII, 35.

les Germains, les peignirent comme les plus terribles des hommes, d'une stature effrayante, d'une figure hideuse, d'une cruauté sauvage, comme des guerriers qui n'avaient pas dormi sous un toit depuis quatorze ans (1); les nerfs affaiblis des patriciens dissolus n'y purent résister. De ces volontaires efféminés la panique s'étendit aux vétérans, et envahit le camp. Un grand nombre tâchèrent d'obtenir un congé, et fuirent loin du danger; d'autres, qu'un sentiment d'honneur retint sous leurs drapeaux, furent cependant incapables de cacher leurs terreurs, et firent encore plus de mal en restant (2). Il fallut toute l'adresse et la patience de César pour faire tête à l'esprit croissant de découragement. Quand toutes ces exhortations privées parurent échouer, et qu'il eut épuisé, pour la soldatesque, l'éloquence de ses harangues publiques, il se rejeta à la fin, avec le tact d'un général plus expérimenté, sur leurs sentiments d'orgueil et d'émulation. Aucun général, dit-il, n'avait jamais été perdu, que par la désertion de sa fortune, ou par sa propre injustice. Il déclara se reposer sur la fortune qui s'était déjà montrée attachée à lui d'une façon si remarquable; en même temps il n'était pas moins pénétré de la conscience de sa droiture. Telle était sa confiance qu'il était résolu à poursuivre l'affaire qu'il avait entreprise, même s'il le fallait, avec une seule légion. Il savait pouvoir compter sur la dixième légion, et quant aux services de tout le reste, s'ils préféraient l'abandonner, il saurait s'en passer. Ce discours mérite d'être remarqué comme la première occasion dans laquelle César exprima cette confiance sans bornes en sa fortune, qui de-

(1) César, *Bell. Gal.*, I, 36.

(2) Florus, III, 10, copiant César, ch. XXXIX : « Itaque tantus gentis novæ terror in castris, ut testamenta passim etiam in principiis scriberentur. »

Digitized by Google

vint chez lui un principe si arrêté. Il avait déjà triomphé si souvent avec de tels désavantages, et au milieu de risques si imminents, que, de sens rassis comme il était, et à la maturité de sa vie, il ne pouvait se soustraire à la conviction que sa carrière était dirigée par une providence spéciale, et destinée à aboutir à quelque fin brillante. La dixième légion était celle à laquelle la défense de la province avait été commise au commencement du proconsulat de César. Elle était la même, peut-être, qui avait fait triompher Pomptinus des Allobroges, et elle avait plus récemment gardé la ligne du Rhône contre l'invasion terrifiée des Helvétiens (1). La division favorisée accueillit le compliment par des acclamations, tandis que le reste de l'armée, aiguillonné par les remords, résolut de laver la tache qu'il avait encourue, et se déclara prêt à tout oser.

César a une conférence avec Arioviste. — Ayant ainsi arrêté la contagion de la terreur parmi ses soldats, leur chef ne perdit pas de temps pour les conduire en présence de l'ennemi. Néanmoins, il avait pour objet de donner à la querelle, autant que possible, une issue pacifique, et en conséquence il proposa une conférence au chef germain. Ils se rencontrèrent sur une colline s'élevant du centre d'une plaine, où ils pouvaient être vus des deux armées, et où le terrain découvert n'offrait aucune cachette propre à une embuscade (2). Chacun d'eux était escorté d'un escadron de cavalerie, d'égal nombre. Quoique César n'eût pas de cavalerie romaine, et qu'il ne voulût pas se confier à ses auxiliaires gaulois, il n'avait pas cependant rejeté l'arrangement proposé par son adversaire, ni manifesté aucune apparence de défiance ou de peur. Il fit démonter un parti de Gaulois, et plaça l'infanterie

(1) Guichard, *Mémoires militaires*, III, 15.
(2) César, *Bell. Gal.*, I, 43-45.

de sa légion favorite sur leurs chevaux. Ainsi escorté, il rencontra Arioviste à la place indiquée, et recommença une discussion sur les points qui avaient déjà été débattus entre eux. Les deux généraux ne réussirent pas mieux qu'auparavant à en venir à une conclusion satisfaisante. César persista dans ses demandes précédentes avec la fermeté d'un impérator romain, représentant la résolution arrêtée d'un gouvernement dont il n'était que l'agent. Arioviste n'avait à consulter que sa propre volonté, ses vues et sa politique à lui : bien que modéré et même respectueux dans son attitude, il n'avait pas moins de confiance et de constance que son rival. Chaque partie insista sur son droit de faire des conquêtes sur les Gaulois. Le Germain, sans doute, admettait les droits égaux des deux parts, tandis que le Romain soutenait que la priorité des relations de voisinage avec la Gaule lui donnait le droit d'exclure du terrain tous les compétiteurs. La conférence, rapporte-t-on, fut interrompue par l'impatience de la cavalerie germaine, qui assaillit soudain les Romains avec des pierres et des traits. César se retira immédiatement, pour se préparer à des hostilités plus sérieuses. Une nouvelle tentative de négociation échoua par l'inconstance du chef germain, qui, après avoir invité le général romain à une seconde conférence, traita en espions les délégués que César envoya à sa place, et les jeta dans les fers (3).

Bataille décisive entre les Romains et les Germains. — L'emplacement où ces événements eurent lieu était situé au centre, entre les deux armées, qui étaient séparées par vingt-quatre milles. César s'abstint d'avancer, et fit un

(1) César, *Bell. Gal.*, I, 46, 47. César paraît désireux de représenter la perfidie du barbare sous les plus fortes couleurs, et ne manque pas de nous informer que ses envoyés, C. Valérius Procillus et M. Mettius, étaient choisis par lui comme ayant été les hôtes d'Arioviste.

grand camp retranché pour contenir la totalité de ses forces, dans l'attente d'une attaque immédiate des Suèves, qui manœuvraient autour de lui, et établirent leurs lignes, à une distance de trois milles, entre lui et Vésontio, place d'où il tirait ses subsistances. Trouvant l'ennemi disposé à différer le combat, le général romain n'eut plus d'autre désir que de le forcer à se battre. Il mena ses troupes en face de la position germaine, et les rangea en ordre de bataille, mais sans rien tenter de plus. Il répéta cette opération plusieurs jours de suite ; cependant les Germains, en général si impétueux et si confiants dans la victoire, ne voulurent ni l'attaquer dans ses tranchées, ni se mesurer avec lui dans la plaine ouverte. Il paraît, d'après le récit de quelques captifs, que cette réserve n'était pas l'effet de la discipline supérieure introduite par Arioviste, mais dérivait d'un motif de superstition. En des occasions semblables, racontait-on, la décision de la question de savoir si l'on se battrait ou si l'on s'abstiendrait était réservée aux femmes, que les Germains avaient coutume de regarder avec une déférence particulière (1). Les femmes s'étant consultées entre elles, suivant les formes prescrites par la divination, déclarèrent que leurs compatriotes ne pourraient triompher s'ils engageaient la bataille avant la nouvelle lune (2). Ayant appris la cause de l'inactivité de l'ennemi, César en prit avantage pour faire un mouvement par lequel il le dépassa ; puis il établit un second camp retranché, à la queue de leur position, rétablissant par là ses communications. Il fut alors

(1) La vénération superstitieuse qu'avaient les Germains pour les femmes est citée par Tacite (*Germ.*, 8) : « Inesse sanctum quid et providum fæminis putant, nec aut consilia earum aspernantur, aut responsa negant. » Voyez aussi *Hist.*, IV, 61. Strabon fait la même remarque des Cimbres (VII, 2). Dion (XXXVIII, 48) suit César.

(2) Tacite, *Germ.*, 11.

en position de les forcer à se battre, et, enfin, après une ou deux escarmouches indécises, il eut la satisfaction de voir l'armée germaine sortir de son camp dans la plaine, et s'y répandre dans un ordre barbare, tribu par tribu, les femmes et les enfants à l'arrière-garde, pêle-mêle avec le vaste assemblage de chariots, qui semblait avoir pour but d'enlever toute possibilité de fuite. Cette armée se forma en une vaste phalange, les hommes haussant leurs boucliers, à la manière des Helvétiens, comme une énorme cotte de mailles, au dessus de leurs têtes. Les Romains lancèrent leurs javelots, et s'élancèrent tête baissée sur cette masse pesante, chaque homme se marquant son but et le poursuivant sans se laisser détourner. Incapables d'entamer les lignes compactes de l'ennemi, ils sautaient sur elles, et, arrachant les boucliers serrés, perçaient d'en haut leurs ennemis à demi étouffés : mode d'attaque désespéré, auquel on ne pouvait offrir que peu de résistance, mais qui exposait à une mort inévitable l'assaillant qui tomberait dans le milieu. L'aile droite des Germains fut à la fin rompue et mise en fuite; mais la gauche résista, et, s'ébranlant lentement de côté et d'autre, vainquit les forces qui lui furent opposées. La troisième ligne, ou la réserve des Romains, fut alors envoyée au combat, et, à la fin, les Germains furent entièrement mis en déroute de toutes parts. Les fugitifs percèrent la barrière de chariots situées à leur arrière-garde, et fuirent précipitamment à travers le Rhin. La distance n'était que de cinq milles (1), et la poursuite ne perdit rien de son

(1) Les manuscrits de César portent *quinque*, ce qui concorde avec la vieille traduction grecque, τεσσαράκοντα στάδια. Mais Plutarque fait la distance de quatre cents stades ou cinquante milles. Le contexte donne peu de secours pour se déterminer entre ces versions. Nous savons seulement que César marcha sept jours après avoir quitté Besançon, et fit un circuit de cinquante milles. La distance de Besançon au Rhin, en ligne

ardeur, au bord même du fleuve. Arioviste réussit à le traverser au moyen d'un bateau : peu de ses compagnons furent également heureux. Quelques-uns passèrent à la nage, mais un plus grand nombre tombèrent sous l'infatigable furie des vainqueurs. Le sort des femmes ne fut peut-être pas moins sanglant. Deux épouses de rois germains périrent (1) : de leurs filles, l'une fut tuée, l'autre faite prisonnière. Le général romain fut content de recouvrer Procillus, le porteur du dernier drapeau parlementaire, dont les gardes furent atteints pendant qu'ils l'entraînaient dans leur fuite. Il raconta que trois fois on avait tiré au sort, en sa présence, pour décider s'il serait brûlé alors en sacrifice, ou réservé pour une future occasion ; chaque fois il avait dû la vie à la chance (2).

La Gaule délivrée des Suèves. — Les Suèves qui, comme nous l'avons dit plus haut, étaient arrivés sur les bords du Rhin, et se préparaient à passer en Gaule et à partager les destinées florissantes de leurs compatriotes, furent frappés de consternation à l'apparition du roi fuyant et de sa horde en déroute. Ils perdirent tout désir d'agression, et seraient

directe, est de près de quatre-vingt milles. En adoptant la leçon de notre texte, le champ de bataille se trouverait probablement situé entre Bâle et Mulhouse.

(1) « Utræque perierunt, » dit César, qu'Orosius contredit négligemment en disant : « Duæ captæ sunt. » Il serait oiseux de mentionner cette discordance, si ce n'était pour signaler, une fois pour toutes, l'extrême défaut de soin de beaucoup des écrivains plus modernes en marchant sur le terrain de César, quoiqu'ils aient dû tenir ses commentaires entre les mains. Le seul ouvrage qui pût rivaliser avec le sien, pour les ressources d'information personnelle de l'auteur, était l'histoire de son temps faite par Asinius Pollion ; mais nous ignorons si cet écrivain entrait dans les détails des campagnes gauloises. Sur la pluralité de femmes parmi les Germains, comparez Tacite, *Germ.*, 18.

(2) César, *Bell. Gal.*, I, 53.

Digitized by Google

volontiers retournés en sûreté dans leurs foyers. Mais les Ubiens (3), dont ils avaient provoqué l'hostilité dans leur marche, se tournèrent contre eux et firent un grand carnage dans leurs rangs. Le sol de la Gaule fut ainsi délivré des envahisseurs germains, et sa sécurité de ce côté sembla, au moins pour un temps, suffisamment assurée (4). Le proconsul conduisit ses troupes en quartiers d'hiver chez les Séquanes, et en laissa le commandement à Labiénus. Ayant accompli ces deux objets immédiats en deux campagnes et une seule saison, il se retira pour l'hiver dans la Gaule citérieure, et réunit l'assemblée annuelle de cette province (5).

Composition des légions de César. — Quand César entra dans la province transalpine, il ne trouva, comme nous l'avons vu, qu'une seule légion gardant les frontières. Les colonies de la république étaient défendues par une milice provinciale, ne formant point de légions séparées, mais un nombre de cohortes, attachées aux forces régulières des Romains (6). La rapidité de communication par le moyen des grandes routes, par lesquelles les Romains avaient pour politique de relier toutes les positions importantes, pouvaient leur permettre de se dispenser de tenir des garnisons stationnaires dans toutes les villes principales. L'effectif com-

(1) Les Ubii, mieux connus à une époque plus rapprochée comme un peuple cisrhénan, demeuraient à cette époque au delà du Rhin, au sud des Sigambri, probablement sur le Mein et la Lahn, environnés par les Suèves. Comparez Zeuss, *Die Deutschen*, etc., pag. 87.

(2) Il semble qu'Arioviste mourut peu après. Comparez César, *Bell Gal.*, V, 29 : « Magno esse Germanis dolori Ariovisti mortem. »

(3) César, *Bell. Gal.*, I, 54.

(4) Il ressort de l'inscription d'une monnaie (*Thes.*, *Goltz*, pag. 237), que la colonie d'Arausio (Orange) fut fondée par la trente-troisième cohorte de la seconde légion Voyez Harduin, *ad Plin.*; *Hist. nat.*, III, 4.

plet d'une légion montait à six mille hommes d'infanterie. Pour achever son équipement, elle demandait aussi un corps de trois cents chevaux : mais la cavalerie que César employa pendant toute la durée de ses campagnes gauloises était presque entièrement gauloise (1). Ce corps compact était accompagné sur le champ de bataille par des forces auxiliaires, composées des alliés ou sujets de la république, non seulement levés des États voisins, mais tirés aussi de possessions plus éloignées. César conduisait au combat des lanceurs de javelots de Numidie, des archers crétois et des frondeurs des îles Baléares (2). Outre la légion déjà stationnée dans la province, l'État en fournit trois de plus au proconsul, et celles-ci, il les fit venir d'Aquilée pour se joindre à la poursuite des Helvétiens. Mais, ne se contentant point du nombre qui lui était assigné par les décrets du sénat et du peuple (3), il entreprit de lever deux autres légions en sus à ses propres dépens (4), que toutefois dans la suite il parvint à faire supporter par l'État. Et, quand la grandeur de ses opérations réclama de nouveaux secours, il ne se restreignit pas même à ce nombre. Dans la seconde année de la guerre, nous le verrons entrer dans le pays des Ner-

(1) Il est fait mention de la cavalerie espagnole *Bell. Gal.*, V, 26. Il est probable aussi que César avait des escadrons numides (II, 7). Guischard, *Mémoires militaires*, III, 37.

(2) César, *Bell. Gal.*, II, 7. L'infanterie légère numide se servait de dards de quatre pieds de long. Polybe, I, 71; Appien, *Hisp.*, 25; *Pun.*, II, 71.

« Æquaturusque sagittas
Medorum tremulum cum torsit missile Mazax. »
(Lucain, IV, 680.)

(3) Plutarque, *César*, 14; *Pomp.*, 48; *Cat. Min.*, 33; Dion, XXXVIII, 41.

(4) Suétone, *Jul.*, 24.

viens avec huit légions (1), et, plus tard, se fournir de trois de plus ou moins, pour occuper un champ d'entreprise plus étendu (2).

Réputation militaire acquise par ses troupes. — Ces troupes, composées en partie de vétérans, mais principalement de nouveaux conscrits, furent bientôt disciplinées et aguerries, et rivalisèrent l'une sur l'autre en actes de bravoure et en dévoûment envers leur commandant. Leur grand chef ne méconnut pas les obligations qu'il avait à leurs fidèles services. Aucun général ne fut jamais plus prodigue de ses louanges que lui en rappelant les exploits de ses soldats dans ses impérissables Commentaires de la guerre gauloise. Bien que ses légions se soient toutes distinguées à leur tour, il y en eut une, la dixième, en laquelle, nous l'avons vu, il avait une confiance particulière, et qu'il éleva par ses éloges à une célébrité sans exemple dans les annales militaires. Il était avec ses officiers comme avec ses soldats. César ne manifesta aucune jalousie du mérite de Labiénus, le premier de cette troupe illustre de guerriers. Il n'eut d'ailleurs aucune occasion de craindre la rivalité même du meilleur des capitaines qu'il avait formés à sa propre école; car Labiénus, qui avait acquis des lauriers immortels en Gaule, comme second du proconsul, faillit d'une manière non moins éclatante en désertant du côté de Pompée, et en se battant contre son ancien général. Le proconsul menait avec lui Quintus, frère de Marcus Cicéron, et Publius, fils du triumvir Crassus : tous deux devinrent de bons officiers sous ses yeux. Cotta et Sabinus, Trébonius et

(1) César, *Bell. Gal.*, II, 23.

(2) Idem, *ibid.*, VI, 32. Elles comprennent une légion que César emprunta à Pompée l'an 700 et lui rendit, sur sa demande, quatre ans après. César, *ibid.*, VI, 1; VIII, 54; Appien, *Bell. civ.*, 29; Dion, XL, 65.

Digitized by Google

Décimus Brutus acquirent de la célébrité sous les mêmes auspices. Les deux premiers périrent sous la soudaine attaque d'un ennemi supérieur en nombre; les deux derniers survécurent pour conspirer contre leur généreux chef, l'auteur de leur renommée et de leur fortune (1).

(1) Guischard (*Mémoires militaires*, III, 46) donne une liste complète des officiers de César pour autant qu'ils nous sont connus : T. Labiénus, P. Considius, Q. Pedius, Q. Titurius Sabinus, L. Aurunculeius Cotta Servius Galba, Decimus Brutus, P. Sulpicius Rufus, Q. Atrius, C. Trebonius, C. Fabius, Q. Cicéro, L. Roscius, L. Munatius Plancus, L. Silanus, C. Antistius Regulus, T. Sextius, C. Volcatius Tullus, L. Minucius Basilus, L. Cæsar, M. Antonius, Caninius Rebilus, M. Sempronius Rutilus, Q. Calenus et P. Vatinius. La plupart de ces personnages se distinguèrent de diverses manières dans les années mémorables qui suivirent les guerres de Gaule.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Seconde campagne de César en Gaule, A. U. 697. — Guerre avec les Belges. — Réduction des Suessions et des Bellovaques. — Courageuse résistance des Nerviens. — Soumission générale des tribus belges, et des états du nord-ouest de la Gaule. — Campagne malheureuse de Galba dans les Alpes. — Troisième campagne de César, A. U. 698. — Réduction des tribus vénètes et armoricaines. — P. Crassus conquiert les Aquitains. — César châtie les Ménapiens et les Morins. — Pacification de la Gaule.

Revue de l'état de la Gaule. — L'état des affaires en Gaule avait subi un changement considérable durant le peu de mois que César avait employés à la défendre. Deux formidables hordes d'envahisseurs avaient été défaites et chassées, et la puissance des Germains, qui avait menacé la contrée d'une conquête permanente, était si complétement abattue, que les tribus frontières des Gaules pouvaient espérer revoir le temps où elles poussaient leurs incursions au delà du Rhin, au lieu de devenir la proie d'aventuriers venus de l'autre côté du fleuve. Mais à la place de ces deux ennemis, les Gaulois avaient introduit au cœur même de leur pays, un pouvoir qui, sous le nom d'ami et d'allié, menaçait déjà de les réduire à une servitude non moins absolue. Quand César repassa les Alpes pour l'hiver, il cantonna ses troupes, non dans les limites de la province romaine, mais dans le territoire des Séquanes. Que signifiait cette innovation? Était-il

possible qu'Arioviste, après sa défaite signalée, revînt avec une autre horde de Suèves pour reprendre ses possessions gauloises? Ou les Séquanes, affaiblis alors par l'oppression des Germains, étaient-ils dévoués sans ressources à la haine des Éduens, au point de demander une garnison romaine pour les protéger? Il semblerait que le proconsul prévît déjà le mouvement aggressif qui était sur le point d'avoir lieu parmi les tribus belges. Les Séquanes, il le savait, étaient déchus pour toujours auprès des Gaulois de cette haute estime à laquelle ils avaient dû d'assumer la prééminence occupée jusqu'alors par les Arvernes. Non seulement leur faiblesse politique, mais encore le souvenir de la trahison qu'ils avaient commise en invitant les Germains à franchir le Rhin, répugnaient aux petits États qui leur avaient jadis servi de clients. Parmi eux, quelques-uns se donnèrent aux Éduens, avec l'offre de leur allégeance; d'autres, n'ayant pas oublié la tyrannie de cette nation durant sa prospérité, et se défiant d'un peuple qui se faisait gloire de son intimité avec les Romains, tournèrent les yeux vers quelque autre patron. Les Rèmes étaient les plus puissants parmi les tribus belges. Ils enviaient la position à laquelle étaient arrivés les États dominants de la Gaule méridionale comme chefs de nombreuses confédérations, et se réjouissaient de succéder au moins à une part de l'influence que possédaient auparavant les Séquanes (1). Ils étaient aussi à leur tour l'objet de la défiance des autres États belges, qui se hâtèrent de former une alliance entre eux, tandis que les Rèmes se tenaient hautainement à l'écart.

Les Romains établissent leur influence sur les Séquanes. —

(1) César (*Bell. Gal.*, VI, 12), parlant de cette période, dit : « Eo tum statu res erat, ut longe principes haberentur Ædui, secundum locum dignitatis Remi obtinerent. »

Sur ces entrefaites les Romains, de leur côté, tiraient parti des avantages qu'ils s'étaient assurés. L'établissement de leurs quartiers d'hiver chez les Séquanes leur donna une influence prépondérante sur ce peuple affaibli et dégénéré. Ils rendirent les otages au sujet desquels les Éduens se plaignaient si amèrement ; mais en retour ils remplirent leurs camps et leurs conseils d'espions et d'agents romains, et réussirent à faire passer dans leurs propres mains la direction réelle des affaires de leurs alliés. Les douceurs de la civilisation italienne furent mis efficacement en œuvre pour réconcilier les Gaulois les plus fiers au joug universel. Divitiacus, la noble victime du luxe du Midi, fut un utile instrument aux mains du conquérant, tandis que les intrigues perpétuelles de son frère Dumnorix ne réveillaient aucun écho dans le cœur d'un peuple rêvant déjà une nouvelle carrière de suprématie sous le patronage de Rome.

Confédération des tribus belges contre les envahisseurs. — Tandis que les Éduens se familiarisaient ainsi avec ces chaînes de soie, les Rèmes aussi n'étaient pas éloignés de céder sous l'influence de Rome, avec l'espoir de consolider leur pouvoir. Mais les autres tribus belges, que les guerres et les artifices de leurs ennemis n'avaient pu ni dompter ni corrompre, s'unirent sous la direction des Suessions, et se levèrent en armes contre les intrus (1). La nouvelle de l'explosion qu'ils projetaient parvint à César avant qu'elle éclatât. Il se hâta de lever deux nouvelles légions, et accourut d'Italie sur le théâtre du danger. Les Belges s'étaient réunis en conférence générale : les Suessions, les Nerviens, les Bellovaques, les

(1) César, *ibid.*, IV, 4 et suiv. Sous l'impulsion d'un chef nommé Divitiacus, les Suessions étaient devenus depuis peu le plus florissant et le plus puissant des États belges et avaient étendu leur souveraineté sur une partie de la Bretagne.

Atrébates, les Ambianes, les Morins, les Ménapiens, les Calètes, les Vélocasses, les Véromandues, de toutes les nations depuis l'embouchure de la Meuse jusqu'à celle de la Seine, ensemble avec celles de l'intérieur (1); à celles-ci s'adjoignirent les tribus d'origine germaine : les Éburons, les Condruses, les Cærèses et les Pæmanes (2); tous s'unirent dans cette puissante coalition, et les armées qu'ils mirent en campagne comptaient au total deux cent quatre-vingt-dix mille hommes. Les Rèmes seuls refusèrent de se liguer pour la cause commune (3), et tentèrent en vain de semer la division parmi les confédérés. En conséquence, c'est contre eux que tout le poids des forces belges fut dirigé au premier moment. Ils firent appel à la protection du proconsul et offrirent de se mettre entièrement à sa disposition. Ils lui envoyèrent des otages et proposèrent d'ouvrir leurs forteresses à ses soldats. César accueillit leur offre avec empressement, leur promit la protection de la république, et en même temps prit des mesures pour assurer leur entière dépendance dans l'avenir. Les forces romaines furent mises immédiatement en mouvement pour secourir l'État suppliant. Cependant les Éduens montrèrent leur défaut habituel de bonne foi et d'énergie ; ils ne fournirent que tardivement et à contre-cœur le secours qu'on leur demandait. Divitiacus, toujours à la suite de César, et toujours ravi en admiration devant lui, se hâta de per-

(1) Ces noms s'identifient avec les places et les districts modernes suivants respectivement : Soissons, Hainaut, Beauvais, Artois, Amiens, la côte du Pas-de-Calais, la West-Flandre et la Flandre orientale, le pays de Caux en Normandie, le Vexin et le Vermandois.

(2) Brabant, Liége et Limbourg.

(3) Les Rèmes étaient un peuple puissant et occupaient probablement une grande partie des trois départements de l'Aisne, de la Marne et des Ardennes. Bibracte (Bièvre) est quelquefois mentionnée comme leur capitale et quelquefois Durocortorum (Rhelms).

suader à ses compatriotes d'adopter des mesures plus actives. Les légions s'avancèrent jusqu'aux rives de l'Axona (Aisne), qu'ils traversèrent, et attendirent là dans un camp retranché l'attaque prochaine des Gallo-Germains.

Commencement de la guerre : seconde campagne de César. (A. U. 697. Avant J.-C. 57.) — Bibrax ou Bibracte, la capitale des Rèmes, distante de huit milles du campement romain, était à ce moment assaillie par les confédérés. Leur mode d'attaque était de balayer les remparts par des décharges incessantes de pierres et de traits, et de faire avancer jusqu'à leur pied des corps de sapeurs, à l'abri des projectiles sous leurs boucliers solidement entrelacés au dessus de leurs têtes. Leur progrès était lent, mais le succès en semblait certain. Les défenseurs étaient épuisés de blessures et de fatigue. A la fin, leurs chefs trouvèrent moyen de communiquer avec le général romain. Ils lui représentèrent qu'ils n'étaient pas en position de tenir plus longtemps ; que sans un prompt secours, la place était perdue. César dépêcha en toute hâte de la cavalerie et des troupes légères, qui percèrent les lignes désordonnées des forces assiégeantes, et purent pénétrer dans l'intérieur des murs. Les Belges, déconcertés en voyant leur proie leur échapper, n'eurent pas le courage de recommencer leur travail inutile. Après avoir employé quelques jours à ravager le voisinage, ils sortirent de leurs lignes et s'avancèrent vers la position romaine. L'œil d'aigle de César mesura à distance leur campement par la fumée pendant le jour et par les feux pendant la nuit, et estima que sa longueur n'était pas inférieure à huit milles.

Les Belges attaquent la position de César sur l'Aisne. — Le nombre supérieur des ennemis et leur réputation de courage engagèrent César à attendre, avant de s'aventurer à leur livrer bataille. Le résultat de quelques escarmouches de cavalerie le rassura, et il résolut de défier les Belges à une

bataille générale. Les confédérés, sans balancer, sortirent de leur camp aussitôt qu'ils virent les Romains devant eux, et se préparèrent à recevoir leur choc. Le camp du proconsul était placé au sommet d'une pente douce. En face, le terrain, en s'abaissant vers la plaine, présentait un espace suffisant pour les évolutions des six légions qu'il mit à la fois en action. Son arrière-garde s'appuyait sur le fleuve et il communiquait avec l'autre rive par un pont; le passage était gardé par un ouvrage en terre et un petit détachement commandé par Titurius Sabinus. Suivant sa tactique ordinaire, il tint les deux nouvelles légions en réserve, dans l'intérieur de ses lignes. Mais comme son principal danger consistait dans le risque d'être environné par des forces supérieures, il creusa une tranchée de chaque côté de la colline, à une distance de quatre cents pas, élevant à chaque extrémité des ouvrages qu'il fortifia avec grand soin et munit de tous les engins de défense. Dans cette position avantageuse, les Romains étaient de plus garantis sur leur front par un marais dans lequel ils espéraient que l'ennemi se précipiterait impétueusement (1). Mais les Gallo-Germains n'avaient pas moins de prudence et de circonspection que de bravoure, et ils restèrent immobiles sous les armes attendant l'attaque des Romains comme étant les envahisseurs et les agresseurs. Il y eut un engagement de cavalerie dans lequel les Romains eurent le dessus; mais quand César vit que les Belges ne pouvaient être amenés à charger, il ramena ses légions dans son camp.

(1) On place la position de César un peu au dessous de Pont-à-Vaire, sur l'Aisne, où existe encore un marais dans la direction qu'il indique. Un camp placé en cet endroit serait distant de 14,000 toises de Rheims, de 22,000 de Soissons, de 16,000 de Laon et de 8,000 de Bièvre, qu'on suppose avoir été la Bibracte des Rèmes. *Précis des guerres de César*, pag. 44; Mannert, II, 207.

Les Belges sont défaits avec un grand carnage. — N'ayant pas réussi à attirer les Romains hors de leur terrain avantageux, les Belges changèrent de plan. Par un mouvement latéral, ils gagnèrent les bords de la rivière à un endroit où elle était guéable, avec l'intention de la traverser, et de se jeter ainsi sur les derrières de l'ennemi. Mais dès que le détachement placé à la tête de pont aperçut cette démonstration, on en avertit le général, qui dépêcha immédiatement sa cavalerie et ses troupes légères pour empêcher l'ennemi d'effectuer son dessein. Un parti qui avait déjà gagné la rive opposée fut entouré et taillé en pièces par la cavalerie. La tentative, quoique soutenue avec une bravoure obstinée, échoua complétement, et les Belges furent forcés de se retirer de nouveau dans leurs premiers quartiers. Le pays qu'ils avaient ravagé commença alors à manquer de vivres; et ils apprirent en même temps que Divitiacus, ayant rassemblé les forces des Éduens, avait franchi leurs confins, et portait le fer et le feu dans leurs propres foyers. Les confédérés, mal assortis et indisciplinés, coururent chacun à la défense de leurs biens. La confusion qui accompagna cette levée de camp précipitée fut rapportée à César, et il fondit sur la masse désorganisée avec la rapidité de l'éclair. L'arrière-garde, si on peut lui donner ce nom, fit une résistance courageuse; mais les Romains étaient invincibles par leur nombre et leur habileté, et la journée consista en un carnage sans merci, plutôt qu'en un combat.

Réduction des Suessions. — Le lendemain, le vainqueur poursuivit son succès (1). Il marcha sur Noviodunum, la principale forteresse des Suessions. N'ayant pas réussi à s'en emparer par un premier assaut soudain, il construisit

(1) César, *Bell. Gal.*, II, 12. On dit que Noviodunum est devenu Soissons. D'Anville, *Mannert*, II, 1, 205.

des tours mouvantes dont les Romains se servaient dans les siéges réguliers. Ces machines, remplies de soldats, étaient amenées jusqu'aux pieds des remparts, et tandis qu'on combattait, dans le haut, à coups de traits, dans le bas, les murs étaient ou minés ou détruits par le bélier. Ces engins étaient jusque-là inconnus aux Gaulois ; ils reconnurent aussitôt leur supériorité sur les procédés grossiers dont ils se servaient. Aussi se hâtèrent-ils de prévenir la vengeance du vainqueur par une capitulation opportune. La vie fut garantie à la garnison et aux habitants, à la prière des Rèmes. Mais César exigea la remise de leurs armes, ainsi que de la personne des principaux citoyens et des deux fils du roi. La nation fut reçue alors au nombre des sujets de la république.

Soumission des Bellovaques.— Aussitôt les Bellovaques, sur le territoire desquels César s'était immédiatement avancé, désespérant de faire une résistance efficace, sollicitèrent la clémence du conquérant. Au premier bruit de son approche, la population s'était rassemblée dans Bratuspantium, leur principale forteresse, avec toutes les valeurs transportables. De là ils envoyèrent une procession de vieillards, avec les vêtements et l'attitude de suppliants. Quand le proconsul arriva en vue des murs, il les trouva couronnés d'une multitude de femmes et d'enfants, tendant tous les mains vers lui, et montrant par leurs gestes l'excès de la crainte et de l'humiliation. Divitiacus aussi entreprit de plaider leur cause. Il fit valoir les désirs de son propre peuple pour leur pardon, déclarant qu'ils avaient été jadis fidèles alliés des Eduens, et ne les avaient abandonnés qu'à l'instigation de quelques individus mal disposés. Les auteurs de la révolte s'étaient enfuis en Bretagne, pays avec lequel les Bellovaques entretenaient d'étroites relations. La masse de la nation, délivrée de leur présence, saurait, il n'en doutait pas, revenir à ses devoirs et par là augmenter la réputation des

Eduens par leur influence auprès de Rome et leur clémence envers leurs compatriotes. César n'était pas fâché d'accorder à ses alliés le mérite de sauver ainsi leurs anciens clients. Il s'avoua vaincu par les prières et les arguments de Divitiacus ; mais, en considération de la grandeur et de l'importance de cet État (1), il n'en exigea pas moins de six cents otages. Quand il les eut reçus et qu'il eut fait saisir toutes les armes qu'il put recueillir, il quitta le pays et entra dans celui des Ambianes qui firent leur soumission et furent traités de la même façon.

Les Nerviens et quelques autres tribus résistent encore. — Jusqu'alors les Belges avaient fait peu de chose pour justifier leur haute réputation de valeur. Les forces qui leur étaient opposées étaient sans doute écrasantes ; mais ils avaient cédé presque sans essayer leurs forces. Cependant il n'en fut pas ainsi des Nerviens et de leurs alliés immédiats, les Aduatiques, les Atrébates et les Véromandues. Les Nerviens étaient particulièrement fiers de leur origine germaine et affectaient de mépriser ce qu'ils appelaient l'effémination de leurs voisins gaulois. Suivant leurs idées, la seule sauvegarde de leur bravoure nationale était la conservation du caractère barbare dans toute sa rudesse sans mélange (2). En conséquence, ils défendaient l'entrée de marchandises étrangères, prohibaient l'usage du vin et d'autres délicatesses, et s'enorgueillissaient de la grossièreté de leur genre de vie. Ils raillaient amèrement les Suessions, les Bellovaques et les Ambianes de leur lâche soumission, déclaraient leur résolution de soutenir la lutte avec leurs seules res-

(1) César, *Bell. Gal.*, II, 4 : « Plurimum inter eos Bellovacos et virtute et auctoritate et hominum numero valere. » Ils se vantaient de pouvoir ranger cent mille guerriers en bataille.

(2) César, *ibid.*, II, 15.

Digitized by Google

sources, sans le secours de personne, et défiaient le général romain de les suivre dans leurs retraites. Rejetant dédaigneusement les défenses, toutes grossières qu'elles fussent, que leurs voisins gaulois avaient adoptées, ils n'élevaient aucun fort retranché (1) ; leurs résidences étaient simplement des villages ouverts ; leurs places fortes, les bois et les marais dont leur pays abondait. Ils mirent leurs familles à l'abri dans les îles imprenables qui obstruent les embouchures de l'Escaut et de la Meuse, tandis que toute la fleur de la nation et ses alliés, à l'exception des Aduatiques qui n'étaient pas encore arrivés, prirent position derrière la Sabis (Sambre) dans la direction où l'arrivée de l'ennemi était attendue (2). Le général romain n'était pas moins désireux de les rencontrer, car il marchait à la tête d'une des plus belles armées qui eussent jamais tenu la campagne,

(1) César décrit (II, 17) le mode particulier que les Nerviens adoptaient pour empêcher le progrès de la cavalerie, en formant des haies d'épines, de broussailles et de branches d'arbres entrelacées.

(2) Quelle était cette direction? C'est ce qu'il est impossible de déterminer avec précision. César venait d'Amiens ; mais les Nerviens n'avaient point de ville capitale qui pût lui servir de point de mire. Il voulait donc rechercher leur armée partout où elle pourrait être postée. Il dit qu'il marcha trois jours à travers les territoires nerviens. S'il faut interpréter strictement ces paroles, il serait arrivé entre l'Escaut et la Sambre, sur la rive droite de l'une et la gauche de l'autre. Si les Nerviens s'étaient placés sur la rive droite de la Sambre, ils lui auraient abandonné leur pays entièrement, et la barrière de l'Escaut ne l'aurait pas empêché d'en ravager au moins la moitié. S'il avait dirigé sa ligne de marche à travers le pays des Véromandues, les Nerviens pouvaient défendre l'accès de leurs territoires en se plaçant sur la rive gauche de la Sambre près de Maubeuge, ou, s'il eût traversé le pays des Atrébates, il pouvait se proposer de forcer le passage de l'Escaut à Condé ou à Valenciennes. Les critiques ont généralement supposé que la seconde de ces routes est celle qu'il adopta.

Digitized by Google

consistant en huit légions, toutes pleines de confiance dans sa bonne fortune et leur propre valeur. Il était escorté aussi de beaucoup de chefs belges qui désiraient faire étalage de zèle pour sa cause, tandis qu'en réalité, ils guettaient la première occasion de lui nuire. Quelques-uns d'entre eux donnèrent secrètement avis à Boduognat, le chef nervien, que l'ordre de marche était tel qu'on pourrait attaquer l'armée avec grand avantage. Chaque légion s'avançait séparément, suivie par son long train de bagages et d'engins militaires. Si la tête de cette colonne tortueuse était hardiment attaquée, on pourrait la détruire avant que les rangs situés derrière pussent lui prêter aucun secours efficace. Mais les Belges n'avaient pas combattu assez longtemps les Romains pour comprendre leur tactique. Aussitôt que César apprit qu'il approchait de l'ennemi, il changea la disposition de ses troupes (1). Six légions marchèrent alors de front; derrière suivirent tous les bagages rassemblés en une masse sous l'escorte des deux légions de levée récente, qui formaient l'arrière-garde pendant la marche et la réserve le jour de la bataille. Il choisit pour lieu de son campement une colline descendant par une pente douce à la rivière Sabis. A mesure que les légions arrivaient sur le terrain, elles étaient employées à élever les ouvrages de terre, pour la fortification de nuit. La cavalerie fut envoyée pour balayer les bords de la rivière de quelques corps de la cavalerie ennemie, afin que les troupes pussent aller à l'eau sans être inquiétées. Les fourrageurs belges se retirèrent alors sur la colline opposée dans le bois qui la couronnait, où leur corps principal, à couvert sous les arbres, s'était déjà établi à l'abri des regards des Romains.

Les Nerviens surprennent la position de César. — Tandis que

(1) César, *Bell. Gal.*, II, 19.

les légionnaires étaient tout occupés à leurs travaux, le train de bagages commença à atteindre le sommet de la colline. C'était le signal convenu entre les Nerviens pour s'élancer de leur cachette. Ils l'avaient longtemps attendu, et grand avait été leur désappointement quand ils avaient vu chaque légion prendre sa place avant son arrivée. Mais ils ne furent pas découragés en apercevant devant eux toute l'armée romaine. La soudaineté de leur apparition et la rapidité de leur charge leur donna un grand avantage. César fut saisi de surprise; il était impossible de donner à la fois tous les ordres nécessaires pour la disposition d'une si grande force. Toute son activité et sa présence d'esprit auraient été vaines, si les Romains avaient été moins complétement au fait de la manière de faire la guerre et moins habitués à agir par eux-mêmes dans les cas imprévus. Chaque homme semblait savoir, comme par instinct, le rôle qu'il avait à jouer et la place qu'il devait occuper. Les porte-étendards coururent à leurs enseignes plantées dans le sol; les hommes se groupèrent autour d'eux; lignes et bataillons se formèrent instantanément. Quoique plusieurs n'eussent pas eu le temps de saisir leurs casques ou de retirer les enveloppes de cuir de leurs boucliers, bien que beaucoup de leurs étendards fussent encore enroulés et que les haies dont le pays avait été obstrué empêchassent quelques divisions de voir les mouvements des autres, cependant en quelques minutes toute la multitude disséminée fut disposée dans tout l'ordre compliqué d'une bataille romaine. Cependant, la charge des Nerviens avait balayé les escadrons de la cavalerie gauloise, en même temps que les légères troupes d'escarmouches qui avaient passé le cours d'eau, les rejetant en arrière sous l'aile droite des Romains, où se trouvaient la douzième et la septième légions. A gauche, la neuvième et la dixième soutenaient l'attaque des Atrébates et, aidées par la supériorité du terrain,

repoussaient leurs assaillants fatigués et essoufflés. Les Atrébates, ainsi chassés du sommet de la colline, repassèrent la rivière en désordre, perdant beaucoup de monde dans ses eaux et poursuivis par les Romains qui les forcèrent à recommencer le combat sur l'autre bord. En même temps le centre romain, composé de la huitième et de la onzième légions, soutenait la charge des Véromandues et enfermait les assaillants dans la bande de terrain plat située entre l'élévation qu'ils avaient en face et la rivière qu'ils avaient passée tumultueusement à leur queue.

Ils emportent son camp d'assaut. — Le combat était alors engagé avec fureur sur tous les points, sans succès marqué d'aucun côté, quand un mouvement des Nerviens sur la droite changea tout à coup la face des affaires. Leur nombre était suffisant pour leur permettre de tenir les Romains en échec avec une partie seulement de leurs forces, pendant qu'une autre division tournait leur flanc, et escaladait avec furie la colline sur laquelle le campement avait été fixé. Au sommet de cette hauteur, la cavalerie, qui avait été chassée de l'autre côté de la rivière, avait repris haleine et s'était reformée ; mais la vue des Nerviens ranima leur première panique, et ils s'enfuirent une seconde fois sans coup férir. Cependant, les valets d'armée et les soldats qui occupaient le camp, que la réserve n'avait pas encore atteint, avaient suivi l'aile gauche dans l'espoir de prendre part au pillage des Atrébates, dont la confusion par leur première attaque avait paru sans remède. Quand alors, en retournant la tête, ils virent les Nerviens en possession de leurs ouvrages, ils s'écrièrent que tout était perdu, et se dispersèrent dans toutes les directions. Au même moment, les cavaliers que les Trévires avaient envoyés au secours de César, heureux de croire la bataille perdue, abandonnèrent le champ de bataille avec précipitation, et répandirent de tous côtés ces bonnes nou-

Digitized by Google

velles, que le camp romain était pris, et l'armée dans une déroute totale.

Imminent danger de l'armée romaine. — César s'était porté à l'aile gauche; un moment restait encore pour raffermir la résolution ébranlée des légions à l'aile droite, et un regard lui révéla à cet instant critique l'imminence du péril de cette dernière. Il se jeta immédiatement au poste du danger. Il trouva la douzième légion presque enveloppée, et les hommes se pressant pêle-mêle autour de leurs enseignes, les centurions et les porte-étendards tués pour la plupart, le désespoir commençant à se répandre parmi les survivants, et les fuyards quittant les rangs par troupes. Les Nerviens, pendant ce temps, concentraient leurs forces tout autour d'eux, et poussaient l'attaque avec une infatigable énergie. Dans cette extrémité, les efforts personnels du général décidèrent la fortune de la journée. Il savait que la réserve s'empressait ardemment d'arriver à son secours; mais pour maintenir sa position, et prévenir une dispersion prématurée, il était nécessaire d'élargir le cercle d'action afin que ses hommes pussent se servir de leurs armes et exécuter la manœuvre de tourner les deux légions dos à dos.

César combat dans les rangs. — César, assurément, savait que son devoir comme général lui défendait d'exposer sa personne dans le combat; mais dans une occasion telle que celle-ci, il secoua toute contrainte et combattit au premier rang avec les derniers de ses soldats. Quand ses hommes le virent se mesurant ainsi corps à corps avec l'ennemi, armé d'un bouclier qu'il avait arraché à un soldat du dernier rang (1); quand ils l'entendirent encourager les centurions en les appelant de leur nom, et payant de sa personne au

(1) Comparez la conduite de Marius dans la bataille avec les Teutons. Plutarque, *Mar.*, 20.

milieu d'eux comme leur égal et leur compagnon, toutes les mains reprirent une nouvelle vigueur; tous les ordres qu'il put proférer furent obéis avec ardeur, ou prévenus d'instinct, et quelques minutes suffirent pour éclaircir un espace dans lequel les deux légions purent déployer leurs rangs et se placer de manière à se soutenir et à se défendre mutuellement (1).

L'armée romaine est dégagée par l'arrivée de la réserve. — Ainsi rangés, les Romains étaient capables de se maintenir, au moins pour un temps, contre le nombre et l'énergie de leurs assaillants. Les Nerviens firent peu d'usage de projectiles : ils se fiaient à leur grande force et à leur énorme stature, et étaient pressés de joindre un ennemi auquel ils se croyaient individuellement supérieurs. Mais avec la froide intrépidité de l'opiniâtre légionnaire, et l'habileté qui le rendait pleinement maître de son épée d'estoc et de taille, d'une trempe infaillible, ce n'était plus une partie égale, d'homme à homme, pour le Germain dont le lourd cimeterre gênait les mouvements lents et pesants. L'agile Romain, regardant par dessus le bord de son bouclier serré contre sa poitrine, attirait le regard de son gigantesque ennemi, tandis qu'il lui perçait le ventre par en bas; et aussi longtemps qu'il avait assez de place pour se servir de ses armes, son activité et son adresse dans l'escrime le rendaient presque invincible. Enfin la réserve fit son apparition au haut de la colline ; au même moment

(1) Comparez Suétone, *Jul.*, 62 : « Inclinatam aciem solus sæpe restituit, obsistens fugientibus retinensque singulos, et contortis faucibus convertens in hostem : et quidem adeo plerumque trepidos, ut aquilifero moranti se cuspide sit comminatus, alius in manu retinentis reliquerit signum. » Voy. aussi Lucain, VII, 576 :

« Promovet ipse acies, impellit terga suorum,
Verbere conversæ cessantes excitat hastæ. »

Labiénus, à l'aile gauche, ayant poussé les Atrébates au sommet de la position germaine, et même occupé leur camp, aperçut d'en haut la détresse de son général et détacha la dixième légion à son secours. Un grand renfort de troupes, les unes fraîches, les autres victorieuses, venaient fondre maintenant avec transport sur les derrières et les flancs des Nerviens. Les fuyards reparurent sur le champ de bataille, et prouvèrent par de nouveaux efforts leur désir d'effacer la tache de leur défection. Les blessés et les mourants rassemblèrent leurs forces défaillantes pour se soulever sur leurs boucliers et lancer leurs armes contre l'ennemi. Le courage et la confiance se ranimèrent de tous côtés, et la victoire des Romains fut enfin assurée. Néanmoins, la résolution des Nerviens resta indomptable jusqu'au bout. Ils étaient célèbres comme les plus braves des Belges, eux-mêmes les plus braves des Gaulois, et jamais ils ne soutinrent mieux leur réputation qu'en ce jour fatal. Leur éloge est immortalisé par le témoignage écrit de leur vainqueur; et les Romains se rappelèrent longtemps et n'omirent jamais de signaler leur formidable valeur (1).

Les Nerviens sont mis en déroute et leur nation presque détruite. — Mais ce souvenir de leur ancienne prouesse devint depuis ce jour le principal monument de leur nom et de leur histoire, car la défaite qu'ils subirent alors anéantit presque la nation. Leurs combattants furent taillés en pièces presque jusqu'au dernier. Les vieillards et les femmes qui avaient été laissés dans des retraites sûres, vinrent d'eux-mêmes solliciter la clémence du conquérant, et énumérèrent les pertes de leur tribu. « De six cents sénateurs, dirent-ils,

(1) Les autorités pour le récit de cette grande bataille sont : César, *Bell. Gal.*, II, 19-27; Tite-Live, *Epit.*, CIV; Plutarque, *Cés.*, 20; Florus, III, 10; Dion, XXXIX, 3; Orose, VI, 7.

tous ont péri, à l'exception de trois; de soixante mille guerriers, cinq cents seulement nous restent. » César traita les survivants avec compassion, leur accorda le libre usage de leurs territoires, et promit de protéger leurs faibles restes contre le mauvais vouloir des tribus voisines.

Observations de critiques militaires sur la conduite de César. — La narration de César, qui forme un guide si clair et si intéressant à travers tout le cours de sa politique et de sa tactique en Gaule, est en général si concise et entre si peu dans les détails techniques, qu'elle déroute les critiques militaires qui cherchent à y étudier l'art de la guerre. Néanmoins, il serait difficile de nous persuader que dans cette bataille célèbre, dans laquelle il courut un risque si imminent de destruction, il ne fut pas complétement surpris, et ne négligea pas d'adopter les précautions d'un capitaine consommé. Il avait envoyé en avant ses vedettes au début de la journée, et c'est peut-être des déserteurs de ses corps avancés que les Belges avaient appris l'emplacement où il se proposait d'établir son camp pour la nuit (1). En arrivant sur le terrain qu'il se proposait d'occuper, il poussa encore sur son front de la cavalerie et de l'infanterie légère pour éclairer la contrée devant lui; mais ils avaient si peu d'avance sur lui, ou firent leur service si négligemment, qu'ils laissèrent un bois, situé apparemment à quelques portées d'arc de ses lignes, cacher toutes les forces de l'ennemi, rassemblées immédiatement derrière. Au même moment, il permit à ses troupes d'empiler leurs armes, et de procéder à la confection de leurs retranchements, comme en parfaite sécurité. S'il ne pouvait se fier assez à sa cavalerie gauloise pour la perdre de vue, il aurait dû au moins prendre la précaution de tenir une large portion de ses forces sous les

(1) *Précis des guerres de César*, pag. 45.

armes pour protéger les autres, tandis qu'ils établissaient le camp. Il semble, d'après son propre récit, avoir négligé ce point, et s'être fié en partie peut-être à la défense naturelle de la rivière, quoiqu'il reconnaisse que le courant n'avait que trois pieds de profondeur. La rapidité de l'assaut des barbares fut probablement plus grande qu'il ne l'avait prévu; mais on peut présumer qu'il exagère la confusion dans laquelle ses forces se trouvaient, et qu'au moins les légions de Labiénus, à la gauche, étaient préparées jusqu'à un certain point, à la possibilité de l'attaque.

Réduction des Aduatiques. — Les restes des forces belges s'échappèrent durant la résistance prolongée des Nerviens et se retirèrent dans leurs foyers respectifs, avec l'espérance que leur tour de revanche viendrait à la fin pour chacune d'elles. Les Aduatiques, qui n'avaient point pris part de fait à la bataille, furent les premiers sur lesquels se jetèrent les Romains (1). Leurs troupes étaient en pleine marche pour rejoindre les armées combinées de leurs compatriotes, quand ils apprirent les nouvelles de cette journée désastreuse. Mais ils se reposèrent sur la force de leur position principale et défièrent le vainqueur au jugement des armes. Désertant tous les villages et toutes les places ouvertes, ils rassemblèrent leur population entière avec tout leur mobilier en un seul lieu, le sommet aplati d'une éminence rocheuse, défendue de trois côtés par un escarpement naturel, et sur le quatrième, par un double rempart au haut d'une douce déclivité (2). Cette tribu se composait des des-

(1) César, *Bell. Gal.*, II, 29-32.

(2) D'Anville découvre une position qui correspond à cette description dans Fatais; d'autres l'identifient avec Namur. Mannert (II, i, 199), fait s'étendre la contrée des Éburons de l'Escaut à la Meuse, et place leur forteresse dans le voisinage de Maestricht, tandis que Walckenaer montre que c'est très probablement Tongres. (*Géog. des Gaulois*, II, 286.)

cendants d'une garnison que les Cimbres avaient laissée dans cette partie du pays pour garder les trésors, fruits de leur butin, avant de partir pour leur fatale expédition en Italie (1). Ils s'étaient accrus, d'un corps de six mille guerriers, à une population décuple, dont un grand nombre était en état de combattre. Méprisant les tribus abattues et sans défense qui le séparaient des Aduatiques, César marcha droit au retranchement de ses ennemis les plus audacieux. Il construisit tranquillement ses engins d'assaut et ses tours, dont la plupart des Belges ignoraient encore l'usage. Les assiégés se rassemblaient sur leurs murailles, dans la force desquelles ils avaient une aveugle confiance, et se demandaient par dérision quelle était la destination de ces monstrueuses et encombrantes machines et comment une nation de nains (car la petite stature des Italiens était toujours un sujet de raillerie pour les barbares du Nord) pourraient les pousser à l'assaut? Les Romains ne répondaient pas, mais ils continuaient leurs préparatifs et firent jouer leurs forces mécaniques jusqu'à ce que les tours fussent aperçues dressant leur tête au dessus du sommet des remparts belges. Les assiégés furent saisis de panique et déclarèrent que les dieux eux-mêmes combattaient du côté des envahisseurs. Ils n'eurent plus d'autre pensée que de chercher à faire la paix avec leur invincible ennemi. Ils stipulèrent seulement que, si on exigeait d'eux, comme ils s'y attendaient, de livrer leurs armes, ils pussent être protégés contre leurs voisins, tant étaient universels, parmi les tribus gauloises, les sentiments de défiance, leur jalousie réciproque et leur ressentiment d'injures mutuelles. Tel était, sans doute, le secret de la rapide dissolution de la formidable confédération que les Belges avaient formée au

(1) César, *Bell. Gal.*, II, 29.

commencement de l'année. César leur donna la promesse qu'ils désiraient et demanda leurs armes. Ils jetèrent du haut des murailles d'immenses quantités d'armes et d'armures, jusqu'à ce que le monceau égalât, dit-on, la hauteur du rempart; mais une lueur d'espoir était entrée dans leur cœur et ils en réservèrent encore une provision considérable qu'ils cachèrent en lieu sûr. L'armée romaine fut admise dans l'enceinte et la place rendue en forme.

Leur trahison sévèrement punie. — Ayant ainsi atteint, en apparence, son but principal, le proconsul se préparait à quitter la contrée et à étendre ses incursions dans d'autres districts. Il retira ses troupes de la forteresse et passa la nuit dans son camp. Les Aduatiques, saisissant leurs armes cachées, firent une attaque désespérée contre les retranchements romains qu'ils s'attendaient à trouver alors moins soigneusement gardés. Mais la vigilance du général ne s'était pas laissée endormir. A la première approche du danger, les soldats se trouvèrent à leur poste, et après un furieux combat, prolongé par la conscience coupable et le désespoir des barbares, les Romains furent complétement victorieux. Le jour suivant, César rentra dans leur forteresse sans rencontrer de résistance et vengea la majesté outragée de la république en vendant tout le reste de la tribu comme esclaves.

Soumission générale des tribus belges. — Les autres États se répandirent alors en offres de soumission qui paraissent avoir été acceptées à des conditions peu rigoureuses. Il faut supposer que César exigea d'eux la remise de leurs armes, en même temps que des gages suffisants de leur fidélité. Mais il leur laissa la libre possession de leurs terres et de leurs lois. Il se fiait à l'influence graduelle des masses romaines, aux conseils des émissaires romains qu'il introduisait parmi eux et au prestige du seul nom de la république dans la direction de leurs affaires politiques, pour les fami-

liariser, en un assez court espace de temps, avec un état d'entière dépendance.

César envoie P. Crassus exiger la soumission des tribus du Nord-Ouest. — Ce ne fut probablement qu'après la grande défaite des Nerviens, dans laquelle toutes les forces de César avaient été engagées, qu'il put en détacher une seule légion, sous le commandement de son jeune lieutenant P. Crassus, le fils du triumvir, pour assurer la soumission des tribus habitant la côte du détroit britannique, au delà de l'embouchure de la Seine (1). Parmi elles, on comptait les Lexovii, les Unelli (2), les Curiosolites et les Osiomii. Sur la côte méridionale de l'Armorique résidaient les Vénètes, la plus formidable de toutes les nations qui composaient la division occidentale de la population kymrique de la Gaule. Ceux-ci, avec les Aulerci, les Rhédones, les Carnutes, les Andes et les Turones, occupaient tout l'espace entre la Basse-Seine et la Basse-Loire, et étaient apparemment étroitement unis entre eux, tandis qu'en même temps, le souvenir traditionnel d'une commune origine leur faisait observer, non sans quelque sentiment de sympathie, le destin des Belges, à l'orient. Ils ne prenaient pas d'intérêt aux affaires du Midi, et semblent avoir été peu familiers avec la nature du pouvoir étranger que les Éduens avaient récemment appelé en Gaule. Le peu de forces que commandait Crassus suffit pour les amener l'un après l'autre, à se soumettre en tremblant. Le proconsul se contenta peut-être de les empêcher de prêter secours aux

(1) César, *Bell. Gal.*, II, 34.

(2) Unelli, mod. Côtentin ; Osismii, dép. Finistère ; Curiosolites, mod. Comsault, dép. Côtes-du-Nord ; Venetl, mod. Vannes, dép. Morbihan. Lexovii est une leçon conjecturale pour Lesuvii, nom inconnu. Ils occupaient une partie de la côte du Calvados. Les Aulerci appartenaient au Maine et au sud de la Normandie, les Rhédones à Rennes, en Bretagne. Mannert, II, i, 149, etc. Comp. César, *Bell. Gal.*, III, 9 ; II, 17, 29 ; VII, 75.

Belges, et considérait quelques otages remis entre ses mains comme une ample reconnaissance de sa supériorité. Les Carnutes, les Andes, les Turones, dont les pays formaient la clef de toute la région du nord de la Loire, furent choisis pour supporter la charge d'approvisionner l'armée romaine, qui était cantonnée sur leurs territoires pour l'hiver.

César retourne en Italie pour l'hiver. — Ayant assuré de la sorte les vastes acquisitions qu'il avait faites dans cette heureuse campagne, César se hâta de retourner dans la Gaule citérieure, comme l'automne précédent (1). Il fixa sa résidence à Lucca, à l'extrême frontière de sa province; il s'y mit en communication avec ses amis de Rome, et tint une cour brillante de clients et de partisans. Le sénat, bien qu'hostile et plein de jalousie, fut ébloui par l'éclat de ses exploits, ou incapable de résister au torrent des acclamations populaires. Il décréta des actions de grâce de quinze jours en l'honneur de ses victoires, durée qui excédait celle de toute fête antérieure du même genre.

Comparaison entre les Romains et les Gaulois au point de vue militaire. — Les campagnes qui ont été racontées dans les pages précédentes, et que signalèrent une rapide succession de batailles hardiment livrées à découvert, suggèrent quelques remarques sur la nature de la guerre où César et ses vétérans cueillirent leurs lauriers immortels. Tandis que les conseils des Gaulois étaient désunis par mille jalousies, et par leur manière indépendante de faire la guerre, même après avoir contracté alliance, les Romains jouissaient de l'inestimable avantage d'une seule tête pour concevoir, et d'une armée disciplinée comme une main unique pour exécuter. Le sénat accordait à son général un pouvoir sans contrôle pour l'administration de ses provinces, et les ressources

(1) César, *Bell. Gal.*, II, 35.

Digitized by Google

placées à sa disposition étaient en tout temps suffisantes pour mettre en action autant de troupes qu'il pourrait en nourrir ou en manier. D'autre part, les qualités personnelles des Gaulois, leur courage et leur force corporelle étaient au moins égales à celles de leurs adversaires; en corpulence et en stature, ils étaient individuellement supérieurs, bien que manquant de cette épaisseur de membres, de cette force de résistance qui à cette époque distinguait si éminemment les races de l'Europe méridionale (1). Pour ce qui regarde le climat de la contrée où la guerre se faisait, aucune partie n'avait peut-être d'avantage sur l'autre. Les Gaulois, sans doute, se battaient sur leur propre sol et sous leur ciel à eux, plus froid en hiver et plus humide en toute saison que celui du sud de l'Europe. Mais les habitudes et la discipline du soldat romain l'avaient endurci contre les sueurs des marches et le changement ou la privation de nourriture, non moins que contre les extrémités de chaleur et de froid. Dans tout le cours de ses campagnes en Gaule, César ne fait aucune allusion au règne de maladies dans ses camps; et s'il est vrai que ses rangs aussi fussent recrutés au sud de la Gaule, encore est-ce un fait digne de remarque, que le légionnaire romain semble avoir rarement souffert de ces cas accidentels de mortalité, qui dans nos guerres modernes sont plus redoutables que le fer. Les troupes de César, cantonnées dans le voisinage de Brundisium, dans l'automne de l'année 705, souffrirent de la malaria de la côte d'Apulie, mais elles étaient

(1) La composition des légions de César sera examinée plus particulièrement dans la suite; ses soldats étaient pour la plupart des citoyens romains des provinces gauloises des deux côtés des Alpes. Ils pouvaient être d'extraction romaine ou gauloise. Le mépris exprimé par les Belges pour leur petite stature est une preuve de plus de la grande diversité de race qui existait entre les habitants des différentes parties de la Gaule.

Digitized by Google

composées, en grande partie, de recrues des parties septentrionales de la Gaule (2).

Effets physiques du climat, de la nourriture et des habitudes de discipline. — Que faut-il attribuer, de cette immunité du soldat romain, à sa nourriture, à ses habitudes et à son équipement? Cette question mérite de la part du physiologiste plus d'attention qu'elle ne semble en avoir obtenu. L'absence ou la rareté de liqueurs spiritueuses n'est pas suffisante pour y répondre; en effet, une nourriture inusitée ou surabondante est à peine moins nuisible au soldat que l'ivrognerie, et les armées barbares qui entrèrent en Italie se fondirent fréquemment en vivant sans précaution et sans retenue. Mais les natifs du Nord se sont montrés moins capables d'endurer l'âpreté d'un hiver rigoureux, que des hommes nés dans un climat plus hospitalier (1). Élevés au centre de la zone tempérée, les Italiens ne reculaient devant aucun extrême de chaleur ou de froid. Vigoureusement bâtis et d'une constitution élastique, ils portèrent les étendards de la république à travers l'Asie et l'Afrique, sans souffrir de maladies; tandis qu'aujourd'hui les Français périssent par milliers en Algérie, et que les fièvres déciment les régiments anglais dans les Indes orientales et occidentales (2).

Méthode romaine de combattre. — Sur le champ de bataille les Gaulois étaient presque totalement dénués de tactique et

(2) Comparez Plutarque, *Mar.*, 26.

(1) C'est une remarque bien connue que les soldats italiens, dans la campagne de Russie de Napoléon, souffrirent moins du froid que les Allemands.

(2) Le compliment que fait Claudien au grand-père d'Honorius, beaucoup de légionnaires romains auraient pu se l'appliquer :

« Ille Caledonis posuit qui castra pruinis,
Qui medios Libyæ sub casside pertulit æstus. »
(Claudien, VII, 26.

de ressources artificielles. Mais tandis que les armes à feu ont fourni au talent et à la discipline d'irrésistibles instruments de destruction, les barbares, avant leur invention, pouvaient peut-être se mesurer avec une armée régulière, d'une façon moins disproportionnée que dans les temps modernes. Le nombre et le poids de la charge gauloise pouvaient à peine être soutenus par les plus fermes bataillons. On avait coutume d'employer la cavalerie pour supporter le premier choc de la rencontre; mais celle-ci même pouvait rarement faire autre chose que d'entraver et de retarder légèrement l'impétuosité de leur torrent. Après avoir épuisé ses faibles projectiles, le légionnaire ne pouvait que se replier sur les derniers rangs pour être soutenu. Il était bientôt pressé dans l'ordre le plus compact par le poids des masses accumulées, et au commandement de tirer son épée, il ne pouvait plus la manier avec liberté. Dans l'infanterie moderne, plus les rangs sont serrés, plus le feu de la mousqueterie est redoutable, plus les pointes des baïonnettes croisées ont de solidité. En pareille occurence, la longue pique de la phalange formait une protection formidable pour l'infanterie macédonienne; mais cette arme était trop embarrassante pour un service général, et ne fut jamais adoptée par l'actif et indépendant Romain, qui mettait toute sa confiance dans son épée. Dans des cas semblables, le général comptait sur sa cavalerie légère (1), dont l'attaque soudaine et la retraite non moins rapide troublait et distrayait l'ennemi, et rompait et dispersait sans cesse les masses avec lesquelles il venait à la charge. Le grand péril des Romains dans la bataille avec les Nerviens venait de

(1) Il n'y avait à proprement parler pas de distinction en cavalerie légère et grosse cavalerie dans les armées romaines (Guischard, *Mémoires militaires*, III, 12), mais l'équipement de ce service le rangerait en général sous la dernière dénomination, suivant nos notions modernes.

leur cavalerie, hors d'état de se rallier après son premier échec, et ainsi, de dégager les légions de la pression croissante de l'infanterie belge. Chaque soldat romain avait besoin d'un espace de trois pieds de chaque côté de lui pour le libre mouvement de ses armes. Mais quand la place était débarrassée pour un moment, la légion aussitôt élargissait encore son front, séparait ses bataillons. Alors chaque homme recouvrait la possibilité de jouer de son épée, choisissant un adversaire, tombant en garde contre lui (1), et dépeçant son corps nu de la pointe ou du taillant de sa lame finement trempée.

Infériorité personnelle des Germains. — Tandis que le rang et la file de la légion romaine étaient protégés par des plaques en fer, sur la tête, la poitrine et les épaules, les Gaulois n'étaient qu'imparfaitement fournis d'armures défensives; et même ils rejetaient encore fréquemment ces dernières, avec l'esprit d'insouciance et d'ostentation propre à leur nation (2). En conséquence, qnand ils rencontraient un ennemi qui avait la fermeté de résister à leur premier choc, ils avaient

(1) Comparez Polybe, II, 33; Tite-Liv. XXII, 46 : « Gallis gladii prælongi et sine mucronibus; Plut. *Mar.* 25.

(2) Thierry affirme que les Gaulois résistèrent longtemps à l'usage d'armes défensives, comme à une innovation indigne. Je ne trouve point d'autorité expresse pour cette assertion; mais Tite-Live (XXII, 46; XXXVIII, 21) représente les Gaulois comme combattant nus et se dépouillant de leurs vêtements pour le combat. Au temps de Louis XIV, il fut nécessaire d'émettre des ordonnances répétées pour empêcher les officiers français de jeter leur armure sur le terrain. Le motif peut-être, dans les deux cas, était en partie la vaine gloire, en partie la paresse. Probablement la coutume de porter une armure ne s'étendait pas chez les Gaulois en dehors des nobles. Leurs casques, en général la peau de têtes d'animaux, leurs corselets et cottes de mailles, les ornements dont ils se couvraient sont décrits par Diodore de Sicile, V, 30; Varron, *L. L.*, IV, Strabon et autres. Comparez Cluvier, *Germ. ant.*, I.

Digitized by Google

peu de chances de sortir victorieux du combat corps à corps. L'obstination avec laquelle ils combattaient, et le courage avec lequel ils disputaient le terrain, même quand il leur était impossible de rendre coup pour coup, ne servaient qu'à grossir le nombre des victimes. La grande disproportion entre les chiffres d'hommes tués de chaque côté est, on peut le dire, un caractère ordinaire de l'ancienne manière de combattre. Dans les engagements modernes, la plus grande partie du carnage est causée par l'artillerie, qui peut souvent être employée avec presque autant de précision et d'effet par les deux parties, jusqu'à ce que la supériorité de l'un étant certaine, la journée est décidée par un mouvement général en avant de sa ligne de bataille. Il n'y a donc pas de raison de douter que les victoires des Romains sur les Gaulois furent remportées, en bien des cas, avec les légères pertes avouées par les vainqueurs eux-mêmes ; en même temps, il est évident que la quantité des morts de l'ennemi est généralement estimée d'après de pures conjectures, sans qu'on ait même essayé d'en faire le dénombrement réel.

Campagne de Sergius Galba dans le Valais. — Quand César quitta la Gaule ultérieure pour sa province cisalpine, il envoya son lieutenant Sergius Galba occuper les territoires des Nantuates, des Veragri, et des Séduni, avec la douzième légion et un corps de cavalerie. Cette étendue de pays allait du lac Léman à la plus haute chaîne des Alpes, composant les districts de Chablais en Savoie, et le Valais, ou vallée du Rhône supérieur. Le position des Séduni peut encore se retrouver dans le nom de Sitten, qui était peut-être le siége de leur principale ville. Octodurus, la capitale des Veragri, peut avoir occupé l'emplacement où s'élève la ville moderne de Martigny ; car elle était considérée comme une position importante pour la défense de la passe Pennine, dont l'occupation semble avoir été l'objet principal de

cette expédition. Nous avons vu que la route ordinaire des armées romaines en Gaule était celle de la Via Aurelia, le long de la côte, suffisamment directe aussi longtemps que les relations de la république au delà des Alpes étaient limitées à la Province et aux villes de la Méditerranée, mais faisant de grands circuits, et peu convenable pour des opérations dans les parties plus septentrionales de la Gaule. César avait, en une occasion, hasardé le passage des Alpes Cottiennes, afin d'atteindre Vienne avec plus de diligence; mais l'expérience lui avait démontré le peu de sûreté d'une telle route, et il avait maintenant pour but d'établir une ligne de communication plus aisée et plus sûre. La passe du grand Saint-Bernard, l'Alpis Pennina des géographes romains, était déjà fréquentée pour les besoins du commerce : les marchands, probablement, achetaient la bienveillance des naturels, par le paiement d'une redevance. Mais les farouches montagnards étaient plus jaloux de l'approche des armées romaines de leurs retraites solitaires, et étaient prêts à leur disputer chaque pouce de leurs gorges formidables.

Il occupe Octodurus. — Galba s'empara d'Octodurus, qui était divisée en deux parties, soit par le Rhône, soit par la petite rivière de Dranse. Il abandonna aux indigènes un quartier de la ville, mais il occupa le reste avec ses forces, et se mit à fortifier cette partie à l'aide d'un fossé et d'un rempart. Ainsi posté en sûreté, il ne lui manquait que des vivres; et il les exigea des naturels par voie de tribut. La vallée où était située la ville était extrêmement étroite, et toute fermée de monts élevés et stériles, de manière à ne produire que de très maigres récoltes. On ne pouvait se procurer la subsistance nécessaire à une armée qu'à une grande distance, et les gens de la contrée eurent peu d'égards pour les ordres d'un intrus qu'ils avaient à peine entrevu. Deux cohortes furent envoyées pour fourrager, tandis que les Gaulois,

reprenant courage à cette réduction de la garnison, assemblèrent toutes leurs forces sur les hauteurs voisines, et fatiguèrent les Romains de sorties répétées hors de leurs retraites. Ils étaient d'autant plus animés contre les envahisseurs, que beaucoup de leurs enfants avaient été exigés comme otages. Ils voyaient aussi que le prétexte d'une route à ouvrir ne servait qu'à déguiser des desseins ultérieurs, et qu'il avait pour but de garder leur ville par une occupation permanente.

Galba est obligé de l'abandonner et de retirer ses troupes du pays. — Le général romain conçut de sérieuses alarmes à ces démonstrations hostiles, pour lesquelles il n'était pas préparé. Il n'avait pas encore rassemblé des provisions suffisantes pour être en état de soutenir un siége, et ses retranchements n'étaient pas achevés. Il réunit un conseil de guerre où un grand nombre d'officiers proposèrent d'abandonner la place tout d'une fois, et de se frayer un passage, le mieux qu'on pourrait, à travers les multitudes qui augmentaient autour d'eux. Mais l'opinion qui prévalut, ce fut qu'il était trop tôt encore pour avoir recours à des mesures si désespérées ; on réserverait la retraite pour la dernière extrémité ; l'art et la discipline furent jugées devoir tenir lieu d'un effectif suffisant, et d'apprêts complets. Cette détermination, cependant, n'aboutit qu'à coûter aux Romains une plus grande perte ; car on découvrit bientôt que leurs défenses n'étaient pas assez fortes pour faire une résistance efficace à la quantité et à l'énergie des assaillants. Ceux-ci accablaient la garnison de constantes et meurtrières décharges de projectiles, tandis qu'ils comblaient le fossé de pieux et de fagots, et détruisaient les palissades et les ouvrages de terre à coups de pierres et de hache. Beaucoup de Romains avaient succombé, et la défense commençait à faiblir, quand Sextius Baculus et C. Volusenus, officiers d'un

courage éprouvé, insistèrent dans les termes les plus forts sur la nécessité de se retirer. Galba céda à leurs demandes, et la soudaineté de sa sortie, en même temps que la valeur de ses légionnaires, aussitôt qu'ils purent en venir aux mains avec l'ennemi, suffirent pour jeter la déroute parmi les Gaulois et les chasser à distance. Mais Galba, considérant qu'il était venu dans le pays pour prendre des quartiers d'hiver et non pour se battre, se détermina à retourner tout de suite dans la province, et mettant le feu à son camp, il effectua sa retraite sans opposition par la contrée des Nantuates, jusqu'à la frontière des Allobroges. Telle est l'excuse que donna César à l'évidente déconfiture de son lieutenant (1).

Troubles dans le nord-ouest de la Gaule. (A. U. 698, avant J.-C. 56.) — César, en effet, exalte l'échec que les barbares reçurent jusqu'à en faire une défaite signalée (2), et la met au nombre des triomphes qui ont couronné ses armes, et réduit les nations gauloises à la soumission. Cette pacification si vantée de la Gaule lui donna l'occasion de visiter l'Illyrie, l'extrémité la plus éloignée de la vaste région confiée à ses soins. Quels qu'aient pu être ses plans de ce côté, il n'eut pas le loisir de les mettre à exécution. Il y avait sans doute beaucoup de place pour des exploits militaires dans cette vaste contrée, habitée par une population barbare et turbulente; mais les guerres de Gaule conservèrent la paix à l'Illyrie. Au milieu de cette sécurité imaginaire, une vaste sédition éclata au sein de toutes les tribus récemment subjuguées de l'Armorique, tandis que l'aspect des affaires dans d'autres parties de la contrée réclamait toute la vigilance et toute l'activité de César. P. Crassus était à la tête d'une légion cantonnée dans le pays des Andi. Leur territoire

(1) César, *Bell. Gal.*, III, 1-6 ; Dion, XXXIX, 5 ; Orose, VI, 8.

(2) Orose déclare aussi que les Véragri perdirent trente mille hommes.

ne pouvait lui fournir assez de vivres, et il dépêcha des officiers dans les districts environnants pour lever les contributions nécessaires. Les Unelli, (1), les Curiosolites, et plus spécialement les Venètes, la plus puissante des tribus du Nord-Ouest, furent en butte à ces réquisitions. Ce dernier peuple était célèbre pour sa puissance maritime. Ils tenaient un grand nombre de tribus de la côte dans leur dépendance, et présumaient beaucoup de leur habileté et de leur prouesse dans un genre de guerre dans lequel ils n'avaient jamais rencontré d'égaux.

Les Vénètes arrêtent quelques officiers romains. — Ils saisirent la personne de Silius et de Velarius, les officiers romains, les menaçant de les retenir comme garantie pour les otages qu'ils avaient eux-mêmes livrés au proconsul. A leur instigation, également, d'autres tribus mirent la main sur Trébius et Tarasidius, deux autres commissaires envoyés des quartiers romains. Après avoir persuadé à leurs clients et à leurs sujets de faire cause commune avec eux, ils envoyèrent demander à P. Crassus la restitution de leurs otages en échange des officiers qu'ils avaient ainsi capturés. Crassus lui-même ne fut pas assez fort pour venger cette insulte, mais il l'annonça sans délai à son général. Le proconsul vola sur le théâtre de l'action.

César se prépare à les attaquer avec une force navale. — Il résolut d'attaquer les Vénètes sur leur propre élément; car leurs forteresses, défendues par des criques et des marais, étaient à peine accessibles du côté de la terre. Dans cette vue, il ordonna immédiatement la construction d'une flottille à l'embouchure de la Loire. Les rameurs du Rhône et de la

(1) Cette leçon est adoptée par Mæbe d'après la version grecque des commentaires et les éditions d'Alde et d'Étienne. Oudendorp lit Esubios, d'après les meilleurs MSS.; mais on ne connaît aucun nom semblable.

Méditerranée furent rassemblés en grand nombre pour ce service. Il exhorta ses légionnaires à s'embarquer et s'éleva devant eux contre la perfidie de l'ennemi qui avait violé la loi des nations en saisissant la personne de ses ambassadeurs, comme il lui plut de désigner les commissaires captifs. Les Vénètes, de leur côté, firent d'actifs préparatifs pour repousser l'attaque, et invoquèrent le secours de toute la côte de la mer, de l'embouchure de la Loire à celle du Rhin.

Leur pouvoir maritime et leurs alliances étendues. — Les nations répondirent à leur appel : les Osismii, les Lexovii, les Namnètes (1), les Ambiliati, les Morins, les Diablintes, les Ménapiens, tous se joignirent à la grande confédération maritime. Et c'est alors, pour la première fois, que le nom des Britanni paraît dans les documents de l'histoire romaine : parce que les Vénètes tirèrent à la fois des vaisseaux et des hommes de la côte opposée du détroit (2).

César prend des précautions pour empêcher les Belges et les Aquitains de se joindre à la ligue. — La rapidité avec laquelle la flamme de la sédition se répandit à travers tant de nations et une si vaste étendue de pays, montra à César combien était trompeuse sa confiance dans la soumission qui avait suivi sa dernière campagne. Il fallait non seulement faire face à l'ennemi en armes, mais encore redoubler de vigilance pour empêcher la défection en d'autres endroits (3). Il envoya Labiénus avec quelques escadrons de cavalerie dans le pays des Trévires, le centre des tribus belges, et le point où les Germains pourraient tenter de passer le Rhin. Il députa Crassus pour prévenir toute jonction entre les Aquitains et les insurgés. Titurius Sabinus, avec trois lé-

(1) Namnètes, mod. Nantes. Ambiliati, mod. Lamballe : Mæbe, *in Cæs.* Diablintes (Aulerci), la pointe nord-ouest du Maine.

(2) César, *Bell. Gal.*, III, 9.

(3) *Idem, ibid.*, III, 11.

gions, fut chargé de couper la communication entre les membres orientaux et occidentaux de la confédération, et d'arrêter les progrès de levées parmi les Lexovii, les Unelli et les Curiosolites. Enfin, Décimus Brutus fut élu au commandement du grand armement naval, qui fut équipé partie de vaisseaux nouvellement construits, partie des barques des Pictones et des Santones, les seules tribus de la côte que le proconsul fût parvenu à retenir en sujétion. Cette flotte reçut l'ordre de faire route pour les plages des Vénètes, tandis que César s'avançait vers le même point par terre, à la tête d'une grande armée.

Mode de faire la guerre adopté par les Vénètes.— Les Vénètes faisaient grand fond sur la nature de leurs positions fortifiées. Leurs côtes étaient hérissées de promontoires et de péninsules que le flux séparait chaque jour du continent (1); et c'est sur ces projections isolées que leurs forts s'élevaient en général. De telles places étaient à peine susceptibles d'un siége régulier. La tactique romaine exigeait qu'on fît avancer des tours jusqu'aux murailles ; le retour de la marée eût rendu leur érection impossible, ou rapidement balayé leurs soubassements. D'autre part, maîtresses de la mer, les garnisons pouvaient se fournir à plaisir de recrues et de provisions. Si, malgré tout, les assiégeants, avec des peines excessives, eussent poussé des môles de maçonnerie au travers de ces bras de mer, et du haut de terrasses élevées au niveau des murs, se fussent préparés à se précipiter dans la forteresse, même alors, au dernier moment, les galères des Vénètes pouvaient recueillir aux portes, et emmener en un instant la garnison et le butin. L'état du temps, toujours à

(1) César, *Bell. Gal.*, III, 12. Les *Heppan* ou Stockades, des Nouveaux-Zélandais, sont représentés comme des places de refuge sur des rochers de la côte, et non comme des demeures ordinaires.

la tempête, qui retint les Romains à leur ancrage pendant la plus grande partie de l'été, permit aux Vénètes de conserver leur supériorité navale. Ils durent sans doute beaucoup à leur possession des ports et à leur connaissance des côtes. Cependant, César semble admettre l'infériorité de ses propres marins comme habileté et hardiesse. La différence dans la manière de construire des navires et dans la tactique navale adoptée par les parties respectivement, semblait balancer les avantages de chaque côté. Les vaisseaux employés par les Vénètes avaient des fonds plus plats et des bords plus hauts que ceux des Romains (1); ils semblent aussi avoir donné plus de force à ces hommes qui avaient une ample expérience des vents et des flots de l'Atlantique. D'autre part, leurs voiles étaient grossières et faites de peaux; ils s'aidaient rarement de rames, et leurs mouvements étaient beaucoup plus lents que ceux de leurs rivaux; mais quand une fois les deux navires en vinrent aux prises, celui des Vénètes se trouva assez solidement construit pour supporter le choc de l'éperon romain, et son pont assez haut pour placer ses combattants sur un terrain avantageux.

Les Romains remportent une grande victoire navale. — Les Romains réussirent sans doute à s'emparer de plusieurs forteresses des Vénètes, mais toute la tribu avait pris la mer, et voguait librement de grève en grève. Il était nécessaire de mener la campagne à fin par une épreuve décisive de forces navales. Les barbares rassemblèrent jusqu'à deux cents vingt galères, avec lesquelles ils firent voile de l'embouchure du Morbihan pour rencontrer l'armement de Brutus (2). L'ami-

(1) Strabon suit César dans ce qu'il raconte de ce peuple (IV, 4). Voyez aussi Dion, XXXIX, 40-43.

(2) Si la principale place fortifiée des Vénètes était la moderne Vannes, ce devait être une exception au choix qu'ils faisaient généralement de sites pour leurs retranchements. Les traditions locales fixent l'emplace-

ral romain employa de longues perches armées de crochets pour couper les écoutes et les haubans des vaisseaux de l'ennemi. Leurs lourdes voiles entraînaient bientôt les mâts sur le bord du navire, et le rendaient ingouvernable. D'autres furent accrochés ou attirés en pleine mer, où ils furent exposés aux chocs répétés des rostres romaines, poussées contre eux de toute la force que les rames pouvaient leur imprimer. Si pourtant on ne parvenait pas à les percer, ils étaient rapidement entourés de plusieurs barques à la fois, et les embarcations romaines, plus légèrement armées et plus agiles, parvenaient bientôt à les aborder et à les capturer. Les Gaulois, se voyant incapables de se défendre contre ces modes variés d'attaques, prirent la fuite et ouvrirent leurs voiles au vent. Mais un calme soudain les priva même de cette dernière ressource. Les Romains, manœuvrant légèrement autour de ces masses sans défense, les assaillirent une à une, et la nuit seule les empêcha d'en accomplir la destruction totale. La perte des Vénètes fut immense. Toutes leurs forces navales avaient été rassemblées en une flotte. Elle portait la masse de leur jeunesse, leur noblesse et leur sénat, qui s'étaient embarqués à la hâte pour échapper à l'armée

ment du camp de César, d'où il observa la bataille navale entre Brutus et les Vénètes (III, 14), à un endroit situé entre la pointe de Quiberon et le promontoire de Rhuys (Daru, *Histoire de Bretagne*, I, 38), auquel cas on pourrait supposer que la ville de ce peuple était dans le voisinage immédiat. Mais un ingénieux essai dans les *Mémoires de la Société des antiquaires*, II, 325 (an 1820), semble prouver que la ville en question était située au fond du golfe de Morbihan. Un vent du nord-est aurait été favorable à la fois à la marche de l'armée romaine, partant de l'embouchure de la Loire, et à celle des Vénètes faisant voiles de leur vaste port pour les rencontrer. Le calme qui suivit au milieu du jour est, dit-on, un phénomène qui se représente régulièrement, en été, après un vent du nord-est au matin. Le combat eut lieu probablement à la hauteur de la ville de Sarzeau.

Digitized by Google

romaine, déjà assez près de leur ville, pour être, du rivage, témoin du combat naval.

Soumission et punition cruelle des Vénètes. — Le reste se hâta de faire sa soumission. Mais ils n'étaient point en position de poser des conditions, et César, qui ne se départit jamais de sa sévérité quand ses intérêts le demandaient, fit passer les survivants du sénat au fil de l'épée, et vendit le peuple comme esclave; signalant ainsi, en accord avec les usages reconnus de son temps, sa vengeance contre ce qu'il prétendait être une infraction à la loi des nations (1).

Les tribus de Normandie subjuguées de nouveau. — La campagne de Sabinus contre les Unelli et leurs voisins nous donnent quelques lumières sur l'état où les dernières guerres avaient réduit le nord de la Gaule. D'une part, leur terreur de César et leur opinion de son habileté et de sa fortune étaient si grandes, que les nobles et le sénat de plusieurs tribus n'osèrent point répondre au cri populaire qui demandait la guerre (2). Le peuple se souleva contre ses chefs et les massacra. D'autre part, le pays était plein d'aventuriers pauvres et désespérés, hommes qui avaient perdu tout leur avoir, ou qu'un caractère fier et intraitable rendait prêts à suivre ou à provoquer toute entreprise audacieuse et sanguinaire. Ces bandits affluèrent de diverses parties de la Gaule, sous les drapeaux d'un peuple qui avait montré son audace par le meurtre de ses chefs. L'anarchie attirait l'anarchie; et le camp des Unelli était plein d'un ramas de sauvages altérés de sang, confiants dans leur valeur, et méprisant toute retenue et tout conseil. La prudente tactique de Sabinus, qui refusa, en qualité d'officier inférieur, de commettre l'armée

(1) César, *Bell. Gal.*, III, 16 : « Quo diligentius in reliquum tempus a barbaris jus legatorum conservaretur. »

(2) Idem, *ibid.*, III, 17.

confiée à ses soins dans un engagement général sans une sanction expresse de son commandant, excita leurs espérances au delà de toute mesure. Il comptait probablement sur les désastreux effets que devait avoir inévitablement le rassemblement de ces bandes pillardes dans une même cause, et attendait le moment où ils courraient aveuglément à leur propre ruine. Cependant, le mécontentement de ses propres soldats lui causa encore plus d'embarras que le nombre et la férocité de l'ennemi, et il fut forcé de précipiter les affaires en envoyant quelques adhérents fidèles dans leur camp, leur donnant pour instructions de représenter son action comme le résultat de la crainte, et de leur promettre une victoire aisée sur une multitude découragée et désorganisée. Les Unelli tombèrent dans le piége, et sortirent en tumulte pour assaillir le camp bien défendu des Romains. Essoufflés et épuisés par leur propre hâte, ils ne firent qu'une faible attaque. Les Romains les repoussèrent avec un grand courage, et les ayant mis en déroute, rejetant les premiers rangs sur ceux qui suivaient, sortirent tranquillement de leurs retranchements, et les vainquirent avec peu de résistance. Les Gaulois ainsi défaits, allèrent en un instant de l'excès de la confiance à celui du désespoir. Ils se rendirent sans coup férir.

Campagne de P. Crassus en Aquitaine. — Sur ces entretrefaites, le jeune Crassus, brûlant de se distinguer, menait ses troupes dans le pays des Aquitains (1), moins, en apparence, à cause des préparatifs qu'ils faisaient pour se joindre au mouvement actuel, que pour de vieilles causes d'inimitié entre eux et la république. Les tentatives que la république avait faites jusqu'ici pour subjuguer cette partie de la Gaule avaient été malheureuses. Valerius Præconinus avait été tué

(1) César, *Bell. Gal.*, III, 20.

peu d'années auparavant, avec perte d'une armée, et Maximilien, le proconsul, avait été chassé avec déshonneur. Crassus tira des renforts des villes de la province romaine, Tolosa, Narbo et Carcaso, toujours prêtes quand il s'agissait d'aider à étendre le joug sous lequel elles courbaient la tête aux tribus voisines, dont elles jalousaient la liberté. Les Sotiates (1), anciens ennemis de la république, furent les premiers sur lesquels tomba le jeune général. Ce peuple avait appris l'art de la guerre, à la romaine, dans les luttes qu'il avait soutenues avec les légions, et il défendait maintenant ses forteresses à l'aide de mines et de contre-mines, que son habitude de travailler ses mines de cuivre lui avait donné le talent de construire. Mais la persévérance inébranlable des Romains l'emporta et les Sotiates se soumirent à racheter leur vie et leurs biens par la reddition de leurs armes. Leur roi Adcantuannus refusa de prendre part à cette capitulation. Il était entouré d'une poignée de compagnons fidèles qui, suivant une coutume régnant dans cette partie de la Gaule, s'étaient consacrés par un vœu à son service personnel. Ils portaient dans le pays le nom de Soldurii (2); ils étaient admis à vivre avec leur chef dans des termes d'intimité et d'égalité, étaient fêtés à sa table et partageaient tous ses amusements et tout son luxe. En retour ils s'engageaient à vivre et à mourir pour lui, à le défendre comme gardes du corps dans la bataille, et, s'il succombait, à ne pas lui survivre. Ce vœu était tenu pour si sacré, qu'on ne connaissait personne, disait-on, qui l'eût jamais violé. Quand donc Adcantuannus déclara sa détermination de

(1) Sotiates, mod. Atre et Sots. Mannert, IV, 1, 137.

(2) César, *Bell. Gal.*, III, 22. Cette circonstance est rappelée par Athénée (VI, 54), citant Nic. Damascène, qui rend le mot Soldurius par Εὐχωλιμαῖος. Drumann, III, 269, note.

mourir plutôt que de se rendre comme le reste de ses compatriotes, cette bande fidèle fut prête à s'élancer avec lu contre l'ennemi, et à vendre sa vie aussi cher que possible. Mais facilement repoussé par le nombre supérieur des Romains, le chef barbare se repentit de sa résolution et implora son salut du vainqueur, qui le lui accorda généreusement.

Il effectue la réduction de cette partie de la Gaule. — En quittant cette tribu, le général romain s'avança contre les Vocates et les Tarusates (1), dont les ressources étaient accrues du secours qui leur venait d'Espagne, et la confiance soutenue par la présence et les conseils d'un grand nombre d'officiers, qui avaient acquis leur expérience militaire dans le camp de Sertorius. Leur tactique fut en conséquence précisément l'inverse de celle que leurs compatriotes avaient employée jusque-là. Ils fortifièrent un campement à la manière romaine, et attendirent le moment où l'ennemi les attaquerait à son désavantage, ou se retirerait par manque de provisions. Crassus se trouva forcé à risquer un assaut dans lequel il eut peu de succès. Mais les Aquitains avaient négligé de pourvoir suffisamment à la défense de la partie située à l'arrière de leur camp, et cette omission fut découverte à propos par les Romains. Un détachement choisi força l'entrée, tandis que l'attention des défenseurs était occupée dans une autre direction, et, par cette diversion opportune, la position des assiégés fut emportée et leurs forces mises en déroute. La multitude des fuyards fut poursuivie par la cavalerie romaine, et, de cinquante mille hommes, un quart seulement regagna ses foyers. Ce succès triomphant fut immédiatement suivi de la soumission de la plus grande partie des tribus d'Aquitaine. Quelques montagnards seule-

(1) Vocates, mod. Bazadois; Tarusates, mod. Marsan. Mannert, VI, 1, 133, 138.

Digitized by Google

ment hésitèrent encore à se rendre (1), confiants dans leurs retraites inaccessibles et dans l'époque avancée de la saison.

César châtie les Morins et les Ménapiens. — Il ne restait plus maintenant que deux nations à soumettre pour compléter la pacification de la Gaule pour la seconde fois (2). Les Morins, les plus éloignés des « humains, » comme Virgile les désigne (3), occupaient la côte de l'océan du Nord, depuis les détroits, jusqu'à l'embouchure de l'Escaut. Les Ménapiens aussi occupaient un pays de bois et de marais sur les bords de la basse Meuse. Dans leurs retraites écartées et peu enviées, ces deux tribus n'avaient pas encore senti la pointe de l'épée romaine; mais ils en savaient assez du mauvais succès de leurs frères pour se dérober à un combat à découvert avec les envahisseurs, et se confier aux défenses naturelles de leur pays, couvert d'impénétrables forêts. Après la défaite des Vénètes, l'été tirait à sa fin, mais César, résolu à châtier toute nation, quelque éloignée qu'elle fût, qui avait osé se joindre à la confédération du Nord, n'était pas disposé à retarder cette campagne finale, où il ne s'attendait pas à rencontrer beaucoup de danger et d'embarras. Les peuplades, cependant, se cachèrent dans leurs bois, et les obstacles que présentait leur pays n'étaient pas aisés à surmonter. Plus les Romains pénétrèrent en avant, se frayant leur chemin avec la hache, plus les obstacles grossirent autour d'eux, et moins il devint probable qu'on pût réduire les naturels à l'extrémité. Aussi, quand la mauvaise saison commença à régner, il fallut rappeler les soldats de leurs travaux infructueux, et, de cette façon, à l'issue de la troisième campagne de César, les seuls membres de la race

(1) César, *Bell. Gal.*, III, 27 : « Paucæ ultimæ nationes. »
(2) Idem, *ibid.*, III, 28.
(3) Virg., *Æn.*, VIII, fin. : « Extremique hominum Morini. »

gauloise, qui conservèrent leur liberté, furent les tribus montagnardes des Pyrénées et les nomades amphibies du Wahal et de l'Escaut.

César laisse son armée en quartier d'hiver, et retourne en Italie. — Le proconsul, comme auparavant, imposa la charge d'entretenir ses troupes pour l'hiver à ceux de ses adversaires conquis en dernier lieu, les Lexovii et les Aulerci (1); tandis que lui-même, comme l'hiver précédent, partit pour l'Italie (2).

(1) Dans la Normandie et le Maine.
(2) Drumann, III, 270.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

Le bannissement de Cicéron est suivi de la confiscation de sa propriété. — Sa maison sur le Palatin et sa villa de Tusculum. — Carrière de triomphe de Clodius. — Il éloigne Caton de Rome sous prétexte d'une mission honorable pour dépouiller le roi de Chypre. — Portrait de M. Brutus qui accompagne Caton. — Plaintes de Cicéron, indignes d'un homme. — Efforts de ses amis en sa faveur. — Sa femme Térentia. — Atticus : Hortensius. — Réaction en sa faveur. — Clodius dégoûte Pompée. — Élection de consuls favorables à Cicéron. — Il est rappelé et reçu en Italie avec acclamations. (A. U. 696-697. Avant J.-C. 58, 57.)

Pusillanimité de Cicéron en se retirant de Rome. — Quand César leva son camp dans le voisinage de Rome et partit pour son expédition en Gaule, il laissa la ville au pouvoir d'une multitude volontaire et capricieuse qui n'obéissait à aucun autre chef qu'au tribun Clodius. La terreur que cet homme avait inspirée aux nobles suffit pour chasser Cicéron en exil. L'ancien consul n'avait osé se défendre ni par son éloquence, ni par les armes dont on lui offrait le secours. Il aurait été assurément facile d'attaquer la personne du démagogue, de braver la bruyante imputation de sacrilége et d'étouffer l'esprit mutin de la populace qui le secondait. Mais il avait proclamé lui-même que Cicéron devait périr, ou vaincre deux fois (1). Il ressortait clairement de ces

(1) Cicéron, *pro Sest.*, 19 : « Cum quidem in concione dixisset : Aut mihi semel pereundum, aut bis esse vincendum. »

Digitized by Google

paroles prophétiques que le tribun avait derrière lui un autre pouvoir plus grand; que les consuls s'avanceraient pour protéger ou venger le tribun, et au dernier moment seraient soutenus par les triumvirs (1). Cependant aux yeux de la multitude, Cicéron se condamna lui-même par sa fuite soudaine, avant qu'on eût dirigé contre lui une accusation distincte. Les feintes et les détours auquel son ennemi fut forcé d'avoir recours pour obtenir sa condamnation même en son absence peuvent donner une idée des nombreuses difficultés qu'aurait rencontrées une attaque légale dirigée contre lui. Le jour que Cicéron quitta la ville, Clodius rassembla le peuple et fit proposer par son client Sextus (2) une résolution dans laquelle le consulaire exilé fut dénoncé nominativement comme l'auteur de la mort de plusieurs citoyens, sans forme de procès. Par le même décret, on lui interdisait l'eau et le feu, et il était défendu de le recevoir ou de lui donner asile. La formule déclarait même, dans sa méchanceté aveugle, que l'extrême rigueur des lois serait appliquée à quiconque proposerait son rappel, avant que les victimes de sa tyrannie fussent revenues à la vie.

Difficultés qui auraient entravé sa condamnation légale. — Afin de faire passer cette résolution même dans l'assemblée populaire, toute jalouse qu'elle fût d'ordinaire des empiétements du sénat, et bien qu'excitée et exaspérée alors contre lui par d'artificieux intrigants, il était nécessaire de dénoncer comme un faux le décret, par lequel Lentulus et ses associés avaient été condamnés (3). Personne probablement n'au-

(1) Ce point de vue est présenté sous les plus fortes couleurs dans le discours pour Sestius, 16-20.

(2) « Clodianorum dux. » Asconius, *in Pison.*, 8 : « Sextus Clodius familiarissimus P. Clodii et operarum. »

(3) Cicéron, *pro Domo*, 19.

rait osé affirmer une si audacieuse proposition en présence des foudres de l'éloquence de Cicéron. Mais, aux yeux des juristes romains, la légalité du décret proposé par Sextus était contestable à plusieurs points de vue, que l'orateur, à une époque subséquente, développa tous triomphalement. En premier lieu, c'était un *privilegium*, c'est à dire une loi dirigée spécialement contre un individu, ce qui contrevenait à un principe fondamental de la jurisprudence romaine. Ce n'était en fait rien de moins qu'une proscription, mot encore terrible pour les oreilles romaines (1). Les termes dans lesquels il était conçu n'étaient pas d'accord avec les faits. Sextus Clodius avait proposé une résolution à l'effet, non que Cicéron « fût interdit, » mais de constater qu'il « avait déjà été interdit; » forme de langage qui trahit l'intention de traiter la condamnation de son ennemi comme un fait déjà accompli par le vote antérieur du peuple, au lieu d'être, comme il l'était encore pour le moment, une question à débattre (2). De même encore, quand Clodius défendait à personne de donner asile à sa victime, il s'abstenait de prononcer expressément son bannissement, qu'il craignait sans doute de ne pouvoir énoncer dans la sévérité nue du terme (3). Ce ne fut que par la faute des amis de Cicéron, qui cherchèrent à mitiger la sentence en insérant une clause pour limiter la distance de son bannissement à quatre cents milles de la ville, que la flétrissure de l'exil lui fut légalement im-

(1) Un *privilegium* (lex privo homini irrogata) était défendu par les *leges sacratæ* et par les Douze Tables. Abeken, pag. 118 : « Quæro enim quid sit aliud proscribere. » Cicéron, *pro Domo*, 17. Comparez Gell., X, 20.

(2) Cicéron, *pro Domo*, 18 : « Non tulit ut interdicatur : quid ergo, ut interdictum sit. » Cette interprétation d'un passage assez obscur est soutenue par Drumann, II, 259.

(3) Idem, *ibid.*,19, 20 : « Tulisti de me ne reciperer, non ut exirem... pœna est qui receperit, ejectio nusquam est. »

primée (1). Et, encore une fois, l'accusateur ne s'était pas hasardé à enjoindre aux censeurs d'effacer le nom du criminel du rôle du sénat, affront qui avait toujours fait partie d'une sentence légale de mise hors la loi (2).

Il n'était point banni en vertu d'une procédure légale. — Ce n'est pas tout. Une majorité des citoyens aurait probablement applaudi en secret, même sans oser le soutenir ouvertement, celui de ses membres qui se serait avancé à déclarer que l'édit, tel qu'il était, était porté, non par la voix impartiale du peuple, mais par une faction, égarée par un mensonge manifeste ou dominée par la violence. Il y avait des milliers de Romains qui n'auraient jamais consenti à un si scandaleux outrage envers le héros de l'ordre équestre. Tant de symptômes d'hésitation et de défiance de soi-même de la part de l'accusateur n'auraient pas manqué, si un maître consommé en fait de discussion les avait habilement maniés, de faire impression sur toute cette portion de l'assemblée, et de les encourager à résister aux prescriptions d'un démagogue qui trahissait un tel manque de confiance dans sa propre cause. Et après tout on aurait pu soutenir que la totalité des actes du tribun étaient invalidés en essence, en ce que son adoption dans une maison plébéienne pouvait être, dès l'abord, taxée d'irrégularité. Tels étaient quelques-uns des points sur lesquels l'orateur et ses amis auraient pu établir le terrain de leur défense. Il ne demandait pas, soutinrent-ils, qu'on fît une loi pour le rappeler, car il n'était point banni en vertu d'une procédure légale (3).

(1) Cicéron, *ad. Att.*, III, 4; Dion, XXXVIII, 17; Plutarque, *Cic.*, 32. Les derniers écrivains ne concordent pas précisément avec Cicéron dans leur fixation de la distance prescrite.

(2) Cicéron, *pro Domo*, 31.

(3) La nature du décret de Sextus Clodius doit être expliquée principalement d'après les discours *pro Domo sua* et *Post Reditum ad Quirites*. On

Démolition des maisons de Cicéron. — Quelque sévère que fût cette loi dans ses dispositions, elle n'était pas si formidable qu'elle le paraissait. Dans ces temps de licence, personne ne se souciait de respecter beaucoup un acte arbitraire de méchanceté qu'un tour de roue de la fortune pouvait à tout moment renverser. Peut-être Pompée ou César en surveillaient-ils l'exécution à distance et laissaient-ils entendre que le salut de l'exilé ne serait pas compromis, que ses amis seraient traités avec indulgence et qu'on tolérerait le crime de lui donner l'hospitalité pendant son bannissement. Cicéron fut bien reçu et honnêtement traité à Brundisium, en Italie, non moins qu'au delà de la mer. Il était dans l'appréhension de la violence des adhérents de son ennemi, mais il n'avait au moins personnellement rien à craindre de la loi ou de la sanction légitime de ses injonctions. La sphère du pouvoir de Clodius était après tout bornée à Rome. Tout

sait assez que les quatre harangues, attribuées à Cicéron à son retour du bannissement, sont sujettes au soupçon d'être supposées. Leur originalité fut d'abord mise en question par Markland, au milieu du siècle dernier, attaquée avec plus de véhémence encore par Wolf et a été tacitement abandonnée par Orelli. Comme ordinairement, en pareil cas, il est beaucoup plus aisé de signaler des raisons internes de douter que d'établir une théorie plausible pour rendre compte de l'existence des discours eux-mêmes, dans la supposition qu'ils fussent supposés. Les objections qu'on leur oppose cependant semblent loin d'être concluantes, et en tout cas leur valeur comme documents historiques n'en est que peu diminuée. On sait que Cicéron a fait des discours dans les occasions auxquelles ils se rapportent, et qu'il les considérait volontiers comme des spécimens de sa capacité oratoire. Nous pouvons donc conclure qu'ils furent publiés et obtinrent de la notoriété à Rome. Les adversaires de la sincérité des discours existants admettent qu'ils ont dû être écrits, comme exercice de rhétorique, pas plus tard que les dernières années d'Auguste, étant évidemment les mêmes que ceux qu'Asconius a commentés. Il est clair, par conséquent, que s'ils ne sont pas de Cicéron, l'écrivain doit avoir eu devant lui les originaux et avoir fidèlement suivi les faits et les détails.

puissant au forum, il gravit le mont Palatin, rasa jusqu'au sol la demeure de l'orateur et dédia une portion de son sol à la liberté, celle de toutes les idoles humaines qui semble avoir reçu les plus grands hommages de la tyrannie triomphante. Le but méchant qu'il avait en vue dans cette dédicace était de rendre impossible toute restitution ultérieure. Les consuls se partagèrent les dépouilles de la maison du Palatin et de la villa de Tusculum, retraite favorite de l'homme d'État et du philosophe. Le tribun saisit pour sa part le reste du terrain de la première habitation qu'il avait excepté, dans ce but, de la consécration et il le joignit à sa résidence qui était contiguë (1).

Maison de Cicéron sur le mont Palatin. — La démolition de la maison d'un traître était un des modes par lesquels les patriarches de la liberté romaine s'étaient efforcés d'effacer la mémoire du plus odieux des crimes. Tel avait été le sort des demeures de Spurius Mælius et de Manlius dans les premiers temps : plus tard, l'infliction de cet outrage ressembla plutôt à la vengeance d'une faction qu'à la sévérité d'une vertu républicaine. L'oligarque Cicéron put signaler, avec un indécent accent de triomphe, l'expiation que les nobles avaient infligée à Vitruvius Vaccus et Fulvius Flaccus, les associés des Gracches, au moment où il se déchaînait contre la tyrannie de la cabale qui l'avait à son tour emporté sur lui (2). La maison de l'orateur sur le Palatin était le monument le plus remarquable de l'acte pour lequel il endurait tant de maux. Après sa victoire sur Catilina, dans l'orgueil de son cœur, il avait donné la modeste demeure de son père à son frère Quintus, et avait acheté de Crassus une habitation plus splendide pour lui-même dans le quartier à la mode de

(1) Cicéron, *pro Domo*, 21, 44 ; *pro Sest.*, 24 ; *post Red. in Sen.*, 7.
(2) Tous ces cas sont mentionnés dans l'*Oratio pro Domo*, 38.

la plus haute aristocratie (1). L'heureux consulaire entourait cette maison d'une complaisance spéciale. Cicéron, le sauveur de sa patrie, disait-il, avait établi ses dieux domestiques aux foyers mêmes construits par Drusus le démagogue (2). L'édifice planait sur le forum et les rostres qui avaient servi de fondement à sa gloire. Il attirait les regards des citoyens ; la personne et les actions de son possesseur ne pourraient jamais échapper à leur attention et à leur souvenir. Mais l'inconstante multitude pouvait rétorquer que Cicéron le tyran possédait à Tusculum la demeure qui avait été occupée par Sylla le dictateur (3), et les dispositions du moment furent flattées de la dispersion de tous les ornements et de tous les trophées qui avaient nourri l'orgueil et l'ambition d'un homme qu'ils regardaient comme leur oppresseur.

Sa villa à Tusculum. — Si le sommet du Palatin avait été choisi pour conserver la mémoire de celui qui l'occupait, toujours fraîche dans l'esprit de ses compatriotes, sa villa de Tusculum était sa place favorite de retraite et d'étude. Ici encore, bien qu'elle fût trop loin de Rome pour en être elle-même aperçue, les portiques s'ouvraient sur le panorama de la cité chérie, dont l'orateur ne pouvait jamais longtemps détourner les yeux. De la colline sur laquelle s'élevait cette villa, le spectateur contemplait une perspective étendue et variée, riche à la fois en beautés naturelles et en souvenirs historiques. La plaine, à ses pieds, était le champ de bataille des rois romains et de la république naissante ; elle était parse-

(1) Cicéron, *ad Div.*, V, 6 ; *pro Domo*, 37.

(2) Il y avait un fameux mot se rattachant à cet endroit. Quand Drusus était près d'y construire sa maison, l'architecte lui proposa un plan par lequel l'occupant serait à l'abri des regards curieux de ses voisins. « Bâtissez plutôt, » répliqua le patriote, « de façon que toutes les actions de ma vie puissent être vues de tout le monde. » Velleius, II, 14.

(3) Pline, *Hist. nat.*, XXII, 6.

Digitized by Google

mée de sépulcres de marbre des patriciens et des consu laires; en travers s'étendaient les longues lignes étroites des voies militaires qui transportaient les enseignes de la conquête jusqu'à la Parthie et à l'Arabie. A droite, au dessus des prés et des bois, étincelants de petits ruisseaux, il apercevait les tours blanches de Tibur, d'Esules, de Préneste, rangées comme un collier de perles sur le sein des monts de la Sabine; à gauche, les flots luisants de l'Alba s'engloutissant dans leur cratère vert, le cône superbe du Jupiter Latial, les chênes d'Ariccia, et les pins de Laurentum, et la mer portant des voiles de toutes les nations au rivage d'Ostie. Devant lui s'épandait au loin la puissante cité, maîtresse du monde, rayonnant au soleil avec sa panoplie de toits et faisant rejaillir des lueurs étincelantes à la voûte bleue qui la couvrait (1). La ville ancienne présentait peu de tours, de flèches ou de dômes, comme ceux qui y attirent maintenant les yeux d'une éminence éloignée. Mais les collines comprises dans ses murs étaient plus distinctement marquées, et les statues de ses dieux exhaussées sur des piliers ou se dressant au sommet de ses innombrables temples, semblaient une armée d'immortels debout pour la défense de leurs de-

(1) L'effet doit avoir été beaucoup plus saisissant au temps de Cicéron qu'à présent, à cause de la largeur plus grande de la ville et de son extension au sud du mont Capitolin. Quand les maisons en arrivèrent à être revêtues de marbre et les toits des temples à être dorés, l'éclat qu'elle jetait dans l'air doit avoir été d'une splendeur extrême. Rutilius, au cinquième siècle, nous en donne une esquisse (*Itin.*, I, 193) :

« Nec locus ille mihi cognoscitur indice fumo
Qui dominas arces et caput orbis habet...
Sed cœli plaga candidior, tractusque serenus
Signat septenis culmina clara jugis.
Illic perpetui soles, atque ipse videtur
Quem sibi Roma facit purior esse dies. »

meures éternelles (1). Depuis la rive du lac Régille jusqu'aux portes de Tusculum, la pente était parsemée des maisons de plaisance des plus nobles familles de Rome. Les pages de Cicéron énumèrent les villas de Balbus, de Brutus, de Jules-César; de Catulus, de Métellus, de Crassus et de Pompée; de Gabinius, de Lucullus, de Lentulus et de Varron (2). Ainsi la retraite de l'homme d'État littérateur planait sur le centre de ses plus chers intérêts et était environnée des demeures de ses amis et de ses rivaux. C'est là que, plus tard, quand il eut rétabli sa fortune, il composa quelques-uns de ses traités philosophiques les plus abstraits (3); mais ceux-ci même ont quelque chose de l'air de la ville et du ton de la vie pratique; les interlocuteurs de ses dialogues étaient les mêmes hommes qu'il venait de laisser derrière lui à

(1) Le morceau de Silius, décrivant la vision d'Hannibal dans son camp sur le mont Albain, conception digne d'une main plus habile, peut très bien avoir été inspiré par la vue de Rome, de cette localité. Sil., *Punic*, XII, 707 :

« En age, namque oculis amota nube parumper
Cernere cuncta dabo, surgit qua celsus ad auras,
Adspice, montis apex vocitata Palatia Regi,
Parrhasio plenâ tenet et resonante pharetrâ,
Intenditque arcum et pugnas meditatur Apollo.
At qua vicinis tendit se collibus altæ
Moliis Aventinus, viden' ut Latonia Virgo
Accensas quatiat Phlegethontis gurgite tædas,
Exsertos avide pugnæ nudata lacertos.
Parte aliâ cerne ut særis Gradivus in armis
Implérit dictum proprio de nomine campum.
Hinc Janus movet arma manu, movet indè Quirinus,
Quisque suo de colle Deus.... »

(2) Orelli, *Onomast. Tullianum*. Comparez Strabon, V, 3, § 12.

(3) La Villa Tusculane est le lieu où Cicéron plaça la scène de son dialogue *de Divinatione* et les *Tusculanæ Disputationes*, et c'est là, on peut le présumer, qu'il les composa.

Rome ou qu'il pouvait rencontrer dans les promenades ombreuses des environs (1) ; le sujet de leurs conversations ne s'égarait jamais assez loin de leurs préoccupations de tous les jours pour ne point admettre une constante allusion à leur temps et à ce qu'il offrait de mémorable.

Carrière triomphale de Clodius. — Clodius avait pris ses mesures à merveille. Il s'appuyait avec confiance sur les consuls, qui, avides de cueillir les fruits de leur charge dans le pillage des plus riches provinces, ne se souciaient d'aucune haine, et ne prévoyaient aucun danger, en soutenant l'influence de l'homme qui avait promis de leur conserver l'amitié du peuple. Les adhérents de l'orateur, dont les partisans les plus généreux étaient accourus au Capitole, des villes principales de l'Italie, quittèrent la cité, de dégoût, quand leur favori se déroba à la lutte, de sorte que le forum fut aisément rempli, ou terrifié par la canaille armée du tribun.

Il assigne des provinces à Pison et à Gabinius.— Le même jour que le décret fut fulminé contre Cicéron, Clodius émit une autre proposition pour accorder la province de Syrie à Gabinius, et la Macédoine, à laquelle était annexée l'Achaïe, à Pison. Cette mesure contrevenait directement à la loi Sempronia de Caius Gracchus (2), laquelle obligeait le sénat à assigner leurs futures provinces aux nouveaux consuls avant leur élection, et ne permettait aux candidats que de choisir entre elles. Mais l'assemblée populaire avait déjà réclamé le droit de nomination; elle avait remporté une victoire signalée sur le sénat en s'obstinant à donner la Gaule et l'Illyrie à César; et le

(1) Cicéron lui-même se plaint de ce que sa villa était située un peu à l'écart : « Devium τοῖς ἁπαντῶσι et habet alia δυσχρήστα. » (*Ad Att.*, VII, 5.)

(2) Cicéron, *pro Dom.*, 9.

corps rival ayant une fois cédé à ses injonctions, n'avait plus maintenant le courage d'affirmer ses priviléges. Ce triomphe obtenu sur la loi encouragea le démagogue à pousser plus loin la licence. L'autorité de Pison fut étendue à plusieurs villes situées dans les limites de sa province, et auxquelles le sénat avait garanti leur liberté et l'exemption de l'administration romaine. Gabinius reçut, pour sa part, des pleins pouvoirs pour faire la guerre à tous les potentats étrangers dont les frontières touchaient à la Syrie : les Arabes, les Perses et les Babyloniens. L'Égypte seule n'était pas comprise dans la liste des États contre lesquels il était libre de conduire les légions de la république. Mais l'Égypte, on le verra, était précisément le point d'attaque qui offrait la plus grande tentation à l'ambition ou à la cupidité d'un proconsul en Orient; et il ne fallait point s'attendre à ce qu'un homme, qui avait tiré tant de profit d'une heureuse violence, hésitât à jeter la main sur le seul fruit qui lui fût interdit.

Intrigue pour éloigner Caton de Rome. — Il y avait encore un autre ennemi tant de Clodius que des triumvirs, l'inflexible et fier Caton, qu'il était essentiel, pour leurs desseins, d'éloigner de la scène de leurs intrigues. Les moyens qu'ils adoptèrent dans ce but furent habilement imaginés pour miner son influence, en jetant des soupçons sur son intégrité. Ptolémée, roi de Chypre, était le frère puiné de Ptolémée Aulète, qui occupait le trône d'Égypte.

Mission proposée, pour priver Ptolémée roi de Chypre, de son royaume.—L'aîné avait été reconnu l'allié du peuple romain; le cadet avait obtenu la désignation honorifique, de son ami (1). On ne lui imputait aucun mauvais dessein, aucune raison même d'utilité politique ne pouvait être allé-

(1) Cicéron, *pro Sest.*, 26; Scol. Bob., pag. 301; Orelli.

guée, si ce n'est le prétexte commode qu'il encourageait les déprédations des pirates (1), pour donner une couleur à la demande qui lui fut faite tout à coup de descendre de son trône. Mais on savait à merveille qu'il accumulait de grands trésors, et le gouvernement romain, sous la direction des deux consuls peu scrupuleux, proposa de le dépouiller de son royaume, et de confisquer ses possessions pour le service de l'État. Il fallait envoyer un officier romain de marque et de rang, pour demander cet abandon ; l'édit avait passé, et on ne laissait à la discrétion de l'instrument de la république, que de mener l'affaire avec violence ou avec douceur, suivant la pente de son propre caractère. De tous les hommes marquants de Rome, à cette époque, on pourrait penser que Caton était celui auquel l'exécution d'un acte d'une si criante injustice, plaisait le moins. Il est probable que ce fut en partie pour cette raison même qu'il fut choisi pour le mettre en vigueur. On calcula avec justesse, dans les comices de la cabale dominante, que ses principes de stricte obéissance à la volonté de l'État, ne lui permettraient pas de décliner la commission ; mais on espérait qu'en acceptant un si ignoble office, sous la direction des ennemis de son parti, il s'abaisserait dans l'estime de ce dernier. On s'imaginait que le maniement d'une telle masse de trésors pourrait exercer un certain effet corrupteur, même sur son austère moralité ; au moins, qu'on y trouverait un prétexte pour noircir sa réputation. Le tribun, en conséquence, proposa une rogation à

(1) Scol. Bob., pag. 301 : « Quod diceretur ab eo piratas adjuvari. » Clodius avait une inimitié personnelle contre Ptolémée ; pris un jour par les pirates, il s'était adressé à lui pour en obtenir une somme pour sa rançon. Le roi, paraît-il, lui envoya dans ce but deux talents, et Clodius se sentit humilié de la valeur modique qu'on lui attribuait ainsi. Il paraît pourtant que les pirates eux-mêmes ne la considérèrent pas comme suffisante. Appien, *Bell. civ.*, II, 23 ; Dion, XXXVIII, 30.

cet effet; et la fortifia en produisant une approbation écrite de César. Pompée se réjouissait, pour sa part, à la pensée que la haine, qu'il s'était attirée dans les commissions extraordinaires dont il avait été chargé et qui pesait parfois sur lui d'un poids redoutable, s'allégerait, quand il la partagerait avec un des chefs principaux de ce même parti qui avait fait une opposition si véhémente à ses propres plans d'agrandissement. Il regardait comme un coup de maître de sa politique, d'arrêter ainsi les clameurs de son plus fier ennemi; et se joignit volontiers au tribun pour presser l'adoption de la rogation et la nomination de Caton en qualité de commissaire.

Cette mission est confiée à Caton. — Les apologistes de Caton affirmèrent, à la vérité, que Clodius, au premier abord, envoya vers lui, et usa des plus douces et des plus flatteuses persuasions pour l'amener à accepter cette charge. Un grand nombre des personnages les plus distingués de l'État, disait-il, le sollicitaient déjà; mais c'est à Caton qu'il voulait le réserver, comme au plus honnête et au plus incorruptible de tous, et comme au plus capable, en conséquence, de s'acquitter d'un mandat si délicat. Mais Caton s'aperçut aussitôt que cette offre renfermait, non une faveur, mais une insulte et un piége, et il la rejeta avec indignation. Le ton de Clodius changea aussitôt; de la flatterie, il passa à la menace; et se présentant devant l'assemblée, il obtint un décret pour l'élection du patriote réfractaire. Il lui ne assigna, ajoute-t-on, ni vaisseau, ni suite, ni force militaire; de propos délibéré il entoura l'entreprise de toutes les chances d'insuccès (1). C'est lui encore qui à cette première charge en

(1) Ce récit est donné par Plutarque (*Cat. Min.*, 34). Caton atteignit l'objet de sa mission sans employer la force; mais il n'est pas vraisemblable qu'on l'ait réellement laissé sans les moyens nécessaires. Cicéron dit : « Si quis jus suum defenderet, Catonem *bello gerendo* præfecisti. » (*Pro Domo*, 8.)

fit ajouter une seconde non moins difficile, la réintégration dans leur ville de certaines personnes que l'État libre de Byzance avait expulsées pour sédition et violation de la paix publique (1). Ce cumul politique était toujours singulièrement odieux à la cupidité des nobles romains, bien qu'ils voulussent déguiser leurs sentiments égoïstes sous le prétexte de jalousie pour la pureté de la constitution.

Il l'exécute avec modération et stricte intégrité. — La nomination, cependant, avait ses charmes, même pour Caton. Elle conférait une grande distinction à un homme public qui n'avait rempli jusqu'alors aucunes charges supérieures à celles de questeur et de tribun, et qui était élevé maintenant au rang de préteur, afin de remplir cette double mission avec la splendeur convenable (2). Il semblerait, en outre, d'après l'avis que Caton avait donné à Cicéron, qu'il ne voyait point d'espoir pour le moment de résister à la ligue des tyrans, et n'était pas fâché lui-même d'embrasser une retraite spécieuse jusqu'à ce que des perspectives moins sombres vinssent à s'ouvrir pour son parti. Une fois la commission acceptée, il semble l'avoir accomplie avec plus de ménagement que ne le comportait sa nature (3). Il ne se présenta même pas à l'infortuné roi ; peut-être rougissait-il de traiter en personne une si honteuse affaire. Demeurant lui-même à Rhodes, il envoya Canidius, son ami intime, signifier le décret du peuple romain, et offrir au monarque outragé la promesse d'une compensation honorable et lucrative dans la prêtrise de la Vénus de Paphos. Ptolémée n'essaya pas de résister : mais il avait l'âme trop haute pour

(1) Cicéron, *pro Domo.*, 20.

(2) Velleius, II, 45 : « P. Clodius sub honorificentissimo ministerii titulo Catonem a republica relegavit. »

(3) Plutarque, *Cat. Min.*, 35.

descendre à une position privée, ou recevoir une faveur des mains de ses perfides ennemis. Heureusement pour Caton, comme le remarque Plutarque (1), il préféra endurer une mort volontaire. Son trône vacant fut immédiatement renversé, ses sujets placés sous l'autorité d'un gouverneur romain, et les trésors fatals qu'il avait amassés, versés avec la plus stricte fidélité dans les coffres de l'État (2). Il serait bon pour la réputation du modèle le plus célèbre de vertu républicaine, que la narration de cet événement pût s'arrêter ici; mais il faut remarquer que Caton, après avoir ainsi accompli ce qu'il pouvait considérer seulement comme son devoir de citoyen, bien loin de protester dans la suite, contre l'injustice du décret, semble plutôt s'être enorgueilli de sa mission, comme profitable à son honneur non moins qu'à son avancement. Ainsi que Clodius l'avait probablement prévu, il devint le défenseur des actes du tribunat de son patron. Non seulement il repoussa les excuses que Cicéron, dans la suite, lui suggéra pour la soumission qu'il avait montrée, mais il combattit ouvertement les tentatives de l'orateur, après son retour d'exil, pour infliger un stigmate à l'administration de son persécuteur confondu (3). Son zèle pour la défense de l'auteur de sa nomination ne fut pas

(1) Plutarque, *Cat. Min.*, 36.

(2) Il y avait toujours de l'ostentation dans la probité de Caton. Velleius, II, 45, et Plutarque, *Cat. Min.*, 39. Comme il remontait le Tibre avec ses trésors, les consuls et les principaux personnages sortirent en procession à sa rencontre; mais il ne voulut pas s'arrêter, même pour les compliments d'usage, jusqu'à ce qu'il eût déposé sa charge dans le trésor. Il revint de sa mission A. U. 698, ὑπατευε δὲ Φίλιππος. Plutarque, *loc. cit.* Appien fait une étrange méprise en disant qu'il ne s'acquitta pas en réalité de sa mission jusqu'au consulat de Pompée, A. U. 702. Appien, *Bell. civ.*, II, 23.

(3) Plutarque, *Cat. Min.*, 40.

même affaibli par l'insulte que Clodius lui jeta au visage, en mettant en doute l'exactitude des comptes qu'il rendit au peuple, et en faisant entendre qu'il avait abusé de sa mission. Caton dut s'en trouver d'autant plus offensé, que ses propres partisans avaient déjà blâmé la rigueur minutieuse et même chagrine avec laquelle il avait fait ses inventaires et effectué ses ventes. Qu'il y eût quelque chose de pédantesque dans ses manières de faire, et matière à un ridicule assez fondé, c'est ce qu'on peut inférer de cette circonstance, que César en a fait un de ses principaux sujets de raillerie, dans sa satire sur son adversaire, qu'il publia longtemps après sous le titre de Anti-Cato (1). »

Le roi d'Égypte a recours à l'intervention de la république. — Tandis que le roi de Chypre souffrait sous le despotisme sans frein d'un gouvernement étranger, son frère Aulète (2) subissait la peine de sa propre tyrannie, par la révolte de ses sujets indignés. Chassé du palais de ses ancêtres, à Alexandrie, il songea aux besoins des hommes d'État rivaux de Rome, et résolut d'inspirer à leur cupidité la tentation d'intervenir dans les affaires de son pays. Dans son voyage en Italie, il demanda une entrevue à Caton. Le grossier et hautain Romain traita le royal pétitionnaire avec une méprisante indélicatesse, tandis que le souple Égyptien se soumit sans murmure à cet affront (3). Néanmoins le con-

(1) Plutarque, *Cat. Min.*, 36. Comparez l'anecdote dans Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 19 : « Non ære captus nec arte, unam solummodo Zenonis statuam Cypria in expeditione non vendidit Cato, sed quia philosophi erat; ut obiter hoc quioque noscatur tam inane exemplum. »

(3) Plutarque, *Cat. Min.*, 35 : Ὁ δὲ Κάτων ἐτύγχανε μὲν ὢν τότε περὶ κοιλίας κάθαρσιν... ὡς δ' ἤθεν, οὔτ' ἀπαντήσας, οὔτε ὑπεξαναστὰς... κ. τ. λ.

(2) Ce Ptolémée dut son surnom à sa honteuse apparition en public comme joueur de flûte. Strabon, XVII, 1. Mais une telle grossièreté de manières a été égalée à des époques relativement récentes. Voyez Wraxall, *Mémoires historiques*, I, pag. 252.

seil du cynique républicain, désireux d'écarter toute autre mission extraordinaire avec toutes les cabales et les dissensions fatales auxquelles elle donnerait naissance, était judicieux et amical ; mais le monarque banni, avec toutes ses protestations obséquieuses, n'eut pas le bon sens de le suivre. Caton lui signala les insultes auxquelles il s'exposerait en se mêlant aux intrigues et aux contre-intrigues du forum romain, les présents qu'on exigerait de lui de toute part, l'ajournement de ses espérances, l'épuisement de ses ressources ; finalement, peut-être, un succès plus périlleux pour lui qu'une déconvenue. Il lui recommanda de retourner en Egypte, et de faire le meilleur accommodement possible avec ses sujets rebelles ; et le monarque, qui méprisa l'avis, exprima, dit-on, dans la suite, son admiration de cette sagesse prophétique.

Caton accompagné dans sa mission par son neveu, M. Junius Brutus. — Caton était accompagné, dans sa mission, de son neveu, M. Brutus, jeune homme de noble naissance, de hautes et ambitieuses aspirations, mais dont la carrière publique s'était bornée jusque-là à servir de lieutenant à César dans son gouvernement d'Espagne. Le rôle important qu'il était destiné à jouer dans les scènes finales de la république romaine, et la célébrité particulière attachée à son nom, nous font désirer d'autant plus de scruter les moindres actions de sa vie, et d'acquérir une idée complète de son caractère. Il était fils d'un père du même nom, qui avait été un soutien éminent du parti de Marius, et qui finit par perdre la vie en se joignant témérairement à l'entreprise de Lépidus (1). Sa mère Servilia était demi-sœur de M. Caton (2), et paraît avoir

(1) Plutarque, *Brutus*, 4. Niebuhr (*Lectures sur l'histoire romaine*, I. 48) nie que ce M. Junius Brutus fût père du tyrannicide. Mais comparez Orelli, *Onomast. Tullian. in voc.*

(2) Servilia fut mariée d'abord à M. Junius Brutus, secondement à

été une femme d'un caractère énergique, et de qualités peu ordinaires. Jusque-là elle était digne de son illustre parent; mais la voix publique faisait courir les bruits les plus scandaleux contre elle, comme la maîtresse favorite de César, l'instrument du déshonneur de sa propre fille, le réceptacle vénal des dépouilles de la conquête (1). Toutefois, le soupçon odieux que Brutus devint le meurtrier de l'homme auquel il devait la vie, est une pure invention des anecdotiers romains (2). Il était né A. U. 669, seulement quinze ans plus tard que César lui-même. Mais l'intimité de César avec Servilia fut sans doute une cause principale de la faveur et de l'indulgence marquées par lesquelles il distingua son fils.

Son caractère. — Le premier Brutus ayant péri prématurément, quand son fils n'était âgé que de huit ans, le soin de l'éducation de celui-ci passa heureusement des mains d'une mère intrigante dans celles de son oncle Caton. Le jeune homme fut initié de bonne heure aux maximes de la philosophie stoïque, et apprit à considérer son précepteur, dont il épousa la fille Portia, comme le plus pur modèle de vertu pratique et théorique. Mais, avec beaucoup de sentiments nobles et honorables, il s'imbut aussi de cette rigueur chagrine dans l'exigence ainsi que dans l'accomplissement des obligations légales, qui, bien qu'on la prenne souvent à tort pour une garantie de probité, n'est pas incompatible avec une considérable élasticité de principes. Aussi trouvons-nous que si,

D. Junius Silanus. Elle était plus âgée que M. Caton de plusieurs années. « Servilia apud Catonem maternam obtinebat auctoritatem. » Asconius, *in Scaur.*, pag. 19. Les Servilii prétendaient descendre de Servilius Ahala, le meurtrier de Sp. Mœlius, comme les Junii de Brutus, le fondateur de la république; de façon que le sang des deux plus célèbres défenseurs de la liberté se confondait en la personne du futur tyrannicide.

(1) Suétone, *Jul.*, 50, et Macrobe, *Sat.*, II, 2.

(2) Plutarque, *Brutus*, 5.

d'une part, il n'usa point des pouvoirs d'un officier romain dans sa province pour extorquer par la fraude ou la violence les objets de sa cupidité, il n'avait, d'autre part, aucun scrupule à demander des intérêts exorbitants pour des prêts avancés aux indigènes, et à en exiger le paiement avec une rigide obstination. Ses infâmes transactions avec les magistrat de Salamis en Chypre, comme avec Ariobarzane, roi de Cappadoce, sont détaillées par Cicéron dans sa correspondance avec Atticus. Ce fut quelques années après sa résidence dans l'île, qu'il chargea un personnage du nom de Scaptius, de percevoir ses dettes avec leur intérêt accumulé. Il permit à son agent d'insister sur les plus douteuses interprétations de la loi, et d'exiger un taux d'intérêt supérieur à ce que Cicéron considérait comme légal ou équitable. Scaptius, dans son zèle pour son patron, s'assura les services d'une troupe de cavaliers, avec laquelle il enferma les sénateurs de Salamis dans leur maison d'assemblée, jusqu'à ce que cinq d'entre eux fussent morts de faim, étant réellement incapables de liquider la somme demandée (1). Les amères réflexions que fait Cicéron sur la conduite de Brutus marquent fortement le contraste entre l'ami éprouvé et pratique de la vertu, et l'aspirant pédantesque au renom philosophique.

Plaintes indignes de Cicéron dans son exil. — Mais à la vérité, chez Cicéron non plus, les faiblesses du caractère ne se trouvaient pas réprimées par les sages leçons dont il était pénétré. Il s'acheminait lentement à travers l'Italie jusqu'à la côte de l'Adriatique, comme s'il se flattait encore de l'espoir que les passions de ses partisans, alors qu'il avait mieux aimé quitter la ville que de les exciter au combat, se soulèveraient après son départ avec une ardeur irrésistible, que

(1) Cicéron, *ad Att.*, V, 21 ; VI, 1.

son rappel immédiat pourrait seul apaiser. Mais le sénat s'inclina sous le coup, la populace de Rome était dévouée à l'audace et à la bonne fortune de Clodius; les États et les villes de l'Italie, dont pour un grand nombre, le fugitif avait mérité les bonnes grâces durant sa longue carrière du barreau, n'osèrent pas même élever la voix en faveur du chef d'un parti abattu et démoralisé. Quand enfin, il fit connaître sa résolution de traverser la mer jusqu'en Epire, ce fut avec une explosion de colère et de désespoir, qui révèle autant de dépit et de désappointement que de véritable chagrin. Le caractère de cet illustre exilé nous est pleinement et curieusement dévoilé dans la collection très complète que nous possédons de ses lettres à cette époque. Elles montrent les convulsions d'une âme qui décharge sur ses amis les tourments de ses propres chagrins. L'écrivain ne tarde pas à penser qu'il a fait un faux pas, et à rejeter le blâme sur ceux qui le lui ont conseillé, ou au moins ne l'en ont pas dissuadé (1). « Quelque inouïe, » s'écrie-t-il à Atticus, « que soit mon infortune, néanmoins j'en suis moins affecté que du sentiment de l'erreur que j'ai commise; car maintenant, sans doute, vous comprenez par la méchanceté de qui j'ai été trahi. » Par ces paroles il semble désigner plus particulièrement Hortensius, qu'il pouvait croire jaloux de lui, par rivalité d'éloquence; mais dans d'autres endroits, il enveloppe ses amis en général dans une accusation commune : « Ceux auxquels je pensais que mon salut était le plus cher, m'ont traité comme mes plus cruels ennemis; quand ils me virent me décourager seulement un peu, ils se jouèrent de mes craintes, et me poussèrent à la ruine. » Il n'épargne pas même Atticus, alors même qu'il l'accable des plus fortes assurances de confiance. A la longue, il se monte à un tel point

(1) Cicéron, *ad Att.*, III, 8 et suiv.; *ad Qu. Fr.*, I, 3 et suiv.

d'irritation, qu'il en vient à discuter la question du suicide, et il range ses arguments en bataille, de manière à laisser ses amis sous quelque appréhension de voir ses peines aboutir à une conclusion violente (1). Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'ils se fissent part de leurs craintes pour la santé intellectuelle de la victime (2). Mais sans lui imputer aucune imposture intentionnelle, il faut reconnaître que Cicéron s'est laissé entraîner, comme un plaideur et un déclamateur, dans le défaut de l'exagération, à un degré tel qu'il était peu capable d'envisager avec calme les choses qui excitaient ses sentiments, ou au moins de s'exprimer sur elles avec clarté et modération. Il se fait grandement injure à lui-même, probablement dans la peinture chargée qu'il a tracée de sa propre imbécillité. Il pensait peut-être émouvoir la commisération de ses contemporains en grossissant ses infirmités; mais il a été bien près de perdre, par là, le respect de la postérité. Il aurait pu être moins prodigue de plaintes sur ses propres griefs, et exprimer plus souvent et avec plus de force combien il était touché de la dégradation de son parti et de son pays.

Efforts de ses amis en sa faveur. Portrait d'Atticus. — Sur ces entrefaites, les amis du malheureux exilé, loin de lui en vouloir de ses injustes soupçons, se remuaient chaudement en sa faveur. Caton, il est vrai, comme nous l'avons vu, était absent pour une mission lointaine, et Lucullus était retombé, après un court intervalle d'activité, dans l'indolence facile à laquelle il s'était voué depuis longtemps. Mais Quintus, le frère de l'orateur, était revenu d'Asie, où il avait été chargé du gouvernement de la province, et il

(1) Cicéron, *ad Att.*, III, 9; *ad Qu. Fr.*, I, 3.

(2) Idem, *ibid.*, III, 13 : « Scribis te audire me etiam mentis errore ex dolore affici. »

conférait avec Atticus, Hortensius et le tribun Ninnius à Rome. L'histoire politique du temps fait peu mention de T. Pomponius Atticus, quelque familier que soit son nom aux érudits, par suite du commerce confidentiel dont Cicéron l'honora. C'était pourtant un homme de bonne extraction, de grande fortune, et de capacités littéraires (1); un homme admis familièrement dans la société des hommes d'État du jour, et l'ami de quelques-uns des plus actifs d'entre eux. Disciple, autant par disposition naturelle que par réflexion, de la philosophie d'Epicure, il fit son étude d'en mettre les principes entièrement en pratique. A l'époque la plus agitée et la plus turbulente de la république, il s'abstint de toute action politique (2) : bien qu'étroitement lié avec l'oligarchie, il n'appartenait proprement à aucun parti, et il ne voulut se charger d'aucunes fonctions, ni civiles ni politiques. Il refusa même les dignités paisibles et faciles que les gouverneurs de provinces pouvaient accorder aux amis qui faisaient partie de leur suite; et il ne voulut pas non plus employer ses talents et ses facultés dans la carrière d'avocat, pour laquelle tout Romain de bonne famille était pour ainsi dire né. Il ne porta jamais lui-même d'accusation contre personne, quoique ce fût là le chemin le plus ordinaire de la renommée, et il ne voulut point prêter le poids de son intérêt soit à l'esprit public, soit à la malveillance d'un ami. Il ne s'engagea jamais dans un procès. Comme il avait des amis dans tous les partis, il était impossible que les chances de la fortune ne missent pas souvent quelques-uns d'entre eux dans une position où il eût été dan-

(1) Il écrivit un abrégé d'histoire romaine, une histoire du consulat de Cicéron en Grèce et dressa des tables généalogiques des principales familles romaines. Cicéron, *ad Att.*, XII, 23; II, 1; Népos, *Att.*, 8.

(2) Népos, *Att.*, 6.

gereux, ou au moins incommode de les traiter amicalement. Atticus aida Cicéron, et ensuite Brutus, au temps de leur détresse, d'amples secours en argent (1); mais il réussit à dépouiller sa sympathie de toute couleur politique, et échappa à l'animadversion de leurs ennemis. C'était, il est vrai, à la fin de sa vie, quand sa réputation de neutralité était bien établie; et il mérite d'être remarqué, que les factions de Rome furent toujours extrêmement tolérantes pour les partis neutres. A une époque antérieure, pourtant, le fait de sa liaison par le sang avec P. Sulpicius, l'exposa à la jalousie des partisans de Cinna, et le força à quitter Rome pour chercher un asile à Athènes (2). Il continua d'y résider plusieurs années, et c'est de sa partialité bien connue pour cette ville et son peuple qu'il tira le surnom, par lequel il est familièrement désigné. Les loisirs qu'Atticus se fit en renonçant à toute occupation publique, il les consacra principalement à la littérature et aux matières de goût. Mais il s'occupa aussi avidement d'acquérir de la richesse, bien qu'il fût loin de la parcimonie dans l'usage qu'il en faisait. Il hérita d'une vaste fortune, et mit à profit toutes les occasions de son époque pour en tirer le plus d'avantage possible. Il possédait de grandes familles d'esclaves, auquel il faisait donner de l'éducation pour accroître leur valeur; il prêtait de l'argent sur les sûretés les plus solides, spécialement aux corporations qui affermaient les revenus; et nous voyons qu'il acheta une troupe de gladiateurs en vue de la louer aux magistrats pour les jeux publics (3). Ami de Sylla, de Cicéron, de Brutus et d'Agrippa, Atticus vécut pendant plusieurs générations d'hommes d'État romains. A l'âge de

(1) Népos, *Att.*, 4, 8.
(2) Idem, *ibid.*, 2.
(3) Cicéron, *ad Att.*, IV, 4; Népos, Att., 13.

soixante-dix-sept ans, il fut attaqué d'une maladie incurable, et alors, fidèle à ses principes, il se laissa mourir de faim, plutôt que d'affronter le seul mal pour lequel sa philosophie ne pouvait lui fournir de remède. Il mourut l'an de la ville 722.

Portrait d'Hortensius. — Nous avons déjà fait un peu connaissance avec Q. Hortensius, en passant en revue le caractère de la classe de la noblesse romaine la plus raffinée et la plus adonnée au luxe (1). Né huit ans avant Cicéron et entré dans l'arène du forum à l'âge de dix-neuf ans, sa rhétorique fleurie, et son début gracieux avaient déjà établi sa réputation avant l'époque de l'ascendant de Sylla. Au premier début de son futur rival dans la vie publique, il était en possession complète de l'oreille des juges. Attaché à la cause de l'oligarchie, il continua depuis lors à exercer ses talents principalement dans la défense des nobles de son parti qui étaient accusés de malversation dans les provinces. Il plaidait devant des tribunaux favorables ; et cette circonstance contribua plus peut-être que son éloquence à ses succès répétés. La poursuite de Verrès, dans laquelle il fut opposé par le défendeur au génie naissant de Cicéron, porta le premier coup à la suprématie de ce champion du barreau. Mais Hortensius ne sentait aucun remords à la réflexion que cette immense richesse que lui avaient procurée ses talents, provenait pour la plus grande partie du pillage des provinces. Pure de tout vice éclatant, sa carrière ne fut marquée non plus par aucune élévation de vue, ni par le développement d'aucun sentiment généreux. Tout accompli qu'il

(1) Une notice très élégante et très brillante sur Hortensius est donnée par Dunlop dans son *Hist. of Rom. Literature*, II, 222 et suiv. Le caractère redondant et fleuri de son éloquence est critiqué au long par Cicéron (*Brutus*, 94, 95.)

fût, il ne fit aucun progrès dans les affections de l'âme plus simple de Cicéron. Après avoir passé par la série ordinaire des charges publiques, il obtint le consulat en l'année 684. Son ambition fut dès lors satisfaite, et il ne fit aucun effort pour garder la haute position qu'il avait acquise. L'exemple de son indolence et de son luxe en firent plutôt un fardeau qu'un appui pour la cause mourante qu'il soutenait encore de son nom, et il perdit graduellement l'estime à la fois de Caton (1) et de Cicéron. Le dernier vécut cependant assez pour rétracter les insinuations qu'il avait lancées contre lui pour manque de fidélité à sa personne (2); mais s'il persista jusqu'à la fin à ne lui montrer aucune cordialité, nous pouvons croire que sa froideur était causée par des motifs plus plausibles, qu'un simple reste de jalousie professionnelle.

Nullité politique des femmes romaines et par suite leur sécurité en temps de révolution. — Le premier devoir des vrais amis de l'exilé était, sans nul doute, de pourvoir à la sécurité de sa femme et de sa famille, que, dans son incertitude de ses propres mouvements, il avait laissés à Rome. C'était une raison suffisante pour Atticus de ne pas céder aux prières que lui faisait son ami, de venir le rejoindre à Brandisium ou en Épire, là où une entrevue n'aurait servi en rien ses véritables intérêts. Non sans doute qu'il y eût beaucoup de danger réel pour une femme abandonnée par son protecteur légitime, même au milieu de ses ennemis politiques. Les femmes romaines des vieux temps avaient été élevées suivant un système qui les rendait incapables de prendre

(1) Tout aristocrate qu'il fût, Hortensius était tenu en petite estime par les derniers admirateurs de Caton. Peut-être était-il naturel de faire contraster deux caractères si dissemblables. Comparez Lucain, II, 329 :

« Quondam virgo toris melioris juncta mariti. »

(2) Cicéron, *pro Sest.*, 16-19.

aucune part à la politique. Leur sphère était purement domestique et leur esprit restait sans développement pour tout but moral ou intellectuel. Avec le progrès de la civilisation, on se relâcha des coutumes antiques; les matrones romaines, les Cornélie, les Portie, les Aurélie, devinrent parfois les conseillères de leurs époux, et les institutrices de leurs enfants; mais ce n'était que l'espèce la plus dissolue, les Fulvie et les Clodie, qui se mêlaient aux intrigues politiques de leurs amants. L'idée restait encore enracinée dans l'âme romaine que la femme était dépendante, presque esclave du père de famille, et ne pouvait occuper de place dans l'arène de la vie publique. De là vint qu'au milieu des révolutions et des proscriptions des guerres civiles, les femmes d'une famille ne furent jamais sujettes aux persécutions qui enveloppaient leurs maris et leurs frères. La mère de Sertorius resta paisiblement à Rome pendant la durée des guerres que la république soutint contre son fils. Après la mort de Caius Gracchus, Cornélie ne se retira pas plus loin que Misène, et y vécut dans la jouissance d'une grande fortune et dans la société des hommes les plus distingués (1), tandis que le fils de Fulvius, jeune homme de quinze ans seulement, était enveloppé dans le destin de son père (2). Néanmoins, la situation de Térentia, femme de Cicéron, était de nature à réclamer la sollicitude de ses amis.

Grand cœur de la femme de Cicéron, Térentia. — La confiscation de la fortune de son mari la réduisait d'un coup à la pauvreté. C'était une femme d'un grand cœur, et elle agit avec fermeté et décision. Nous avons une lettre de Cicéron,

(1) On peut remarquer, comme exception à cette dédaigneuse générosité, que Licinia, la femme de C. Gracchus, fut privée de son douaire. Mérimée, I, 81, note.

(2) Plutarque, *C. Gracch.*, 17, 19; Velleius, II, 7.

dans laquelle il l'engage à ne pas disposer d'un petit bien, qui était sa propriété particulière, au moyen duquel elle se préparait à pourvoir aux nécessités immédiates de la famille. Il lui représente le tort qu'elle fera ainsi à leur fils, et lui conseille de s'en remettre à la bienveillance d'Atticus, et aux soins pieux de Pison, leur beau-fils (1). En peu de temps, il fut amplement pourvu aux besoins de la famille; et Térentia se ligua avec les amis de son mari pour épier les courants de l'opinion publique, et travailler en secret à sa restauration.

Les vices et l'insolence de Clodius commençaient déjà à contribuer au progrès de la cause de Cicéron; d'une part, les affections du peuple se détachaient jusqu'à un certain point de son ennemi; d'autre part, Pompée lui-même se sentait à la fin fatigué. L'exilé cependant s'était retiré à Thessalonique. La Grèce méridionale, où il aurait plus volontiers cherché un refuge, était infestée par quelques adhérents de Catilina, qui y avaient fixé leur demeure, et parmi lesquels il trouvait dangereux de risquer sa personne (2). Mais quand l'année fut près d'expirer, et que Pison, le consul sortant, s'apprêta à visiter la Macédoine, la province qui lui était tombée en partage, le fugitif ne conçut pas moins d'appréhension du voisinage d'un ennemi acharné. La contrée commençait déjà à se remplir des troupes et des officiers du nouveau proconsul (3), qui pourrait voir avec plaisir toute violence faite au banni. Cicéron sentit la nécessité de presser son départ, et il résolut, en s'approchant plus près de

(1) Cicéron, *ad Div.*, XIV, I, 2 : « Quod ad me scribis te vicum vendituram, quid obsecro te, me miserum, quid futurum est?... Per fortunas miseras vide ne puerum perditum perdamus... obsecro te, mea vita, quod ad sumptum attinet, sine alios qui possunt, si modo volunt, sustinere. »

(2) Cicéron, *pro Planc.*, 41.

(3) Idem, *ad Att.*, III, 22.

l'Italie, de donner une preuve de son courage et d'animer les efforts de ses amis. En conséquence, il prit sa résidence à Dyrrachium, quoique ce lieu fût au dedans des limites prescrites de quatre cents milles à partir de Rome, et sur la grand'route de la Macédoine. Il avait de nombreux partisans en Épire (1). Les magistrats et le peuple étaient favorablement disposés envers lui, et jaloux de leur liberté (2). Il avait confiance à la foi dans leur volonté et dans leur puissance pour le protéger; tant un individu avait à redouter une violence illégale, dans la condition anarchique aussi bien de Rome que des provinces; tant il pouvait espérer, même en opposition avec la loi, d'une faveur personnelle et privée ; tant en un mot, il y avait de faiblesse pour le pouvoir exécutif central, sous le système de gouvernement municipal qui formait la base de la politique romaine.

Pompée se tourne contre Clodius (A. U. 697). — Les élections pour l'année suivante se montrèrent favorables à la perspective du renversement des décrets contre Cicéron. On en fut surtout redevable au changement des dispositions de Pompée envers Clodius. Quand le général victorieux revint de l'Orient, il ramena avec lui un fils de Tigranes, roi d'Arménie, qu'il donna à garder à Flavius, un des préteurs,

(1) Cicéron, *ad Div.*, XIV, 1 : « Dyrrachium veni quod et libera civitas est, et in me officiosa et proxima Italiæ. » Comparez *Ep.*, 3 : « Civitas hæc semper a me defensa est. »

(2) Pline (*Hist. nat.*, III, 23) appelle Dyrrachium une colonie romaine, mais la grande importance de la place comme foire de commerce lui avait donné probablement les moyens de prétendre à une position plus indépendante. Sous son ancien nom d'Épidamne, elle avait été fameuse par son hospitalité envers les étrangers, d'où peut avoir dérivé cette appellation (étym., ἐπιδημεῖν). Voyez Périzon, *ad Ælian.*, V; *Hist.*, XIII, 16. C'était un conte populaire que les Romains changèrent le nom en celui de Dyrrachium (étym., δυς et ῥηχία), « ominis causa, quasi in damnum ituri. » Méllus, II, 2.

comme otage pour la bonne foi de son père. Le tribun s'était emparé de la personne du jeune homme par fraude, et refusait de le rendre sur la demande du préteur. Peu après, il se laissa corrompre par le monarque arménien, et renvoya l'otage chez lui. Flavius sortit en toute hâte de la ville avec un corps d'hommes armés pour empêcher l'évasion du jeune homme; mais il rencontra à la quatrième borne militaire le tribun, accompagné aussi d'une bande de partisans (1).

Violence du tribun. Élection de consuls favorables à Cicéron. — Un combat s'engagea dans lequel Clodius fut vainqueur, tuant quelques-uns de ses adversaires, et parmi eux un certain Papilius, chevalier, publicain et ami de Pompée (2). Ainsi outragé et insulté, le grand homme retira son appui au parvenu de sa création, et résolut de le contrecarrer de toute manière. On dit, il est vrai, que Clodius avait machiné un complot pour assassiner le triumvir. On fournit la preuve de toutes les circonstances requises pour donner du corps à ce bruit : un des esclaves du tribun fut saisi à la porte de Pompée, on trouva une dague sur lui; il avoua que son maître l'avait placé là pour commettre le meurtre (3). Ce soupçon, rapproché de la violence de la canaille qui entourait la personne du tribun, engagea Pompée à se dérober à la vue du public, et à se confiner dans sa demeure. Là encore il fut assailli par la populace, et dans l'émeute qui surgit, le consul Pison prit ouvertement parti pour Clodius. Pompée réussit à détacher de lui l'autre consul Gabinius, et en mettant en jeu toute son influence, jointe probablement à celle de César, qui fut aussi amené à retirer sa protection au dé-

(1) Dion, XXXVIII, 30.
(2) Cicéron, *pro Milone*, 14; Ascon., *in loc.*
(3) Idem, *pro Sest.*, 32; Plutarque, *Pomp.*, 49.

magogue (1), il obtint l'élection au consulat de Lentulus Spinter, ami décidé de Cicéron, et Métellus Népos, un de ses propres adhérents, dont il pouvait entraver et atténuer l'inimitié personnelle pour l'exilé. Les nouveaux tribuns aussi étaient maintenant pour la plupart favorables à la cause de Cicéron et du sénat.

Progrès du soulèvement et du désordre. Clodius et Milon. — Les consuls commencèrent leur carrière par soulever la question du rappel de l'orateur. Ils furent repoussés au premier abord par le *veto* de Serranus, un des tribuns (2). Une seconde tentative aboutit à un furieux et sanglant tumulte excité par Clodius, et perpétré par les clients armés et les adhérents payés, dont il était constamment escorté. Rome fut en proie pour un temps au règne de la violence pure. Clodius, fou de rage, mit le feu de ses propres mains au temple des Nymphes et consuma les registres de la censure; il attaqua les maisons des principaux nobles, et remplit le forum des cadavres de ses victimes. Un tel spectale ne s'était pas offert dans les murs de la ville, depuis la lutte de Cinna et d'Octave (3). A la fin, Annius Milon, du parti du sénat, rassembla un corps de gladiateurs sous les armes, et parcourut les rues, pour empêcher les rassemblements de son adversaire; et les plus graves de la noblesse ne se firent aucun scrupule d'avouer son assistance, et d'applau-

(1) Cicéron (*ad Att.*, III, 15) écrit au milieu du mois d'août : « Varronis sermo facit expectationem Cæsaris. » Bientôt après Sestius, ami intime de Cicéron, qu'il défendit dans la suite dans l'énergique discours dont nous avons tiré tout ce que nous savons de ces événements, fit un voyage en Gaule dans le but de conférer avec le proconsul, et obtint son approbation du rappel de l'exilé, bien qu'accompagnée évidemment de certaines conditions ou expressions désagréables pour lui. (*Pro Sest.*, 32.)

(2) Cicéron, *pro Sest.*, 34.

(3) Idem, *ibid.*, 35-38.

dir au courage d'un homme qui entreprenait de les défendre à ses frais (1).

Cicéron est rappelé de l'exil et revient à Rome. — Le sénat avait alors pris le parti de ne reculer devant aucune extrémité. Il lança un décret, invitant les citoyens italiens à venir défendre la république et à tenir en respect la population urbaine (2). Rome s'emplit à l'instant des adhérents de Cicéron et de son parti, tandis que chaque ville, dit-on, dans toute l'étendue de la Péninsule, se hâtait d'attester par quelque acte ou quelque monument public, sa vénération pour le sauveur de sa patrie, pour le patron de tant d'États et de villes de l'Italie. Néanmoins les formes de la constitutions donnaient un si grand pouvoir d'opposition à des hommes résolus et sans scrupules, que Clodius parvint encore à suspendre durant quelques mois le vote d'une loi pour la restauration de son ennemi. Les tribuns réfractaires, par le *veto* desquels il agissait, car il avait cessé lui-même d'appartenir au collége, se virent graduellement abandonnés par leurs principaux soutiens, et furent enfin ou gagnés ou lassés par l'inflexible détermination du sénat. Ce ne fut cependant, qu'en août, que la loi passa définitivement (3), et au commencement de septembre, l'exilé reparut dans la ville, après une absence de seize mois. Il s'était avancé presque au milieu d'une procession triomphale tout

(1) Cicéron, *de Off.*, II, 17 : « Honori summo nuper nostro Miloni fuit qui gladiatoribus emptis reipublicæ causa omnes P. Clodii conatus furoresque compressit. »

(2) Idem, *post. Red. in Sen.*, 9; *pro Sest.*, 60 : « Ut litteris consularibus ex senatus consulto cuncta ex Italia omnes qui rempubl. salvam esse vellent convocarentur. »

(3) Idem, *ad Att.*, IV, 1 : « Prid. non sext. i. e. Aug. 4. » Le peuple romain ne vota jamais avec une telle unanimité qu'en cette occasion. Plutarque, *Cic.*, 33.

le long de la voie Appienne : on dit que l'Italie l'avait enlevé sur ses épaules et porté dans Rome. Il fut reçu au Capitole avec des acclamations, telles qu'il en était rarement tombé en partage aux plus grands conquérants (1); plus heureux que son patron Pompée, en ce que la fortune, par des revers immérités, lui avait déjà révélé la vanité des applaudissements par lesquels on saluait son retour.

(1) Cicéron, *post Red. in Sen.*, 15; *pro Sest.*, 63; *in Pison.*, 22.

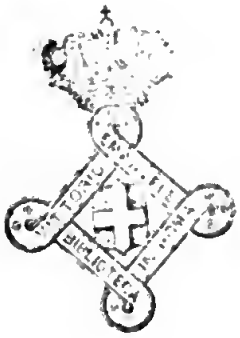

FIN DU TOME PREMIER.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Préface. 5

I

Principes généraux de l'histoire romaine éclaircis par la légende de la fondation de la cité. — Exclusion : compréhension. — Romains ; patriciens, plébéiens. Romains ; Latins. — Romains ; Italiens. — Romains ; provinciaux. — Tyrannie des Romains : torts des provinces ; Sertorius ; Mithridate ; les pirates. — Force et faiblesse intérieures : Spartacus. — Esprit de réforme : avénement d'une classe moyenne : modification des idées romaines. — Prétentions des provinciaux à l'incorporation : leur reconnaissance graduelle. — Développement de l'idée d'unité morale et politique. — Chrétienté : monarchie. — Extinction des idées romaines. — Dessein de l'ouvrage 9

II

Position et politique de l'oligarchie, ou parti du sénat. — Portrait de ses principaux chefs : Catulus, Luculus, Crassus. : Pompée, le favori du sénat : sa position prééminente. Il introduit des réformes, et favorise les prétentions des chevaliers. Il s'assure

l'appui de l'éloquence de Cicéron. — Élévation de Cicéron au consulat. — Conspiration de Catilina. — Services rendus par Cicéron à l'oligarchie. — Leur mépris pour lui, et jalousie de Pompée. — Influence de Caton. — Incapacité générale des nobles. — Caractère et prétentions du parti populaire ou parti de Marius. — Position critique de l'oligarchie 61

III

Caractère et vues politiques de César. — Ses dangers précoces et sa bonne fortune. — Il assume la direction du parti de Marius : fatigue le Sénat d'attaques répétées ; devient questeur, édile, et grand pontife : déjoue la tentative de ses ennemis de le comprendre dans la proscription des complices de Catilina : lui seul accomplit l'idée du héros demandé par le temps 105

IV

Défaite et mort de Catilina. — L'oligarchie puise une grande confiance dans ce succès, et défie Pompée. — Popularité de Cicéron. — Progrès de César dans la carrière des honneurs et du pouvoir. — Retour de Pompée d'Asie : il s'offense de l'attitude du sénat envers lui. — Le sénat tourne la licence de Clodius vers un but politique. — Pompée s'allie avec César et Crassus. — Le triumvirat. — Consulat de César, et continuation d'hostilités entre lui et le sénat. — Il obtient la province de Gaule. — Clodius élu tribun : sa popularité et ses machinations contre Cicéron — Abandon de Cicéron par les consuls, et froideur des triumvirs. — Il est attaqué par Clodius et s'exile 140

V

Premières conquêtes des Gaulois : leur formidable hostilité contre Rome. — Succès graduels des Romains dans leurs luttes avec

eux. — Réduction de la Gaule Cisalpine. — Alliance de Rome avec Massilia. — Les Romains acquièrent une province au delà des Alpes. — Ethnologie gauloise : — 1. Les Ibères : 2. Les Gaëls : 3. Les Belgæ. — Désaccord entre César et Strabon : théorie moderne d'une distinction entre les Kymris et les Gaëls, en Gaule ainsi qu'en Bretagne. — Caractères physiques et moraux ; civilisation : religion. 4. Les tribus germaines en Gaule. — Portrait général des Gaulois, et montant de leur population 209

VI

Les Germains entrent en Gaule et s'établissent sur le territoire des Séquanes. — L'alliance de la république sollicitée à la fois par les Gaulois et par les Germains. — Mouvement parmi les Helvétiens : ils menacent d'entrer dans la province romaine : César quitte Rome et prend son commandement en Gaule : repousse l'invasion des Helvétiens : les suit sur le territoire des Éduens : les défait et les force à retourner dans leur pays. — César marche contre les Suèves : négocie avec leur roi Arioviste : remporte une victoire complète et chasse les Germains de la Gaule. — Première campagne de César. (A. U. 696. Avant J.-C. 58). 265

VII

Seconde campagne de César en Gaule (A. U. 697). — Guerre avec les Belges. — Réduction des Suessions et des Bellovaques. — Courageuse résistance des Nerviens. — Soumission générale des tribus belges, et des États du nord-ouest de la Gaule. — Campagne malheureuse de Galba dans les Alpes. — Troisième campagne de César (A. U. 698). — Réduction des tribus vénètes et armoricaines. — P. Crassus conquiert les Aquitains. — César châtie les Ménapiens et les Morins. — Pacification de la Gaule 308

VIII

Le bannissement de Cicéron est suivi de la confiscation de sa propriété. — Sa maison sur le Palatin et sa villa de Tusculum. — Carrière de triomphe de Clodius. — Il éloigne Caton de Rome sous prétexte d'une mission honorable pour dépouiller le roi de Chypre. — Portrait de M. Brutus, qui accompagne Caton. — Plaintes de Cicéron, indignes d'un homme. — Efforts de ses amis en sa faveur. — Sa femme Térentia. — Atticus : Hortensius. — Réaction en sa faveur. — Clodius dégoûte Pompée. — Élection de consuls favorables à Cicéron. — Il est rappelé et reçu en Italie avec acclamations. (A. U. 696-697. Avant J.-C. 58, 57.) 349

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google